MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE
DE NIMES

IX[e] SÉRIE
TOME LXXVI
Années 2001-2002

ACADÉMIE DE NIMES
16, rue Dorée
NIMES (Gard)

2003

TABLE DES MATIÈRES

Noël CANAT : Victor, le Sauvage de l'Aveyron p.5

Roger GROSSI : Charles Gide, apôtre de la République Coopérative..... p.31

Anny HERRMANN : L'Institution Consulaire et la démocratie locale aux XVI° et XVII° siècles..... p.46

Robert SAUZET : Les Cévennes catholiques..... p.61

Philippe SENART : Madame Adrienne Durand-Tullou..... p.72

Pierre-Marie MICHEL : Les monnaies de nécessité. p.84

Séance publique du 3 février 2002.
- Allocution de M. le Préfet audin..... p.104
- Allocution de M. Daniel J. Valade..... p.109
- Yvon PRADEL, président : Le théâtre dans la Féria..... p.114
- Charly-Sam JALLATTE, président sortant. Compte rendu des travaux en 2001..... p.123

Bernard CAVALIER : Lorsque l'enfant paraît.... p.130

Marcelle VIALA : Littérature orale en Langue d'Oc recueillie dans les Cévennes vers 1880..... p.148

André COSTABEL : Le drame des petits paysans du Tiers Monde à l'origine de la crise mondiale... p.161

Georges PINCEMAILLE : Les Boucairan..... p.172

Sabine TEULON-LARDIC : Ferdinand POISE, un musicien nîmois à Paris..... p.192

Christian LIGER : Madame Du Noyer. Une Huguenote libertine ?..... p.214

Charly Sam JALLATTE : Parlons d'humour..... p.237

Jean-Marc ROGER : Les couflaïres de la Vaunage.. p.258

Paul MAUBON : Vache folle et principe de précaution..... p.299

David CHAMBOREDON : Prix FORADO 2001 p.312

Membres honoraires p.322

Membres résidants p.324

Membres non résidants p.327

VICTOR, LE SAUVAGE DE L'AVEYRON

par Noël CANNAT
Membre résidant

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Perpétuel,
Mesdames, Messieurs,

A la fin du dix-huitième siècle, vers 1794 ou 95, un enfant de cinq ou six ans est laissé pour mort et abandonné, oublié de tous, dans les **Monts de Lacaune**, département du Tarn, soixante kilomètres à l'ouest de Bédarieux. Dans les forêts épaisses, difficiles d'accès, encore habitées par des loups, environnant le Col de La Bassine (885 mètres), il survit néanmoins à une large blessure à la gorge, et mène pendant des années une existence sauvage, dans l'isolement le plus total.

C'est là, à une dizaine de kilomètres de Lacaune, qu'en mars 1797 des chasseurs le capturent. Mais **l'enfant**, alors âgé de huit ou neuf ans, parvient à leur échapper.
L'année suivante, à la mi-juillet 1798, il est à nouveau saisi et confié à une veuve de Lacaune dont, par maladresse, il incendie le grenier à foin... Maltraité, il s'enfuit encore et erre de hameau en hameau pendant le terrible **hiver 1799-1800**, vêtu seulement d'une vieille chemise et mendiant sa nourriture dans les fermes. Il se nourrit de pommes de terre crues déterrées dans les champs, de navets, de glands et de châtaignes.

A l'aube du 8 janvier 1800, par un froid très vif, il cherche refuge chez le citoyen Vidal, un teinturier de St-Sernin-sur-Rance (Aveyron) à une vingtaine de kilomètres de Lacaune. Alerté, le

représentant local du gouvernement, **Constans-Saint-Estève**, le fait transférer le 10 janvier à l'hospice civil de Saint-Affrique.
Le 4 février 1800, il arrive à **Rodez**, où les autorités le confient à l'abbé Bonnaterre, professeur d'histoire naturelle à l'Ecole centrale du département de l'Aveyron. Celui-ci en aura la garde pendant six mois, l'entourant de soins chaleureux et notant avec minutie son comportement.

L'abbé Bonnaterre rapporte que, "selon des gens dignes de foi", le jeune "sauvage" serait le **fils** légitime d'un notaire du canton, D.N., demeurant à M. (Moulin-Mage ? Murat-sur-Vèbre ?), qui l'aurait abandonné à l'âge de six ans, en 1794 ou 1795, parce qu'il était muet. Mais cette rumeur fut plus tard démentie, et le mystère des origines demeure, à ma connaissance, entier.

En peu de temps, le bruit de cette capture se répand dans toute la France, suscitant une extraordinaire curiosité.

Le Théâtre du vaudeville, à Paris, s'en empare. Dès le 28 mars 1800, on y chante des vers de mirliton dont le Sauvage est la vedette :

"Or, comme il est bien décrété que tout homme doit être libre,
Exprès, nous l'avons arrêté, pour l'informer qu'il était libre."

Son histoire est à l'origine du premier **mélodrame** : *Victor ou l'enfant de la forêt*, de Pixérécourt, qui fut monté en 1801 dans trois théâtres parisiens et connut des centaines de représentations.

Nous sommes au lendemain du 18 brumaire (10 novembre 1799) qui a mis fin au Directoire. Napoléon Bonaparte est Premier consul. Après dix années de troubles, le pays retrouve la paix. De nouvelles institutions se mettent en place, et le goût de la science est très vif.
A Paris, des intellectuels appartenant au groupe des Idéologues veulent développer l'observation de l'homme au triple point de vue physique, moral et intellectuel. On trouve parmi eux des médecins comme le célèbre psychiatre Pinel, Cabanis, Itard, des linguistes comme Sicard, des philosophes comme Destut de Tracy, des naturalistes comme Cuvier, Jussieu, Geoffroy-Saint-Hilaire, des voyageurs comme Bougainville, des historiens, des sociologues.

En décembre 1799, est fondée la **Société des Observateurs de l'homme**. Dans sa séance publique du 6 août 1800, la Société fait le point de ses premiers travaux, parmi lesquels figure un mémoire du citoyen Jauffret sur un moyen nouveau et facile d'apprendre à articuler aux sourds-muets de naissance.
Secrétaire de la Société, Jauffret écrit à Rodez pour marquer l'intérêt qu'il y aurait à transférer à Paris le jeune sauvage qui y serait confié à l'abbé Sicard, instituteur des **sourds-muets.** De son côté, le ministre de l'intérieur, Lucien Bonaparte, ayant appris l'affaire par les gazettes, réclame l'enfant, "si toutefois l'espoir de retrouver ses parents doit être abandonné".

La diversité des travaux de la Société est révélatrice de l'esprit du temps : observations nouvelles du citoyen Pinel sur les aliénés ; observations sur les mœurs et usages des Russes sibériens et des Tartares de Casan ; considérations sur les méthodes à suivre dans l'observation des peuples sauvages ; rapport sur le jeune Chinois qui est actuellement à Paris, etc.

Notre Sauvage, auquel on a donné le nom de "Joseph Saint-Sernin", est donc expédié à Paris sous la conduite de l'abbé Bonnaterre et de son domestique Clair, qui s'est pris d'affection pour lui. Le voyage, par Lyon, prend dix-huit jours. Il est fort mouvementé. A chaque étape, des foules de curieux attendent la berline où est monté le jeune phénomène.
A Paris, "Joseph Saint-Sernin" est reçu le 30 août par Lucien Bonaparte, en audience publique, puis examiné par une commission composée de Joseph-Marie Degérando, Georges Cuvier et Philippe Pinel. Dans un rapport préliminaire du 29 novembre 1800 à la Société des Observateurs de l'homme, l'illustre **Pinel** compare le sauvage aux enfants idiots de Bicêtre et de La Salpêtrière, mais réserve ses conclusions. En mai 1801, il tranche : le Sauvage est un idiot complet (Th. Gineste, *Victor de l'Aveyron.* p. 277).

Dans l'intervalle, l'abbé Sicard, fondateur de l'Institution des sourds-muets, a engagé comme officier de santé Jean **Itard**, un étudiant en médecine auquel, en septembre 1797, obligé de se cacher, il avait confié le soin de ses protégés.

En dépit de son admiration pour Pinel, Itard se permet de ne pas être de son avis et, dès le mois de décembre 1800, se charge du Sauvage (qu'il surnommera "Victor" à cause de sa sensibilité à la voyelle **O**).

Se fondant sur les conceptions sensualistes de Locke et de Condillac, selon lesquelles toutes nos connaissances viennent de la seule sensation, Itard entreprend d'éveiller successivement les sens physiques, le sens moral, et les capacités intellectuelles de son élève.
Il invente des méthodes ingénieuses dont s'inspireront plus tard les pionniers de l'**école nouvelle** (Maria Montessori, Ovide Decroly, Elise et Célestin Freinet). Il obtiendra ainsi des résultats remarquables, sans parvenir toutefois à donner à Victor l'usage du langage.

Il expose ainsi ses vues sur "le traitement moral ou l'éducation du *sauvage de l'Aveyron*", dans sa communication de 1801 :
1ère VUE : L'attacher à la vie sociale, en la lui rendant plus douce que celle qu'il menait alors, et surtout plus analogue à la vie qu'il venait de quitter.
2ème VUE : Réveiller la sensibilité nerveuse par les stimulants les plus énergiques, et quelquefois par les vives affections de l'âme.
3ème VUE : Etendre la sphère de ses idées en lui donnant des besoins nouveaux, et en multipliant ses rapports avec les êtres environnants.
4ème VUE : Le conduire à l'usage de la parole, en déterminant l'exercice de l'imitation par la loi impérieuse de la nécessité.
5ème VUE : Exercer pendant quelque temps sur les objets de ses besoins physiques les plus simples opérations de l'esprit, et en déterminer ensuite l'application sur des objets d'instruction.

Ses rapports de 1801, 1802, 1804, sur l'enfant sauvage, et surtout le bilan de ses efforts (qu'il dresse en 1806 à la demande du ministre de l'Intérieur, autorité de tutelle), lui valent une renommée internationale.
En 1805, le Dr Itard ouvre un cabinet au centre de Paris et abandonne progressivement Victor aux soins de **Madame Guérin**, sa gouvernante, qui avait été engagée dès février 1801 par l'Institution des sourds-muets pour s'occuper de lui. Bien qu'âgée et malade, Madame Guérin veillera avec un dévouement total sur le

Sauvage devenu adulte, jusqu'à la mort de celui-ci, survenue au début de 1828.
Victor, âgé d'environ quarante ans, n'a jamais parlé. Son corps est jeté à la fosse commune.

Thiery Gineste signale un fait surprenant et peu connu. En juillet 1801, Madame Guérin ayant dû quitter l'Institution des sourds-muets (tout en conservant son traitement et une allocation de subsistance) s'était installée avec son protégé près du Val-de-Grâce, au N°4, impasse des Feuillantines, dans l'une des bâtisses délabrées d'un ancien couvent dont les jardins étaient communs à tous les locataires.
L'année suivante, au N°12, viendra vivre avec sa mère et son frère, un autre Victor, le jeune **Victor Hugo**, alors âgé de dix ans, qui parlera plus tard, dans *les Rayons et les Ombres* (ce qui se passait aux Feuillantines vers 1813), d'un être fabuleux habitant au fond du parc…

Cruellement abandonné enfant, saisi adolescent comme objet d'étude et fantasme social, le Sauvage de l'Aveyron sera oublié, adulte, et définitivement rejeté dans son souterrain. Ce que nous savons de lui se situe approximativement entre sa douzième et sa vingt-deuxième année.
Au-delà, et pendant dix-sept ans, de 1811 à sa mort en 1828, nous n'avons pratiquement plus rien ; c'est le silence.

J'ai voulu tenter de mieux le connaître en traitant, selon la méthode d'analyse-synthèse que je pratique depuis trente ans, les messages contrastés qu'il nous adresse par ses divers observateurs interposés. Je me suis fondé principalement sur trois d'entre eux :

- la *Notice historique sur le Sauvage de l'Aveyron*, de l'abbé Bonnaterre (août 1800),
- le premier rapport de Jean-Marc Itard, de *l'Education d'un homme sauvage ou des premiers développements physiques et moraux du jeune sauvage de l'Aveyron* (sept. -oct. 1801),
- et le dernier rapport du Dr Itard, *Rapport fait à Son Excellence le ministre de l'Intérieur sur les nouveaux*

développements et l'état actuel du sauvage de l'Aveyron (18 sept. 1806).

Le corpus rassemblé par Thierry Gineste dans son ouvrage *"Victor de l'Aveyron, dernier enfant sauvage, premier enfant fou"* (Hachette, 1993) comprend 94 documents d'intérêt inégal. Sauf indications contraires, les numéros de pages cités se rapportent à cet ouvrage.

En tant que sociologue, je n'ai aucune compétence pour discuter de la part de la psychose dans le cas du Sauvage, mais je suis enclin à voir en lui le porteur muet, brutalement confronté à la "société civilisée", d'un **imaginaire nomade** largement méconnu par ses ravisseurs.
Dans cette perspective, le Sauvage n'était pas l'"idiot" qu'avait diagnostiqué Pinel, l'"imbécile" de Gall et Spurzheim (*Anatomie et physiologie du système nerveux*, Paris, F. Schoell, 1810-1819), ni "l'enfant fou" de Thierry Gineste. Nous verrons en conclusion ce qu'on peut penser.

Trois dispositions majeures semblent ponctuer sa vie :

- **l'extase dans la nature,**
- **la révolte contre l'enfermement,**
- **la soumission à l'ordre sédentaire.**

L'EXTASE DANS LA NATURE

La première étape, restée sans témoins, de l'existence du Sauvage a si fortement modelé sa personnalité que tous les observateurs s'accordent sur ses **motivations** : une allégresses extraordinaire, un qui-vive permanent, une endurance ascétique.

L'allégresse

Les comportements de Victor, rapportés par ses éducateurs les plus perspicaces (Bonnaterre et Itard), témoignent d'une joie

inouïe à communier avec la nature, spécialement dans les intempéries, "*quand il survenait dans l'atmosphère un changement brusque et violent...*" (op. cit. p. 290)
Lors d'excursions en compagnie de son professeur dans la vallée de Montmorency, celui-ci décrit avec émerveillement "*la joie qui se peignait dans ses yeux, dans tous les mouvements et l'attitude de son corps, à la vue des coteaux et des bois de cette riante vallée...*" (p. 299).

En d'autres occasions, note encore Jean Itard, "*si alors un vent orageux venait à souffler, si le soleil caché derrière les nuages se montrait tout à coup... c'était de bruyants éclats de rire, une joie presque convulsive, pendant laquelle toutes ses inflexions, dirigées d'arrière en avant, ressemblaient beaucoup à une sorte d'élan qu'il aurait voulu prendre pour franchir la croisée et se précipiter dans le jardin... Un matin qu'il tombait abondamment de la neige... il pousse un cri de joie en s'éveillant... s'échappe à moitié habillé... court, se roule dans la neige, et la ramassant par poignées, s'en repaît avec une incroyable avidité.*" (p. 290)

"*Je me suis souvent arrêté pendant des heures entières... à voir comme tous ces mouvements spasmodiques et ce balancement continuel de tout son corps diminuaient, s'apaisaient par degrés, pour faire place à une attitude plus tranquille... Sa figure, insignifiante ou grimacière, prenait un caractère bien prononcé de tristesse ou de rêverie mélancolique, à mesure que ses yeux s'attachaient fixement sur la surface de l'eau, et qu'il y jetait lui-même, de temps en temps, quelques débris de feuilles desséchées... Par un beau clair de lune... il manquait rarement de s'éveiller et de se placer devant la fenêtre. Il restait là, selon le rapport de sa gouvernante, pendant une partie de la nuit, debout, immobile, le col tendu, les yeux fixés vers les campagnes éclairées par la lune, et* ***livré à une sorte d'extase contemplative****, dont l'immobilité et le silence n'étaient interrompus que par une inspiration très élevée qui revenait à de longs intervalles, et qu'accompagnait presque toujours un petit son plaintif.*" (p. 291)

Ces états de conscience, qui évoquent le "sentiment océanique" décrit par Romain Rolland et les expériences de "mystique sauvage" rapportées par Michel Hulin *(La mystique*

sauvage, PUF, 1993), n'avaient pas échappé à Bonnaterre. Celui-ci écrivait à Rodez, en août 1800 : *"Lorsque le vent du midi souffle, on l'entend rire aux éclats, pendant la nuit, et pousser de temps en temps quelques sons de voix qui n'expriment ni la peine ni le plaisir."* (p. 208)
Quelques années plus tard à Paris, en 1806, Itard confirme : "*C'est toujours la même passion pour la campagne, la même* ***extase*** *à la vue d'un beau clair de lune, d'un champ couvert de neige, et les mêmes transports au bruit d'un vent orageux..."* (p. 437)

Un qui-vive permanent

Jambes, vue, odorat, ouïe, tout le corps de l'enfant est sur le qui-vive. Sa situation ordinaire est un **état d'alerte** éminemment servi par l'acuité de ses sens. "*Son sommeil est très léger, avait noté Bonnaterre, et il s'éveille à la moindre secousse qu'on donne à sa porte..."* (p. 208)
Dans sa démarche, *"il va toujours au trot ou au galop"* (p. 206), comme Itard l'observe aussi (p. 286). Le professeur Mouton-Fontenille, de Lyon, précise : "*Il court avec beaucoup de vivacité... Sa vue qui est excellente lui permet de discerner d'un coup d'œil des objets que nous n'apercevrions qu'avec peine..."* (p. 215)
Son odorat est d'une grande finesse. "*Il ne prenait aucun aliment qu'après l'avoir flairé, à la manière des singes*" (p. 196), souligne l'abbé Bonnaterre : "*C'est par l'odorat, dont il a fait un usage habituel, qu'il reconnaît ce qui est convenable ou contraire à sa nature...*" (p. 200)

Itard signale son "*habitude opiniâtre de flairer tout ce qu'on lui présente, même les corps que nous regardons comme inodores*". (p. 286)

Cet état d'alerte est avant tout au service d'une **attention sélective pour la nourriture**. Manger est son mobile le plus évident, commandant une pensée en action qui témoigne de son intelligence et de sa ruse.
L'enfant s'approprie toujours les plus grosses pommes de terre, va chercher un couteau et l'apporte au premier venu pour qu'il les lui

découpe. Il est capable de saisir de la main gauche le morceau de saucisse qu'on lui offre, et de subtiliser de la main droite la saucisse entière qui est dans l'assiette…

Il n'attend pas que les châtaignes soient cuites pour aller les chercher dans les braises. Il déjoue la surveillance pour tremper du pain dans tous les pots sur le feu en soulevant les couvercles à la dérobée… A Rodez, le petit sauvage, qui se trouvait lors de sa capture dans un état de terreur agressive, a retrouvé la paix. Avec prudence et délicatesse, Bonnaterre n'a pas cherché à entraver ses inclinations et ses goûts.

"Et, note Bonnaterre, *lorsqu'il fut pleinement rassasié, il emporta dans son jupon le reste des aliments ; alla au jardin ; et… les enfouit dans la terre pour les retrouver dans le cas de nécessité."* (p. 205). En outre, l'enfant connaît **la place des choses** pour tout ce qui concerne la nourriture, et se montre très habile à organiser son travail, marque d'une pensée concrète à l'aise dans le monde.

"Toute son occupation, pendant son séjour à Rhodès, consistait à écosser des haricots ; et il remplissait cette tâche avec le degré de discernement dont serait susceptible l'homme le plus exercé… Il distribuait ses matériaux le plus commodément possible. Le pot était placé à droite et les haricots à gauche : il ouvrait… les gousses, l'une après l'autre, avec une souplesse des doigts inimitable… A mesure qu'il vidait les gousses, il les empilait à côté de lui avec symétrie ; … son travail… fini, il enlevait le pot, y versait de l'eau et le portait auprès du feu dont il entretenait l'activité…" (p. 203)

A Paris, le Dr Itard consignera nombre de manifestations de ce **langage d'action** qui supplée à la parole.
Quand il veut sortir, Victor se met devant la porte ou sa croisée ; il dispose devant sa gouvernante les objets nécessaires à sa toilette, l'aide à s'habiller, tire le cordon de la porte. Il met lui-même le couvert quand il veut dîner, frappe avec sa fourchette sur le rebord du plat. Il congédie les fâcheux en leur présentant leur canne et leur chapeau, les pousse vers la porte… *"Chacune de ses volontés se manifeste par les signes les plus expressifs."* (p. 308)

En sciant du bois, par exemple, Victor se livre, quand la séparation du billot va s'achever, "*à des mouvements de joie si extraordinaires que l'on serait tenté de les rapporter à un délire maniaque, s'ils ne s'expliquaient... par le besoin du mouvement dans un être si actif*". (p. 436)

Victor sait donc faire preuve d'intelligence pratique et même d'une certaine capacité d'invention.

Deux exemples en témoignent. Un jour, Itard place entre eux deux, assis sur une ottomane, une bouteille de Leyde légèrement chargée dont, la veille, Victor avait à ses dépens appris les effets (il s'agissait toujours de réveiller ses sens en le faisant réagir à des stimuli). Cette fois, Victor se recule jusqu'à être coincé contre la muraille. Le médecin rapproche encore de lui la bouteille... "*C'est alors que saisissant le moment où j'avançais mon bras pour amener le sien, il m'abaissa très adroitement le poignet sur le crochet de la bouteille. J'en reçus la décharge.*" (p. 294)

Une autre fois, Victor invente un porte-crayon avec une vieille lardoire dénichée à la cuisine... (p. 424)

Une endurance ascétique

L'insensibilité au froid, à la chaleur, aux blessures, à la saleté, est le corollaire de ce comportement en symbiose avec la nature. "*Habitué, en plein air, à toutes les rigueurs de l'hiver, dans un pays très élevé,* écrit le citoyen Guiraud, *cet enfant ne voulait souffrir aucune sorte de vêtements : il les quittait aussitôt... ou les déchirait...*" De même, "*lorsqu'il arriva à l'hospice, il manifesta beaucoup de répugnance à coucher dans un lit...*" (p. 196)

Son extrême endurance incite l'abbé Bonnaterre à se livrer à une curieuse expérience. "*Un soir,* note t-il, *le thermomètre étant à 4 degrés au-dessous de 0, je le déshabillai tout nu, et il parut bien aise de se débarrasser de ses vêtements : ensuite, je feignis de le conduire en plein air... et au lieu de manifester quelque répugnance à me suivre, il me tira en dehors, par des secousses réitérées...*" (p. 207)
L'abbé Bonnaterre ajoute : "*Il a couché, pendant son séjour à Rhodès, dans un appartement bien sec, dont... il avait cassé les vitres. Son lit était composé de*

quelques bottes de paille, et il n'a eu pour se couvrir qu'un drap de toile, où il enveloppait tout son corps... Il n'a jamais eu froid pendant les rigueurs de l'hiver." Ses bras et ses jambes étaient toujours "*pénétrés d'une douce chaleur*". (p. 208)

Jean Itard observe ceci : *"Lorsque la rigueur du temps chassait tout le monde du jardin, c'était le moment qu'il choisissait pour y descendre..."* (p. 290) *"Plusieurs fois, dans le cours de l'hiver, je l'ai vu... accroupi à demi nu sur un sol humide, rester ainsi exposé pendant des heures entières à un vent froid et pluvieux..."*

L'enfant fait preuve de la même insensibilité aux **brûlures** : *"Il lui arrivait journellement, quand... des chardons ardents venaient à rouler hors de l'âtre, de les saisir avec les doigts, et de les replacer sans trop de précipitation sur des tisons enflammés."* (p. 292)

Ayant vécu sans vêtements pendant des années, se déchirant aux broussailles et aux rochers de la forêt de Montroucous, tout son corps, note Bonnaterre, était couvert de cicatrices (p. 199). Aussi endure-t-il sans se plaindre les contrariétés sans nombre, les mauvais traitements mêmes auxquels l'expose, dans les premiers mois, son nouveau genre de vie : "*Jamais,* souligne Itard, *je ne l'avais surpris à verser des pleurs...*" (p. 292)

Son extrême **frugalité** surprend les premiers observateurs. Accoutumé à se nourrir de glands et de racines, il refuse le pain, les viandes, manifeste de l'aversion pour toutes les substances sucrées, les mets relevés, les liqueurs fortes. *"On apporta du vin qu'il dédaigna"*, observe le citoyen Constans-Saint-Estève (p. 195). *"Il a toujours conservé pour l'eau une préférence marquée"*, souligne le Dr Itard. Il boit de préférence "*près de la fenêtre, debout, les yeux tournés vers la campagne.*" (p. 413)

Ses mets favoris sont les pommes de terre, les châtaignes... Il semble éprouver une sensation agréable à la vue du gland qui lui est présenté, remarque Constans-Saint-Estève, qui souligne "*son air satisfait... quoique dans le dénuement le plus absolu.*" (p. 196)

LA RÉVOLTE CONTRE L'ENFERMEMENT

La deuxième étape de l'existence de Victor est faite d'une lutte constante contre le régime sédentaire qui lui est imposé, mais aussi d'une opposition contrastée, qui surprend ses éducateurs, entre une émotivité puissante et un désintérêt total pour ce que Gurvitch nomme "la sociabilité de convention".
Avec sa perspicacité et sa bienveillance coutumière, Itard se montre parfaitement conscient du drame de son élève : "*Toutes ses habitudes portaient l'empreinte d'une vie errante et solitaire : **aversion insurmontable pour la société** et ses usages, nos habillements, nos meubles, le séjour de nos appartements, la préparation de nos mets ; indifférence profonde pour les objets de nos plaisirs et de nos besoins factices...*", mais un "***goût passionné pour la liberté des champs***..." (p. 286)

Des conduites d'évasion

Dès sa première capture, en mars 1797, conte l'abbé Bonnaterre, cet enfant "*entièrement nu, qui fuyait à l'approche des hommes*" ne songeait qu'à recouvrer sa liberté :

"*On s'en saisit avec beaucoup de peine, à cause de son agilité ; mais il s'échappa aussitôt et regagna le bois.*" Retrouvé l'année suivante par des chasseurs, "*en les voyant, il chercha à s'enfuir et grimpa sur un arbre*", mais cette esquive ne le sauva pas.

Mis en pension chez une veuve de Lacaune, il s'échappa au bout de huit jours et, pendant dix-huit mois, "*erra sur ces montagnes et parcourut les divers hameaux de cette contrée sur un rayon de quarante kilomètres.*" (p. 193 et 194)

Tenaillé par le froid et la faim, il se réfugia chez le citoyen Vidal, à Saint-Sernin, mais une fois restauré "*il se leva et courut vers la porte d'entrée, qu'il franchit pour s'en aller ; et malgré mes cris, déclare CONSTANS-SAINT-ESTEVE, il fuyait toujours, de telle manière que j'eus bien de la peine à l'atteindre. Je le ramenai sans qu'il fît aucun mouvement de peine ni de plaisir.*" Le même observateur garde l'enfant quelques jours chez lui, avant son transfert à St-Affrique, et note "*son air satisfait que*

rien ne troublait, que, par intervalles,... l'idée d'être privé du plein air..." (p. 196)

Bonnaterre observe aussi que *"quoique son existence fût plus douce et moins pénible, à Saint-Affrique, que lorsqu'il vivait dans les forêts, il cherchait néanmoins à s'éloigner de la société des hommes, et à retourner dans le désert : deux fois il s'échappa et ce ne fut qu'avec peine qu'on parvint à le rattraper..."*(p. 197).
"Il cherche toujours à s'évader, et profite de toutes les occasions où il trouve la porte ouverte pour s'enfuir. Il s'est déjà échappé quatre ou cinq fois de Rhodès... Pendant notre voyage, il a fait aussi plusieurs tentatives..." (p. 207)
"Le ***désir de recouvrer sa liberté*** *semble dominer en lui sur toutes les autres affections et il a tenté à trois reprises de s'évader pendant son séjour à Lyon"*, confirme Mouton-Fontenille. (p. 215)

A Paris, à l'Institution des sourds-muets (Val-de-Grâce), Itard dépeint lui aussi l'enfant comme *"toujours également farouche, impatient et mobile, cherchant continuellement à s'échapper."* (p. 282)

"Deux fois il s'est échappé de la maison des Sourds-Muets, malgré la surveillance de sa gouvernante..." (p. 286)

" Au milieu des prévenances les plus assidues... il ne paraissait occupé que du désir de prendre la fuite. Entièrement captivé par cette idée dominante qui absorbait toutes les facultés de son esprit et le sentiment même de ses besoins, il trouvait à peine le temps de manger et, se levant de table à chaque minute, il courait à la fenêtre, pour s'évader dans le parc, si elle était ouverte..." (p. 300).

Cette passion n'est qu'à demi satisfaite par de fréquentes promenades en plein air. La dernière évasion de Victor fut précisément causée par une indisposition de Mme Guérin qui, clouée au lit, ne pouvait le conduire à la promenade.
Arrêté par les gendarmes pour vagabondage, il fut retenu quinze jours au Temple où sa gouvernante vint le chercher.

Une affectivité puissante

A Saint-Sernin, en janvier 1800, Constans-Saint-Estève, usant avec l'enfant de manières douces et affectueuses, avait fait l'expérience de son extrême sensibilité, de son besoin de caresses qui l'incitait à la soumission et entrait en conflit avec sa passion pour la liberté : *"Je le pris avec affection par la main, pour le conduire chez moi ; il résista avec effort : mais des caresses réitérées et particulièrement deux baisers que je lui donnai, avec le sourire de l'amitié, le décidèrent sur-le-champ, et il me témoigna beaucoup de confiance."* (p. 195)

C'est ainsi, confirme Itard, que, toujours, des manières caressantes, des paroles affectueuses, provoquaient un surcroît d'émotion, "*une espèce de crise salutaire, qui développait subitement l'intelligence, et la rendait apte à surmonter... telle difficulté qui avait paru insurmontable quelques instants auparavant.*" (p. 420) Lorsque, malgré tous ses efforts, Victor ne peut venir à bout d'une difficulté nouvelle, il est *"pénétré du sentiment de son impuissance"* et verse **des larmes** de désespoir. (p. 435)

Aux yeux de son maître, Victor s'humanise, se civilise, en dépit des difficultés rencontrées pour l'intéresser à des jeux qui finissent toujours *"par lui donner de l'impatience"*. (ainsi du jeu de quilles dont il fait un feu de joie, p. 297).

"Au moyen de ces nouvelles habitudes, de quelques récréations de son choix, et de tous les bons traitements enfin dont on a environné sa nouvelle existence, il a fini par y prendre goût.
De là est né cet attachement assez vif qu'il a pris pour sa gouvernante... Une fois qu'il lui avait échappé dans les rues, il versa, en la revoyant, une grande abondance de ***larmes****. Quelques heures après il avait encore la respiration haute, entrecoupée, et le pouls dans une sorte d'état fébrile."* (p. 300)

L'élève témoigne même une sorte d'affection à son professeur. Il lui prend la main, la porte sur ses yeux, sur son front, sur l'occiput..."*D'autres fois il se lève en riant aux éclats, et se place vis-à-vis de moi pour me caresser les genoux à sa manière, qui consiste à me les palper, à me les masser fortement dans tous*

les sens et pendant plusieurs minutes, et puis dans quelques cas d'y appliquer ses lèvres à deux ou trois reprises..."

"J'avouerai, ajoute Icard, *que je me prête sans façons à tous ces enfantillages. Peut-être serai-je entendu, si l'on se souvient de l'influence majeure qu'ont sur l'esprit de l'enfant ces complaisances inépuisables, ces petits riens officieux que la Nature a mis dans le cœur d'une mère, qui font éclore les premiers sourires, et naître les premières joies de la vie."* (p. 301)

Un rejet de la sociabilité abstraite

En dehors de ces situations de crise, l'indifférence ordinaire du Sauvage à l'égard de son entourage est prise par ses observateurs pour de l'insensibilité : *"Il n'aime personne ; il ne s'attache à personne...",* constate l'abbé Bonnaterre (p. 203).
Et, observe Itard, comme un enfant dans les premiers jours de sa vie, il ne voyait dans la main qui le nourrissait, *"autre chose que ce qu'elle contenait."* (p. 432).

Dans le public, la déception et le rejet succèdent à la curiosité la plus naïve. "*Beaucoup de curieux,* observe Itard, *se faisaient une joie de voir quel serait son étonnement à la vue de toutes les belles choses de la capitale... Que vit-on ? Un enfant d'une malpropreté dégoûtante, affecté de mouvements spasmodiques et souvent convulsifs, se balançant sans relâche comme certains animaux de la ménagerie, mordant et égratignant ceux qui le contrariaient, ne témoignant aucune espèce d'affection à ceux qui le servaient ; enfin, indifférent à tout, et ne donnant de l'attention à rien."* (p. 283)

On peut sans doute lire dans ce désintérêt la marque du trouble qu'un siècle et demi plus tard, en 1943, le pédopsychiatre américain Léo Kanner désignera sous le nom d'**autisme**. On peut aussi voir, dans cette apparente insensibilité, le signe d'une révolte de tout l'être contre la répression d'une affectivité éruptive et l'impérialisme du cerveau du calcul, fondement des sociétés civilisées.

A force, en effet, de compliquer des exercices qui tentent d'éveiller chez lui la pensée abstraite, conceptuelle, le professeur Itard jette son élève dans de terribles *"mouvements d'impatience et de fureur"*. Enfermé dans sa chambre, *"il s'en allait alors, dans cet esprit destructeur, mordant ses draps, les couvertures de son lit, la tablette même de la cheminée, dispersant dans sa chambre les chenets, les cendres et les tisons enflammés, et finissant par tomber dans des convulsions qui avaient de commun, avec celles de l'épilepsie, une suspension complète des fonctions sensoriales..."* (p. 314).

Le sens caché de cette révolte peut être entrevu à travers les écrits de Birger Sellin, jeune autiste allemand contemporain, qui a toute l'apparence d'un débile profond : *"Se balançant, se frappant, se mordant, hurlant, haletant"*, Birger ne parle pas, lui non plus, mais il s'exprime à l'aide d'un ordinateur, et ce qu'il écrit est extraordinaire (*Une âme prisonnière*. Paris, R. Laffont, 1994).
Né en 1973 à Berlin Ouest, lui aussi fait des fugues comme Victor ; il veut s'évader de la citadelle de l'autisme, bondir dans le monde, connaître l'aventure, le danger, la pauvreté, échapper, explique-t-il, à la société contemporaine qui le terrorise, à cette "**société sans honneur qui détruit la terre**" : *"Elle est tellement de travers cette sélection d'as implacables"*, martèle-t-il sur son clavier. Il veut, croyons-nous, s'arracher à l'ordre sédentaire, à l'impérialisme de l'abstrait qui ferme la voie de l'extase, dont la poésie offre le visage naissant.

LA SOUMISSION A L'ORDRE SÉDENTAIRE

Par amour de la science, par compassion aussi, Jean Itard s'est donc efforcé de rapprocher le Sauvage de ses contemporains, de le civiliser, mais sans y apporter toutefois la persévérance que Victor aurait sans doute mieux trouvée auprès de Bonnaterre et de Clair.

Ce faisant, il n'est parvenu en définitive qu'à l'enfermer plus radicalement dans son souterrain, et il en est amèrement conscient. L'hypersensibilité inemployée débouche sur l'angoisse et les convulsions d'un saisir égaré, sur les balancements de l'autisme. L'apprentissage de la civilité a fermé au Sauvage les voies de la nature, sans lui donner accès à la société.

Les balancements du saisir

A Rodez, l'abbé Bonnaterre insiste sur la normalité apparente du jeune sauvage :

"A l'extérieur, cet enfant ne présente aucune différence qui le distingue des autres... Il a la peau blanche et fine ; le visage rond ; les yeux noirs et enfoncés... la physionomie agréable et le sourire gracieux." (p. 198) *"Quand on le flatte et le caresse, ce jeune homme est doux, complaisant ; si on lui fait signe de venir, il s'approche ; si on lui tend la main, il avance la sienne, mais la retire brusquement, à la manière des singes..."* (ou des Indiens de l'Orénoque !) (p. 206).

Pourtant, reconnaît l'abbé, son comportement est étrange : *"Il balance son corps par un mouvement d'oscillation de droite à gauche ou de devant en arrière, tenant la tête élevée, le menton en avant, les yeux fixes et les lèvres fermées. Dans cette position, il éprouve quelquefois des spasmes, des espèces d'accès convulsifs..."* (p. 200)
"Quand on l'impatiente, quand on le contrarie, il manifeste des mouvements d'emportement et de colère : il agite alors brusquement les bras, les jambes et la tête ; il porte les poings fermés sur ses yeux, et secoue la tête avec vivacité. Il pousse en même temps ***des cris*** *qui annoncent le dépit ; et mord quelquefois, avec subtilité, ceux qui sont la cause de ses emportements."*(p. 206)

Après avoir relaté l'allégresse qui s'empare de son élève au cours de leurs promenades champêtres, Itard note lui aussi ses mouvements de dépit, ses désarrois devant sa nouvelle condition : *"Quelquefois, au lieu de ces mouvements joyeux, c'était une espèce de rage frénétique ; il se tordait les bras,*

s'appliquait les poings fermés sur les yeux, faisait entendre des grincements de dents, et devenait dangereux pour ceux qui étaient auprès de lui." (p. 290)

Le Dr Itard comprend bien le pourquoi de ces accès : "*Que lui importait d'être bien vêtu, bien chauffé,... et couché mollement, à lui qui, endurci aux intempéries des saisons,... ne connaissait d'autre bien que sa liberté, et ne voyait qu'une prison dans le logement le plus commode ?"* (p. 433).

Ressaisi par la société de son temps qui s'imagine naïvement éblouir les sauvages au spectacle des exploits des civilisés, le jeune Victor est envahi d'une nostalgie poignante qui le pousse à chercher **une issue** hors d'un monde étranger. Il ne sera jamais un *insider* civilisé, et l'*outsider* qu'il est devenu ne peut accepter de gaieté de cœur la perte de tout ce qui donnait un sens à sa vie : l'immersion dans la nature, la liberté, une mobilisation permanente de tout l'être face aux agressions du milieu vivant.

Les balancements maniaques, les convulsions, les fureurs qui s'emparent de Victor manifestent son angoisse dans le piège où il est pris. Son système antérieur de survie, devenu inutile, s'effrite, et le nouveau qu'on lui propose est trop souvent hors de son atteinte, exigeant de lui, pour complaire à son professeur, des efforts démesurés de pensée abstraite. D'où ses accès de violence qui le jettent ensuite dans l'abattement, et son désespoir qui le pousse à saisir chaque occasion de fuite.

L'apprentissage de la civilité

Dès janvier 1800, à Saint-Affrique, l'éducation au bien-être et à la bienséance avait vite porté ses fruits ; le Sauvage s'était accoutumé à coucher dans un lit, *"et, dans la suite, lorsqu'on changeait de draps, il témoignait beaucoup de joie".*

Certains comportements insolites ont aussi vite disparu : *"Au moment d'être pris,* note le citoyen Guiraud, de St-Affrique, *on l'a vu poser ses mains à terre et marcher à quatre pattes..."* (p. 197). *"Lorsqu'il est arrivé de St-Affrique,* écrit Bonnaterre, *il était dans l'usage de faire ses besoins partout où il se trouvait ; aujourd'hui, ... il fait ordinairement signe de lui ouvrir la porte."* (p. 209).

A cause de sa malpropreté, de son insouciance pour ses déjections, et de son refus des vêtements, on l'avait affublé d'une sorte de fourreau d'étoffe serré par une ceinture, sans chaussures ni bas.

En décembre de la même année 1800, à Paris, le jeune docteur Itard prend en charge l'éducation de Victor en s'appuyant sur le développement sensoriel (p. 288), et neuf mois après il sera parvenu à ceci : Victor dit le mot **lait** qu'il sait composer avec des lettres découpées. Un jour, il les emporte au Jardin de l'Observatoire et les assemble devant le citoyen Lemeri qui lui offre chaque jour à goûter...
Il sait dire : **O ! Dieu**, comme s'exclame souvent Mme Guérin, et **lli** pour Julie, sa fille (p. 319).
Itard conclut : *"Son éducation est possible... Celui-ci ne sait rien ; mais il possède à un degré éminent la susceptibilité de tout apprendre."* (p. 305).

Pourtant, il ne dépassera jamais ce niveau, et, cinq ans plus tard, le 18 septembre 1806, le même Dr Itard confessera dans son rapport au ministre de l'Intérieur, Champagny, les "non-succès de l'instituteur". (p. 401).

Au prix d'efforts patients et de souffrances qui ne seront jamais exprimées, l'apprentissage persévérant de la société sédentaire, auquel Itard soumet son élève, suscite néanmoins chez Victor un certain éveil du raisonnement, mais trop fragile pour rivaliser avec l'épanouissement du cerveau de l'**extase** qui caractérisait l'enfant des bois.

Son attention reste fugitive. Sans doute, reconnaît Itard, va-t-il chercher l'objet dont on lui montre le mot écrit, mais *"il fallait, pour qu'il pût m'apporter la chose, qu'il ne perdît pas de vue, un seul instant, les caractères qui servaient à la désigner."* (p. 417). Victor regarde attentivement la liste d'objets proposée, va les chercher dans sa chambre et, avant de les remettre, vérifie sur la liste qu'il n'a pas fait d'erreur.
Plus tard, il sera assez sûr de lui pour s'autoriser, à l'aller et au retour, un coup d'œil par la fenêtre, saluant de quelques cris aigus le spectacle de la campagne (p. 418). Le signe est révélateur : on peut voir dans ce comportement comme une sorte de validation d'une activité abstraite par un "cerveau de l'extase"

ravivé par un instant de contemplation. Mais la réalité du "souterrain" (si bien évoquée par Dostoïevski, *Mémoires écrits dans un souterrain*) n'est pas loin.

Le professeur a néanmoins réussi à amadouer son élève, à le domestiquer, à le rendre plus sensible. Usant de châtiments pour réprimer un penchant naturel aux larcins, Itard obtient, note-t-il avec honnêteté, "*ce que la société obtient ordinairement..., une modification de vice plutôt qu'une véritable correction ; ainsi Victor déroba avec subtilité ce que jusque-là il s'était contenté de voler ouvertement.*"

Alors, ajoute-t-il, *"nous usâmes envers lui du droit de représailles"*, lui ôtant des mains un fruit pour le dévorer à sa place (p. 438). Victor découvrit ainsi la vengeance, ce dont son maître se réjouit : *"C'était une preuve incontestable que le sentiment du juste et de l'injuste, cette base éternelle de l'ordre social, n'était plus étranger au cœur de mon élève."* (p. 439)

Pour mettre le holà à ses crises de fureur destructrice, un jour, Itard se fâche et le penche par la fenêtre comme s'il voulait le jeter dans le vide. Victor en a des sueurs froides ; il consent alors à ramasser, *"plutôt mal que bien"*, les cartons qu'il avait dispersés ; puis il se jette sur son lit et pleure abondamment (p. 316).
Ce sont là ses premières **larmes**. Elles marquent la soumission à la force, la brisure du vouloir, l'abdication de ses espoirs de liberté.
Victor se trouve pris au piège de son désir de bien faire, de complaire à ses éducateurs. Les conduites de rangement que signalent tous les observateurs apaisent les convulsions du saisir et meublent sa vie quotidienne de comportements stéréotypés.

"Son occupation favorite, notent Gall et Spurzheim, *est de remettre exactement à leur place les objets qui ont été dérangés..."* (p. 445). *Pour les choses suspendues à la muraille,* explique Itard, *chacune avait son clou et son crochet particulier ; et quand il s'était fait quelque transposition entre ces objets, il n'était pas tranquille qu'il ne l'eût réparée..."* (p. 311)

Sensible au moindre dérangement dans la disposition des meubles ou dans ses vêtements, au plus léger mouvement des personnes

présentes, à tout changement un peu brusque de la lumière solaire, (*"tout attirait ses regards, tout était, pour lui, le motif d'un déplacement"* (p. 406), précise Itard), Victor est conduit peu à peu à étouffer une hypersensibilité au monde qui n'avait plus d'emploi dans sa nouvelle existence. La société est la plus forte. Le perpétuel échec de ses tentatives de fuite débouche sur l'apathie. Les pulsions sexuelles de la puberté sont condamnées à ne trouver d'issue que dans des pratiques solitaires.
Telle est la dernière étape, d'une profonde tristesse, qui marque l'existence du Sauvage de l'Aveyron.

L'impasse éducative

Peu à peu s'assourdit l'allégresse barbare du jeune sauvage exclusivement occupé de sa survie dans l'urgence du dénuement.
Le Dr Itard constate qu'à Paris *"sa pétulante activité avait dégénéré insensiblement en une* ***apathie sourde*** *qui avait produit des habitudes encore plus solitaires... on le trouvait presque toujours accroupi dans l'un des coins du jardin, ou caché au deuxième étage derrière quelques débris de maçonnerie...*
La dépendance qu'il a contribué à renforcer pour civiliser son élève va buter sur un obstacle qu'il n'aura pas l'audace de franchir. Jean Itard attendait avec espoir et curiosité les manifestations de la **sexualité**. Il est visiblement déconcerté par ce qu'il observe : *"J'ai vu arriver, ou plutôt éclater cette puberté tant désirée, et notre jeune sauvage se consumer de désirs d'une violence extrême et d'une effrayante continuité, sans pressentir quel en était le but, et sans éprouver pour aucune femme le plus faible sentiment de préférence.*
Au lieu de cet élan expansif qui précipite un sexe vers un autre, je n'ai vu en lui qu'une sorte d'instinct aveugle... qui, à la vérité, lui rend la société des femmes préférable à celle des hommes, mais sans que son cœur prenne aucune part à cette distinction." (p. 440)

Au cours de surprenantes réunions mondaines organisées par son précepteur, notre pauvre Sauvage - qui doit avoir 17 ou 18 ans - tâtonne : il pince la main, les bras et les genoux des femmes présentes "*jusqu'à ce que, sentant ses désirs inquiets s'accroître au*

lieu de se calmer par ces bizarres caresses, et n'entrevoyant aucun terme à ses pénibles émotions, il changeait tout à coup de manières, repoussait avec humeur celle qu'il avait recherchée avec une sorte d'empressement, et s'adressait de suite à une autre avec laquelle il se comportait de la même manière...

Un jour cependant, poursuit Itard, *il poussa ses entreprises un peu plus loin. Après avoir d'abord employé les mêmes caresses, il prit la dame par les deux mains et l'entraîna, sans y mettre pourtant de violence, dans le fond d'une alcôve. Là, fort embarrassé de sa contenance, offrant dans ses manières et dans l'expression extraordinaire de sa physionomie, un mélange indicible de gaieté et de tristesse, de hardiesse et d'incertitude,* ***il sollicita à plusieurs reprises les caresses de sa dame****, en lui présentant ses joues, tourna autour d'elle lentement et d'un air méditatif, et finit enfin par s'élancer sur ses épaules, en la serrant étroitement au cou.*
Ce fut là tout, et ces démonstrations amoureuses finirent, comme les autres, par un mouvement de dépit qui lui fit repousser l'objet de ses éphémères inclinations."(p. 441)

Itard comprend parfaitement que tout le malheur de son sauvage tient à son ignorance de ce qu'il y a de différent entre les hommes et les femmes, et il décrit : "*Aussi ne doutai-je point que* ***si l'on eût osé dévoiler à ce jeune homme le secret de ses inquiétudes et le but de ses désirs, on en eût retiré un avantage incalculable.***" (p. 443)
Mais le maître est trop respectueux des bienséances, trop soucieux de sa réputation, pour jeter son élève dans les bras d'une jeune fille publique. La crainte des débordements possibles le fait reculer.

"En supposant, écrit-il au ministre, *qu'il m'eût été permis de tenter une pareille expérience, n'avais-je pas à craindre de faire connaître à notre Sauvage un besoin qu'il eût cherché à satisfaire aussi librement et aussi publiquement que les autres, et qui l'eût conduit à des actes d'une indécence révoltante ! J'ai dû m'arrêter, intimidé par la crainte d'un pareil résultat, et me résigner à voir... mes espérances s'évanouir devant un obstacle imprévu."* (p. 443)

Pour remédier aux crises de désespoir qui secouent son élève, le médecin, *"ne pouvant ou n'osant faire mieux"*, recourt à des saignées... Mais le peu de calme obtenu par ce moyen n'est que passager, *"et il est résulté de cette continuité de désirs violents* ***un état habituel d'inquiétude et de souffrance*** *qui a continuellement entravé la marche de cette laborieuse éducation."* (p. 442).

Le destin de Victor devenu adulte, condamné à une parodie de vie bourgeoise, est donc scellé. Ne pouvant plus déboucher sur l'extase sauvage payée de rudes austérités, son existence ne sera plus qu'une suite lamentable d'évasions manquées. "*Comme si*, écrit Jean Itard, conscient de son échec, et non sans amertume, *la société avait le droit d'arracher un enfant à une vie libre et innocente, pour l'envoyer mourir d'ennui dans un hospice, et y expier le malheur d'avoir trompé la curiosité publique...*" (p. 289)

CONCLUSION

Ma conviction profonde est qu'un caractère insolite, comme celui du Sauvage de l'Aveyron, ne saurait être réduit à la psychose qui l'ébranle.
Loin d'être un fou ou un idiot, il est la proie exemplaire d'un conflit entre deux imaginaires dont la méconnaissance met la société moderne en péril. L'**imaginaire nomade** est constitutif de l'humain au même titre que l'imaginaire sédentaire. C'est un imaginaire de l'espace, du vécu concret (musical, affectif, symbolique, mystique), de l'être saisi par une intuition qualitative - et, à la limite, prophétique - de l'univers.

Depuis la fin du Moyen Age européen, cet imaginaire nomade est en butte aux agressions d'un imaginaire sédentaire armé de la pensée rationnelle, motivé par la saisie scientifique et l'exploitation du monde, dans la perspective de profits quantitatifs et d'un enfermement généralisé.

En témoignent, au fil des siècles, les vagabonds rassemblés par Louis XIV dans les hôpitaux généraux, les travailleurs des plantations coloniales et des usines-bagnes du XIXème siècle, et jusqu'aux forçats des petits écrans d'aujourd'hui...

Les troubles qui en résultent affectent autant les sujets eux-mêmes (stress, dépression, accès de violence, abus des médicaments) que la ville rongée par les encombrements et les pollutions, et le milieu naturel de plus en plus dégradé par l'appauvrissement de la biodiversité et les dérèglements climatiques.
En l'absence d'imaginaire nomade, la croissance économique et technique est possible jusqu'à un certain point, mais pas le véritable développement humain.

Cette agression est si générale que beaucoup n'en ont plus conscience. Mais il n'est pas possible que le cerveau humain n'en soit affecté. Pour certains êtres, d'autant plus fragiles qu'ils sont plus intuitifs et "voyants", l' **"autisme"** pourrait constituer, paradoxalement, un ultime enfermement désespéré pour échapper à l'enfermement général, un dernier rempart contre l'éparpillement du moi, un donjon sans issue préservant au moins une survie végétative.
Ne voir dans des troubles semblables que des pathologies à combattre à coups de psychotropes, c'est ignorer les équilibres sociaux dont ils trahissent les dérèglements.

Fait de situations d'affrontement et de conflit - vacarme de la rue, tensions sociales, marques de racismes et d'autoritarisme, conduites imposées par les machines - le quotidien des sociétés sédentaires modernes laisse les mystiques sauvages **sans voix**.
Ils ne sont plus reconnus, ni socialement encadrés comme dans les sociétés traditionnelles, mais mis à l'écart, poussés vers l'abus des drogues, la démence ou les entraînements sectaires, les codes de déchiffrement de leur expérience nomade du monde étant brouillés.

Le drame des "Sauvages urbains" est qu'à la différence des paysans andins ou africains, des nomades mongols, des montagnards tibétains, et de tant d'autres peuples ancrés dans une longue tradition comme l'étaient nos propres ancêtres, les modernes d'Occident ne tolèrent plus autour d'eux **aucun espace pour la conversation avec le monde**.
Dès lors, les gens qui veulent s'intégrer dans la société, mener une existence "normale", doivent-ils plus ou moins se satisfaire de vivre **sur la lame d'un couteau**.

Un personnage comme Victor de l'Aveyron est plus qu'une victime ou un "exclu" au sens courant. C'est un être en dehors, **en perte de territoire**, auquel la société de son temps a proposé ainsi de vivre et de marcher sur la lame d'un couteau, celui de la pensée conceptuelle et critique.
Le sol pour s'affirmer manquant sous ses pas, il n'a eu d'autre recours que de se replier sur lui-même et de s'abandonner, comme certains peuples contemporains, dans le Grand Nord ou en Amazonie, victimes de l'industrialisation, réduits au suicide ou à l'alcool.

C'est ainsi que, pour se protéger, des âmes souffrantes comme la sienne se font sourdes à toutes les manifestations de sociabilité, insensibles, indifférentes, criant parfois leur colère de la façon la plus brutale, parce que l'espace de la conversation avec le monde leur est refusé.
Leur détermination positive, leur allégresse sauvage passée au crible du temps, l'espace retiré de sous leurs pieds comme une carpette qu'on roule, ces médiateurs potentiels en perte de territoire se drapent dans l'**espace virtuel de l'aliénation** qui referme bientôt sur eux sa cuirasse d'acier.

Sachons bien pourtant que cette évolution tragique n'est nullement inéluctable, qu'elle sanctionne un simple échouage à l'entrée du port, au seuil du domaine perdu de la contemplation du

ciel et de la terre, soumis aux brusques changements de l'atmosphère, tempête ou ensoleillement.

C'est parce que la vérité du monde, le frais contact de la mousse et des rochers baignés par l'eau bondissante des torrents, se dérobe à leur saisie que la sensibilité aux aguets de nos hommes des bois se replie sur elle-même comme une écorce dure, dans un malheur qui n'a pas de nom.

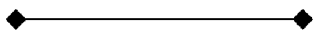

« CHARLES GIDE » (1847-1932)
« APÔTRE DE LA RÉPUBLIQUE COOPÉRATIVE »
(1886-1932)

par Roger GROSSI
Membre résidant

Rien ne laissait prévoir une telle aventure.
Seuls, de naïfs utopistes, pouvaient accepter ce rêve.
Sa famille, depuis plusieurs générations, est engagée dans des carrières juridiques sérieuses.
Son frère Paul, son aîné de 15 ans, est déjà en chemin pour devenir à Paris un grand maître en droit romain .

Je vous propose

1. - une brève introduction biographique (1847-1886)

2. - une présentation de l'œuvre maîtresse de sa vie : « Principes d'Economie Politique » (1884).

3. - sa découverte à Nîmes de tout ce qui prend vie autour de l'Ecole de Nîmes.

4. - le journaliste : « l'Emancipation ». Charles Gide Apôtre de la coopération, sa pensée en face des dogmatismes .

5. - questions... essai de bilan ...

I - Brève présentation biographique

La vie de Charles Gide, avant l'évènement surprenant de I886, son entrée en coopération ...

Enfance et études secondaires

Charles Gide est né à Uzès le 24 juin 1847. Il est mort à Paris le 12 mars 1932 à 84 ans.

Il est mis en pension à la campagne. Chez sa nourrice, une forte et douce paysanne, il trouvera le bon lait et une grande tendresse. Il gardera des sentiments très fidèles à cette mère paysanne nourricière. Il n'oubliera jamais celle qui lui a aussi donné, comme langue maternelle, la douce langue provençale.

Le récent biographe de Gide, Marc Penin, note « lorsque Charles réintègre le domicile familial, *ses parents franchissaient tous deux le cap de la cinquantaine et, comme il arrive souvent à cet âge, étaient disposés à voir les côtés graves de la vie* (élégante périphrase de Mlle Lavondès, sa première biographe), pour suggérer que l'ambiance au foyer familial devait singulièrement manquer de gaieté ! ».

Voici quelques remarques de Gide concernant sa formation :

Au Collège d'Uzès, l'enseignement lui a permis d'acquérir une prodigieuse capacité de mémorisation, mais « comporte d'énormes lacunes ; j'ai toujours déploré de n'avoir pas appris les mathématiques et je n'ai pu réparer que très tardivement et bien insuffisamment mon ignorance des langues étrangères ». En fait , il sut lire très rapidement l'anglais, l'espagnol et l'italien.

« Le collège d'Uzès m'a permis de passer du premier coup mon baccalauréat ès lettres. Il est vrai que je fus refusé ignominieusement au baccalauréat ès sciences, mais en toute justice ! »

Adolescent, Gide est passionné par la littérature, la poésie, le théâtre, la fantaisie, le dessin, des expériences sur les cristaux. Il est très admiratif de l'architecture de sa chère ville. Il est émerveillé par la puissance et la grandeur des monuments romains. Il adore arpenter et découvrir la région et bientôt les montagnes. Il prend intérêt aux savantes conversations de son père avec ses amis souvent invités au repas du soir. Il admire sa culture et son autorité et surtout sa capacité à préparer son frère aîné aux

examens les plus difficiles du droit. Il comprend que son père s'inquiète de le voir fréquenter, avec un trop vif intérêt, un collégien, Auguste Fabre, fils d'un drôle de pasteur d'une église dissidente, mais surtout admirateur d'un économiste farfelu, Charles Fourier. Son ami a même osé lui prêter des livres qui, après avoir endoctriné Auguste, risquent d'exercer une dangereuse influence sur le jeune et fantaisiste Charles. L'inquiétude paternelle laisse Charles paisible. Il sait que son père respectera son orientation, ses décisions pour l'avenir. Mais comment un Gide pourrait-il devenir autre chose que juriste ?

Paris. Etudes de droit

Après son bac, Charles Gide, chaperonné par sa mère, part pour Paris. Il prépare sa licence en droit ; Paul peut ainsi veiller sur lui !

Paris lui offre, il est vrai, une multitude d'occasions de plaisirs et de distractions et si ses études à la faculté de droit lui laissent « un souvenir odieux », il passe ses examens sans difficulté. Là, comme à Uzès, il a toujours en poche un carnet de croquis et prend plaisir à fixer, par le fusain ou le crayon, les images des lieux et le visage de compagnons de route.

La guerre de 1870 l'arrache pour quelques mois à ses études, mais, trop brève, elle ne le conduira pas au front.

En 1872, il soutient sa thèse de doctorat en abordant un thème de grande actualité et où il innove brillamment, en traitant « du Droit d'association en matière religieuse », thèse annonciatrice de l'importante loi de Séparation des Eglises et de l'Etat de 1905.

Tandis qu'il prépare son agrégation de droit, son frère Paul, pressentant ce qui est susceptible de réconcilier vraiment Charles avec le droit, lui offre l'édition complète des œuvres de Frédéric Bastiat, le grand maître de l'économie libérale, opposée au socialisme français naissant, le juriste le plus attentif aux aspirations sociales du temps.

Vie professionnelle

En 1874, Charles Gide, reçu à l'agrégation de droit, sollicite et obtient un poste de professeur adjoint d'économie politique à Bordeaux, là où Bastiat fut professeur jusqu'en 1850. C'est par une de ses confidences, dans les « libres entretiens », publiés en 1907, que Charles Gide nous fait connaître son cheminement intellectuel :
« Si je suis devenu économiste, ce n'est point que la science économique ait exercé sur moi une attraction particulière, mais par l'effet répulsif des études de droit, au temps où j'étais étudiant. J'ai cherché alors quelque ouverture par laquelle je puisse m'échapper. Il n'y en avait qu'une qui, à cette époque, au lieu d'être largement percée comme aujourd'hui, n'était qu'entrebâillée. Je l'ai prise et je me suis sauvé hors de la prison ! »

Vie familiale

Charles Gide, lassé par les interventions de tous ceux et celles qui veulent le marier, choisit d'épouser Adelina Anna Im Thurm. Il la présente à sa mère comme « une jeune fille charmante, femme du monde, habituée à recevoir ».
C'est une bourgeoise, de la petite noblesse suisse de Schaffhouse, installée à Bellegarde, au domaine des Sources. Ils se marient au grand Temple de Nîmes le 31 août 1878. Le couple a trois enfants : Jeanne en 1879, Paul en 1884, Edouard en 1889.
Gide, lassé par le climat de Bordeaux, demande et obtient le poste de professeur de droit économique à Montpellier en 1880. Il a trente-trois ans.

II - L'œuvre maîtresse de Ch. Gide : « Principes d'Economie Politique » (1884)

Gide reprend tout au long de sa vie le contenu, le plan, la présentation de sa pensée dans cette œuvre toujours remise en chantier. Là est son testament professionnel de juriste. C'est à la présentation de cet ouvrage qu'est consacré le volume II de l'édition nationale, en cours d'édition chez l'Harmattan.

Le professeur Yves Breton, dans une remarquable introduction, raconte le soin incessant que Gide porte à cet ouvrage au cours des 26 éditions publiées de 1884 à 1931.

« Que faire, demande Gide, deux puissances formidables se disputent notre personne, l'Eglise et l'Etat, mieux vaut encore tenir ferme ce que nous avons, oui, mieux vaut sans doute prendre pour guide une liberté qui se sait faillible que de prendre pour maître une Eglise et un Etat qui se croient infaillibles ? »

Gide rejette les dogmes des quatre écoles qui prétendent apporter une lecture définitive et scientifique des phénomènes politiques et économiques.

- A l'école libérale qui croit que la libre concurrence fera naître la justice et le bonheur social, Gide oppose la réalité des faits. Le développement industriel souligne la puissance grandissante des forces d'exploitation en face de la paupérisation croissante du prolétariat.
- Aux discours de ceux qui attendent la régulation de la vie économique et de la vie sociale par une intervention ferme et continue du pouvoir politique, Gide oppose une lecture objective des faits ; le pouvoir est toujours du côté de ceux qui possèdent la culture, l'argent et les moyens de production : terre, mines, usines. Le siècle qui s'achève et celui qui approche sont lourds de conflits : ouvriers contre patrons, riches contre pauvres, antagonismes qui vont bientôt se déchaîner en conflits d'intérêts internationaux.
- Aux socialistes et aux marxistes qui affirment la nécessité de régler les conflits par la révolution et la violence, Gide demande

qu'on vérifie si les résultats de la haine et de la force destructrice, le retour à la barbarie, peuvent apporter aux hommes le bonheur et la paix.

- Aux économistes catholiques et protestants qui sont tentés de chercher en Dieu la solution des problèmes, Gide rappelle l'Histoire et ses pitoyables expériences. Après avoir trouvé les chemins de la liberté, la République ne pourrait-elle pas inventer une autre voie pour aller vers la paix et le bonheur ? Chercher du côté de la solidarité ?

Il croit, il sait que le seul chemin d'avenir est d'appeler les hommes à l'entraide, à la collaboration, à l'écoute mutuelle, au respect des autres et au partage des responsabilités pour mettre en place une synergie constructive en vue du service de tous.

III - Découverte de l'école de Nîmes

En 1880, le retour dans le Midi après sa nomination à Montpellier, les liens avec Uzès et Nîmes vont être déterminants pour éclairer la conversion radicale de Gide à la coopération.

A Nîmes, Gide retrouve Auguste Fabre. Son ami d'enfance a vécu le concret de la coopération dans le Familistère ouvrier de Guise. Là, comme en Angleterre, les Pionniers de Rochdale, des ouvriers ont tenté et réussi l'expérience d'une totale coopération, avec suppression du salariat, suppression de tout intermédiaire marchand, vie commune et reconnaissance réciproque de la solidarité.

A Nîmes, Gide découvre ce qu'il appelle « le miracle nîmois » : des entreprises naissent du peuple, par la volonté unanime d'une équipe d'hommes venant de tous les milieux sociaux et tous librement engagés dans une recherche de renouveau social, hors de toute influence politique ou religieuse.

Par eux, Gide revient à Charles Fourier, au mouvement du socialisme français. Il discerne l'attente qui fermente au cœur et dans l'esprit, l'espérance du peuple ouvrier dans toute l'Europe.

II - L'œuvre maîtresse de Ch. Gide : « Principes d'Economie Politique » (1884)

Gide reprend tout au long de sa vie le contenu, le plan, la présentation de sa pensée dans cette œuvre toujours remise en chantier. Là est son testament professionnel de juriste. C'est à la présentation de cet ouvrage qu'est consacré le volume II de l'édition nationale, en cours d'édition chez l'Harmattan.

Le professeur Yves Breton, dans une remarquable introduction, raconte le soin incessant que Gide porte à cet ouvrage au cours des 26 éditions publiées de 1884 à 1931.

« Que faire, demande Gide, deux puissances formidables se disputent notre personne, l'Eglise et l'Etat, mieux vaut encore tenir ferme ce que nous avons, oui, mieux vaut sans doute prendre pour guide une liberté qui se sait faillible que de prendre pour maître une Eglise et un Etat qui se croient infaillibles ? »

Gide rejette les dogmes des quatre écoles qui prétendent apporter une lecture définitive et scientifique des phénomènes politiques et économiques.

- A l'école libérale qui croit que la libre concurrence fera naître la justice et le bonheur social, Gide oppose la réalité des faits. Le développement industriel souligne la puissance grandissante des forces d'exploitation en face de la paupérisation croissante du prolétariat.
- Aux discours de ceux qui attendent la régulation de la vie économique et de la vie sociale par une intervention ferme et continue du pouvoir politique, Gide oppose une lecture objective des faits ; le pouvoir est toujours du côté de ceux qui possèdent la culture, l'argent et les moyens de production : terre, mines, usines. Le siècle qui s'achève et celui qui approche sont lourds de conflits : ouvriers contre patrons, riches contre pauvres, antagonismes qui vont bientôt se déchaîner en conflits d'intérêts internationaux.
- Aux socialistes et aux marxistes qui affirment la nécessité de régler les conflits par la révolution et la violence, Gide demande

De 1860 à 1885 ce mouvement incompris, fortement contesté par le monde politique et syndical, n'a pas su s'imposer.
Gide y discerne au contraire un évènement significatif d'avenir.
L'amitié et l'accueil d'Auguste Fabre et d'Edouard de Boyve, les deux responsables nîmois, la rencontre de la « chambrée », lieu où s'ébauchent les projets, le frappent. Les coopératives ouvrières qu'il découvre, l'esprit et le dynamisme qui les animent, lui ouvrent les yeux. C'est du peuple, des pauvres que vient l'espérance.
En 1885, cette équipe nîmoise, que par dérision on appellera bientôt « l'Ecole de Nîmes », prend l'initiative de lancer un appel « à l'union » de toutes les coopératives ouvrières connues de France. L'objectif est de créer, lors de cette rencontre, une Fédération nationale des Coopératives. Le premier Congrès a lieu à Paris le 27 juillet 1885. Gide n'a pas encore rejoint le mouvement, mais il s'interroge : « Est-il vraiment impossible que des êtres raisonnables et civilisés n'arrivent pas à résoudre le problème social et à faire vivre ensemble la justice et la liberté ? »

IV - Charles Gide journaliste : « l'Emancipation ». Sa pensée en face des dogmatismes.

Gide prend conscience que la solution de la question ne viendra ni des écrivains, ni des philosophes, ni des intellectuels, ni du pouvoir, ni des possédants, et encore moins des violents. Il faut que les syndicats y apportent leur aide, sans nul doute les Etats doivent y être associés, mais le mouvement doit venir de la base.
Le Tiers-Etat, en 1879, a conduit la France à la République et à la liberté. Il faut maintenant que le peuple de France et les peuples dans le monde s'unissent pour promouvoir la République coopérative. C'est du peuple et par une lente éducation de tous que viendra l'émancipation des citoyens.
Ce qui se passe à Nîmes annonce pour la France et pour le Monde l'aube de ce renouveau.

Au lendemain du Congrès de Paris, Gide prend la décision d'entrer dans le mouvement coopératif. Il offre, par écrit, à de Boyve et à ses amis, une pleine collaboration. Bénévole.

Cette proposition est acceptée avec joie car la présence d'un jeune professeur d'Economie politique sera précieuse pour « l'Ecole de Nîmes ». Sans doute, le « Traité d'Economie politique » que vient de publier Gide est contesté par beaucoup, mais déjà la réputation de Charles Gide est grande en France et hors de France. Il pourra être l'universitaire capable de présenter et de défendre « l'Ecole de Nîmes ».

A la demande de De Boyve, Gide fait, devant la Société populaire de Nîmes, le 8 avril 1886, une conférence mémorable sur « les prophéties de Fourier ».

Ecoutons-en les étonnants premiers propos : « Je dois vous avouer, et en fait d'exorde, c'est un aveu un peu intimidant, c'est d'un fou dont j'ai à vous entretenir ! Oui, vraiment d'un fou et même du fou le plus complet qui se puisse imaginer ! »

Et Gide évoque les rêves de Fourier et son style de vie, et poursuit ainsi : « Pourquoi suis-je venu vous parler d'un pareil original ? Par prophéties, j'entends des vérités qu'il a devinées, pressenties, révélées, car cet homme, malgré sa folie, ou peut-être à cause même de sa folie, a sur bien des points devancé son siècle, parlé le langage de la plus haute raison. Il demande la suppression des intermédiaires, mais c'est ce que font les coopératives de consommation, l'abolition du salariat, c'est ce qui se vit dans les familistères, faire du travail un plaisir c'est l'espérance de tous. Choisir toujours l'amour, car la haine ne crée que la mort. » Et voici sa conclusion : « O toi qui rêvais un monde où tout le monde fût heureux, même les bêtes, et même les riches, si j'avais eu à choisir une inscription pour ta tombe, j'y aurais gravé cette promesse de l'Evangile : « Il te sera beaucoup pardonné parce que tu as beaucoup aimé ! ».

A Nîmes, on a compris le message de Gide, et on va lui confier le poste pédagogique essentiel. Il sera l'animateur du Journal d'éducation coopérative ouvrière que le Congrès de Paris a décidé

de créer. L'acceptation de cette mission est l'engagement décisif de Gide sûrement, c'est l'acte principal de sa vie : sa folie !
Dès son adolescence, Fourier et ses rêves l'avaient frappé ; est-ce un écho à l'Evangile ?
Maintenant, la vie de Gide va changer profondément. Son champ d'activité va s'orienter vers le peuple. Il donne un nom au nouveau journal : « L'Emancipation ». Un nom qui est tout un programme : aider le peuple à devenir un peuple de femmes et d'hommes libres. L'éducation populaire va devenir son objectif essentiel. Saura-t-il parler aux ouvriers, aux paysans, trouver le style, la simplicité, le vocabulaire adéquat pour trouver le chemin de leur esprit et de leur cœur ?
Ce sera désormais sa recherche constante. Mois après mois, année après année, pendant près d'un demi-siècle, Gide écrira ses articles, Il écrit dans beaucoup d'autres revues, mais nous avons retrouvé 840 articles publiés par lui dans l'Emancipation Il est toujours attentif à donner à ses lecteurs l'information importante et juste, l'interrogation susceptible de faire naître la réflexion, le jugement raisonnable pour conduire aux décisions nécessaires.
Gide prend un chemin difficile, les risques sont nombreux et multiples. Il est un bourgeois protestant, il devient suspect pour les uns, c'est un traître pour les autres. Il choisit un chemin sans issue, il rejoint les rêveurs et les utopistes, pensent la plupart. Il perd toute crédibilité aux yeux des pouvoirs politiques et des gouvernements. Il ose poser des questions impertinentes sur l'usage de l'argent, sur le nationalisme aveugle des Français, sur leurs sottes prétentions devant les autres peuples. Il se fait l'avocat du Juif, de l'Indochinois, de l'Arabe, il dénonce les contradictions entre les discours et les comportements sociaux et coloniaux des responsables nationaux : ministres et généraux.
Il va aussi trouver devant lui l'opposition des grands meneurs politiques et syndicaux pour qui le mouvement coopératif est une idéologie sans avenir. Il sort de sa classe sociale et se situe délibérément du côté du peuple, du monde ouvrier. Il prend des risques par rapport à sa famille, à son milieu social et religieux.

Gide sait pourtant qu'il poursuit la marche commencée « lorsqu'il s'est sauvé de la prison ». Son horizon s'élargit. A sa recherche professorale va s'ajouter la participation à l'aventure du siècle. Ses interlocuteurs cesseront d'appartenir seulement à l'élite estudiantine. Il va à la rencontre du monde simple des travailleurs, ouvriers, paysans, des manuels. Il devient le propagandiste des coopératives de consommation et travaille à faire découvrir le dynamisme du mouvement coopératif. Ses lecteurs doivent comprendre que le nouveau chemin appelle chacun à devenir un membre responsable de la nouvelle société à promouvoir. La démocratie demande la vertu et l'obéissance à la loi. La solidarité implique la vérité et la responsabilité morale de chacun.

Gide devient le pauvre qui tente de mettre en place une nécessaire utopie, une utopie réaliste, rationnelle et prospective, concernant à la fois l'individu, la personne, la société locale, régionale et nationale, et l'humanité tout entière. Il est essentiel de souligner que Gide ne cesse d'en appeler à la raison et à l'intelligence, sa démarche est toujours scientifique.

Ce qu'il dénonce c'est l'aveuglement, l'irrationalité, et souvent le mensonge et l'hypocrisie des « grands » Il le fait toujours en respectant les personnes. Il se plaît aussi à célébrer les femmes et les hommes courageux qui osent parler pour défendre l'homme, la vérité et la justice.

Cette conduite exige de lui rigueur, responsabilité, courage, authenticité, audace, foi indéfectible et espérance. Gide sait qu'il n'est qu'un homme faillible. Il doit traquer l'ignorance et le mensonge, l'hypocrisie et la sottise, mais demeurer humble et respectueux des personnes dont il parle et des hommes auxquels il s'adresse.

Gide refuse d'être considéré comme un maître. Il ne sera jamais un meneur, un chef de parti ; il appelle chacun à la liberté et au service. Nous sommes des êtres vulnérables que les passions menacent de dominer.

V- Questions ... Essai de bilan ...

En terminant nous vous présenterons quelques observations sur :
Charles Gide - l'homme
- l'œuvre et ses deux aspects fondamentaux
- son dernier cours au Collège de France

L'homme

Son projet n'est pas de réussir une belle carrière, de faire triompher un système, une idéologie. Il faut tenter d'aider l'homme à construire une cité humaine, l'aider à renoncer aux voies coutumières qui conduisent à la ruine et à la mort. Il faut tenter d'orienter les responsables des peuples vers la démocratie et la raison. Il ne faut jamais oublier que les passions, comme le mistral, le feu et nos Gardons quand ils se déchaînent peuvent en un instant emporter toute la belle œuvre des hommes.
Gide n'a aucun goût pour les honneurs, Il n'aime ni les mondanités, ni les bavardages. Il se moque des décorations. C'est un homme d'études et de cabinet. Sa recherche de la vérité va de pair avec le souci du concret, du réalisable. C'est un travailleur opiniâtre et heureux, ouvert à toutes les nouveautés scientifiques, techniques, artistiques et littéraires. Pour son plaisir, il lit, chaque année, en espagnol toute la grande œuvre de Cervantés. Il est un lecteur fidèle de la Bible. Il préfère lire le Nouveau Testament dans le texte original, le texte grec.
En dehors des courses en montagne, il n'aime pas les voyages et seule la fidélité à sa mission d'Apôtre de la Coopération le conduira à parcourir une large partie du monde : Angleterre, Italie Espagne, Suisse, Afrique du Nord, Pologne, Russie, Autriche entre autres. On l'appelle pour des Congrès, pour des conférences, pour des rencontres avec des hommes politiques, pour les multiples œuvres qui luttent pour la défense du droit, pour la défense de personnalités françaises ou étrangères victimes d'injustice raciale ou idéologique ; il intervient, écrit et s'engage. Mais il n'a pas les

qualités pour devenir un manager social ou politique ; il est timide, il n'est pas un homme d'action, un grand organisateur. En revanche, Gide est un remarquable conférencier, capable de capter l'attention d'une grande assemblée par la simplicité, la qualité de ses développements, par l'authenticité et la vérité de sa parole. C'est un débatteur redoutable et capable de dénoncer le vide, l'absurdité du discours de l'adversaire. Ses partenaires ouvriers, paysans, artisans, bourgeois, ses collaborateurs à l'Emancipation lui apportent beaucoup et l'aide à trouver le langage et l'argumentaire capables de faire réfléchir l'auditeur et le lecteur.

Son œuvre présente globalement deux volets fondamentaux :

- Celle du professeur avec son ouvrage essentiel
Les Principes de l' Economie politique
L'ouvrage a un succès impressionnant tant en France qu'à l'étranger. Plus de I00.000 exemplaires sont publiés en éditions successives de 1884 à 1831. L'ouvrage est traduit en dix-neuf langues étrangères . Charles Gide est considéré comme l'un des hommes qui font le plus honneur à la science française. Le professeur publie aussi dans toutes les revues françaises, européennes et internationales tant sur les questions à l'ordre du jour dans le monde juridique, que, depuis son engagement au service de l'Ecole de Nîmes, sur les questions concernant la Coopération et la solidarité internationale.

- L' Emancipation, ce journal n'a pas le succès espéré, exceptionnellement il peut publier à 15000 exemplaires mais sa moyenne ordinaire est de 4000 à 5000 exemplaires. Le journal, il est vrai, est attendu par beaucoup. Il est considéré comme la « conscience du siècle ». Lentement il aide le monde coopératif à prendre conscience de la place fondamentale de la vérité et de la droiture morale nécessaire pour ceux et celles qui veulent travailler à la naissance d'une République coopérative. Lorsqu'en novembre

1919 l'Université de Paris met Gide à la retraite, il est clair que Gide n'a aucune envie de la prendre et d'arrêter sa recherche. Heureusement le Congrès coopératif national de Paris s'engage à faire une donation pour financer une chaire de coopération au Collège de France et ce poste est offert à Charles Gide. En 1925, il y donnera son cours sur l'Ecole de Nîmes. « Nous ne laisserons pas croire que la coopération n'est qu'un système comme tant d'autres qui se sont succédé dans l'histoire sociale, et si même la coopération ne réalisait pas le grand programme dont je vous ai donné aujourd'hui la vision, ces erreurs n'auraient coûté ni une goutte de sang, ni une larme à personne, et tous les expérimentateurs sociaux ne peuvent pas en dire autant. »
En 1927, il a 80 ans ; il écrit : « Il n'y a aucun mérite à avoir quatre-vingts ans, l'unique secret est de travailler sans cesse. Quand la mort vient entrouvrir ma porte et me voit installé à ma table de travail, elle dit : « Tu n'as pas fini ta tâche. C'est bien, achève, je repasserai. »
Entrer en coopération, pour Gide, c'est cesser d'être simplement un spectateur, un amateur. C'est vivre sa vocation de citoyen responsable, engagé pour tenter de conduire notre terre vers la fraternité, en fuyant la barbarie de la guerre.
Il n'entre pas dans le jeu politique, mais il veille sur les dérives mortelles pour tenter d'alerter ceux qui ont la lourde responsabilité de l'avenir des hommes.
Gide, dans ce service difficile, risque de perdre ceux qu'il aime le plus, son épouse, ses proches, ses frères croyants, mais comme les Réformés, ses aïeux, il ne peut autrement, il ne peut accepter de perdre son âme pour sauver son confort.

Son dernier cours au Collège de France

Emancipation, mai 1930 (pages 74-75)
Claude Gignoux cite d'abord le texte, paru dans le Coopérateur de France du 9 avril, d'Ernest Poisson, directeur de l'Ecole technique de la coopération :

« C'est après cinquante-six ans de leçons que, l'autre jour, par un soleil couchant de printemps qui glissait à travers les vitres de la salle un peu sombre, mais majestueuse, du Collège de France, M. Charles Gide est descendu de chaire, aussi jeune d'esprit et aussi passionné de la foi coopérative que nous l'avons toujours connu. Une émotion fière et presque joyeuse nous a fait monter les larmes aux yeux. »

Et voici quelques lignes de la dernière leçon de Gide :

« Messieurs, j'achève ici ma leçon, et avec elle tous mes cours. Ce n'est pas là un événement historique, assurément, mais ce n'est pas non plus un fait banal que la fin d'un enseignement qui a duré plus d'un demi-siècle.

Si je récapitule ce demi-siècle d'enseignement, je ne peux pas dire que mes auditeurs aient été nombreux. J'ai toujours, en effet, recherché les cours qui n'étaient pas inscrits au programme des examens, afin d'être sûr qu'aucun de ceux qui m'écouteraient ne le feraient par contrainte et que tous seraient des auditeurs de bonne volonté... Les cours sont vite oubliés, les livres eux-mêmes passent. Les œuvres durent parce qu'elles vivent, se renouvellent, se reproduisent et, de toutes les oeuvres sociales, il n'en est pas qui soient plus vivaces et plus prolifiques que les sociétés coopératives qui ont fait l'objet de ce cours. J'ai donc tout sujet de me féliciter d'avoir, dès ma jeunesse, bien auguré de leur destinée et d'avoir lié ma vie à la leur. »

C'est, nous a-t-il semblé, un honnête bilan.

Roger Grossi 6 avril 2001

BIBLIOGRAPHIE

- A. Lavondès (La Capitelle Uzès 1953) : *Charles Gide un précurseur de l'Europe Unie et de l'O N. U. Un apôtre de la coopération entre les hommes.*

- Charles Gide (PUF 1947) : *L'Ecole de Nîmes*, édition du Centenaire.

- Henri Desroche : *Charles Gide Trois étapes d'une créativité coopérative, sociale, universitaire* (1982 C.I.E.D.)

- Colloque Charles Gide et l'Ecole de Nîmes (1993) SHPNG

- Edition du Comité National Charles Gide (L'Harmattan Paris - Québec)

- Marc Penin : Biographie, *Charles Gide l'Esprit critique* (1997)

- Charles Gide, Volume 1, les *Ecrits* (1869- 1886)

- Charles Gide, Volume II, *Principes d'Economie Politique* (2000 - 26 ° édition 1931)

- Charles Gide, Volume III, *l'Emancipation,* (2001 préparé par une équipe nîmoise)

- *Collection complète, Emancipation*, (1886-1932) SHPNG. Maison du Protestantisme, 3 rue Claude Brousson Nîmes

L'INSTITUTION CONSULAIRE ET LA DÉMOCRATIE LOCALE AUX XVI^e ET XVII^e SIÈCLES, À PARTIR DE L'ÉTUDE DES DÉLIBÉRATIONS DES CONSULS DE QUELQUES COMMUNAUTÉS RURALES PROCHES DE NÎMES

par Anny HERMANN
Correspondant

Avant toute chose, permettez-moi de vous remercier de m'avoir invitée à venir vous parler de l'institution consulaire dans quelques-uns de nos villages proches de Nîmes aux XVI^e et XVII^e siècles.

J'ai pu ainsi élargir le champ de mes connaissances en me consacrant à l'étude des délibérations des consuls souvent bien conservées et dont la lecture est une source inépuisable d'informations sur la vie des communautés confrontées tant aux problèmes intérieurs – nombreux – qu'aux problèmes extérieurs, posés par les circonstances politiques du moment.

Je ne vous parlerai pas de la naissance du consulat dans ces communautés rurales, étude qui a été en partie menée par André Gouron et publiée dans un article paru en 1963 dans la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.

Plus volontiers, je vous entretiendrai de l'institution consulaire à un moment où elle semble avoir atteint sa pleine reconnaissance et sa pleine activité assumée par les consuls, les conseillers et tous les « chefs de maison ».

Sa pleine reconnaissance, oui, car les rois, dès leur accession au trône, voire plus tard, au cours de leur règne, confirment ce qu'ils appellent « le droit de consulat ».

Ainsi, à Calvisson, par lettres patentes datées de 1503, Louis XII reconnaît aux habitants le privilège de « faire créer et constituer deux consuls aud. lieu chacun an » et aussi « de faire des conseillers en nombre suffisant pour conseiller les consuls ».

A Gallargues, une ordonnance de 1327, signée de Charles IV le Bel, le dernier des fils de Philippe IV le Bel, rappelle que les habitants sont en possession de « élire, créer et constituer des consuls », privilège que deux siècles plus tard, en 1533, François I[er] reconnaîtra à son tour. En effet, il fait écrire : « Par nos prédécesseurs rois leur ont esté concédés et octroyés plusieurs beaux privilèges, franchises et libertés et entre autres droit de consulat » et il fait ajouter que les habitants peuvent « dès lors créer consuls chacun an pour régir et gouverner la communauté dud. lieu».

Ce privilège, obtenu, que ce soit de longue date comme à Calvisson en 1220, « du temps du comte Raimond VII », ou plus tardivement pour les autres villages, privilège auquel « manants et habitants » tiennent par-dessus tout au point d'être inquiets lorsque le roi tarde à le leur confirmer, crée, chez eux, un attachement si profond qu'à aucun moment il n'y aura défaillance, et que, malgré toutes les difficultés que l'on peut imaginer : les procès, les problèmes financiers, les périodes de grand désarroi, chaque année, des hommes seront choisis par leurs pairs pour « régir et gouverner la communauté dud. lieu ».

« Elire, créer, constituer consuls » sont les trois étapes que se propose toute communauté pour ses représentants.

Elire, c'est choisir et nous verrons comment on procède au choix des consuls, créer, c'est déclarer élus ceux que le choix aura favorisés, et constituer, c'est investir les élus de leur nouveau pouvoir, ce qui donne lieu toujours à une cérémonie rituelle qui solennise l'élection et permet aussi aux habitants de se retrouver, de se regrouper.

Pour ces manifestations que nous qualifierions de « citoyennes » et dont les modalités aujourd'hui obéissent pour les villes et les villages de France aux mêmes règles, nos communautés des XVI[e] et XVII[e] siècles nous offrent, elles, une extrême diversité. Ni la date du renouvellement des consuls, ni leur nombre, ni le mode de scrutin ne sont semblables et on ne peut que penser que cette diversité est le fruit de « l'ancienne et bonne coutume » qui sert à toutes de référence absolue.

Prenons, si vous le voulez bien, quelques exemples parmi des communautés que nous connaissons bien : Aigues-Mortes, Calvisson, Gallargues...

A Aigues-Mortes, ville qui dispose de riches archives consulaires, une délibération de1532, signée de Jacques Fournier et écrite en langue d'Oc, nous apprend qu'un conseil se tient la veille de « Tous les Saints du Paradis » pour faire la nomination de ceux qui doivent être mis sur le rôle (c'est-à-dire inscrits sur la liste) pour être élus consuls aussi bien « vieux » que « jeunes » pour l'an après venant (*pèr l'an après venent*) et selon la formule consacrée « ansi qu'es de bona et ancienna costuma ».

Est donc dressée alors une liste de onze noms pour le collège des consuls « vieux » et une autre de quatre seulement pour celui des consuls « jeunes ». Le compte rendu écrit à la suite nous apprend que « le lendemain qui fut jour et fête de Tous les Saints a été faite la criée que tous les « caps d'ostal » (chefs de maison) se trouvassent au couvent des Frères Mineurs pour faire lad. élection et, après avoir eu les voix des susd. habitants, moyennant leur serment – sans doute avant de voter les chefs de maison prêtent-ils un serment dont je n'ai pas trouvé – hélas – le contenu –, Messieurs les Consuls – et j'ajouterai « sortants » - à haute voix, devant la grande église (Notre-Dame-des-Sablons), devant tout le peuple assemblé ont prononcé et dit avoir été élus comme consuls « vieux » honorables hommes, Jacques Portal et Claude Martinion, et pour consuls « jeunes », Pierre Bacon et Antoine Durand, priant Notre Seigneur qu'il leur donne la grâce de bien régir et gouverner le bien et toute la chose publique pour le profit de tout le monde ».

Et ce ne sera que quelques jours plus tard que les consuls seront intronisés, exactement le 11 novembre, « jour et feste de Saint-Martin », précise-t-on.

Ce n'est pas par cri public que se fait la convocation le dimanche 5 janvier 1592, à Calvisson, des chefs de maison, mais par « le sergent et valet des consuls » que les consuls sortants chargent d'aller « par toutes les maisons tant du présent lieu de Calvisson que Sinsans et Bizac consolat dud. lieu pour faire savoir et entendre à tous chefs de maison de venir ce jourd'hui tout incontinent après disner dans la maison de ville, maison consulaire

pour illec tenir conseil général ». Et c'est pour nommer de nouveaux consuls, comme il est de coutume de faire tous les ans, le premier dimanche de l'an. « Ce que led. Piquel (c'est le nom du valet des consuls) aurait fait comme il a dit et affirmé auquel conseil sont venus et ont esté présents et assistants ceux qui s'ensuivent cy après et (ils) ont procédé à la nomination desd. consuls nouveaux et fait courir les voix comme s'ensuit cy après ».

Suivent alors, dans le registre, trente-deux pages sur lesquelles le greffier a noté les nom et prénom de tous les chefs de maison (deux cent vingt-six inscrits) qu'il fait suivre des nom et prénom des deux hommes choisis par l'électeur pour être consuls et aussi des nom et prénom de celui qui sera l'exacteur, c'est-à-dire le collecteur de taille.

Autrement dit, on profitera de l'élection des consuls, pour se donner, dans la foulée, un exacteur.

Le greffier écrira donc – je prends la première ligne et le premier inscrit : « Jacques Jaumeton a nommé pour consuls Barthélemy Mortier et Pierre Servel et pour exacteur François Poujol » et ainsi de suite jusqu'à épuisement des inscrits.

Comme un rôle – une liste restrictive de candidats - n'a pas été préalablement établi, rôle où auraient pu figurer les candidats investis, c'est donc dans un vivier de plus de deux cents candidats potentiels que l'électeur va faire son choix.

De ces trente-deux pages qui sont tout à la fois listes électorales, listes d'émargement et contenus du scrutin, une lecture rapide est difficile et le décompte des voix assez malaisé. Cependant, résultat il doit y avoir et résultat il y aura : deux hommes donc l'emporteront, ce seront Barthélemy Mortier, par soixante et une voix, et Dornin Valz par trente-trois. A signaler toutefois, pour la compréhension de ce scrutin, que soixante-dix-neuf personnes ne se sont pas exprimées. Abstention volontaire ? C'est possible mais comment imaginer que les candidats puissent ne pas plaire quand le choix est si largement ouvert ? Refus de vote ? Mais ce serait alors condamner le système fondé sur « la bonne coutume » ! Je pencherais plutôt pour une absence physique, justifiée par la maladie ou par un éloignement temporaire...

Le greffier, poursuivant son travail, écrira en signe de conclusion : « Et ayant fait courir les voix et icelles recueillies, suivant la pluralité d'icelles ont esté nommés Barthélemy Mortier et Dornin Valz... . Pareillement (ils) ont fait courir les voix pour eslire un exacteur et icelles recueillies a esté nommé pour exacteur de la présente année savoir est Antoine Merle. »

Ainsi s'achève l'élection des consuls de Calvisson de l'année 1592. Une autre manière de recueillir les voix est celle que les Gallarguois ont adoptée. Après avoir, comme à Aigues-Mortes, établi, le dimanche des Rameaux, une liste de trois noms pour constituer le collège des consuls « vieux » et une autre liste de quatre pour constituer celui des consuls « nouveaux », on attend le dimanche de Pâques pour procéder au vote. C'est alors qu'« ils » - nous n'avons pas pu les identifier dans le document gallarguois de 1567 – « ils », donc, « vont de maison en maison des habitants pour savoir et avoir leur adviz qu'ils voulaient avoir et eslire pour consul « vieux » et pour consul « nouveau »... et de ce en avoir fait rolle et ellection » c'est-à-dire, comme à Calvisson, comme à Aigues-Mortes, ou ailleurs, de « sa » parole, sortie de « sa » bouche et exprimant « son » choix. Après quoi le comptage des voix se fait dans la maison consulaire et, comme à Calvisson, on annonce alors que « l'ellection et nomination par la pluralité des voix est tombée sur... ». Suit le nom des deux consuls. Ce n'est qu'après que les habitants réunis se retrouvent sur la place du Coudoulié où ils exigent des élus le serment suivant « de bien et duement exercer la dite charge au soulagement des subjects du roy dud. lieu et de ne imposer aulcungs deniers si non ceulx que (qui) sont mandés par les édicts de sa majesté », c'est-à-dire la taille royale dont les consuls sont obligés, par la tenue des compoix, d'en assurer la répartition et ensuite la levée.

C'est à l'occasion de cette dernière cérémonie que, après la prestation du serment, les consuls sont revêtus, par le valet de ville, de l'insigne consulaire, à savoir le chaperon.

Mais là n'est pas toute la cérémonie car, si le chaperon demeure le symbole du nouveau pouvoir des consuls, il n'est pas tout, puisqu'il reste aux élus à prendre sous leur responsabilité les matériels de la communauté dont ils devront être, pendant un an, les gardiens vigilants.

Et tout d'abord le coffre. Le coffre dans lequel sont conservées, outre l'argent, quand il y en a, toutes les archives de la communauté à savoir, comme on peut le lire dans le document gallarguois de 1567 « les compoix, livres d'impositions des deniers et tailles et autres papiers concernant faicts de la communauté pour le régime et administration d'icelle ».

Ce coffre (ou « archa » dans les textes latins) est remis entre les mains des consuls nouvellement élus, comme nous l'apprend une délibération du 24 janvier 1600 à Calvisson. Ecoutons le greffier : « L'an mil six cens et le lundy XXIII[e] jour du moys de janvier ont esté présans en leurs personnes Sire Pierre Cappion et Sire Gilly Thérond consuls nouveaux du présent lieu de Calvisson dessous signés lesquels confessent avoir heu (eu) et receu (reçu) de sire Anthoyne Rougier et de Sire François Gilly consuls vieux de l'année passée 1599 assavoir toutes et chacunes les pièces désinées (désignées) en ung inventaire fait par la dite communauté cottées depuis numéro 1 jusques a numéro 100 et que y défaut le numéro 92. Ont receu ensemble (avec ce qui précède) une advération (vérification cadastrale) vieille toute déchirée n'ayant point de commencement ne fin et deux livres de consuls escripts par M[e] Anthoyne Bonnet secrétaire. Desquelles pièces les dicts Rougier et Gilly consul vieux (les sortants) s'en sont deschargés et en chargent lesdicts Capion et Thérond consuls nouveaux (les élus) lesquels promettent les garder jusques en fin de leur consolat pour en faire charger ceux qui viendront après... »

Comme nous venons de le voir, à la lecture de cette cérémonie, ces archives, mémoire de la communauté, méritent un soin particulier et un entretien permanent.

A Gallargues, par exemple, en avril 1611, on s'en inquiète. Les consuls rapportent, lors d'un conseil, que des habitants se plaignent de ce qu'on n'a pas inventorié les « instruments » (les documents) qui sont dans le coffre de la ville. Aussi demandent-ils aux habitants réunis en conseil « le moyen qu'on tiendra en cette affaire ». Eh bien, il est décidé, sur-le-champ, de dresser un inventaire et, pour ce faire, d'adjoindre aux consuls quatre personnes d'autorité dont les noms sont notés et, bien entendu, un « escrivain » ! Malheureusement l'inventaire, qui n'a pas été noté

dans le registre des délibérations, a disparu et nous ne saurons jamais ce qu'il y avait dans ce coffre en 1611. Mais consolons-nous avec l'inventaire que les archives de Congénies nous ont gardé. « Le coffre bois de ladite communauté est fermé à trois clefs ». Ce qui d'ailleurs justifie la présence de trois consuls, chacun responsable d'une des trois clefs. « David Aubanel, Jean Lombard et Jacques Macip consuls l'année 1616 remettent à Jean Farel, Davis Mellet et Isaac Rougier consuls en 1617 les papiers et actes qui s'ensuivent ». Il n'y en a que treize parmi lesquels on trouve un livre de présage (évaluation des biens de chacun) couvert de basane verte et daté de 1594 ; un autre livre de présage vieux et « défaillant plusieurs fulhets » et n'ayant aucune date ; et puis des transactions, l'une passée entre le seigneur de Calvisson et les habitants, une autre entre ceux d'Aujargues et ceux de Congénies ou encore une copie de l'arrêt obtenu par M. de Calvisson contre le seigneur d'Uzès...

Quant aux autres biens de la communauté, tout aussi personnels que ses archives, ils sont constitués de tous les instruments qui servent à peser et à mesurer et que les consuls remettront à celui qui, après enchères, aura obtenu le courtage (ou courretage), c'est-à-dire l'autorisation de prélever une taxe sur tous les produits vendus hors de la commune à des marchands étrangers et qu'il sera chargé de peser et de mesurer. Ainsi seront transmis, à Gallargues, par exemple, en 1610, deux mesures pour le vin, une canne et une demi-canne pour l'huile, une bassine et une « cosse », le tout en cuivre, et la romaine de la ville avec son « bouioun » (contrepoids).

Le rituel de l'élection étant achevé, il ne reste plus aux consuls qu'à se donner non seulement des conseillers, parmi lesquels figurent toujours les deux consuls sortants, en nombre variable selon les époques et les lieux, néanmoins « suffisant pour conseiller les consuls » comme le rappelle Louis XII aux habitants de Calvisson, mais aussi des « officiers », c'est-à-dire des hommes chargés de tâches précises de surveillance ou de gestion. Ainsi, selon les communautés, nous trouverons des « regardadou » ou des « visitadou », tout à la fois inspecteurs et experts chargés de veiller au bon état des murailles et des chemins ou à la qualité du blé et du vin, ou encore à la solidité des cercles et futailles, enfin à

la vérité des poids et des mesures. A leurs côtés, et ce jusqu'à la Réforme à laquelle toutes ces communes vont adhérer, se trouvent les « bassiniers » chargés de la gestion de l'argent des bassins des aumônes ou de celui des luminaires installés dans l'église du lieu. Et puis aussi des recteurs de l'hôpital « pauvre », toujours qualifié ainsi, alors que ses biens sont souvent très importants, prévu pour accueillir tous les éclopés, malades, mendiants ou les pauvres de passage. Bref, autant de responsabilités que ces hommes endosseront comme une sorte d'apprentissage pour la fonction suprême à laquelle, tôt ou tard, ils seront appelés.

Désormais, les consuls nouvellement élus ont devant eux une année de gestion et de responsabilité. « Régir et gouverner », comme on le leur a dit, c'est assurer, avant tout, le suivi des affaires en cours dans l'esprit où elles ont été engagées, prévoir le renouvellement des baux aux dates fixées depuis longtemps et en organiser les enchères, enfin, et on peut s'en douter, faire face à toute éventualité et répondre au coup par coup.

Pour cela, outre les conseillers proprement dits, les entoure l'assemblée des chefs de maison, sollicités, qui peuvent et même doivent les assister de leurs avis, réunis ainsi, quand l'affaire est d'importance, en « corps de communauté » ou selon le vieux terme médiéval « en corps d'université » : ce qui est arrivé à Gallargues, par exemple, le 27 septembre 1610 à propos de la reddition des comptes de l'exacteur Barthélemy Campestranier qui avait fait un faux en écriture, « contrefaisant », dans une prétendue quittance, la signature du consul Jacques Figaret.

Mais cette volonté des consuls de voir réunis autour d'eux les chefs de maison ne semble pas avoir été toujours acceptée de gaieté de cœur et parfois, si l'on compte le nom des présents, on s'aperçoit que les assemblées sont maigres. C'est qu'il faut dire que les conseils ne se tiennent ni à des dates connues d'avance, ni à des heures précises : à Calvisson, les consuls ordonnent au valet de ville d'appeler tous les conseillers pour « venir tout incontinent dans la maison consulaire pour tenir conseil des affaires de la communauté » ; à Gallargues, on fait « crier le conseil » par le mandataire des consuls juste avant sa tenue ; à Aimargues, c'est « à voix de trompe et cri public » que le sergent et trompette de la

ville appelle les chefs de maison « pour traiter et conclure sur certaines affaires ».

Cependant, les consuls ont leur ruse et, à Calvisson, il leur arrive quelquefois de « commander à Antoine Piquel, leur valet de ville, de se tenir à la porte du temple pour faire arrêter les hommes à l'issue du prêche du matin pour tenir conseil général des affaires de la commune ».

Mais ces mêmes consuls ont aussi leur rigueur : à Gallargues, en 1615, alors que le procès contre le prieur va trouver sa conclusion au Parlement de Toulouse, l'avocat a demandé qu'on lui envoie « l'un de nous ». Le conseil où cette demande est faite a été convoqué par le seul Jean Vanel, consul, conseil où n'assiste qu'une poignée de participants. Quatre jours plus tard, l'autre consul, Pierre Vézian, prend acte de cette délibération à laquelle il n'assistait pas, fait convoquer tous les chefs de maison. Cette fois, quatre-vingt-dix-neuf hommes se présentent et, d'eux, il va exiger qu'ils « désavouent » la décision prise par son compagnon Jean Vanel.

Même si parfois les participants ne sont pas aussi nombreux qu'on pourrait le souhaiter, les débats n'en semblent, apparemment, pas moins animés puisque toujours on prend soin de demander l'avis de chacun avant de « faire courir les voix » ou « de prendre les voix l'une après l'autre ». Est-ce parce que la discussion a été assez longue pour épuiser les arguments et, de ce fait, mettre en avant l'intérêt commun, que, dans quasiment tous les cas, se dégage une belle unanimité ?

C'est ce que l'on peut penser car tous les greffiers, de quelque communauté qu'ils soient, notent avant de donner le résultat de la délibération : « ...et nul à ce contredisant ni discordant » ou « tous d'un bon (ou commun) accord » ou encore « tous d'une voix et sans discrépance aucune »...Cependant, par deux fois, j'ai relevé, à Gallargues, un « opposant » et quatre « refuzants ».

En 1613 Foulcarand Combes « s'est rendu opposant attendu qu'on ne met pas quatre bêtes par livre de présage ». Il estimait que ce règlement concernant l'impôt sur le bétail n'était pas favorable à la communauté qui venait de voter pour trois bêtes seulement par livre de présage. En 1613, ce sont quatre

« refuzants » qui estiment que le bon choix n'a pas été fait : il s'agissait de savoir si on enverrait à Toulouse Pierre Vanel ou M. le procureur (avocat de la communauté). Les quatre « refuzants » auraient souhaité que ce fût le procureur et ils le disent bien haut attendu, ajoutent-ils, qu'on ne prend pas la meilleure offre. En effet, pour les frais du voyage, Vanel avait demandé un doublon (deux à trois écus) et le procureur un seul écu !

« Régir et gouverner », c'est bien régir et bien gouverner ; c'est avoir la volonté d'un « bon gouvernement » dont la règle est la recherche du bien de chacun et de tous. Aussi est-ce pour le maintien de ce difficile équilibre que l'autorité des consuls, reconnue par tous, s'exercera.

Disposant d'un pouvoir juridique, ils peuvent prendre toutes sortes de décrets, faits de conseils ou d'interdits assortis de « peines » dont l'ensemble forme ce qu'il convient d'appeler les « coutumes » ou les « criées » puisqu'elles sont régulièrement rappelées par « cri public à tous les coins et carrefours » et peuvent même être reconsidérées en fonction des événements.

On y prévoit, avant tout, la sauvegarde des récoltes : ne pas entrer dans les blés tant qu'ils ne sont pas moissonnés ou dans les vignes tant que les vendanges ne sont point achevées, mais aussi on prévient toute déprédation faite par les troupeaux, conséquence souvent d'un manque de respect des bergers qui n'hésitent pas à mener paître leurs bêtes au bord des chemins, près des vignes quand celles-ci végètent ou dans les olivettes au moment des « oulivades » quand les fruits sont à terre.

Mais tout ne peut être prévu par ces « coutumes » ancestrales. Ainsi, à Calvisson, en avril 1600, alors que certains habitants pratiquent des « rompudes » (défrichements) dans les garrigues, les consuls interviennent pour rappeler que de telles actions ne peuvent être menées « sans demander licence à Messieurs les consuls, ni les consuls sans délibération du conseil ».

Encore à Calvisson, des habitants, en mars 1592, ont été surpris à faire des clos (des enclos) dans les « patus » de la ville. On sait qui ils sont ; décision est prise aussitôt « d'abattre et de tomber les murailles ».

Un mois plus tard, toujours à Calvisson, d'autres personnes, cette fois, « ont bâti des clos sur des chemins et piétinent des « patus » communs ». Les consuls se transportent sur les lieux accompagnés des « estimaires » et « ils tomberont, abattront et raseront les murailles de pierres prises auxd. patus et ouvriront les chemins qui peuvent servir à la communauté ».

D'autres fois, c'est à des actes de malveillance que les consuls seront confrontés : à Gallargues, où l'on est obligé d'interdire « de troubler l'eau de la Font en y lavant tripes et draps » (tissus) ; à Calvisson, où on demande aux consuls « de bien faire punir celui qui a osé ôter une pierre de la fosse dans laquelle se trouvent les « bourneaux » de la canalisation du griffon » ; à Aigues-Mortes, où on mène une enquête afin de punir ceux qui ont commis des dommages à la pinède du Mol, c'est-à-dire, qui ont osé voler du bois dans un domaine commun.

Mais il n'y a pas que les fruits de la terre à sauvegarder, il y a à veiller aussi sur les personnes et éviter, autant que faire se peut, le fléau de la peste ou celui de la guerre.

La peste est omniprésente dans les délibérations. Dès qu'elle est signalée en un lieu proche, aussitôt décision est prise de faire garder les portes, de faire appel à un capitaine de santé et surtout de ne permettre à quiconque de rentrer en ville sans un « bon bulletin ». On ne tolèrera même pas les marchands avec leurs marchandises non plus que les matelots de quelque point qu'ils viennent comme il est décidé à Aigues-Mortes en 1530.

Et encore moins les pauvres, accusés d'être les porteurs du « mal contagieux » auxquels, cependant, à Calvisson, comme aussi à Saint-Laurent d'Aigouze, on donnera la « passade », sorte d'aumône que l'on aura au préalable récoltée en ville.

Si, pour la période étudiée (plutôt fin du XVI[e] siècle, début du suivant), on ne peut parler des destructions dues à la guerre – elles ont eu lieu avant et reprendront vers 1626 au moment où Montmorency se lancera à la poursuite de Rohan révolté –, on sait cependant combien le passage des troupes ou leur cantonnement coûtent aux communautés. Le souvenir de leurs exactions reste présent dans la mémoire collective. Aussi, dès la moindre alerte, en appelle-t-on au protecteur du lieu. C'est le cas à Calvisson dont

Monsieur le Baron est seigneur mais en résidence à Marsillargues où il a son château.

Nous sommes en août 1592. Le 10, le consul Valz dit qu'il a appris de bonne source que M. d'Epernon[1] était près de Montpellier avec ses compagnies. L'assemblée réunie décide alors « d'envoyer vers M. le Baron un homme pour le prier d'agir auprès de M. d'Epernon pour que celui-ci ne passe point en ce lieu de Calvisson ny aultres lieux de sa baronnie ». De son côté, le consul Valz se propose d'aller, lui, à Nîmes, aux nouvelles pour savoir où doit se dresser l'étape et par où doivent passer lesdites compagnies. Le 11, le baron fait savoir aux consuls qu'il veut bien aller trouver d'Epernon, mais qu'il voudrait aussi être accompagné du capitaine Jacques Saurin et d'un autre homme. La décision est prise sur-le-champ : Saurin et Jean Laroche accompagneront le baron. Trois jours plus tard, le 14, nous apprenons par la délibération tenue ce jour que Monsieur le Baron a tant fait envers M. d'Epernon qu'il a fait exempter ce lieu de Calvisson et sa baronnie des compagnies redoutées. Mais comme un tel service rendu mérite salaire, M. le Baron prie les consuls « de luy porter, en son château de Marsillargues, quelques flacons de vin et du meilleur qu'ils pourront trouver ».

De tous les problèmes qu'ont à résoudre les consuls, les conseillers et, d'une manière plus générale, tous les « caps d'oustau », le plus difficile, le plus préoccupant, le plus épuisant en démarches, voyages, réunions, parlotes, voire procès, reste le problème financier.

Tout d'abord, les consuls sont responsables de la collecte de la taille royale – des deniers royaux - comme on disait alors. Dès qu'ils en reçoivent le montant pour leur commune, ils en font la répartition sur tous les habitants imposables au prorata du « présage » de chacun ; ce qui les rend responsables de la tenue à jour du compoix, grand registre où sont notées toutes les possessions de chaque propriétaire affectées de leur valeur. Bien entendu, toute fraude doit être combattue et, si fraude il y a, elle doit être sanctionnée. Ainsi, à Calvisson, en mai 1592, les consuls

[1] Le duc d'Epernon, compagnon de Henri IV, venait de guerroyer dans le Sud-Ouest et devait regagner la Provence dont il était le gouverneur.

apprennent que certains particuliers, comme ils disent, ont « quitté », c'est-à-dire ôté de l'imposition certaines terres des garrigues qu'ils auraient ensuite semées. Comme il s'agit « d'un préjudice du général », Messieurs les Consuls décident de se faire accompagner des « estimaires », jurés de la ville et du « recteur de l'espital » (on verra plus loin pourquoi)... Ils iront visiter et estimer le blé desdites pièces afin que « ceux qui les ont semées, s'ils fauchent le dit blé seront contraints rendre le dit blé suivant l'estimation faite par les dits jurés de la ville pour, après, être confisqué aux poures (pour le donner aux pauvres) et en cas de refus seront poursuivis par justice au dépens de la cause ».

L'autre souci des consuls est de trouver, une fois la mande royale reçue et la répartition faite, un collecteur (ou exacteur) ou « levadou ». Si, à Calvisson, il est l'élu de la communauté, ailleurs, c'est à des enchères que l'on aura recours pour trouver ce collecteur, pas forcément issu de la population du village, mais dont on pourra espérer qu'il soit honnête et efficace, après qu'il aura fait la meilleure offre et proposé le taux le plus faible, généralement guère plus de dix deniers par livre (4%).

Si, pour cette levée de la taille, la responsabilité des consuls se limite à l'organisation, par contre, ils sont comptables de l'argent dépensé. Or la notion de budget leur étant totalement étrangère, ils ne peuvent s'appuyer sur aucune prévision de recettes. Alors comment faire ? Soit ils utilisent un système de « taille commune », comme à Gallargues, dans les années 1540, 1550, et qui permet, au coup par coup, de ne solliciter que les plus fortunés ; soit ils se donnent un moyen plus cohérent et plus juste qui consiste à imposer « au sol la livre », c'est-à-dire au prorata des revenus de chacun – comme pour la taille royale –, l'ensemble de la communauté.

Encore une fois, Calvisson va nous donner un exemple de cette pratique : en août 1592, le consul Valz annonce qu'il a reçu « les mans » (la mande royale) de la part des consuls de Nîmes ; ils se montent, ces « mans », à 367 £ 5 s 9 d. Comme la communauté est débitrice, le consul propose, avant de lancer l'imposition de rajouter le montant de quelques dettes. Ainsi seront rajoutées 20 £ dues au maître d'école, 6 £ 10 s pour une ordonnance qu'a obtenue Gilles Ranquet contre la ville (un procès

perdu sans doute), 50 £ pour le fer et le plomb qu'il faut acheter pour la canalisation, et encore – mais non chiffrée – la dépense que feront deux compagnies de M. de Bernis logées dernièrement en ce lieu, et une autre dépense – pas davantage chiffrée –, celle que firent les charretiers avec leurs mules pour aller quérir les meules à Sommières pour le moulin à vent de M. le Baron.

Mais quand l'imposition n'est plus possible ou plus supportable, alors on fait appel à l'emprunt. On emprunte, de préférence, à des particuliers du lieu, mais aussi à des prêteurs étrangers et souvent de très grosses sommes, comme à Gallargues, où, en 1607, les habitants décident de racheter les droits seigneuriaux pour la somme astronomique de 27 000 £, somme qui avait été fixée par les Trésoriers de France.

Les délibérations, pour toutes ces communautés, sont ponctuées des douloureux problèmes de remboursements. On y entend – en écho – la colère des créanciers qu'on tarde à rembourser, avec lesquels on cherche à gagner du temps, à négocier pour ne donner que les intérêts, la « pension », comme on disait alors.

On y décèle aussi la colère des diacres de l'Eglise Réformée qui, à Gallargues, en 1610, réclament les 50 £ affectées aux pauvres et qui ont été détournées de leur affectation primitive par les consuls eux-mêmes...

C'est qu'il en faut de l'argent ! Il en faut pour l'entretien des biens communs, celui du four par exemple, mais aussi des rues, des chemins, des cimetières, des murailles. Il en faut encore pour construire, comme à Calvisson, en 1592, la canalisation qui doit amener l'eau de la source des Fontanilles jusqu'au griffon de la place, ou le temple, puisque nous sommes dans la période qui a suivi l'Edit de Nantes. A Calvisson, on exige un prix fait du maçon Guillaume Turc pour qu'il élève le temple au-dessus d'une ancienne muraille et qu'il le couvre de « saumiers (poutres) neufs, bons et suffisants » ; à Gallargues, on se mobilise aussi pour le couvert du temple afin d'aller chercher des poutres dans le port de Lunel où le « radel » (bois de flottage) vient d'arriver... Autant de lourdes dépenses !

Alors comment ne pas comprendre les doléances régulières du pasteur et du maître d'école réclamant leurs gages. Pourtant, ni

de l'un, ni de l'autre, la communauté ne peut se passer et elle le sait et même le fait écrire dans les délibérations comme à Saint-Laurent d'Aigouze. Il ne reste plus que la négociation, là aussi : 150 £, 200 £, plus quelquefois, 250 £ annuelles tant pour l'un que pour l'autre. C'est peu, mais on paiera, s'il le faut, le logement. A Saint-Laurent d'Aigouze, en 1598, pour le pasteur, outre le logement, on lui achètera un vêtement et on lui fournira « tout le bois et le vin nécessaires ». A Gallargues , en 1609, on ajoutera, pour le maître d'école 50 £ pour qu'il dise les prières tous les dimanches et une fois par semaine, et cela toute l'année, « d'une Saint-Michel à l'autre » comme pour toute personne gagée. Mais ce que l'on attend de lui, de ce maître d'école, c'est surtout qu'il soit apte « à enseigner la jeunesse », « à l'endoctriner », à la conduire à bonnes mœurs, à la « morigéner » comme il est dit à Marsillargues en 1560.

Tous ces hommes que nous venons d'entrevoir à travers leurs responsabilités politiques ont-ils été, à leur tour, bien « morigénés » ?

Il est vrai qu'ils savent lire, écrire et compter. Il est vrai aussi qu'ils savent maîtriser les deux langues, celle d'oc dans laquelle ils s'expriment, celle d'oïl dans laquelle ils rédigent leurs délibérations. Il est vrai aussi que, héritiers d'une longue pratique, conscients de la force que leur donne « la bonne et ancienne coutume », ils auront porté, eux et leurs successeurs, cet antique privilège qu'est « le droit de consulat » jusqu'à ce que, avec d'autres, il disparaisse dans la grande tourmente révolutionnaire.

Les documents utilisés se trouvent :

- *aux A.D.G. pour Calvisson (BB1, BB2), Aigues-Mortes (BB4), Aimargues (BB3), St-Laurent d'Aigouze (BB1) ;*
- *aux A.D.H. pour Marsillargues (BB1) ;*
- *aux archives communales pour Congénies et pour Gallargues (BB1).*

LES CÉVENNES CATHOLIQUES

par Robert SAUZET
Membre non résidant

Le problème de l'identité cévenole a été évoqué ici même, il y a deux ans, par la conférence de M. Daniel Travier et l'échange qui a suivi. Dans la suite de cette séance je voudrais simplement apporter quelques matériaux et réflexions, utiles à la connaissance d'une partie de l'ensemble cévenol, les secteurs catholiques. Depuis longtemps je voulais reprendre l'histoire de ces régions rencontrées déjà voici une trentaine d'années lorsque je faisais ma thèse... La question m'intéressait d'autant plus que je suis originaire à cent pour cent d'une de ses enclaves. Saint-Martial, Saint-André-de-Majencoules, à peu près totalement catholiques, Saint-Roman-de-Codières partagé entre les deux religions, sont les villages d'origine de la totalité de ma famille. Cela dit, si j'entreprends la mise en route d'une *Histoire des Cévennes catholiques* il ne saurait s'agir d'une histoire catholique des Cévennes... Il me paraît utile de le rappeler dans notre ville où les combats de plumes se sont souvent substitués à la bonne vieille arquebuse de nos ancêtres.

La persistance et la résistance du catholicisme dans une partie des Cévennes sont des faits incontestables souvent ignorés, en dehors du département du Gard. Il y a là le problème d'une minorité mal connue. On peut leur appliquer les remarques historiographiques de notre confrère Gabriel Audisio sur les difficultés de la compréhension du passé des minoritaires par ceux qui n'ont jamais vécu dans cette « situation d'infériorité structurelle[1] ».

---

[1] G. Audisio, *Les Français d'hier*, tome 2 : *Des croyants XVe-XIXe siècles,* Paris, Colin, 1996, p. 331 sq. Au-delà de l'Histoire, la question minorité régionale minorité nationale serait un beau thème pour l'œcuménisme.

J'ai essayé d'envisager l'histoire de ces habitants des Cévennes dans le temps long et dans un espace réduit. Dans le temps long du XVI[e] siècle à nos jours - pour éviter de fausser la perspective en privilégiant tel ou tel épisode. Dans un espace réduit - sans bien entendu m'interdire d'en sortir - en l'occurrence les « Terres blanches », région de Notre-Dame-de-la Rouvière et Saint-André-de-Majencoules et le secteur voisin du bassin du Rieutord (Sumène, Saint-Roman-de-Codières, Saint-Martial). Ce rétrécissement du champ de vision permet d'y faire converger des éclairages documentaires nombreux, donc de tester les hypothèses « macro-historiques ». Je voudrais très succinctement revenir sur le fait de la persistance du catholicisme dans les Cévennes, évoquer par, quelques exemples la complexité et la variété des situations concrètes et enfin essayer de montrer que ce papisme persistant a été profondément renouvelé du XVII[e] au XIX[e] siècle par la Réforme catholique.

Le fait : les premiers chiffres que nous ayons montrent (visites pastorales du début du XVII[e] siècle) que, dans les Cévennes occidentales, le tiers des habitants étaient restés catholiques. C'est le cas de la haute vallée de l'Avre en amont du Vigan, de celle de l'Hérault entre Ganges et Valleraugues, du bassin du Rieutord. Il en va de même dans les Cévennes centrales (Sainte-Cécile-d'Andorge face à Branoux, dans la Vallée longue, Sénéchas face à Saint-Ambroix) ou septentrionales (Fraissinet-de-Fourques face à Vébron). Dans l'ensemble cévenol on peut évaluer à 25 ou 30% le nombre des catholiques. Au moment de la Révocation de l'édit de Nantes, il y a dans le nouveau diocèse des Cévennes, celui d'Alès, 30 000 anciens catholiques pour 41 000 nouveaux, c'est-à-dire protestants[2]. Je ne reviendrai pas sur les causes de la résistance du catholicisme en Cévennes. J'en ai parlé ici même il y a quelques années[3]. Les motivations des adhésions et

[2] N. de Basville, *Mémoire pour l'instruction du duc de Bourgogne (1698)*, ed. F. Moreil, Paris, 1985, p. 131.

[3] R. Sauzet, « Itinéraires en Histoire religieuse nîmoise », *Mémoires de l'Académie de Nimes*, 1995, p. 72-73.

des refus peuvent être éclairées mais on ne peut faire une théorie générale des choix religieux. Nous pourrons y revenir dans la discussion mais il m'a paru utile de rappeler le fait lui-même. Dans une stylisation devenue fameuse, Théodore de Bèze décrit ainsi le ralliement en Cévennes « ce fut en ce temps (1560) que ceux des montagnes des Cévennes - un pays rude et âpre s'il y en a en France et qui pouvait sembler des moins capables à recevoir l'Évangile par la rudesse d'esprit des habitants - reçurent avec une merveilleuse ardeur la vérité de l'Évangile ». L'auteur précise : « non seulement *quasi tout* le commun mais aussi les gentilshommes etc. ». « Quasi tout » mais non « tout le commun ». Cependant, pour de bons auteurs ultérieurs, l'adhésion des Cévennes a été totale et, encore en 1967, dans l'*Histoire du Languedoc,* Emmanuel Le Roy Ladurie, qui depuis est revenu sur cette affirmation hâtive, écrivait : « En 1567, *les derniers papistes des Cévennes*, terrorisés par le massacre de la Michelade (19 septembre1567) passent en bloc à la Réforme[4] ». Les Cévennes ont en fait connu une coexistence religieuse marquée souvent par la violence. L'intolérance était une attitude normale chez les adeptes des deux religions. Le protestantisme était d'essence diabolique pour les tenants de la vieille religion qui étaient considérés comme des supports de « la bête de Rome », comme disait Agrippa d'Aubigné, l'Antéchrist incarné par le pape. Les humanistes chrétiens, adversaires de la violence, constituaient une élite vite marginalisée. Pour les autres, il s'agissait d' « extirper l'hérésie » ou de « détruire Babylone », la religion catholique.

La guerre civile a dévasté les Cévennes au XVI[e] siècle et au début du XVII[e], marquée par les tentatives catholiques de couper la route stratégique essentielle Nîmes-Millau par Sumène (témoin les deux batailles de Sumène en février-mars 1568) et Le Vigan (occupé quelques jours par les Ligueurs en décembre 1590). Lors de l'alliance des « politiques » de Montmorency-Damville et des protestants après 1574, les catholiques cévenols connurent une situation, *mutatis mutandis*, assez comparable à celle des

[4] *Histoire des églises réformées de France,* rééd Lille, 1841, t.I.p. 137 - *Histoire du Languedoc,* dir P. Wolf, Toulouse, 1967, p. 327

« dhimmis », ces sujets de seconde zone qu'étaient les juifs et les chrétiens dans l'empire ottoman : ils étaient tolérés (sauf les plus militants qui étaient expulsés des localités mixtes) mais soumis à des surcharges d'impôts et, en plus, au temps des guerres de Rohan, à des travaux de terrassement. La vérification des dettes des communautés effectuée par l'administration royale est éloquente à cet égard. La révolte des camisards a été doublée d'une reprise des guerres civiles : les « cadets de la croix » ont sévi surtout dans le pays bas mais les Florentins (de Saint-Florent-sur-Auzonnet) ont exercé leurs violences dans la Gardonnenque. Dans les Cévennes occidentales, ce sont les « milices bourgeoises » qui ont joué le rôle le plus important tandis que, pendant la Révolution, le refus de la Constitution civile du clergé amenait la reprise du vieux conflit (déserteurs et partisans catholiques / gardes nationales protestantes)... Au XIX^{e} et même au XX^{e} siècle, ces affrontements perdurèrent (notamment sur le plan électoral) mais les montagnes, où l'on ne trouve pas les contrastes sociaux des villes du pays bas, (où s'opposaient bourgeoisie protestante et prolétariat catholique), ne connurent pas de Terreur blanche.

L'étude au ras du sol qui fait l'intérêt de l'approche micro-historique montre la grande diversité des situations concrètes. Comme dans le pays bas, les deux communautés qui souvent s'opposèrent étaient unies par de multiples liens biologiques (mariages mixtes), économiques, festifs...

Soit quelques exemples concrets. À Saint-Roman-de-Codières, partagé par la religion - à la différence de Sumène où le nombre de catholiques augmenta - le protestantisme ne cessa de progresser à longueur de XVII^{e} siècle (il est émouvant de voir dans un rapport de curé - en 1687 - sur le comportement des « nouveaux catholiques » que l'une des personnes les plus mal notées est une femme, ancienne catholique, convertie lors de son mariage). Le mouvement camisard trouva un écho très favorable à Saint-Roman dont quatre habitants devinrent camisards, notamment Salomon Sabatier, du hameau de Drilholes (Salomonet). Cependant il ne semble pas qu'il y eut affrontement dans la paroisse : les

protestants dominaient exclusivement la haute vallée du Vidourle, les catholiques le versant nord-ouest vers le Rieutord, le Recodier, au sud vers Sumène, était partagé. Le seul lieu fortifié était le château où le curé se réfugia pour se rendre plus tard à l'abri des murailles de Saint-Hippolyte : ses paroissiens, anciens catholiques, avaient refusé de lui fournir une garde de cinq ou six hommes. Le rapport rédigé par ce prêtre explique les raisons avancées par les habitants : « Ils sont pour la plupart des gens de travail qu'ils ne peuvent quitter sans mettre leurs familles en souffrance de vivres et aliments. » Ils ont allégué « plusieurs autres raisons », sans doute la crainte des représailles... Peu après le départ du curé, un raid camisard vint incendier l'église (troisième démolition depuis le XVI[e] siècle), le presbytère et le château... Quant aux anciens catholiques, ils restent discrètement mais incontestablement fidèles à leur religion. On en a la preuve dans les registres de catholicité de Saint-Martial. Entre le printemps 1703 et le début 1705, y sont célébrés une vingtaine de mariages d'habitants de Saint-Roman où, précise le curé, le service est « vacant pour cause de phanatisme ». L'attachement de ces gens à leur religion est notamment visible à propos des baptêmes : deux d'entre eux sont des régularisations d'ondoiements faits par des laïques « à cause du danger de mort ». Les deux gestes sont typiquement catholiques : les réformés n'admettent pas l'administration d'urgence du baptême par un laïque et, encore moins, les rites complémentaires (signes de croix, sel bénit, exorcismes, onction avec l'huile des catéchumènes) que les papistes saint-romanais allaient chercher, apparemment sans être inquiétés, à une ou deux lieues de leur village.

La situation est toute différente à Saint-Martial où une grande partie de la population est groupée autour de l'église et de l'ancien château. Ce village très majoritairement ancien catholique (790 pour 160 protestants) avait une active milice bourgeoise et les biens des habitants avaient eu à souffrir des incursions des camisards. Redoutant le sort de Fraissinet-de-Fourques et de Sainte-Cécile-d'Andorge, ils devaient monter la garde nuit et jour (on le relève sobrement aux délibérations du bureau de charité). Comme naturellement l'exploitation des terres était perturbée, la

misère s'accrut, notamment l'hiver 1703-1704 où le bureau de charité prit en charge « de jeunes enfants qui sont tout nus ce qui les oblige de ne venir point à l'église ny à l'école ».

Même contraste, cette fois entre Saint-André-de-Majencoules et Saint-Martial, pendant la période révolutionnaire. À Saint-André, le curé constitutionnel Joseph Vallette - enfant du pays - est toléré même si la messe est plutôt désertée en faveur de celle de Louis Etienne Bro, non jureur, désigné par l'évêque réfractaire Mgr de Bausset. Pour Saint-Martial, Rouveyre, curé constitutionnel de Sumène chargé d'aller desservir Saint-Martial, écrivait en septembre 1792 au procureur syndic du district du Vigan que Saint-Martial ne comptant « que deux ou trois patriotes il est dangereux que les fanatisés ne l'exposent à quelque violence ». Le curé ajoutait qu'on lui avait fait savoir « que si nous avions la témérité de monter à Saint-Martial nous n'aurions pas la peine d'en descendre... ». Cela dit, les Saint-Martialais récalcitrants ne s'entendaient pas beaucoup avec leur curé réfractaire, préférant s'adresser à son vicaire, Triaire, ou à Jean-Louis Solier (1734-1801), le fameux Sans-Peur sur qui Madame Durand-Tullou et Monsieur Chassin-Duguerny ont réuni un dossier très intéressant. Jusqu'à l'époque du consulat, Sans-Peur put évoluer avec sécurité dans la région saint-martialaise[5].

Ce catholicisme cévenol ne se limite pas au fait de n'être pas protestant ou de marquer soigneusement son identité par des signes appropriateurs de l'espace : la croix, objet majeur d'affrontements (Ph. Joutard dénombrait déjà les dix-neuf croix ou calvaires qui jalonnent la commune de Saint-Martial), les statues de la Vierge également. Au-delà de ces affirmations spectaculaires, les idéaux de la Réforme catholique ont pénétré relativement tôt dans les Cévennes malgré la fréquente incurie du clergé séculier assez tard dans le XVII[e] siècle. Ici encore, je prendrai un exemple concret, celui d'un notable villageois, le notaire de Saint-Martial, Balthazar Émenard (1562-1735).

[5] A. Durand-Tullou t Y. Chassin-Duguerny, *L'abbé Jean-Louis Solier dit Sans-Peur,* Alès, Ed. C.M., 1989.

L'importance des notaires comme « intermédiaires culturels » est bien connue[6]. À ce titre ils ont contribué à renouveler le discours religieux. J'ai largement utilisé leurs registres. Ceux de Balthazar Émenard, pour la période 1600-1635, m'ont apporté une surprise : ils ne s'ouvrent pas par une invocation stéréotypée comme ceux de la plupart de ses confrères des deux religions. Ils débutent par des réflexions personnelles qui révèlent l'ardeur militante de leur auteur mais surtout sa conscience aiguë de sa condition pécheresse et sa confiance en l'amour salvateur de Dieu[7].

Balthazar Émenard appartenait au groupe des catholiques les plus militants de Saint-Martial. Il était né en 1562, l'année où débutèrent les guerres civiles. Son parrain, Balthazar de Saint-Étienne, baron de Ganges et seigneur de Saint-Martial, devait mourir six ans plus tard avec 200 de ses hommes dans la vaine tentative de s'assurer de Sumène, coupant ainsi l'axe stratégique majeur des protestants. Le notaire Valentin Émenard, père de Balthazar, avait épousé une Saint-Étienne. En 1611, Balthazar avait souhaité que les réformés du lieu ne puissent se servir de la cloche. Lors des guerres de Rohan, Émenard fut expulsé de son village et se réfugia à Laroque près de Ganges. À la fin de sa vie, à la suite de ses minutes de 1630, il remerciait Dieu de l'avoir fait naître « de parents chrestiens et catholiques par la soigneuse diligence desquels j'ay esté régénéré aux saints fonts de baptesme et endoctriné (au sens ancien d'instruire, sans contenu péjoratif) en la foy de son église catholique laquelle est l'unique maison de salut ». Deux ans plus tôt, son fils Pierre avait été blessé mortellement dans la vaine tentative de débloquer le château de Meyrueis assiégé par Rohan. Le notaire évoque la mort du jeune volontaire qui travaillait en qualité de praticien dans son étude et, avec une précision très professionnelle, décrit ses blessures au bras et à la mâchoire (donc reçues de face) dans l'assaut des

[6] Marc Venard, « Intermédiaires culturels par fonction les notaires au XVI[e] siècle » in *Les intermédiaires culturels,* pub I. Université de Provence, Aix, 1981, p. 157-170.

[7] A.D., Gard, 2 E 68 201 à 230

retranchements protestants... Le coup était d'autant plus dur que Balthazar perdait l'espoir de voir sa succession échoir à un Émenard (ce fut en 1635 son gendre, Jacques Coulet, qui lui succéda).

Outre ces détails biographiques, les minutiers d'Émenard contiennent, en liminaire ou en conclusion, de sobres professions de foi. Il s'agit de l'expression de ses convictions personnelles. Il ne recopie pas comme en témoignent le style très maladroit, les occitanismes, la difficulté à maîtriser la construction des pronoms (ex : « Dieu qui m'a fait la grasse de moy garder et conduire » ou « je toy recommande mon âme », etc). Ce test de sincérité donne sa valeur au contenu de ces méditations de fin ou de début d'année, temps des bilans et des résolutions. L'essentiel en est une grande dévotion à la Trinité. À titre d'exemple, en 1615, ce préambule tout baigné de clarté céleste : « O Père de lumière, sapience infinie, soleil de justice, plaise toy de fere refuire par l'opération de ton Saint Esprit dans mon âme quelque petit rayon de ta lumière et une étincelle de ta sainte sapience afin d'illuminer mon entendement ». Ce Dieu transcendant est aussi pour lui un être aimant (« bénin et miséricordieux » 1624, « père de miséricorde » 1627). Naturellement, cet amour de Dieu est associé pour le notaire au sacrifice de la croix, la « très généreuse mort et passion » du Christ. Au centre de la foi et de l'espérance d'Émenard, il y a Dieu. À son échelle modeste, il effectue un recentrage de la piété analogue à celui réalisé à la même époque par Pierre de Bérulle dont le *Discours de l'état et des grandeurs de Jésus* parut en 1623. Les saints et les anges n'ont qu'une place discrète ainsi que Notre-Dame (« O sérénissime Vierge, royne du ciel, temple de Dieu ») dont l'intercession est demandée en 1630. L'image du temple de Dieu est une référence à l'Incarnation. La piété christocentrique d'Émenard semble anticiper les critiques jansénistes à l'égard des « dévots indiscrets » de Marie.

Émenard exprime parallèlement son désir de perfectionnement moral. Il voudrait que les sept dons de l'Esprit l'aident à « mespriser l'honneur du monde qui n'est que pure folie » (1612). En 1627, il demande « pardon, merci et

miséricorde » de tout le mal qu'il a fait et de tout le bien qu'il aurait dû faire. En 1631, où il se dit « indigne, criminel, coupable » il précise quel est le défaut majeur qu'il voudrait, Dieu aidant, extirper : « Que ma vanité misérable s'évanouisse. »

Malheureusement, le pieux notaire ne nous dit pas quels furent ses maîtres ou ses lectures en matière d'oraison et d'examen de conscience : ses parents ? des prêtres ? Au début du siècle, des chanoines nîmois possédaient *L'Introduction à la vie dévote* de François de Sales qui eut 40 éditions en France et de 1609 à 1620 ou la traduction française de la *Guide des pécheurs* de Louis de Grenade. Des ouvrages de piété ont pu être acquis à la foire de Beaucaire fréquentée par les Cévenols chaque année en juillet. Il avait aussi des relations avec ses compatriotes protestants (de nombreux contrats de réformés étaient passés dans son étude, notamment ceux de ses cousins, les Saint-Étienne, devenus calvinistes depuis la fin du XVI[e] siècle). A-t-il discuté de théologie avec eux et fait son profit de certaines critiques à l'égard d'aspects jugés superstitieux du catholicisme[8] ?

Quoiqu'il en soit, Émenard témoigne que les papistes cévenols ne se contentaient pas de combattre pour leur religion. On ne saurait généraliser sur son cas mais seulement conclure que, dès le début du XVII° siècle, des représentants des élites cévenols adhéraient aux idéaux d'un catholicisme en voie de renouvellement.

J'ai insisté sur Émenard parce que les documents le concernant font apparaître un homme et ses espérances dans des temps particulièrement difficiles. On pouvait prendre d'autres exemples comme Joseph Valette dont l'abbé Christian Salendres m'a communiqué les papiers. Ce fils de Saint-André-de-Majencoules devait en être le curé, lui aussi dans une période troublée, les temps révolutionnaires.

[8] Par exemple, la cadence de telle invocation « o Dieu clément souverain père, regarde ce pauvre pécheur » n'est pas sans rappeler la prière protestante d'avant le repas, œuvre de Marot, mise en musique par Goudemel, « o souverain pasteur et maître, regarde ce troupeau petit… »

Valette, l'un des quatre prêtres issus de Saint-André à la fin du XVIII[e] siècle, est une manifestation du succès de la Réforme catholique en Cévennes : dans une thèse en cours d'achèvement sur le clergé du diocèse d'Alais au XVIII[e] siècle, François Pugnière a établi que les desservants de paroisses étaient, dans la seconde moitié du siècle, pour 42% issus du diocèse même, c'est-à-dire des Cévennes (au lieu de 20% de 1688 à 1720 et 30% de 1720 à 1755).

Il y aurait beaucoup à dire encore sur ce catholicisme cévenol. Il y a assurément beaucoup à trouver. Ce que j'ai pu entrevoir au cours de ces quelques années montre des hommes qui ne correspondent pas aux stéréotypes que l'on a pu plaquer sur ces minoritaires, notamment leur docilité. J'ai trouvé la preuve du contraire dans les réactions des gens de Saint-Martial en 1709 contre la pingrerie en temps de famine de leur illustre seigneur évêque, Esprit Fléchier, ou dans l'opposition des habitants de Saint-André à la volonté du vicaire général Emmanuel d'Alzon de procéder d'en-haut, sans consultation des intéressés, au découpage de leur paroisse pour créer celle du Cigal... Comme leurs compatriotes réformés, ils ont été des résistants, d'abord par leur opposition à la Réforme et à la domination protestante ou, plus tard, à l'Église constitutionnelle. En 1789, les Cahiers de doléances des paroisses catholiques ne sont nullement respectueux des « grandeurs d'établissement » (demandes de suppression de la dîme ou même de vente des biens du clergé, à Saint-André-de-Majencoules et Sénéchas, plainte des gens de Saint-Martial contre leur seigneur Fages d'Auzières qui s'était emparé du droit de nommer les consuls arbitrairement (au lieu de les choisir sur une liste fournie par les habitants).

Il faudrait aussi évoquer la résistance aux inventaires en 1906. Il ne s'agit nullement, dans ce cas, d'une résistance au protestantisme. La vigueur des actions menées, même si le sang n'a pas coulé, a sans doute facilité la tâche des conseillers protestants du ministre des cultes pour une application libérale de la loi de séparation des Églises et de l'État.

Cela nous emmènerait trop loin mais il suffit à montrer le caractère pluriel de la réalité cévenole. Dans le débat sur la Cévennes ou la formulation traditionnelle les Cévennes, je pense que la seconde correspond assez bien à cette coexistence. En tout cas, réfléchir sur l'histoire des Cévenols des deux religions, tour à tour responsables ou victimes de l'intolérance, n'est peut-être pas inutile au début d'un millénaire où sévit le fanatisme religieux.

MADAME ADRIENNE DURAND-TULLOU

par Philippe SENART
Membre non résidant

Je suis très sensible à l'honneur que vous m'avez fait en m'accueillant, au siège de Madame Adrienne Durand-Tullou, dans cette compagnie tricentenaire à laquelle Louis XIV a conféré par ses lettres patentes "les privilèges, facultés, franchises et libertés dont jouissent ceux de l'Académie française". Je vous en ai remercié et je ne peux aujourd'hui que renouveler ce remerciement, au moment où je prends place ici, parmi vous, dans cette société d'esprits libres et distingués, en évoquant, très ému, la figure de mon éminent prédécesseur, celle que l'on a appelée "la grande dame des Causses" avec qui, Cévenol et moi aussi Caussenard, j'ai entretenu de longs rapports d'intelligence et d'amitié.

Adrienne Durand-Tullou est née à Tournon, en Ardèche. Normalienne, institutrice, c'est à la campagne qu'elle avait décidé d'exercer sa profession. Elle a raconté, dans *le Pays des asphodèles,* un délicieux souvenir, comment dans l'automne 1937, après avoir accompli un bref stage dans un village de Lozère, "piaffant, dit-elle, d'impatience", elle attendait à Nîmes, chez ses parents, son affectation. Elle fut nommée à Rogues. Un village inconnu ! Sur la carte, elle découvrit un point à la limite de l'Hérault, du Gard, de la Lozère et de l'Aveyron. Pour y atteindre, il fallait prendre le petit train de Nîmes au Vigan. Elle s'y jeta aussitôt avec son mince bagage de linge et de livres, par une nuit finissante d'hiver. A l'aube, un paysage de landes cerné par de hautes montagnes rébarbatives allait lui apparaître. "Passé Ganges, écrit Adrienne Durand-Tullou, le train plongeait dans l'obscurité d'un tunnel, retrouvait le jour, replongeait sous terre. J'eus la sensation d'abandonner un univers accueillant et facile et de

pénétrer dans un pays sévère et énigmatique." André Chamson a évoqué son arrivée au Vigan, au moment des vacances, par le même petit train disparu. En sortant de l'un des derniers tunnels de la ligne, après Sumène, on entrait, par une porte étroite dans ce qu'il a appelé un monde clos. C'était un autre monde. République mystique, pour Chamson, Terre promise dont l'Aigoual perdu dans des nuages est le Sinaï. Notre ami Laurent Puech, conservateur du musée cévenol, a nommé le pays viganais "le grand duché" pour en souligner, dans la République "une et indivisible", l'originalité et la spécificité.

Dans la pluie glaciale de ce sombre matin, Adrienne Durand-Tullou n'a pu faire connaissance avec "le petit éden viganais tapissé de pampres, de pelouses et de fleurs" que le jeune baron de Frénilly, entraîné par son précepteur alésien, l'abbé Guiraudet, dans un voyage à travers les Cévennes à la veille de la Révolution, découvrit dans son "délicieux vallon" en descendant de l'Espérou et qu'il a peint en ces termes dans ses étincelants mémoires. Elle devait ignorer aussi la description qu'en donne La Baumelle dans une lettre adressée de Valleraugue à son ami Maupertuis, à Berlin : "Le Vigan est un lieu charmant, écrivait La Baumelle dans cette lettre du 28 novembre 1757, un bijou. C'est un village où l'on vit comme à Paris, où il y a trente maisons de gentilshommes tous à leur aise, quelques hôtels aussi beaux que les plus beaux de Paris, des femmes nées à Paris ou élevées à la Cour, un vin de terroir aussi bon que le Bourgogne, des salles de spectacle chez les particuliers, un peuple riche et industrieux, ami de la joie, des fontaines et des jardins publics, des gens de lettres pleins d'esprit." Mais Adrienne Durand-Tullou ne pouvait s'attarder dans ce lieu tenant caché tant de délices. Elle était appelée ailleurs.

Une antique guimbarde l'attendait pour la conduire, par une étroite route en lacets, vers le Causse à la fois proche et lointain. Il fallait à l'époque pour y parvenir, tant la montée était rude, mettre pied à terre en certains endroits quand le moteur renâclait,

effectuer plusieurs manœuvres pour prendre les tournants. Un voyage sur le Causse était une expédition commencée de grand matin, terminée tard le soir. Arrivé au terme de la longue escalade, on reprenait souffle dans le village de Montdardier surmonté de son château, république inattendue dans ce paysage, du Pierrefond de Viollet-le-Duc. On courait à l'auberge se réconforter avec une tasse de café. C'est là, peut-être, dans la même auberge, qu'ayant entrepris son célèbre voyage en France, à la veille de la Révolution, l'Anglais Arthur Young s'était arrêté un certain 30 juillet 1787. Il garda de cette halte un souvenir horrifié. "A Montardier (sic), écrit-il dans sa relation de voyage, sur une montagne escarpée couverte de buis et de lavandes se trouve un village de mendiants avec une auberge qui m'a presque fait reculer. Des hommes à mine de coupe-jarrets y mangeaient du pain noir et leurs visages sentaient tellement les galères que je pensais entendre les bruits de leurs chaînes... J'étais tout à fait seul et sans armes. Jusqu'à ce moment je n'avais pas songé à emporter des pistolets et, à ce moment, j'aurais été satisfait d'en avoir un..." Ces braves gens, des échappés des galères ! il leur manquait seulement le vernis anglo-saxon. Pas du tout rassuré, aussi bien, le lourdaud qui s'était écrié à la vue des jardins de Lenôtre à Versailles : "Que de place perdue pour la pomme de terre !" Il est vrai qu'il était ingénieur agronome ! Le premier contact d'Adrienne Durand-Tullou avec l'indigène des Causses dut être, on le pense, bien différent.

Elle était dans ce pays où l'on ne parlait pas, ou mal, le français une étrangère, mais très vite elle sentit qu'elle avait fait son entrée dans un pays d'ancienne et noble civilisation, que sous ce roc une âme était à retrouver, à ranimer. Le lendemain de son arrivée à Rogues, le maire dit à la petite institutrice nîmoise de vingt-trois ans : « Je crains bien que vous ne soyez déçue ici, nous n'avons guère que des pierres, mais tenez, si vous voulez en voir une en allant vous présenter au curé, arrêtez-vous à la ferme de la Trivalle, vous y verrez une belle pierre dressée, un menhir, si vous préférez. » Adrienne Durand-Tullou nous a confié l'étrange

fascination exercée sur elle, au cours des vacances, par les mégalithes de Bretagne. Le Causse lui en offrait un. Tout de suite, elle voulut voir. Elle courut à l'église et sans perdre le temps de s'y arrêter, elle se précipitait au pied du menhir. Soudain, dans un moment d'exaltation, embrassant toute une préhistoire - elle datait sur ce causse à peine d'avant-hier - elle eut une révélation. Le bloc de pierre millénaire dressé là, à un carrefour de routes, lui apparut le pilier même sur lequel allaient s'édifier sa vie et son œuvre. Elle ne serait pas, dans le pays d'où elle avait craint d'être rejetée, une intruse. Elle aspirait tout d'un coup à se fixer, à s'enraciner dans une terre. Barrès, face à la ligne bleue des Vosges, s'était choisi Lorrain. Ici, face à la chaîne des Cévennes barrant au nord l'horizon de son trait granitique, elle se choisissait pour toujours Caussenarde. « Siei del Causso », je suis du Causse, déclara-t-elle un jour aux bergers qu'elle accompagnait dans leur transhumance à travers l'Aubrac et qui posaient à cette insolite touriste quelques questions railleuses. Qui était-elle ? D'où venait-elle ?

Très vite, l'institutrice débutante, celle que l'on appelait dans le village "la mestra", avait compris que, pour enseigner les enfants qui lui étaient confiés et qui n'étaient pas n'importe quels enfants anonymes, mais les fils d'un certain sol, il lui fallait d'abord se mettre elle-même à l'école de cette terre, la terre-mère. Un lien était à créer ou à recréer avec la Nature, mais aussi avec l'Histoire. Il fallait faire parler ces pierres, leur demander un témoignage, réinsérer tout ce petit peuple dans sa durée, préserver, lui conserver sa langue, le faire revivre dans ses traditions, ses coutumes, ses usages, lui restituer, selon le mot à la mode aujourd'hui, l'identité qu'on aurait voulu peut-être lui faire perdre pour mieux le niveler, l'égaliser, l'uniformer dans un monde désormais sans visage. Adrienne Durand-Tullou entraînait ses élèves dans les champs et sur les landes, en plein air. Elle se donnait le droit d'écouter librement leur "patois", d'en apprécier la propriété de chaque terme, en remontant par les mots retrouvés aux origines perdues. La "lengo nostro" n'était-elle pas le meilleur véhicule du passé ? Le long des chemins, les mots n'étaient pas

seulement des jalons indispensables, sur autant de pistes à travers le temps, les pierres, les fossiles, les plantes composaient tout un paysage séculaire. Les petits élèves d'Adrienne Durand-Tullou n'apprenaient pas seulement à lire, à écrire, à compter. Emerveillés, ils reprenaient possession de leur pays. Mais élève-maître, selon le beau nom donné alors dans les écoles normales primaires aux futurs instituteurs, Adrienne Durand-Tullou savait qu'elle était restée une élève et qu'elle avait encore besoin de maîtres. Ses premières vacances chez ses parents, à Nîmes, furent consacrées tout entières à la visite du Muséum d'histoire naturelle. Tous les vestiges préhistoriques de notre région y étaient conservés. Un jour, tant était vif son désir de savoir, elle eut l'audace de pousser la porte du conservateur ; Paul Marcellin, à qui elle dédiera plus tard son premier livre, lui ouvrit toute grande sa bibliothèque. Un autre jour, ayant avisé un vase provenant de l'aven de Figueirolle et appartenant à la collection de M. de Joly, elle en exécutait le croquis quand elle entendit derrière elle une voix. « Alors, mademoiselle, vous vous intéressez à mes morceaux de terre cuite ? » Elle se retourna. C'était Robert de Joly lui-même : « Qui êtes-vous jeune fille ? » Une amitié se noua et le grand spéléologue allait initier Adrienne Durand-Tullou aux entrailles du Causses. Des années passèrent, Adrienne Durand-Tullou, forte des connaissances qu'elle accumulait, multipliait les études dans les revues spécialisées sur les mégalithes, les tumuli, les cromlechs, les oppida, tous les sites protohistoriques des causses de Blandas et de Rogues. Elle en explorait le légendaire, en répertoriait, au hasard des promenades et des conversations, les coutumes et les dictons.

La curiosité d'Adrienne Durand-Tullou devait s'étendre naturellement de la préhistoire et de la protohistoire à l'histoire même du pays. Elle était entrée en rapports avec un érudit local, juriste et historien, auteur d'une très remarquable thèse sur les institutions administratives et consulaires du Vigan. Emmanuel Gay demeurait dans l'un de ces beaux hôtels particuliers dont mon ami Jacques Brun d'Arre avait, au moment de sa mort, entrepris le

dénombrement et dont l'ensemble avait donné au Vigan l'air de petite capitale qui séduisit La Baumelle au XVIII[e] siècle. Un jour qu'elle lui rendait visite, il lui tendit un questionnaire sur les folklores régionaux avec la mention "A retourner à Claude Seignolle". « Cela mérite réponse, dit Emmanuel Gay, voulez-vous vous en charger ? » Moins d'une semaine après, Adrienne Durand-Tullou adressait à cet inconnu la réponse à ce questionnaire avec une liasse de notes. Un inconnu, Claude Seignolle ? Je lui avais consacré à l'époque plusieurs de mes feuilletons littéraires du quotidien parisien *Combat*. Il s'était attaché, celui que j'appelais "notre dernier sorcier", à sauver le capital satanique de la France. Il en avait tiré de nombreux contes et récits : *Marie la louve, la Brume ne se lèvera pas*, etc. Le Diable y apparaissait en sabots, coiffé d'un chapeau de paille, une fourche dans ses griffes, sentant plus la truffe que le soufre. Claude Seignolle, originaire du Périgord et qui prêtait son accent au Diable, naturalisait le fantastique. Habitant Paris, hantant les mystères nocturnes de la grand-ville, il nous entraînait aussi, familier de la cour des Miracles, dans des sentes souterraines entre les Halles et le Marais, y rencontrait les ombres de Gérard de Nerval et de Restif de La Bretonne, entretenait dans ces bas-fonds avec le Diable un commerce inquiétant. C'est plutôt aux diableries rustiques de Claude Seignolle qu'Adrienne Durand-Tullou s'intéressa dans le livre qu'elle consacra à son œuvre *Du chien au loup garou*. Elle me l'envoya "de la part, m'écrivit-elle, d'André Chamson et de Jean Triol", (mon cousin Triol, dont se souviennent encore les vieux Viganais). Je n'avais jamais rencontré Adrienne Durand-Tullou. C'est sous le signe de Claude Seignolle que je plaçais son message. Notre rencontre semblait avoir été préparée par le jeu de mystérieuses connivences. Seignolle ne nous avait-il pas conduits l'un vers l'autre à notre insu ? Adrienne Durand-Tullou faisait passer dans son livre un bon air du Causse. C'était le Diable aux champs. Seignolle vint à Rogues. Avec Adrienne, il parcourut à pied et à bicyclette tous les chemins de la région à la poursuite de ce bon Diable de campagne, plus malicieux et coquin que méchant. Le gros ouvrage de Claude Seignolle sur le Folklore du

Languedoc doit beaucoup à tout l'apport de bonne santé rustique d'Adrienne Durand-Tullou.

On était en 1961, Adrienne Durand-Tullou m'avait envoyé son livre du mas de Taparel où la maîtresse d'école avait élu domicile. Elle avait épousé un Caussenard de vieille souche, monsieur Honoré Durand, et c'était, en quelque sens que l'on comprît le terme, un lien religieux qui, par lui, l'unissait désormais au Causse. Peut-on dire qu'Honoré Durand le lui avait apporté en cadeau de mariage ? Mais elle devait compte maintenant au vieux terroir de tout ce qui lui avait été offert. De ce capital, elle n'était que la dépositaire. Elle allait le lui restituer dans sa thèse : *Un milieu de civilisation traditionnelle, le Causse de Blandas.* Paul Marcellin, ayant rendu visite au jeune ménage à Rogues, s'était plongé dans les travaux d'Adrienne Durand-Tullou et l'avait invitée à en tirer une thèse de doctorat. Mais elle n'était ni licenciée, ni même bachelière. Le professeur Marres de Montpellier leva la difficulté. Adrienne obtiendrait une dispense en raison de ses communications et de ses articles. Il y a un précédent, qu'elle ignorait peut-être. Professeur à la Sorbonne et au Collège de France, Pierre Goubert, le grand historien de Louis XIV, est sorti lui aussi des écoles normales primaires, il n'avait pas le sacro-saint bachot. Adrienne Durand-Tullou soutint brillamment sa thèse devant un jury présidé par le professeur Marres. L'élève était passée maître, docteur ès lettres. L'enseignement supérieur s'ouvrait à elle. Elle préféra rester à Rogues. Elle s'y considérait en terre de mission.

Elle atteignait dès lors la notoriété. *Le Pays des asphodèles*, son livre de souvenirs, lui valut d'être appelée à Paris pour paraître dans la fameuse émission télévisée de Bernard Pivot, *Apostrophes*. C'était une consécration, l'équivalent, sous l'Ancien Régime, de la présentation du petit noble de province à la Cour et de l'admission dans les carrosses du Roi. *Le Pays des asphodèles* est une chronique de village. C'est un livre de raison, mais procédant d'une passion, celle-là même qui a marié Adrienne Durand-Tullou avec

le Causse. Deux gros livres en portent témoignage, les très complètes monographies, publiées un peu avant sa mort, sur Rogues et sur Vissec. Toute une vie de labeur et d'amour s'y est exprimée.

La fréquentation assidue des archives locales, où la guidait l'incomparable science du documentaliste Chassin du Guerny avec qui elle collabora à la direction et à la rédaction du *Lien cévenol,* fondé par le docteur Jean Pellet à Génolhac, la conduisit à s'intéresser aussi à d'autres villages de la région, par exemple Alzon, à la limite du Causse et de la Cévenne, et elle écrit *les Seigneurs de la terre* où elle raconte à travers l'histoire d'une famille, les Arnal du Curel, celle de la petite ville. Dans *le Loup du Causse*, c'est, nous ramenant à Blandas, autour du château fortifié par Fulcrand d'Assas, compagnon d'armes du duc de Rohan, qu'elle écrit, dans les limites d'un canton de l'Histoire de France, l'histoire de nos guerres religieuses au XVII^{e} siècle.

Quittant le Causse, pénétrant par Alzon au cœur de la montagne cévenol, Adrienne Durand-Tullou nous avait déjà conduits au pic du Saint-Guiral, sur les lieux du célèbre ermitage. Ce fut pour y étudier le développement, du Moyen Âge à nos jours, d'un culte populaire. Une herbe à laquelle les bergers attribuaient un pouvoir miraculeux y guérissait les brebis. Il subsiste dans ce culte des traces de paganisme et de superstition. Sans doute n'y en a-t-il plus dans la dévotion à Notre-Dame de Bonheur, un haut lieu de foi dans la vallée supérieure de Camprieu, au pied du col de la Sereyrède. Un collège de chanoines y avait été fondé au XII^{e} siècle par le puissant baron de Roquefeuil. De vaillants jeunes gens en restaurent présentement l'église qui n'était plus que ruines. Notre-Dame de Bonheur avait été désertée depuis longtemps, même avant la Révolution, par ses chanoines. Mais le Père d'Alzon, le 6 octobre 1872, y avait encore entraîné, toutes bannières déployées, dans un bel élan de triomphalisme catholique pour le salut de la France au nom du Sacré-Cœur, trois mille Nîmois enflammés. Une vie de haute

montagne s'était organisée autour de ce sanctuaire, lieu de foi, mais aussi havre de grâce pour les voyageurs égarés dans les tourmentes de neige. Adrienne Durand-Tullou en a écrit l'histoire dans *Bonahuc, cœur des Cévennes.*

Dans un autre de ses livres, *le Diable et le Bon Dieu en Occitanie,* où il y a plus de Diable que de Bon Dieu, c'est dans les cendres mal éteintes de la religion populaire qu'Adrienne Durand-Tullou a voulu recueillir tout l'héritage de magie ancestrale à la recherche duquel elle s'était employée avec Claude Seignolle. Le Bon Dieu s'y dissimule-t-il sous l'habit d'un Bon Diable ? Il y a une magie blanche avec ses recettes et ses pratiques bénéfiques, elle appartient, me semble-t-il, au Causse calcaire. Mais il y a une magie noire et c'est plutôt de la montagne granitique qu'émanent ses maléfices. Des vapeurs délétères s'élèvent insidieusement du sol de certains sites. On y est pris de malaises. Du légendaire Vieux Mars, sous les gigantesques rochers du Quiers dont, à la suite peut-être d'un massacre de population - comme le croyait Adrienne Durand-Tullou -, il ne subsiste de ses jardins et de ses fontaines qu'un amas de pierraille sous des ronces honteuses, au col de la Pierre Plantée, entre Trèves et Dourbies, les témoignages d'étranges manifestations abondent.

Est-ce contre les superstitions héritées du paganisme par une religion rustique que la Réforme a attiré, dans les Cévennes, les esprits rigoureux et exigeants. Il y a une Cévenne protestante que la littérature et les médias ont popularisée. Il y a une autre Cévenne moins connue, la Cévenne catholique et royale, la Cévenne "raïole". Le héros en fut, sous la Révolution, l'abbé de Solier. Adrienne Durand-Tullou, que le personnage de Fulcrand d'Assas, "*le loup du Causse*", avait déjà attiré, toujours éprise de fortes personnalités, ne pouvait qu'être intéressée par celle de Solier. Ce sont les deux visages de la même nation intraitable. André Chamson a consacré l'un de ses livres à Solier dit Sans Peur. Chanoine de Notre-Dame de Bonheur, mais n'y ayant jamais résidé, curé de Colognac, loin d'être hostile dans les débuts de la

Révolution aux idées nouvelles, il refusa cependant de prêter serment à la Constitution civile du clergé, acceptée par le Roi, mais condamnée par le Pape. La drive "terroriste" du régime - "La Terreur a commencé le 14 juillet 1789" a écrit dans ses Mémoires Malouet - le conduisit à quitter sa cure et à prendre la tête du mouvement contre-révolutionnaire dans nos montagnes. Le Cévenol a toujours opposé les exigences de sa conscience à la puissance séculière, sa foi à la loi quand elle lui paraît injuste. André Chamson a établi entre Solier dit Sans Peur, chef de bandes royalistes, et Roux le Bandit, objecteur de conscience en 1914, un cousinage moral. Dans notre maison de famille, rue de l'Eglise, au Vigan, enfant, je n'avais jamais entendu parler par ma grand-mère que du saint abbé de Solier. Le petit Chamson avait du être nourri chez sa grand-mère Aldebert, rue de l'Horloge, d'une autre légende. Au Solier de Chamson, j'opposai mon Solier dans une suite d'articles parus dans la *Revue des deux mondes* sous le titre de "La Vendée cévenole". Chamson me répondit dans la même Revue en appelant notre débat "une querelle de grand-mères" ! "Nous sommes, disait-il, l'un et l'autre aux deux bouts de l'opinion de notre pays", mais se réjouissant de nos différences dans la même fidélité cévenole, il me donnait rendez-vous sur La Luzette pour nous serrer la main.

Notre débat avait retenu l'attention d'Adrienne Durand-Tullou. Il manquait, sur l'abbé de Solier, l'ouvrage qui dépasserait ces différences. Pour le bicentenaire de la Révolution, elle nous donna avec la savante collaboration de Chassin du Guerny l'ouvrage attendu. Puisé principalement aux sources officielles des archives, il ne pouvait faire apparaître que le brigand, le hors-la-loi. La figure du défenseur de la foi et du soldat du Roi était peut-être difficile à découvrir à travers les procès-verbaux de gendarmerie, mais, avec un peu d'imagination et de piété, on y arrivait. Le commandant Ruteau, lancé pendant huit ans à la poursuite de l'insaisissable Solier, le décrit dans l'un de ses rapports "armé d'un fusil à deux coups, deux pistolets passés dans sa ceinture", ajoutons dans sa gibecière un ciboire et les saintes

espèces. On lui impute toutes les attaques de grand chemin. On le voit partout, de Ganges à Meyrueis. Mais, disent les fonctionnaires publics, "il y a des émanations de Solier". Arrêté en février 1801 à Saint-Martial, il est acquitté au bénéfice du doute par deux tribunaux militaires à Avignon et à Montpellier. Mais Fouché veut sa peau. Il le traduit devant une commission spéciale qui le condamne à mort. Il est fusillé séance tenante au Vigan, dans un étroit passage du Plan d'Auvergne. Une servante des Daudé d'Alzon relève son corps. Le Vigan lui fit des obsèques publiques sous le regard nullement hostile des autorités municipales. L'abbé Salendres me fait remarquer "qu'une tradition locale veut que l'abbé Solier ait été enterré, précisément par une servante, dans les gorges de la Dourbie, au pied de "la Roche qui parle". Légende ?

Solier, brigand royal, Fulcrand d'Assas, le loup du Causse, s'imposent à leur place dans l'œuvre d'Adrienne Durand-Tullou. Mais c'est parce qu'ils sont les purs produits, dans son âpreté, du sol avec lequel elle s'est sentie liée dès son arrivée dans ce pays, un sol qu'elle a fouillé jusque dans ses plus profonds soubassements et dont elle a reconnu, révélé, exalté les vertus secrètes. Les dernières pages de la promenade où elle nous a entraînés, à travers *le Pays des asphodèles*, sont empreintes de mélancolie. Le Causse a changé ! Dans le village de Rogues, dit Adrienne Durand-Tullou, la forge est éteinte, l'enclume a cessé de résonner, la laiterie avec le roulement des jardinières n'est plus qu'un souvenir. L'angélus ne rythme plus le travail des champs, seules résonnent les notes lugubres des glas ! Le glas sonnera-t-il pour la vieille civilisation caussenarde ? André Chamson a décrit à la fin de son beau roman *Héritages* l'entrée clandestine, à l'aube, dans Le Vigan, des machines d'une usine en construction. Il pressentait comment la petite ville cévenole, austère et pudique, longtemps retranchée de l'Histoire, trahissant son secret, s'ouvrant à l'industrie des grands trusts anonymes, affichant désormais un faux sourire commercial, allait devenir une cité moderne. Que reste-t-il du pays viganais ? demandait Laurent Puech, dans un colloque tenu au Vigan il y a déjà une dizaine d'années. Que reste-t-il de ce Causse dont

Adrienne Durand-Tullou aura, au cours de sa vie, engrangé dans son œuvre les dernières récoltes ? Pour quel avenir incertain ? Elle a, au moins, sauvé les vestiges d'une ère révolue. Le Causse mourra-t-il ? Redeviendra-t-il un désert ? Ou, ce qui serait pire, définitivement défiguré, cédera-t-il à l'invasion touristique ? D'une civilisation morte, subsistera-t-il seulement un folklore ? L'œuvre d'Adrienne Durand-Tullou restera, elle, non pas œuvre-musée ou œuvre testamentaire, le vivant témoin de cette civilisation.

LES MONNAIES DE NÉCESSITÉ

La Chambre de Commerce de Nîmes, au service de la Circulation monétaire, durant la Première Guerre mondiale.

par Pierre-Marie MICHEL
Correspondant

Les deux substantifs que conjoint ce titre méritent (j'allais dire nécessitent) une explication. Certes, la monnaie est nécessaire, elle est « de nécessité » dans une économie d'échange complexe où elle remplit la triple fonction de calcul économique, de réserve de valeur et de paiement. Mais ici, le terme « nécessité » recouvre l'idée de contrainte. Suivant en cela La Rochefoucauld qui marquait une différence entre ces notions. En ce que la première est accompagnée du penchant de la volonté et que la seconde lui est opposée[1]. Ce propos me conduit à la définition : les monnaies de nécessité sont des « monnaies qui sont frappées sous la contrainte des circonstances dans des ateliers de fortune, en métal plus ou moins avili, parfois même en carton, pour suppléer à la disette de numéraire ». Les circonstances évoquées pouvant être celles d'un siège, on les appelle aussi « monnaies obsidionales ».

Lors des trois conflits qui opposèrent notre pays à l'Allemagne, les Chambres consulaires ont émis ce genre de monnaie pour remédier à la carence, puis à l'absence de monnaies divisionnaires[2].

Il faut ici rappeler que semblable situation avait existé dans les premières années de la révolution. Alors, à l'initiative de

---

[1] Maxime 504. Edit. de 1678. Pleiade. P. 470.

[2] Monnaie divisionnaire : monnaie d'argent d'une valeur inférieure à celle de la pièce de 5 francs avant 1928, puis monnaie qui représente les divisions de l'unité monétaire, le franc.

groupements économiques et des municipalités avaient été émis des "*billets de confiance*"[3] .

Les situations de conflit

La loi du 12 août 1870 décréta le cours légal et forcé du billet de banque pour les caisses publiques et les particuliers. Les coupures pourront être réduites à 25 F. Cette situation fut à l'origine d'une crise monétaire par défaut de petite monnaie. L'inspection des Finances fut chargée par Ernest Picard, ministre des Finances du gouvernement de Défense nationale qui avait succédé à la chute de l'Empire, « d'étudier les questions relatives à la crise monétaire et de provoquer l'adoption des mesures les plus propres à en atténuer les désastreuses conséquences ». M. de Billy, inspecteur des Finances, se rend à Nîmes et prend un contact épistolaire, le 21 octobre, avec le président de la Chambre de commerce[4].

Dans sa lettre, il fait part de sa mission et en précise le dramatique contexte : « La circulation est entravée, les paiements sont rendus difficiles par l'absence d'une quantité suffisante de numéraire et de petites coupures, l'émission des billets de 25 F promise ne paraissant pas devoir être immédiate, il faut recourir, le plus tôt possible, à une mesure qui offre les mêmes avantages, pendant qu'il en est temps encore, et avant que l'imminence de la crise ne facilite l'application des procédés révolutionnaires. »

Il présente et propose, ensuite, les systèmes possibles :

- créer un (ou plusieurs) syndicat(s) de notables banquiers, industriels ou négociants émettant des bons au porteur dont la valeur et la quantité seraient réglées par les besoins de la circulation ;

[3] Lassalle C., *Les bons communaux révolutionnaires du département du Gard*, Cahiers des musées et monuments de Nîmes, n°1, décembre 1982.
[4] A.D.G. 48. J. 110.

- donner aux directeurs départementaux l'ordre[5] d'émettre des bons de caisse au porteur et à vue et dont la contre-valeur composée de grosses coupures serait conservée dans les caisses de chaque succursale ;
- diviser en quatre parties des billets qui circulent actuellement. Chaque fraction aurait le quart de la valeur totale des billets primitifs, la division, précédée d'un enregistrement sommaire pour conserver le signalement du billet et de l'apposition d'un timbre dont l'empreinte marquerait chacun des quarts, n'aurait lieu que dans les succursales et sur la présentation des porteurs.
  Il précise que c'est la solution la plus simple et qu'elle a la faveur de la Chambre de Montpellier.

Il invite la Chambre de Nîmes à délibérer, sans tarder, sur ce grave sujet.

La séance plénière se tient, dès le lendemain 22 octobre et, le 26, son président fait part à M. le Ministre des Finances de son point de vue en ces termes :

« L'argent devient plus rare de jour en jour ; il y a lieu de se préoccuper enfin de la thésaurisation rampante de l'encaisse métallique dans les succursales de la Banque.

Le système que propose la Chambre pour la sauvegarder, consistant dans l'émission de bons aux porteurs et à vue par les directeurs des succursales, nous a paru répondre parfaitement à cette incapacité ; le commerce profiterait des mêmes facilités pour ses appoints.

Permettez-moi d'ajouter, Monsieur le Ministre, à l'occasion de la rareté du numéraire, que la Chambre avait vu avec satisfaction la publication du décret du 13 octobre qui avait fait cesser les prérogatives des effets de commerce ; mesure qui commençait à

[5] Ordre donné par le représentant de la Banque de France, alors auprès du gouvernement exilé à Tours. Il faut souligner qu'un véritable bras de fer s'était instauré entre la Banque de France et Gambetta qui résolu à tout proclamait « Nous briserons s'il le faut la Banque et nous émettrons du papier d'Etat ! » Voir G. Valence. *Histoire du franc.* Flammarion. Paris. 1998. p. 193.

produire un bon effet, en faisant reparaître sur la place le numéraire disponible. Cette décision était conforme à l'avis exprimé par la Chambre sur cette question, tel que je vous l'avais transmis par voie télégraphique.
Elle constate avec regret que la troisième proposition datée de Paris 11 octobre va favoriser le mauvais vouloir de débiteurs qui, ayant la possibilité de s'acquitter, se disposaient à accomplir leurs engagements ; cette nouvelle tolérance retardera encore la mise en circulation de l'argent improductif. »
Seize Chambres de commerce ont adopté la première solution et ont procédé à l'émission de « bons de monnaie » qui se faisaient sous leur entière responsabilité, avec autorisation préfectorale.

Pendant l'été de 1940, le gouvernement avait prévu le repli des succursales de la Banque de France et des Trésoreries des départements menacés. Mais cette mesure ne fut appliquée que peu de temps et les émissions locales des Chambres de commerce furent de neuf, seulement.

Ceci étant rappelé c'est, essentiellement, à la situation de précarité monétaire durant la première guerre mondiale que je vais m'attacher.

La Chambre de commerce de Nîmes en 1914.

Situation

C'est dans les premières années de la décennie 1910 que je me placerai pour ce faire.
Organiquement, la Chambre vient de se séparer de l'arrondissement d'Alès[6], et elle a donné un avis favorable à la suppression de la Chambre consultative des Arts et Manufactures de Sommières.

Elle achète la maison Sabran, boulevard Gambetta (ancien Grand Cours) où elle est locataire depuis 1857. M. Vincent Daudet

[6] Suite au décret du 30 avril 1909, créant une Chambre consulaire en cette ville.

avait occupé cet immeuble. Il y avait son magasin de vente et son atelier d'ourdissage. C'est dans l'appartement du second étage que vit le jour Alphonse Daudet, en 1840. Souvenez-vous de l'introduction ironique du Petit Chose : « Je suis né le 13 mai 18..., dans une ville du Languedoc où l'on trouve, comme dans toutes les villes du Midi : beaucoup de soleil, pas mal de poussière, un couvent de carmélites et deux ou trois monuments romains[7] ».

La Chambre tient ses premières séances décentralisées à Uzès et au Vigan. Le gouvernement la charge d'une mission de conservation du patrimoine en lui confiant la garde des dessins et modèles déposés dans le département. Son président est M. Georges Tur, d'une famille alliée aux Guizot et aux de Feuchères. Il était, avec M. Carénou, son beau-père, propriétaire de l'usine à suc de réglisse à Moussac. Cette entreprise, dont on perçoit encore une résidence du XIX^{e} siècle, à « La Réglisserie » et qui produisait le fameux « Car », appartient, aujourd'hui, au groupe « Haribo ». En 1910, elle avait un comptoir à New-York et exportait jusqu'en Australie. Georges Tur décéda le 19 août 1913.

La monnaie de billon

Cette période de quatre ans précédant la guerre connut un phénomène qui n'est pas sans rappeler celui des monnaies de nécessité, bien que les circonstances en soient différentes. On relève, en effet, dans les délibérations consulaires d'octobre 1910 à octobre 1913, des interventions et débats concernant le manque de monnaie de billon en circulation. Une monnaie de billon est une monnaie d'alliage qui ne représente pas, commercialement, la valeur pour laquelle elle est mise en circulation. Plus communément, la loi désignait, alors, la monnaie divisionnaire de bronze et, par extension, celle de nickel. Les pièces en circulation, à cette époque, étaient les 25 centimes en nickel et les 10, 5, 2 et 1 centimes en bronze.

[7] *Le Petit Chose*. Pleiade. T. I. p. 3.

Dès 1910, les représentants de la Chambre de commerce de Nîmes expriment les doléances des négociants. Des démarches sont faites auprès du Trésorier-payeur général qui reçoit 6 000 F du ministère. Mais cela est notoirement insuffisant. Pour parer aux besoins du commerce dans la circonscription, il faudrait obtenir l'envoi de 30 000 F. M. Juvenel, seul, en demande pour 4 500 F. Les plaintes des commerçants et les protestations de la Chambre se renouvellent.
La pénurie est telle qu'il faut payer une prime de 1 à 2% pour s'en procurer. Les démarches ont des effets toujours limités car l'environnement est de plus en plus défavorable. Certes la production est peu importante du fait qu'il n'existe qu'un atelier, celui de la Monnaie de Paris, mais les raisons de cette pénurie tiennent à la situation politique de la France.

En effet, à une période de stabilité succède une série de crises ministérielles. Huit gouvernements, dont certains furent particulièrement prodigues des deniers publics, ce qui crée un défaut de confiance à l'égard des institutions. A cela s'ajoutaient les dépenses militaires entraînées soit par les opérations du Maroc, soit par les mesures prises pour faire face au pangermanisme. Après la conférence d'Algésiras, le risque de conflit devenait imminent[8]. Aussi bien, les déficits budgétaires successifs conduisirent au lancement d'un emprunt de 1 300 millions de francs, fin 1913. La thésaurisation due à la peur et un début d'inflation provoquaient cette pénurie. L'Allemagne quant à elle renforçait son encaisse métallique en émettant des petites coupures.

[8] En fait, c'est dès novembre 1911 que les mesures financières sont prises pour accompagner l'effort de guerre. C'est la fameuse « Circulaire bleue ». Voir : G. Valence. *Op cit.* p. 225.

La guerre de 1914 et les monnaies de nécessité

Le Contexte

La monnaie

Les conséquences de l'état de guerre sur l'économie affectent la monnaie avec ses effets sur les transactions commerciales et le comportement des ménages. Dès l'ouverture des hostilités, la loi du 5 août 1914[9] dispense la Banque de France d'échanger ses billets contre des espèces métalliques, instaurant ainsi le « cours forcé du billet ». La loi des Finances substitue les billets à la monnaie d'or ; en conséquence, les caisses publiques refusent désormais toute remise d'or dont le commerce est, par ailleurs, interdit. L'Etat réservait les monnaies d'or et d'argent pour les besoins de la guerre. Afin de parer à la crise monétaire qui risquait de découler de cette décision et de remplacer les pièces or de 20 F et les écus d'argent de 5 F (la Semeuse), la Banque de France met en circulation des billets de ces montants mais en quantité trop faible pour répondre aux besoins. A cela s'ajoute la thésaurisation. Culte naturel pour les métaux précieux, crainte de manquer de moyen de transaction, spéculation pour céder la monnaie à plus forte valeur, dans des circonstances favorables, plusieurs raisons expliquent ce phénomène.

L'intervention consulaire

Les Chambres de commerce pressentent les difficultés qui allaient résulter de cette situation et aggraver, de manière encore plus importante, la pénurie de monnaie déjà ressentie. Etaient encore présentes à la mémoire les mesures prises, lors du conflit de 1870, pour maintenir l'activité commerciale. Dès le 7 août, la Chambre de commerce de Paris informe les autres Chambres de commerce des décisions qu'elle a votées et qui seront, par la suite, mises en œuvre par la majorité des institutions consulaires. « Vu la

[9] Art. 3. Loi déclarée d'urgence et adoptée sans discussion.

rareté du numéraire dans les petits paiements (l'Assemblée) a voté en principe la création, par ses soins et sous sa garantie, de petites coupures de 2 F, 1 F, et 0,50 F dont l'émission aura lieu incessamment d'accord avec le Gouvernement. »
Les statuts d'émission sont adressés au ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Thomson, et à celui des Finances, M. Noulens. Celui-ci, après consultation interministérielle répond, par une lettre publiée le 15 août au Journal officiel, que « le principe ne comportait aucune autorisation officielle mais ne pouvait qu'être approuvé par le Gouvernement »[10].

Principes de fonctionnement

Les évènements de 1870 n'avaient pas servi de leçon et aucun texte n'avait organisé le système d'émission des papiers-monnaies de nécessité. Depuis la lettre ministérielle publiée le 15 août, une réglementation s'était peu à peu instituée, mais sans recours à un texte d'ordre général et officiel du gouvernement.
En réalité, c'est un texte postérieur, l'exposé des motifs du projet de loi de janvier 1925, qui présente la synthèse la plus claire du système.
« Les bons à émettre devaient être mis en circulation en échange de billets de la Banque de France. Les billets ainsi reçus en contre-valeur par les Chambres de commerce devaient être déposés à la Banque de France à un compte spécial destiné à assurer ultérieurement (à tous moments) le remboursement des bons. Par la suite, les billets de banque improductifs furent remplacés par des bons de la Défense nationale[11]. Enfin, sur la demande du ministre des Finances, les fonds de contre-valeur furent convertis en dépôts en compte courant avec le Trésor et un intérêt de 2% fut

[10] En fait l'émission ne fut réalisée qu'en juin 1920 et dans d'autres circonstances. Et ce pour deux raisons : la première est que le stock de billets déjà prêts fut détruit le 31 août, après un entretien avec un « ministre encore à Paris » qui craint une prise de la capitale, compte tenu de l'avance allemande ; la seconde tient au traitement de faveur dont bénéficia Paris qui fut, durant la guerre, constamment alimenté en monnaie divisionnaire d'argent.
[11] Circulaire du ministre du Commerce du 30 mars 1915.

servi aux Compagnies émettrices sur les fonds en question en vue de les couvrir de leurs frais d'entretien. »
Les papiers-monnaies des Chambres de commerce n'avaient d'abord été officiellement tolérés que pour une circulation locale dans le ressort de l'organisme émetteur mais, par la proximité et le croisement des relations commerciales, ils avaient gagné de proche en proche les villes situées en deçà de la zone des combats (Alès, Avignon, Montpellier, Sète).
Les émissions se faisaient aux frais et risques des émetteurs mais avec accord du gouvernement, en particulier sur leur montant. L'Etat ayant ainsi pris droit de regard sur ces opérations prétendit avoir droit aux avantages qui pourraient en résulter. Les Chambres de commerce protestèrent et le litige fut réglé plus tard, dans les conditions que je vous exposerai.

Les émissions de la Chambre de commerce de Nîmes

Situation au début du conflit

Dans la séance plénière du 12 août, la Chambre informe ses membres des décisions de la Compagnie de Paris. Sa commission permanente entreprend auprès du ministre des Finances une démarche appuyée par M. Gaston Doumergue, sénateur du Gard et ministre des Colonies[12], afin d'obtenir « l'envoi immédiat de monnaies de nickel et de bronze pour faciliter les paiements des salaires des ouvriers du commerce, de l'industrie et de l'agriculture ainsi que les transactions en général ».
La réponse arrive le 8 septembre par télégraphe : « Impossible actuellement envoyer monnaies ». Le télégramme est envoyé de Bordeaux où le gouvernement s'était replié sur l'insistance du général Joffre. La lettre reçue le 15 suivant par M. Doumergue est signée Alexandre Ribot. Ce républicain modéré, ancien président du Conseil, était alors ministre des Finances, à la suite du remaniement ministériel du cabinet Viviani. Il était aussi membre

[12] Président du Conseil du 8 décembre 1913 au 13 juin 1914, avec Joseph Caillaux au ministère des Finances. Président de la République de 1924 à 1931.

de l'Académie française. Revenons sur le télégramme du 8 septembre pour le relire en nous situant dans le contexte national. Dans la nuit du 6, Gallieni réquisitionne les taxis de Paris pour transporter la 7ème division sur la Marne afin de contenir la poussée de l'armée allemande qui se replie le 9. Joffre en rend compte au gouvernement et le ministre des Finances rassure le ministre des Colonies !
Début de 1915, comme d'autres Chambres[13], celle de Nîmes a recours à la Compagnie de chemin de fer métropolitain de Paris qui dispose de coupures de 5 et 10 centimes.

Pour la première fois, en février, un négociant de Pont-Saint-Esprit, M. Marius Augier, propose que la Chambre de Nîmes procède à l'émission de billets de 1 F. Celle-ci maintient la position prise par sa commission permanente de s'abstenir de la création de petites coupures à cause des risques et de la localisation forcée de la circulation. On continue à multiplier les démarches pour s'approvisionner en monnaie, à Paris. Mais cela devient de plus en plus difficile. Lors d'une discussion avec le directeur de la Banque de France, celui-ci estime que, la monnaie ayant été thésaurisée, le meilleur moyen de remédier à la situation serait la création d'une monnaie locale par la Chambre de commerce.

Les deux premières émissions en 1915

Le 4 juin 1915, il est décidé, en séance plénière, d'émettre 150 000 F en bons de 0,50 F et 350 000 F en bons de 1 F selon les principes généraux en vigueur assortis des précisions suivantes :

- Les bons seront numérotés par séries et revêtus de la griffe du Président et du Trésorier,
- Ils seront remboursés dans un délai maximum de 5 ans, à partir de la date d'émission,
- Une somme de 4 000 F est votée pour réaliser l'opération,

[13] Celle de Cholet, par exemple. Voir le dossier élaboré par M. Dominique Beaumon in *Revue d'Histoire Consulaire* n°17. Novembre 1999.

- L'impression sera confiée à un imprimeur ou lithographe de la circonscription,
- Une commission spéciale est mise en place et dotée des pleins pouvoirs pour les opérations de fabrication et d'émission et leur contrôle.

Le 24 juin, le ministre du Commerce[14] informe qu'il ne s'oppose pas à cette émission. La commission spéciale a étudié les détails de l'émission dont la réalisation est confiée aux établissements lithographiques et typographiques Achiardi, route de Montpellier. Les coupures millésimées 1915-1920 sont d'une valeur de 1 F et 50 c.

Elles sont lithographiées en bleu clair avec un fond bistre pâle, au recto. La vignette de 50 c. est plus petite mais le format découpé est élargi par deux grandes marges verticales occupées par des ornements dans la teinte du fond au recto et en bleu au verso.

En août 1915, la Banque de France informe la Chambre que l'émission est sur le point d'être épuisée. La commission permanente n'est pas d'avis de procéder à une seconde émission, son budget ne pouvant en supporter les frais. Mais, une circulaire du ministre du Commerce autorisant les émetteurs à convertir leurs dépôts en billets en bons de la Défense nationale afin, d'alléger leurs frais, une délibération est prise, le 10 septembre, de créer de nouveaux bons de monnaie, à hauteur de un million de francs, en deux tranches égales, en fonction des besoins, 10 000 F sont votés pour la réalisation.

Le 16 octobre, le ministre accepte que les frais de la première émission soient récupérés par le système de placement des billets de banque en bons de la Défense nationale[15]. La Banque de France demandant de retirer les bons de monnaie usagés, la seconde tranche est mise en circulation le 28 décembre.

---

[14] Il s'agissait, alors, de M. Clementel.

[15] La Chambre de commerce avait fait valoir que les émissions avaient été faites dans l'intérêt public et non dans celui des seuls commerçants qui en supportent la charge à travers le budget consulaire.

Frappe de jetons

La monnaie de billon fait cruellement défaut. On utilise des timbres-poste pour faire l'appoint. Le 5 mai 1916, la Chambre de commerce demande alors l'autorisation de frapper des jetons en aluminium de 25 c., 10 c., et 5 c.[16]. Le 22 septembre, le ministre des Finances fait savoir qu'il ne peut autoriser la création de monnaie fiduciaire inférieure à 0,50 F.
La Fédération des Groupes industriels et commerciaux de Nîmes décide d'émettre des jetons de 25 c. en aluminium et de 10 c. en papier. Des commerçants font l'avance des frais (10 000 F) contre le service d'un intérêt de 5% pris en charge par la Chambre.

La troisième émission en 1916

Le Trésorier de la Chambre présente, le 5 mai 1916, le bilan des émissions. Sur 1 500 000 F mis en circulation, 460 000 F sont usagés et il reste à la Banque de France 100 000 F, de quoi fournir aux besoins du public pour deux mois seulement. Estimant qu'il faut maintenir un niveau de circulation de 1 000 000 de F, le 7 juillet sont donc émis, avec accord du ministre, 600 000 F en bons de monnaie (billet bleu de 1915).

Les quatrième et cinquième émissions en 1917

Des instructions ministérielles du 9 décembre 1916 précisaient que, désormais, les émissions seraient comprises dans la comptabilité de l'Etat et porteraient intérêt à 2% ce qui couvrirait l'émetteur de ses frais d'entretien. En mars 1917, la Chambre décide de lancer une émission de 500 000 F, dans ce nouveau contexte.
Cette émission sera donc différenciée des précédentes. La coupure de même valeur sera millésimée « 1917-1922 », lithographiée en brun clair avec fond vert pâle. Au verso, référence est faite à la circulaire ministérielle.

[16] Les frais d'émission sont importants, ils se montent à 20 000 F.

Le remplacement mensuel des billets usagés augmente de 70% (passant en deux ans de 50 000 à 85 000). Une émission de 1 million de francs est alors lancée à l'automne 1917. La Banque de France la mettra en circulation par tranche de 1/12^{e} et contre retrait d'égale somme en bons usagés, elle fournira le papier filigrané C C et abeilles.

Emission de bons de monnaie régionaux

Des difficultés demeurent pour la circulation des bons entre zones émettrices, la Chambre de Nîmes propose de créer un modèle unique qui aurait cours dans les sept Chambres de la 15^{e} Région économique et dont le tirage et la distribution seraient confiés à la Compagnie consulaire de Marseille. Le principe d'une émission collective ainsi que celui de la frappe de jetons en zinc mat est adopté le 21 janvier 1918. Deux types de billets au monogramme RP ont été édités. Les premiers par l'imprimerie Moullot de Marseille, de teinte bleutée, numérotation en lettres ou chiffres romains. Les seconds, par l'imprimerie marseillaise, de teinte verte, numérotation en chiffres arabes.

Le 29 juillet, la commission permanente commande pour 650 000 F de bons de monnaie régionaux.

Malgré l'arrêt des hostilités, la pénurie de monnaie perdure, les besoins s'accroissent et il devient plus nécessaire encore d'augmenter le volume de la monnaie en circulation pour la maintenir, localement, à un niveau de près de 2 millions de francs, somme qu'il est demandé, le 8 octobre 1919 à la Chambre de Marseille, de nous fournir.

Nous entrons, alors, dans une autre période ; avant cela, il convient de voir la sortie du système et de procéder à un bilan.

Sortie du Système

Retrait, destruction

La Banque de France conservait, depuis 1915, les bons de monnaie hors d'usage ; leur grand nombre et l'encombrement conséquent ne lui permet pas de poursuivre ce service. La Chambre propose de les reprendre après les avoir annulés par compostage.

Une autre forme de retrait est celle du remboursement. Une circulaire ministérielle avait prolongé les dates d'échéances portées sur les premiers bons jusqu'à expiration de l'année suivant la date de cessation des hostilités fixée par décret. Les émissions bleues sont donc retirées le 31 décembre 1920.

Progressivement, les bons de monnaie furent retirés de la circulation par remboursement et destruction. La loi du 12 janvier 1926 supprime les monnaies locales de nécessité de la Grande Guerre. Le 30 avril, elles n'ont plus cours, seuls subsistent les jetons métalliques marqués « Chambres de Commerce de France ». En août 1920, l'Administration des monnaies envisage la frappe de monnaies métalliques mais l'Etat, lié par des conventions monétaires, ne peut entreprendre lui-même l'opération. Le ministre des Finances la confie alors aux Chambres de commerce. Ainsi sont sorties les fameuses pièces de bronze « Bon pour » de 2 F, 1 F et 50 c. ornées, à l'avers, d'un coin gravé par Joseph-François Domard, représentant Mercure assis[17].

Emploi des bénéfices

Un débat de fonds opposait l'Etat et les Chambres de commerce. La lettre du 14 août 1914 du ministre des Finances disait que l'émission restait sous l'entière et unique responsabilité de celle-ci. Ce qui fut confirmé par une circulaire du 30 juillet 1917. En conséquence, il était clair que l'Etat qui ne devait pas

[17] Joseph François Domard, graveur en médailles, né et mort à Paris (1792-1858).

prendre à sa charge les risques et les pertes de l'opération ne devait pas, non plus, participer aux bénéfices.
Mais le ministre du Commerce précise, dans une circulaire du 16 octobre 1926, que ces résultats bénéficiaires ne peuvent être affectés à des opérations qui doivent être normalement financées par les ressources habituelles du budget mais être employés à des travaux d'intérêt général qui incombent à l'Etat (ports, canaux, voies...) et que, vu la situation actuelle, il ne peut effectuer. C'était, sous la forme de transferts de charges, une spoliation déguisée contraire aux engagements pris dans le cadre du système. La Chambre de commerce de Nîmes a été la première à contester ces dispositions et à s'engager dans une voie de compromis, en prélevant une somme importante comme contribution volontaire à la Caisse d'amortissement de la dette publique. Elle tint, toutefois, à employer ce qui lui restait à des opérations intéressant directement ses ressortissants qui s'étaient engagés, courant risques et pertes. Par lettre du 10 mars, le ministre approuve l'emploi des bonis de bons de monnaie tel qu'il a été décidé par la Chambre « étant entendu qu'elle sera, dans l'avenir et le cas échéant, prête à voter des subventions appropriées pour le développement de réseaux téléphoniques ou de lignes aériennes qui pourraient intéresser la région ».

Bilan

Au plan local

6 620 000 F de bons de monnaie de nécessité ont été émis localement ou par groupement régional. Le reliquat bénéficiaire total a été de 604 396,50 F.

Sur cette somme, 50 000 F ont été versés à la Caisse d'amortissement et 554 396,50 F ont été employés pour :

- les réparations et le mobilier (300 000 F),
- la Caisse de retraites et de secours du personnel dont la création a été votée (100 000 F),

- le fonds de réserve (40 000 F),
- la souscription d'actions de la Banque Populaire (100 000 F),
- pour imprévus (14 396,50 F).

Au plan national

Il n'est pas inutile de rappeler le contexte dans lequel se place cette action particulière et locale de la Chambre de Commerce de Nîmes.
La Première Guerre mondiale fut aussi la première guerre économique et financière planétaire[18]. La facture estimée fut pour la France de 200 milliards de francs, hors réparations.
La France avait choisi de financer la guerre par l'emprunt plutôt que par l'impôt ; les recettes fiscales apportaient 15% au budget contre plus de 80% en 1913. C'est une hypothèque sur les générations à venir, une dette flottante coûteuse pour l'Etat et dangereuse pour l'économie nationale.
A la veille de la guerre, la circulation des billets est couverte à 70% par l'encaisse or ; en 1918, le taux de couverture est tombé à 19%. Cette situation financière dramatique aurait exigé un dégonflement contrôlé de la bulle inflationniste avec, en particulier, une politique fiscale et budgétaire rigoureuse et un ajustement réaliste de la parité or - franc. On sait la brutalité du réveil : le 25 avril 1928, la dévaluation créait le « franc Poincaré » qui mettait fin à l'agonie du « franc Germinal », né le 7 avril 1803. Sa valeur or était divisée par 5.

Pendant cinq années difficiles de notre histoire, les Chambres de commerce se sont mises au service de l'intérêt public, assurant chacune dans leur circonscription la circulation monétaire nécessaire au libre jeu des échanges. Le législateur de 1925 en a ainsi pris acte : « Ce travail à la fois délicat et considérable, les Chambres de commerce l'ont accompli avec une intelligence et une méthode auxquelles il convient de rendre hommage. »

[18] Cf. G. Valance. Op. cit.

Conclusion

Je voudrais, pour terminer, vous dire un mot de ceux qui ont conduit cette action ici, à Nîmes. Certes, ils furent nombreux ceux qui se dévouèrent à cette tâche, mais trois d'entre eux furent particulièrement exemplaires.

M. Félix Teyssèdre, le président qui avait succédé, en 1914, à M. Tur. Sorti de l'Ecole polytechnique, il donne sa démission d'officier et se consacre à l'entreprise de bonneterie familiale. Membre puis président du Conseil des prud'hommes, il se consacra, vingt ans durant, à cette mission de conciliation entre fabricants et ouvriers. Conseiller du commerce extérieur et administrateur de la Banque de France, il sut prendre conscience et intelligemment gérer les problèmes économiques et monétaires nés de l'état de guerre. Âgé alors de quarante-six ans, il fut mobilisé jusqu'en 1919 pour travailler au Service du ravitaillement, tout en exerçant ses responsabilités consulaires, président actif durant près de vingt ans. En 1937, il assistera à l'installation de la Chambre de commerce dans le bâtiment de l'ancien hôpital, de pérenne mémoire depuis Raymond Ruffi et restauré par Charles Durand en 1832.

M. Jean Beauquier, négociant en produits chimiques. Il fut trésorier en 1911 et assuma cette charge dix ans durant. Avec tout ce que cela représente de difficultés à gérer des engagements financiers importants pour maintenir la circulation monétaire à un niveau constamment élevé.

Voici maintenant un homme remarquable que le travail entrepris m'a donné l'occasion de connaître et, progressivement, de découvrir dans sa riche personnalité. Que voilà cet homme engagé dans l'action au service de l'intérêt public, auteur d'études sur des sujets difficiles ou sur des thèmes pleins de modernité. Industriel de profession, consulaire d'élection et académicien de culture. Il s'agit de M. Paul Giran. D'abord négociant en tissus et

confections, il devint ensuite fabricant de produits chimiques agricoles et fut président de la Fédération des Groupes industriels et commerciaux de Nîmes et du Gard. Président de l'Office public des habitations à bon marché, il mène un important programme de constructions au bénéfice des salariés chargés de familles nombreuses. Pénétré de l'importance de l'enseignement professionnel, il ne pouvait qu'apporter son concours à l'œuvre de son collègue de la Chambre de commerce et de l'Académie, M. Benoît Germain.

Membre de la Chambre de commerce, il est, pendant la guerre, alors âgé de cinquante huit ans, responsable de la Commission spéciale chargée de l'émission et du contrôle des monnaies de nécessité. Il conduisit de nombreuses négociations avec la Banque de France et les pouvoirs publics. Dans son action consulaire, il fait des propositions pour le développement économique. En 1916, c'est la mise en place d'une commission, en partenariat avec la mairie, les pouvoirs publics, le département, les banques et les compagnies minières pour inventorier nos ressources et favoriser l'implantation d'industries. En 1919, c'est un projet d'édification d'une aérogare à Nîmes, avec l'aide financière de la ville, et auquel le ministère donna son accord.
Il rédige et commente d'importantes études concernant la politique des régions : en 1914, « le Régionalisme et la représentation professionnelle » ; en 1918, « la division de la France en régions économiques ». Ces réflexions le portent à prendre parti pour le régionalisme. Après l'histoire des rapports entre les administrations locales et régionales et le pouvoir central, il souligne que l'équilibre tend à se rompre et qu'il faut rendre à des « Conseils régionaux » le pouvoir et les moyens d'agir sur l'économie, eu égard à leurs compétences. Ses idées le conduisent aussi à s'engager pour que notre département se tourne vers la Provence rhodanienne. Le 15 juillet 1918, dans une communication à l'Académie, il fait part de la position de la Chambre de commerce et énonce clairement que ce sont de très fortes raisons « tirées de l'intérêt général qui nous poussent vers la

Vallée du Rhône et que le rattachement du Gard à la Région économique de Marseille s'impose avec la dernière évidence ».

Il fit cette communication comme membre résidant de notre Académie où il avait été reçu le 19 mars 1918 au fauteuil de M. Maluski. Il présida les séances académiques durant l'année 1928. Intéressé par la science financière et compétent en ce domaine, il entretint ses confrères académiciens, le 29 avril 1929, de « la circulation fiduciaire, son inflation anormale et son danger ». Dans cette étude, publiée par la Chambre de commerce, il y développe des idées dont s'avère la pertinence quand on lit le chapitre que consacre Charles Gide à la monnaie de papier dans son cours d'économie politique[19]. Le 28 mai 1926, il fait part d'un travail sur « la situation économique du pays et le redressement financier ». Mais sa préoccupation essentielle était toujours le régionalisme et la place que devait y occuper notre département. Le 21 janvier 1921, il engage l'Académie, qui l'approuve à l'unanimité, à émettre le vœu que le Gard soit mis à la tête d'une région composée des départements qui forment le ressort de la Cour d'appel de Nîmes. Paul Giran décéda le 6 septembre 1929 et eut pour successeur M. Gabriel Bouzanquet.

Ainsi s'achève la petite histoire de « ces humbles billets (qui) ont été journellement entre les mains de toute une population... (ces) témoins bien dédaignés d'évènements » tragiques et chargés de si lourdes angoisses qui ont pesé sur la vie de nos parents et de nos grands-parents.

Bibliographie

APCCI. Les monnaies de nécessité. Etudes de R. Habrekorn et M. Pannetier. 2e édition. Paris. 1988.

Mémoires de l'Académie de Nîmes.

[19] Edition Sirey. 1911. p. 339.

Archives de la C.C.I de Nîmes. Registre des délibérations. 1910-1928.

Habrekorn Raymond. *Au secours de la circulation monétaire*. Les Chambres de commerce émettrices de « monnaies de nécessité ». 1870-1914-1940. APCCI. Paris. 1970.

Pirot Jean. *Les billets des Chambres de Commerce*. Edit. L'Auréus. La Roche-sur-Yon. 1989.

Plihon Dominique. *La monnaie et ses mécanismes*. La Découverte. Paris. 2000.

Valance Georges. *Histoire du franc*. 1360 - 2002. Flammarion. Paris. 1996.

SÉANCE PUBLIQUE DU 3 FÉVRIER 2002

ALLOCUTION DE M. MICHEL GAUDIN, Préfet du Gard, président d'honneur de l'Académie de Nîmes.

J'éprouve un vif plaisir à me retrouver devant vous aujourd'hui, et à m'apprêter à écouter avec vous la communication que fera tout à l'heure M. Le Roy Ladurie autour du voyage de Thomas Platter.

Ce que nul n'ignore ici, à l'exception bien sûr de votre illustre invité, c'est que je comparais ici pour la quatrième fois consécutive. Il y a plusieurs façons d'interpréter cette assiduité : elle peut être celle du cancre admis chaque année au redoublement, après que le collège des professeurs de l'Académie de Nîmes, qui s'est doctement penché sur la copie toujours refaite, toujours à refaire, du mauvais élève, aura conclu, une fois encore et de guerre lasse : « niveau insuffisant ».

Peut-être faut-il y voir la grande sagesse du gouvernement qui, n'ignorant rien de la riche complexité de ce département, a voulu me donner tout le temps d'en explorer les subtilités puisque, comme le notait Léonard de Vinci dans ses Carnets, « plus on connaît, plus on aime ».

Sans doute la cause formelle est-elle de nature institutionnelle, puisque aussi bien le préfet du Gard est le président d'honneur de l'Académie de Nîmes, ce qui démontre les liens solides que l'on peut vouloir nouer entre le monde du savoir et celui, je le dis de façon très humble, du monde comme il va.

Mais permettez-moi de dire que c'est aussi, d'abord et avant tout, une joie personnelle que ce rendez-vous du premier dimanche de février, qui me fournit l'occasion, cette année encore, d'ouvrir votre séance solennelle, de plancher devant vous et surtout de profiter de vos travaux.

Monsieur le Professeur, j'aurais beaucoup de scrupules à vous souhaiter la bienvenue dans ce département et cette région, au sud de la ligne Saint-Malo-Genève, tant vous êtes ici chez vous : pour la communauté scientifique, mais aussi pour le grand public qui vous lit, vous êtes l'historien du rapport dynamique, conflictuel et fécond entre le Nord et le Sud. En tant que préfet d'origine morvandelle, j'éprouve une réserve naturelle envers votre posture de professeur d'origine normande, à l'abord de ce Midi complexe et divers, vis-à-vis duquel vous exhortez vos lecteurs à se méfier des stéréotypes trompeurs.

A propos de la dialectique Nord/Sud, vous avez fréquemment recours à la métaphore conjugale ; ainsi, dans l'article que vous consacrez au sujet, dans *les Lieux de mémoire* : vous écrivez : « Il n'est pas question, bien sûr, de peindre en rose une union où ne manquaient justement ni les conflits, ni les scènes de ménage, parfois très violentes. Mais jamais on n'est allé, en bloc, jusqu'aux menaces officielles de divorce. » C'est un couple turbulent, donc, mais enfin c'est un couple.

Parmi les stéréotypes, il en est un tout à fait prédominant dans les rapports Nord/Sud : le fameux « retard » du Midi. Or c'est bien sûr un peu plus compliqué que cela : d'abord ce n'est vrai ni à toutes les époques, ni dans tous les domaines.

Vous chiffrez l'avance de l'agriculture méditerranéenne sous l'Antiquité à « quinze siècles en chiffres ronds », un retard que le Nord va mettre très longtemps à combler, notamment pour la culture de la vigne. Plus proche de l'administration et de la justice, il y a encore ce droit écrit, héritier direct du droit romain, qui présente dès le Moyen Age des traits caractéristiques de notre droit moderne (à vrai dire et personnellement, je constate tous les jours l'esprit parfois très novateur des Gardois sur le plan juridique !).

Mais il y a aussi, comme vous le soulignez justement, la « fabrication » d'une fracture Nord/Sud, par un XIX^{e} siècle « nordiste » qui veut légitimer et asseoir le modèle centralisateur d'une France industrielle, urbanisée et instruite, celle qui

s'épanouit principalement au nord de cette fameuse ligne Saint-Malo/Genève.

Parmi les stéréotypes dont il faut s'affranchir, ou du moins, qui méritent que l'on y regarde d'un peu plus près en délaissant l'intention polémique, il y a la représentation d'un Midi dominé, exploité, par un Nord dominant et exploiteur.

Là aussi cette représentation n'est pas sans raison ni racine historique : le premier fait générateur, au moins au plan symbolique, serait la croisade des Albigeois. Il faudrait ensuite poursuivre par la Révocation et la répression du protestantisme qu'elle a induite ; puis évoquer l'anéantissement progressif des parlers d'Oc, à partir de la naissance de l'Instruction publique. Phénomènes qui n'ont ni tout à fait les mêmes causes, ni ne révèlent les mêmes intentions, ni n'auront un impact identique sur la vie des populations et les structures mentales et sociales.

On a voulu y voir cependant une continuité, une direction, un projet. Des termes très violents sont parfois employés que vous récusez expressément : « viol », « génocide », sont des expressions utilisées que vous avez relevées ici ou là. C'est une vision de notre histoire et de notre territoire à laquelle bien évidemment je n'adhère pas, et même que je refuse complètement. Mais, comme d'autres bien sûr, je m'interroge sur la généalogie de cette représentation des choses, dont les conséquences pratiques et quotidiennes, pour un serviteur de l'Etat dans un département du Midi, sont évidentes. Voilà, comme on dit de nos jours, qui fait question.

Cette question, c'est celle de l'Un et du Multiple, ne pas étouffer la diversité sous l'empire de l'uniformité, préserver assez de liberté pour que la différence s'épanouisse, et démontrer assez de fermeté pour échapper à la dispersion et au désordre.

Il est tentant de donner une géographie à cette histoire de l'Un et du Multiple : c'est le conflit éternellement recommencé entre, d'un côté, le Nord unitaire, aplatisseur aveugle des différences, avide de soumettre le Midi à des règles de lui inconnues, sans oublier bien sûr, au passage, de l'exploiter ; et, d'un autre côté, un Sud multiple, trop multiple, c'est-à-dire coloré

mais brouillon, riche mais désorganisé, divers jusqu'à la désagrégation. Il y a des mots qui fâchent et, quand on pousse le bouchon de l'irrédentisme trop loin, on va jusqu'à parler, contre toute logique historique, de colonisation.

Heureusement, ce n'est pas dans ce département où j'ai l'honneur de servir que le débat autour de cette question est le plus envenimé, c'est-à-dire le plus faussé, et je ne peux m'empêcher de penser sans quelque compassion à certains de mes collègues qui doivent endurer des reproches aussi violents qu'infondés, comme s'il leur revenait d'endosser, personnellement, tout le poids de l'Histoire, et comme si tout un chacun, quoi qu'il fasse ou dise, devait rester prisonnier des générations antérieures.

Cependant, pour n'être pas aussi âpre, le débat n'en est pas moins aigu dans le Gard. Et nous n'avons pas écrit pour rien dans le Projet territorial de l'Etat, qui est en quelque sorte la feuille de route de toutes les administrations dans ce département, et donc de chacun de ses agents (encore l'Un et le Multiple), que le Gard et les Gardois entretiennent un rapport complexe, non dénué d'ambivalence, avec l'Etat et avec l'application du droit.

Curieusement, sur cette terre de droit écrit, comme nous disions tout à l'heure, c'est souvent la pratique orale qui l'emporte ; chacun ici connaît la célèbre formule : « Dans le Gard, la loi est une bonne base de négociations ». Formule que l'on doit d'ailleurs à un élu, et non à un technocrate formé au nord de la Loire.

Plus encore, la relation au quotidien avec les services de l'Etat est faite, tout à la fois, d'une très forte demande - demande de prestations, ici comme ailleurs, mais plus encore demande d'arbitrage, besoin de voir les conflits résolus par un tiers extérieur - et d'une réticence non moins vivace, face à certaines règles de vie collective que l'on s'acharne à faire un peu moins mal respecter, je pense tout simplement, parce que le problème n'a rien d'anecdotique, contrairement à une simple apparence, et qu'il est au contraire tout à fait révélateur, à ces double, triple files de voitures stationnées devant les bureaux de tabac, devant la Poste et les établissements scolaires. Voitures dont les conducteurs sont

parfois les mêmes, d'ailleurs, que ceux qui viennent se plaindre aux « pouvoirs publics » de ce que les jeunes, décidément, ne respectent plus rien !

Cela dit, celles et ceux qui tentent modestement, dans leur travail quotidien, de faire mentir les préjugés et de surmonter les appréhensions, sont plus nombreux qu'on ne croit. Ainsi la viticulture languedocienne que j'évoquais tout à l'heure, malgré des difficultés persistantes et dont on voit les effets encore aujourd'hui, a subi une véritable révolution en trois décennies ; il existe, entre Perpignan et Beaucaire, vingt, trente crus en mesure d'épater les palais girondins ou bourguignons, ce qui commence à se savoir. Pour prendre un exemple sur une autre échelle, j'aimerais vous rappeler l'expression dédaigneuse que de très honorables milieux d'affaires rhénans utilisaient pour qualifier les pays méditerranéens, voici seulement cinq ou six ans, lorsqu'il était question de leur participation à la monnaie unique. On voit le résultat aujourd'hui.

Monsieur le Professeur, vous allez nous parler d'une époque de mouvement, de bouillonnement, d'évolutions extrêmement rapides des mentalités, des pratiques, des structures économiques, urbaines, sociales, ce XVI^{e} siècle où un mendiant du Valais peut devenir le fondateur d'une dynastie de médecins humanistes. En ce temps-là, le musicien officiel du futur roi de France s'appelle Claude Le Jeune, musicien protestant qui nous laissera de très rares messes en langue française, alors que la langue vernaculaire est utilisée de façon privilégiée, on le comprend, en Allemagne et en Angleterre. Or, Claude Le Jeune écrit, dans la dédicace de ses douze psaumes en français, quelque chose qui je crois résume très bien le projet qui, il est vrai, s'est plutôt élaboré au Nord, mais qui s'est tant enrichi au contact du Sud : « Donner aux François de quoy unir les tons et les voix aussi bien que les cœurs. »

Le projet reste d'actualité et, selon une formule célèbre, c'est un « vaste programme » !

ALLOCUTION PRONONCÉE AU NOM DE LA VILLE DE NÎMES PAR DANIEL J. VALADE,
Adjoint au maire de Nîmes,
délégué à la Culture et à la Tauromachie

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président de l'Académie de Nîmes,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Mesdames et Messieurs les Membres de l'Académie de Nîmes,
Cher Emmanuel Le Roy Ladurie,
Et vous tous en vos grades et qualités,

Vous concevez sans peine que c'est pour moi un bonheur rare et un honneur que de représenter la nouvelle municipalité de Nîmes à l'occasion de cette séance publique.

Un important voyage à l'étranger prive notre maire, Jean-Paul Fournier, de la joie d'être parmi nous. Je vous apporte ses regrets et son salut très amical.

Je voudrais, à cette tribune, d'un mot aussi simple que sincère, dire aux membres de la savante compagnie nîmoise combien le Conseil municipal est admiratif devant une institution qui, depuis trois cent vingt ans, a su, avec sagesse, dynamisme et compétence, appeler à elle, dans une indépendance absolue, toutes celles et ceux qui semblaient à ce corps indispensables à la réflexion qu'il conduit.

Vous pratiquez la parité depuis, au moins, Olympe de Gouges, puisque le serein visage de Madame Verdier-Allut est assidu à vos travaux par son beau portrait bleuté qui veille sur vos séances. A ses pieds, si l'on ose dire, précieusement conservé, demeure le registre des premières réunions scellé dans son maroquin où s'inscrivent les noms des pères fondateurs, et la minute de leurs travaux.

En réalité, et depuis ce jour faste où Louis XIV vous octroie vos patentes, vous êtes tous créateurs et acteurs de la

réputation de l'Académie, tant chacun y est unique par ses qualités et ses compétences, mais s'agrège au corps par son élection là.

Que vous soyez philologues, romanciers, théologiens, musiciens, scientifiques ou hommes de loi... vous incarnez la volonté de recherche, de pédagogie, de créativité, autant de termes pour une devise nouvelle. La vôtre vous est un viatique essentiel et intemporel. Pourtant vous avez un âge. *Vous avez vingt ans !* Car des soixante lustres précédents, je ne retiendrai que la sagesse qui, au fil du temps, s'est cristallisée en votre sein. Avoir vingt ans en cette ère nouvelle est un cadeau des dieux. C'est votre ambroisie. Toutes les audaces vous sont permises. Nîmes sait que vous les saisissez. Chacun ici attend beaucoup de ce printemps séculaire renouvelé.

Vous nous avez déjà tant donné !

Cette année sera marquée par le cinquantenaire de la Féria, c'est-à-dire d'une fête enracinée dans l'Antique où l'âme de Nîmes se révélera, régénérant sa genèse, sa jeunesse, toutes générations et conditions confondues, et cela autour des lieux les plus patrimoniaux et donc les plus symboliques de Nîmes : l'amphithéâtre, creuset de toutes les passions, et la Maison Carrée, épicentre du forum. En cette étape donc du temps nîmois, il convient d'être reconnaissant à l'Académie d'avoir su accueillir plusieurs de ceux qui, passionnés par notre culture du Sud, ont voulu et su valoriser et faire de Nîmes sa capitale.

Vous me permettez de saluer la précieuse et chère mémoire du docteur Jean Lauret, hélas trop tôt disparu, auquel nous devons l'initiative de la fête de Pentecôte.

Jean Lauret avait tout perçu de la civilisation méditerranéenne, et mesuré combien Nîmes en était l'un des pivots. Ce « piéton de Nîmes », pour reprendre Léon-Paul Fragues, ne manquait jamais de lever les yeux en forme d'hommage respectueux, et complice à la fois, vers ces deux avant-corps de taureaux, qui jaillissent de la porte impériale des arènes, vouant, voici vingt siècles, Nîmes au culte de Mithra. Merci à l'Académie d'avoir su recevoir Jean Lauret.

Songeons aussi à Claude Baillet, grand ordonnateur de ces fêtes auxquelles il conféra son énergie inlassable.

Près d'eux siège Monsieur le Bâtonnier Jean Goujon, qui fut le benjamin de la municipalité animée par Edgard Tailhades. Maître Goujon fut de ceux qui décidèrent de conférer un impact éminemment culturel à la Féria. Nous lui en sommes reconnaissants, et allons en ce sens en créant le Musée des Cultures taurines que Michel Leiris souhaitait pour Nîmes dans ses correspondances avec André Castel, que Picasso, Blaise Cendrars, Georges Bataille ou Jean Paulhan lisaient. Quel salon ! qui se prolongeait régulièrement sur les gradins de l'amphithéâtre.

Monsieur le Bâtonnier Jean Ménard, pierre d'angle de votre efficacité, fut, et demeure, de ceux qui assurèrent une ambition développée à ces journées de Pentecôte où la culture prit une part toujours croissante. Merci à lui, qui incarne le temps infini de votre aréopage, et le gère avec la rigueur et la compréhension souriantes d'un efficace magister, c'est-à-dire d'un humaniste.

Je n'aurais garde d'oublier votre nouveau président, Yvon Pradel, dont on sait toute la passion, l'aficion, qu'il voue au théâtre et à sa ville, qu'il a gratifiée de tant de grands moments scéniques aux heures de Pentecôte. Il va nous narrer cet éphéméride des planches...

Merci à Monsieur le Docteur Jallatte, dont vous connaissez l'attachement aux traditions équestres et taurines de la *Provincia*, pour avoir accompagné, en sa fertile année de présidence, les prémices du programme culturel à venir.

D'autres, en votre sein, ont contribué, hier et aujourd'hui - et le feront demain - à ouvrir des pistes de recherche sur des thèmes enracinés dans notre culture.

Maître Fontaine fut de ceux-là. Il brandissait le trident, ce flambeau de Languedoc et de Provence, qui est une forme de sceptre rustique et vrai, hissé pour la défense de nos idéaux, que jamais les technocrates de Bruxelles, de la mondialisation ou d'ailleurs, ne parviendront à briser.

Cette année 2002, si elle valorisera tous les aspects culturels de son millésime, par de multiples et passionnantes

expositions notamment, nous permettra aussi de poursuivre la concrétisation de cette idée neuve en Europe qu'est l'Institut Séguier.

Je vous confirme, à cet égard, la volonté du maire de Nîmes et de son équipe de contribuer vite et bien à la structuration de ce forum culturel où les sociétés savantes, sous la houlette de votre compagnie, feront de l'hôtel de Jean-François Séguier, votre bienfaiteur, un lieu essentiel à l'écoute des nouveaux réseaux du savoir, et communiquera à la « toile » intellectuelle les recherches issues de chacun.

Confions en cela le souhait que nous avons de voir inscrire le tricentenaire de la naissance de l'érudit nîmois au nombre des célébrations nationales pour 2003, à Monsieur Emmanuel Le Roy Ladurie, que je salue très cordialement au nom du conseil municipal. Nous savons tous ici combien l'auteur de *Montaillou* est attentif à Nîmes et à ses grands moments intellectuels.

Séguier alla dans les pas pérégrins des Platter et, comme eux, fit son miel des facettes innombrables de la culture de son temps, et des temps immémoriaux au sein desquels, avec délice, il plongeait pour les faire mieux connaître de ses contemporains. Quel exemple que cet ami des Encyclopédistes et des Lumières ! Puissions-nous être les héritiers actifs de son esprit rigoureux et sans cesse novateur !

Ainsi, l'année qui s'ouvre (et aujourd'hui le nouveau Festival de la Biographie en apporte la preuve) se placera-t-elle sous le signe du respect de nos traditions et de notre patrimoine, lesquels sont les fondations de notre volonté d'inventivité. Que l'Académie et la Ville s'associent, conjuguent leur volonté d'informatisation du fonds de bibliothèque et d'archives, en est un vivifiant exemple.

La municipalité souhaite en cela être digne de vous.

Il y a tant à faire ! Et le concours de chaque institution, dont vous êtes la plus éminente, permettra à notre ville de jouer, dans le concert des villes européennes, une partition originale que nous voulons digne de l'Académie, fleuron de la vie de l'esprit sous nos latitudes, pour laquelle semble écrit ce que signa Jean

Paulhan dans *les Incertitudes du langage* : « Nous sommes tous capables de tout. C'est très encourageant. C'est réconfortant. C'est comme si le monde recommençait à chaque instant ».

Ensemble, soyons d'incessants bâtisseurs d'instants perpétuellement nouveaux !

LE THÉÂTRE DANS LA FÉRIA
par Yvon PRADEL
membre résidant

L'occasion était trop belle !

Quand le président de l'Académie de Nîmes, que nous venons d'entendre évoquer notre dernière Saison, m'informa - illico - que je devais lui succéder - notre Secrétaire perpétuel me pressa de lui donner *tout de suite* le titre de mon discours, pour la séance publique d'aujourd'hui.

De ma surprise une idée a jailli : puisque la Ville de Nîmes allait célébrer, en grande pompe, les "Cinquante ans de la Féria", pourquoi ne pas évoquer les spectacles qui l'ont accompagnée, et, en particulier, toutes les pièces de théâtre que la Compagnie des Arènes a jouées, le soir, dans les Jardins de la Fontaine, de 1961 à 1990. "Le Théâtre dans la Féria" : le titre était trouvé.

Et je n'étais pas mécontent, non plus, d'associer ainsi l'Académie de Nîmes - cette vieille Dame qui porte allègrement ses trois cent quatre-vingts ans ! - aux réjouissances païennes du dieu Mithra, et de cette folle semaine de la Pentecôte. Non pas pour inviter notre noble compagnie à affréter un char pour la Pégoulade, ou à rivaliser, dans les rues, avec les péñas espagnoles, mais pour lui donner l'occasion, par le thème de mon discours, de s'associer une fois encore à la vie multiple de la cité.

Mais ce discours, il fallait le faire. Et là, comme dit Hugo, ce fut "une tempête sous un crâne".

Comment traduire en vingt-cinq minutes près de trente ans de spectacles ?

Fallait-il évoquer tout ce qui s'est passé avant ? Les créations d'*Iphigénie* et de *Phèdre* ; la participation au Festival Hermantier, et à ses *Albigeois* ; la fondation de *la Compagnie des Arènes* en 1954 ; les trois premières tournées en Allemagne ; *le Bourgeois gentilhomme*, sous le grand mur de la Fontaine, pendant la Foire-Exposition, en juin 56, au milieu d'une "Pluie d'Etoiles", comme Fernand Reynaud, Annie Cordy et... Gilbert Bécaud ?

Fallait-il évoquer ce fameux "14 juillet 58", où la presse annonçait : "Le Maire de Nîmes (c'était Me Edgard Tailhades) nous demande de prouver notre attachement à la République". Et pour cela, il avait chargé la Cie des Arènes d'organiser un spectacle dans les arènes (on l'avait bien voulu, en prenant ce nom !). Alors, tout était prêt : l'immense plateau, l'orchestre du Conservatoire, les chanteurs d'Opéra, les comédiens avec leurs textes de Michelet, Hugo, Péguy, Eluard... Quand j'ai commencé, sur une tribune, à évoquer cette épopée révolutionnaire : "14 juillet" ... une "bronca" épouvantable m'accueillit, aussi terrible que celle pour El Cordobès, la première fois qu'il toréa ici. Pourquoi cette hostilité ?

Les casernes étaient descendues de la route d'Uzès pour soutenir le Général de Gaulle, sur le point de "prendre le pouvoir", et la résistance **socialiste** de Nîmes se trouvait huée !

C'est peut-être pour récompenser mon "courage républicain", comme il le dit ensuite, que Me Tailhades accepta l'idée de son adjoint aux Festivités, le Dr Claude Baillet, un des fondateurs de la Féria, avec le Dr Jean Lauret, notre regretté confrère, et Me Jean Ménard, notre Secrétaire perpétuel (on peut saisir ici les liens de l'Académie avec la Féria !)... L'idée originale était d'accompagner les belles et terribles corridas de pauses artistiques, données le soir dans l'oasis des Jardins de la Fontaine, comme les Ballets de Maïa Malanova, de l'Opéra, ou les spectacles de la Compagnie des Arènes, de Nîmes.

Un livre raconte magnifiquement ces débuts épiques de la Féria, pour en célébrer **les quarante ans** ! Ecrit par la femme de Claude Baillet, après sa mort, il contient tout ce que l'on pouvait attendre de ces fêtes nîmoises. Imprimé en 1992 sur les Presses des Editions Notre-Dame, sous l'égide de Chicuelo II il raconte, avec de belles photos, les Férias de 1959 à 1965. Anne-Marie Baillet y évoque les matadors célèbres : Dominguin, Ordoñez, Aparicio, mais aussi les visiteurs illustres qui défilaient sur les gradins ou sur le boulevard Victor-Hugo : Hémingway, Ava Gardner, Picasso, Jean Cocteau, Georges et Véra Clouzot - et elle remercie tous les soutiens de son ouvrage, depuis Jean Bousquet et Jacques Blanc,

jusqu'à Jean Lafont, Simon Casas, Me Ménard et Daniel-Jean Valade, notre confrère, et notre adjoint à la Culture et **à la Tauromachie** !

C'est dans ce livre que l'on trouve le premier spectacle de la Compagnie des Arènes, pour la Féria, *le Voyage de Monsieur Perrichon*, avec une photo pleine page, et les critiques élogieuses des journaux ; ils étaient quatre à l'époque : Midi Libre, Le Provençal, Le Méridional et La Marseillaise. Donc, tout avait commencé là. Mon histoire n'était pas un rêve. Mais comment traiter ce sujet ?

Si l'on puisait dans les archives de la Compagnie, comme un historien illustre dans celles d'un village occitan ; si l'on cherchait, dans les **quinze albums d'articles de presse**, qui forment une pile de trente-cinq centimètres, à côté de la pile de mes articles, dans L'Echo du Midi et de Midi Libre, qui atteint à peu près la même hauteur ; si l'on cherchait à dresser l'inventaire de curleavenière, il faudrait un chartiste ou un ordinateur. Notre audacieuse Académie vient d'en installer un dans sa bibliothèque ! De ces archives, on pourrait tirer vingt diplômes pour étudiants curieux : l'origine de ces dizaines d'acteurs qui ont joué, en vagues successives, "pour la gloire et pour des prunes", comme disait Flambeau, dans *l'Aiglon* ; leur milieu social, leurs lycées respectifs ; la participation du Conservatoire, ou d'autres associations amies, comme "Ecole Buissonnière" à qui nous devons tout ! Ou "les Compagnons de St Roman" ; le temps qu'il faisait pendant la Féria, avec des soirées hivernales, où les comédiennes tremblaient sous leurs robes légères, et des orages violents, au crépuscule, qui nous obligeaient à pomper l'eau, à l'entrée du Temple, comme les Shadocks !...

Au-delà des péripéties pittoresques, d'autres thèmes se prêteraient à l'examen : l'origine des spectateurs, qui n'étaient sans doute pas les mêmes que ceux des corridas, et qui venaient, les chèques de location en témoignent, d'une trentaine de petites villes ou de gros villages autour de Nîmes, sans compter les touristes, Espagnols, Allemands, Américains, Parisiens, tout étonnés d'un spectacle accompli, dans un temple romain !

Quant aux finances, si elles n'ont jamais inquiété les municipalités successives qui les ont soutenues de leurs subventions, la preuve était faite chaque fois que la passion des amateurs était capable de soulever tous les obstacles, sans exiger de vertigineux subsides.

Si bien qu'il m'a semblé, au regard de ces problèmes divers, que le vrai sujet à traiter c'était, si l'on peut dire, **le bilan culturel** de ces trente ans de théâtre dans la Féria.

Quels spectacles avons-nous montés ? Pour quelles raisons ? Que reste-t-il, dans les mémoires, de ce long Festival ?

L'énumération chronologique serait fastidieuse. En revanche, on peut dégager de cette abondante programmation, trois tendances assez nettes, que nous appellerons, pour simplifier, le théâtre espagnol, le théâtre européen et le théâtre grec.

Le tout précédé par un "lever de rideau", la première fois que la Compagnie des Arènes jouait pour la Féria, le lundi 22 mai 1961. Et ce fut "Perrichon" !

Une heureuse surprise ! Nous avions installé la scène au bas de la falaise, entre les statues de Bigot et de Reboul, et de telle façon que le grand mur renvoie les voix des acteurs vers le public. Si bien que notre *Voyage de M. Perrichon* se fit entendre, sans la moindre sonorisation, et pour le plus grand plaisir de cinq à six cents spectateurs. Ils semblaient heureux, après les bruits et les pétards des boulevards, de retrouver dans Labiche cette gaieté, cette légèreté d'une comédie à la française, se moquant avec esprit de ce brave Perrichon, parti à la découverte du Mont-Blanc et de la mer de Glace, mais aussi des crevasses glissantes de sa vanité. Labiche, avant Feydeau, c'est le champagne de notre théâtre : il pétillait, à point nommé, pour la Féria.

Mais dès l'année suivante, il nous fallait un spectacle qui fasse honneur à cette Espagne d'où nous venait la "Fiesta brava". Ce fut *la Celestina*, de Fernando de Rojas. Un des personnages les plus célèbres de la littérature espagnole, avec Dom Juan et Don Quichotte. Cette fresque shakespearienne des amours de Calixte et Mélibée, que Célestina, l'entremetteuse, fait se rejoindre pour leurs délices et leur malheur, nous l'avons jouée sous le grand mur de la

Fontaine, avec de magnifiques costumes du XV[e] siècle, une musique de Gilles Baillet, un décor impressionnant et dix-sept acteurs !

Théâtre inspiré de l'Espagne, encore : le *Don Juan* de Molière. Une des pièces les plus troublantes de notre auteur. Entraîné par son héros, qui sent le soufre, Molière "mélange les genres" hardiment, malgré toutes les règles des classiques, et passe du comique le plus populaire de Sganarelle aux défis métaphysiques de son "grand seigneur méchant homme".

En 1966, la Compagnie obtient l'autorisation de monter le chef-d'œuvre de Federico Garcia Lorca, *Noces de sang*. Nous jouons, comme pour *Don Juan*, à l'intérieur du Temple de Diane et, par le jeu des acteurs, par les costumes sobres et beaux, par le décor sonore des guitares ou du violoncelle de Pablo Casals, nous donnons vie à cette fête paysanne andalouse, derrière laquelle apparaît le visage impassible de la Fatalité. Ces *Noces de sang* étaient le plus étroitement liées à la tragédie de la Corrida.

En contraste, en 1968, *le Mariage de Figaro* fait éclater toute la verve de Beaumarchais. Mais remarquez la date : en 68, à cause des événements que nous savons, la Féria est supprimée ! Il n'en reste que *le Mariage*, que nous jouons aux dates prévues. Cette énorme pièce, aux vingt-huit acteurs, aux décors légers et transparents, imaginés par les Etudiants des Beaux-Arts, aux costumes élégants du XVIII[e] siècle, permettait à Figaro de lancer, encore, dans cette période troublée : "Parce que vous êtes un grand seigneur, vous vous croyez un grand génie ! Noblesse, fortune, un rang, des places, tout cela rend si fier ! Qu'avez-vous fait pour tant de biens ? Vous vous êtes donné la peine de naître, et rien de plus ! Tandis que moi, morbleu !..." Une fois encore, le théâtre rejoignait l'histoire.

Mais c'est la géographie qu'il nous fallait élargir. Déjà, nous avions monté des scènes du premier *Faust*, de Goethe, pour illustrer une conférence du Professeur Emery : déjà, nous avions joué *l'Ours*, de Tchekhov, dans un "gala de Farces". Cette Europe, que nous découvrions dans nos premières tournées en Allemagne, qui nous menaient dans quinze villes, de Hanovre et Brunswick à

Göttingen, et dans vingt familles chaque fois qui nous accueillaient, cette Europe, nous allions en contourner le bassin méditerranéen, pour y découvrir Goldoni, le Molière italien. Goldoni, qui nous offrait *les Rustres*, déjà joués en Avignon, avec Galabru - ces quatre rustres bougons, "reboussiés", ridicules, à côté de leurs femmes, si vives et si fines. Il faut croire que le spectacle était réussi, puisque un professeur de l'Université de Vérone, une ville avec laquelle Nîmes est jumelée, était tellement heureux d'avoir vu nos "Rustres" qu'il nous a invités à dîner, ma femme et moi, au "Cheval Blanc".

Ce "théâtre européen", nous l'avons honoré ensuite d'une des plus terribles tragédies de Shakespeare, *Othello*. Et cet immense texte, nous lui avons donné un cadre digne de lui : le grand escalier de la Fontaine !

Vous pouvez imaginer l'allure que prenaient les entrées et les sorties, sous les projecteurs, depuis la volée des premières marches jusqu'aux balustres de l'encorbellement, et combien pouvait être superbe l'arrivée d'Othello encadré de soldats portant des torches et descendant du côté "Jardin" vers Desdémone : " O ma belle guerrière !" Je rends hommage ici à notre magnifique Othello, Max Bonvallet, qui donnait, ces dernières années, des conférences sur l'Opéra, au Carré d'Art, dans la programmation des Théâtres de Nîmes - et qui vient de mourir.

Il ne fallait pas oublier la France dans l'Europe. D'où Rabelais. En 1978, nous lui rendions hommage avec *la Folie de Gargantua*. Ce n'était pas une mince affaire de transposer les cinq livres de notre moine génial dans une pièce de théâtre qui ne trahirait pas ses visions savoureuses de la Renaissance. Il fallait faire vivre cette épopée qui commence par les vendanges sur les terres de Grandgousier, et s'achève en apothéose devant la Dive Bouteille. Pourquoi ce titre ? "La folie de Gargantua", c'est d'avoir imaginé l'abbaye de Thélème, où il n'y a "ni mur, ni murmure", où la seule règle "fais ce que voudras" favorise la poésie, la danse, la musique, mais qui sera détruite par la méchanceté de Picrochole. La folie de Gargantua - et de Rabelais - c'est d'avoir cru, en humaniste, à la seule générosité de l'homme !

Il faudrait ajouter, bien sûr, à ce "théâtre européen" tous les spectacles qui n'avaient que peu de liens avec la fête du Taureau, mais qui ont donné une âme aux Jardins de la Fontaine, tous les vendredis et les lundis de la Féria : je citerai, sans les commenter, bien sûr, tous les "Molière" - et non des moindres - comme *les Précieuses ridicules, l'Avare, les Fourberies de Scapin, le Tartuffe, le Malade imaginaire.*

Mais comment oublier aussi un grand spectacle, le chef-d'œuvre de Giraudoux : *La guerre de Troie n'aura pas lieu ?* Comment oublier les affrontements pathétiques d'Hector et d'Ulysse, d'Hélène et Andromaque ?... C'était en 1975.

Déjà nous étions passés, depuis deux ans, au théâtre du troisième type que j'annonçais tout à l'heure : le théâtre grec. Il est aussi européen, bien sûr. Il est même le premier, à tous les points de vue, puisque c'est la Grèce qui a créé ces merveilleuses conques de pierre ou de marbre, aux flancs des collines d'Epidaure ou d'Ephèse, sur la côte turque, où l'on jouait déjà en plein air avec des amateurs ! De la Grèce, d'où sont venues les œuvres sublimes d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide. Or, quelle coïncidence étonnante entre cette Féria, qui adore confusément un dieu perse et hellène, Mithra, dont le culte s'associe au Taureau (il faut voir les fresques de Cnossos, en Crète !), et les réjouissances théâtrales, qui enchantaient les contemporains de Périclès.

Pour rester dans le ton de la Pégoulade nîmoise et du pastis mesuré au mètre, j'ai préféré adapter Aristophane, plutôt que Sophocle.

Et c'est ainsi qu'après avoir vu, à Athènes, au pied de l'Acropole, une *Assemblée des femmes* jubilatoire, j'ai tenté de transposer, pour la Féria de Nîmes, quelques chefs-d'œuvre du grand comique grec.

Alors furent créées, sur les onze pièces qui nous restent d'Aristophane, six de ses meilleures comédies.

En 1973, *l'Assemblée des femmes*. Ce fut un triomphe. Nous refusions du monde ! Sortie de l'imagination facétieuse d'Aristophane, cette histoire de femmes, qui fauchent les habits de leurs maris et se chargent de chapeaux et de barbes pour se voter

les pleins pouvoirs à l'Assemblée - puis, qui instaurent un régime de communisme intégral, où tout est mis en commun même les femmes ! - si bien que certaines, trop vieilles, sont obligées de racoler les beaux éphèbes - cette histoire "de haulte graisse", comme aurait dit Rabelais, s'accordait merveilleusement au paganisme débridé de la Féria.

Si bien que, l'année suivante, je récidivai. Ce fut *Lysistrata* en 1974. Là aussi, la farce est géniale. Aristophane, écœuré par les guerres continuelles entre Athènes et Sparte (elles n'ont pas cessé depuis de par le monde !), trouve un moyen pour obliger les hommes à faire la paix. Il n'y en a qu'un : que les femmes acceptent de faire la grève de l'amour. Imaginez, Mesdames et Messieurs, la campagne électorale de Lysistrata, pour obliger toutes les femmes à s'imposer ce jeûne cruel, et la tête, si je puis dire, du colonel athénien et du général spartiate Gastonidas, condamnés à l'abstinence absolue !

Devant ces spectacles réjouissants - que j'avais préservés de la grossièreté - il était tentant d'en monter d'autres, de la même veine. C'est ainsi que j'ai groupé, deux par deux, quatre comédies d'Aristophane pour en faire *Ploutos et les Oiseaux,* en 84 - *Les grenouilles sauvent la paix*, en 90. Ne craignez rien, je résiste au désir de vous les raconter.

En revanche, en 1989, pour le "Bicentenaire de la Révolution française", il fallait célébrer l'événement. Avec le label du Bicentenaire, la Cie des Arènes donna, devant le Temple de Diane, un spectacle inspiré de Michelet, et de quelques historiens ultérieurs : Le jour de gloire est arrivé avec dix acteurs qui jouaient tous les rôles, de Mirabeau à Louis XVI, de Figaro à Robespierre, et les sans-culottes et les femmes du peuple. L'orchestre du Conservatoire interprétait les musiques de la Révolution, sur le côté cour, tandis que, du côté jardin, les chorales A Cœur Joie en chantaient les hymnes. Sur un écran, à droite, défilaient les images du Paris révolutionnaire, un peu comme dans le film d'Eric Rohmer, l'Anglaise et le duc.

Pourquoi avoir mis fin à ces spectacles qui firent les beaux soirs de la Féria, et composèrent un Festival inégalé ?

Parce que nous avions changé, et la Féria aussi. Elle n'avait plus son caractère nîmois, familial et espagnol des premiers âges. Elle était devenue une grande machine touristique aux podiums internationaux. La Compagnie des Arènes s'est retirée dans le Cloître des Jésuites où, pendant dix ans, elle a repris ses grands auteurs, à la fin du mois de juin (il faisait quand même meilleur !), Rabelais, Molière, Aristophane, et leur a ajouté un beau fleuron avec *le Misanthrope*.

Avant de conclure, comment ne pas remercier devant vous tous ceux qui ont participés à ces "Travaux d'Hercule" ? Tous les comédiens et comédiennes ! Les machinistes, le grand maître des sons et des lumières, les musiciens, les compositeurs, les maîtresses de ballets et les danseuses, les artisans des décors, des accessoires, des maquillages, des costumes, des affiches et, si vous le permettez, ma femme et mes trois filles qui m'ont toujours soutenu de leur talent et de leur passion partagée.

Et il en fallait du courage pour tenir à bout de bras cette étrange entreprise, qui nous a faits "porteurs de théâtre" ici, mais aussi dans tout le département et toute la région, de Sète et Montpellier jusqu'à Aix et Cannes, dans l'ancien Palais des Festivals - mais aussi en Allemagne où nous avons fait dix tournées, puis en Pologne, Bulgarie, Ukraine et Abù Dhabì. Mais oui !

Si bien que cette Féria, avec tous les spectacles qu'elle nous a inspirés, a fait rayonner le nom de Nîmes, et de ses arènes, très loin - et m'a certainement valu, au fond, le rôle, le dernier rôle, que l'Académie m'a distribué. Est-il plus difficile que ceux de Knock ou d'Alceste ? A cette question, le cinéaste Jacques Rivette a répondu par le titre ironique de son film : "Va savoir !"...

Qu'importe ! Une fois encore, j'attends, avec un peu d'angoisse, l'heureuse griserie des applaudissements...

Compte rendu de l'activité
De l'Académie en 2001
par M. Charly-Sam Jallatte,
Président sortant

Monsieur le Préfet, président d'honneur de l'Académie de Nîmes,
Monsieur l'Adjoint à la Culture, représentant le Maire de Nîmes,
Monsieur le Député du Gard,
Monseigneur,
Monsieur le Membre de l'Institut,
Mes chers confrères,
Mesdames, Messieurs,

Vous n'ignorez plus, depuis que vous nous faites l'honneur et l'amitié d'être parmi nous à cette séance publique annuelle, que la présentation du rapport d'activité de l'année écoulée est dévolue au président sortant.
Cette redoutable épreuve est sans nul doute la vengeance mûrie pendant douze mois par des confrères opprimés.
Beaucoup de mes prédécesseurs ont excellé dans l'interprétation de ce chant du cygne auquel ils surent donner un éclat remarquable. Je n'ai pas ce talent.

Beaucoup plus modestement, je souhaite faire passer dans cet exposé à la fois la richesse puisée dans les travaux de nos confrères, le bonheur d'avoir ouvert notre porte à de nouveaux collègues et enfin la chaleur d'une amitié jamais démentie et plus sensible encore lors des épreuves qui nous sont advenues.
Cette année, à nouveau, les peines ne nous ont pas été épargnées et nous avons ressenti d'une façon extrêmement vive le départ de notre doyen académique, Monsieur Lucien Frainaud, élu membre résidant en 1965.

Monsieur Frainaud fut à la fois un économiste, pionnier et initiateur, aux côtés de Philippe Lamour, de la création de la région pilote du Bas-Rhône, et un humaniste sensible aux lettres, aux arts et aux besoins humains.
Nous avons perdu avec lui un confrère d'une vaste culture et d'une exquise courtoisie.

Trois de nos collègues ont été admis à l'honorariat. Vous connaissez tous ces membres aux qualités éminentes et à la riche culture. Ce sont le pasteur René Château, le docteur Lucien Simon et Madame Janine Reinaud.
Ils ont participé activement, pendant de nombreuses années, à la vie de notre compagnie et, en votre nom, je leur adresse ce soir nos vœux très chaleureux.

Je vous disais, il y a quelques instants, quel fut notre bonheur d'avoir ouvert notre porte à de nouveaux collègues. Je ne veux pas employer l'expression de sang nouveau apporté à l'Académie, ce serait faire injure à ses membres qui, soyez-en assurés, ne sont pas anémiques.
Je dirai métaphoriquement que ce sont de frais ruisseaux qui viennent se mêler aux eaux de nos sources fécondes.

Ainsi en est-il de Monsieur Henri Hugues, préfet honoraire, admis au fauteuil du regretté Docteur Lauret. Monsieur Hugues, correspondant pour le Gard de la Fondation de France, soutient avec beaucoup de dévouement les actions de nombreuses associations caritatives. Notre nouveau confrère a plusieurs passions qu'il est prêt à nous faire partager, notamment la flore des garrigues et la III^{e} République au travers de Gaston Doumergue.

Monsieur le Pasteur Galtier a succédé au Pasteur Château. Son engagement est total pour la reconnaissance et une défense œcuménique des droits de l'homme. Il fait de ce combat une offrande à l'avenir et à tous ceux qui montent vers la vie afin que "le meilleur soit à naître".

Trois académiciens non résidants ont été élus en 2001. Ce sont :

Madame Jacqueline Leroy, conservateur général honoraire. Madame Leroy a été chef de projet pour la création de nombreuses bibliothèques, tant en France qu'à l'étranger et notamment celle de l'Institut du monde arabe, à Paris. Et celles d'Alexandrie, de Damas et de Téhéran.

Nous devons déjà à Madame Leroy l'organisation d'une fort intéressante visite des sites archéologiques de Saint-Rémy-de-Provence, ville dont elle anime la Société d'histoire et d'archéologie.

Monsieur Guy Poulon, *alias Philippe Senart*, président de chambre honoraire à la cour d'appel de Paris, auteur et critique littéraire. Il signa en 1964 un essai sur Ionesco. Il a tenu de nombreuses chroniques dans divers hebdomadaires et quotidiens, notamment *le Mercure de France, le Figaro littéraire, la France catholique.*

Monsieur Maurice Agulhon, professeur au Collège de France où il occupe la chaire d'histoire de la France contemporaine.

Monsieur Agulhon est un immigré gardois à Paris et, par un juste retour des choses, nous a déjà apporté en exclusivité une étude sur la république et ses symboles.

Je parlais tout à l'heure de "frais ruisseaux".

J'étais bien mesquin en utilisant cette image car ce sont là cinq fleuves puissants dont je viens de vous montrer les eaux.

En 2001, également, huit correspondants aux bagages lourds de savoir ont été accueillis. "Rien ne manquait à leur gloire mais ils manquaient à la nôtre."

Ainsi en est-il de Madame Monique Kuntz, conservateur territorial honoraire, spécialiste incontestée de Valéry Larbaud et de la littérature du Bourbonnais.

Madame Nicole Vray, conservateur d'Etat, directeur de la bibliothèque départementale des Deux-Sèvres.

Madame Françoise Kusel, membre de la Chambre nationale de discipline des commissaires-priseurs à Paris.

Commissaire-priseur à Nîmes. Une émule de Maurice Rheims.

Monsieur Pierre-Yves Kirschleger, notre plus jeune impétrant, spécialiste de l'histoire des civilisations et de l'histoire des religions. Enseignant et chercheur à l'Université Paul-Valéry de Montpellier.

Monsieur Jean-Claude Gaussent qui a déjà enrichi notre bibliothèque de deux de ses ouvrages consacrés, l'un aux "ex-voto marins du Languedoc", l'autre aux "mémoires de Paul Rabaut".

Monsieur Georges Pons, historiographe du protestantisme en Algérie aux XIX^{e} et XX^{e} siècles de différentes communautés religieuses régionales.

Monsieur Jacques Roux, spécialiste de politique sociale dans les entreprises.

Monsieur Emile Colas, président de l'Alliance française de Montréal (Canada).

Il me reste à vous dire ce que dirent et firent tant d'académiciens en 2001.

Vingt rencontres, en un an, vingt occasions pour nos membres ou correspondants d'apporter le résultat de leurs études et de leurs recherches ou d'accueillir d'éminentes personnalités des lettres et des sciences.

Ici même, il y a un an, nous avions le plaisir de recevoir Monsieur René Remond, de l'Académie française.

Le 29 juin, notre compagnie accueillait Monsieur Edmond Reboul, président d'honneur de la Fédération nationale des Académies de province, fédération placée sous l'égide de l'Institut de France. Monsieur Reboul, avec son brio coutumier, fit se rencontrer "le poète, l'ordinateur et internet".

Le 30 novembre, l'académicien français Michel Déon était reçu en notre hôtel avant de se révéler bibliophile, bibliomane et bibliophage en une causerie brillante prononcée à Carré d'Art à l'invitation de Madame Monique Kuntz, présidente de l'Association des bibliophiles de Nîmes et du Gard.

Mais le bel esprit n'est pas que de Paris.
En notre hôtel de la rue Dorée, les communications présentées offrent tant d'intérêt que les sièges viennent souvent à manquer pour la plus grande admiration de Monsieur Michel Déon, peu habitué à de telles foules sous la coupole du quai Conti.
De multiples domaines ont été abordés, historiques, sociologiques, économiques, médicaux et bien d'autres pour lesquels une importante contribution a été apportée par nos correspondants qui prouvaient ainsi que notre Académie avait trouvé en eux une richesse pleine de promesses pour son avenir.
Les membres résidants et non résidants nous apportèrent comme chaque année les fruits de leurs études, je dirais même parfois de leurs passions. Ainsi Monsieur le Pasteur Grossi, que l'on ne présente plus dans les milieux culturels nîmois, nous brossa un portrait de l'Uzétien Charles Gide, oncle de l'auteur de *Si le grain ne meurt* et nous fit revivre ce protestant, professeur d'université, pour qui la coopération, l'économie solidaire, représentaient la seule espérance, pour le monde, de supprimer un jour les revenus capitalistes.
En une sorte de répons, Monseigneur Jean Thomas nous convia également, à Uzès, à faire la connaissance d'un autre grand personnage digne d'intérêt, le Cardinal Pacca, secrétaire d'Etat de Pie VII, assigné à résidence dans la cité ducale par Napoléon 1er après le conflit survenu entre le Pape et l'Empereur en 1813.

Sur l'arbre de la connaissance nous eûmes plaisir à cueillir, grâce à Monsieur Debant, l'ouvrage du Pasteur Bonifas, *"les Huguenots à Berlin et en Brandebourg - de Louis XIV à Hitler"*.

Madame Deronne nous emmena dans l'univers d'Emile Mâle au travers de l'ouvrage de cet historien de l'art : *"Souvenirs et correspondances de jeunesse"*.

Citons encore trois livres parus sous les signatures de quelques-uns de nos confrères. Le roman de Christian Liger, consacré au *Caravage,* la biographie de *Cortès* signée par Batholomé Benassar, et enfin l'étude de Guy Dugas, spécialiste de la littérature judéo-maghrébine, consacrée à l'essayiste *Albert Memmi.*

Le professeur Cannat, sociologue, osa aborder le difficile sujet des enfants autistes à partir du cas historique connu sous le nom de "Victor, le sauvage de l'Aveyron".

Et maintenant si l'on parlait d'avenir ?

Les portes nous en furent ouvertes par deux interventions très remarquées de Messieurs Guy Jandot, enseignant à l'université Vauban, de Nîmes, et Gabriel Audisio, professeur à l'université de Provence. M. Audisio exposa les modalités de fonctionnement de l'Université franco-allemande (U.F.A.) qui prépare une opération bilingue et biculturelle pour l'Europe de demain.

Cette Europe culturelle de demain, l'Académie de Nîmes s'emploie à la faire à l'image de celle que son protecteur, Jean-François Séguier, avait préparée. L'hôtel Séguier, en cours de rénovation, redeviendra ce carrefour intellectuel où se retrouvaient l'élite européenne et des chercheurs venus parfois de plus loin encore.

Ce rôle d'intermédiaire universel, que réussit à jouer J.-F. Séguier sans autre moyen que sa correspondance, l'Académie de Nîmes saura à nouveau l'assumer grâce aux moyens de communication modernes (dont un site sur internet) qui se mettent en place dans nos locaux avec le soutien du conseil municipal qui poursuit ainsi l'action engagée dès 1996 par nos précédents édiles.

Œuvrer pour l'avenir c'est également soutenir de jeunes chercheurs. L'Académie offre tous les deux ans, grâce au legs d'un de ses correspondants, Monsieur Sidney Forado, un prix de mille cinq cent euros qu'elle décerne à l'auteur d'un travail ou mémoire inédit consacré à une étude sur Nîmes ou le Gard.

Monsieur le Préfet du Gard, président de notre compagnie, remettra dans un instant le prix 2001 au lauréat retenu par le jury de l'Académie.

Enfin, je ne pourrai pas passer sous silence les nominations de Madame Monique Kuntz et de Monsieur Daniel-Jean Valade au grade de chevalier de la Légion d'honneur. Ces distinctions sont ressenties avec fierté par toute notre Académie.

Pour terminer cet exposé il me reste à vous dire, à quelque chose près, ce qu'un poète ignoré écrivait dans un recueil maintenant oublié :

"Savoir vieillir, c'est s'interdire ce que la veille encore on se croyait permis, c'est admettre de vivre un peu sur le rivage quand d'autres vogueront sur les flots hasardeux."

Alors, vous avez tous compris que les académiciens nîmois ne savent pas vieillir !

LORSQUE L'ENFANT PARAÎT : PROBLÈMES ÉTHIQUES AUTOUR DE LA NAISSANCE.

par Bernard CAVALIER
Membre Résidant

Lorsque j'envisageai d'aborder devant vous les problèmes éthiques qui entourent la naissance, je ne pensais pas que la récente confirmation de l'arrêt « Perruche » donnerait à ce travail une telle actualité. Cet arrêt qui, pour la première fois dans l'histoire de notre droit, accrédite l'idée selon laquelle le fait même de naître peut constituer un préjudice ouvrant droit à réparation, émeut le monde médical et en particulier le petit monde de l'obstétrique et de la périnatalité, mais également les associations de parents d'enfants handicapés qui ont vivement réagi à l'annonce de cette confirmation. Au-delà des risques de dérives eugéniques implicitement sous-jacents, c'est tout notre regard sur la naissance et l'enfance qui risque de s'en trouver modifié. Les enjeux dépassant largement le cadre du monde médical, il m'a paru intéressant qu'une assemblée comme la nôtre y consacre un peu de son temps.

Au cours de cet exposé, j'envisagerai dans un premier temps l'évolution de la place de l'enfant dans notre société et son implication sur l'éthique en néonatalogie. La seconde partie de mon intervention sera consacrée plus spécifiquement aux différentes situations qui posent des problèmes éthiques aux néonatalogistes.

En effet, le statut actuel de l'enfant n'existe pas de toute éternité et, au cours des siècles, celui-ci s'est notablement modifié. Ces transformations ont été largement influencées par le regard que les adultes posent sur lui. Il me paraît difficile d'entrer dans le vif du sujet sans faire un bref rappel sur cette évolution de la place de l'enfant dans la société française et européenne au cours des derniers siècles.

C'est durant la seconde moitié du XVII^{ème} siècle qu'émerge en Europe la conscience d'une spécificité de l'enfance. Celle-ci découle de l'évolution de la famille, qui selon Ph. Aries, se modifie progressivement au cours du XVII^{e}, plus ou moins rapidement selon les milieux. Il distingue la famille traditionnelle, dans laquelle prime la fonction de survie, de la famille moderne, dans laquelle la fonction affective est mise en avant.

Schématiquement, car il ne s'agit pas ici d'un travail de sociologie, il est possible de les repérer de la façon suivante :

- Dans la première, l'enfant est perçu comme un élément du groupe familial nécessaire à sa survie car garant de son avenir. Il n'y a pas de projet éducatif qui lui soit spécifique. Il grandit soit dans la famille, sans qu'il y ait de temps ou de lieux qui lui soient réservés, soit à l'extérieur de celle-ci, chez une nourrice mercenaire. Dans ces deux cas, passé l'âge de la prime enfance (5 à 7 ans), il est perçu comme un adulte en miniature sans aucune spécificité.
- Dans la deuxième, l'affect domine et le souci de la famille est de former l'enfant afin de « l'établir ». Les parents ont des projets pour lui, visant à assurer sa promotion sociale. Il y a une « sentimentalisation » des relations entre parents et enfants.

Ce simple changement de regard des adultes sur les enfants, en améliorant la qualité des soins de base assurés au nourrisson et au jeune enfant, a permis une diminution importante de la mortalité infantile tout au long du XVIII^{ème} siècle sans que des raisons liées aux progrès médicaux soient en cause.

Cette évolution progressive des mentalités a eu au moins un autre effet visible : une baisse globale de la natalité, avec des variations notables selon les milieux, l'enfant perdant son statut « d'objet » nécessaire à la pérennisation du groupe pour devenir le « sujet » d'un projet parental imposant un investissement à la fois affectif et financier, chacun ayant le désir d'avoir le nombre d'enfants qu'il se sent capable d'élever.

Avec Rousseau en particulier, la notion d'enfance est modifiée, le philosophe cherchant à la définir d'une autre façon

que par une simple référence à l'état d'adulte. La spécificité de l'enfant sera de plus en plus affirmée ainsi que le rôle de la famille dans son épanouissement, et ses chances d'atteindre l'âge adulte accrues. Ainsi sont jetées les bases d'une médecine sociale, dont le terme sera pour la première fois employé par Jules Guérin dans la *« Gazette médicale de Paris »* du 3 mars 1848.

L'Etat lui-même prend une position très nette en faveur de l'enfance et, sous l'impulsion du duc de La Rochefoucauld-Liancourt, la Constitution de 1791, dans son septième alinéa du titre premier, déclare que « l'Etat prend à sa charge le secours dû à tous les malheureux, y compris les enfants abandonnés, et cela, sur l'ensemble du territoire national ». Dans l'esprit du législateur, tout doit être fait pour favoriser le développement de l'enfant au sein de sa famille, par une politique de prévention des abandons et une généralisation de l'adoption. Tout cela restera longtemps un simple vœu pieux mais le regard sur l'enfance en sera durablement changé.

A côté de la médecine hippocratique déclinante, qui fait confiance à la « bonne nature », que le médecin doit suivre (l'Emile de Rousseau ne verra jamais le médecin), en émerge une autre plus moderne qui conclut à une nature ni bonne ni mauvaise, devant lui être soumise en cas de besoin. Même si pendant longtemps, et encore actuellement, des compromis existent entre ces deux théories, les bases philosophiques sont ainsi posées qui, acceptant l'idée d'une nature faillible et la nécessité parfois d'en combattre les effets pervers, vont rendre possibles et souhaitables la recherche et le progrès médical.

Actuellement, nous vivons au bénéfice de ces précurseurs des XVII^{e}, XVIII^{e} et XIX^{e} siècles même si chacun a conscience que, dans les pays en voie de développement, des efforts immenses doivent encore être fournis pour assurer aux enfants la protection nécessaire à leur développement et à leur épanouissement, mais ceci est un autre débat.

Actuellement, les progrès des sciences et des techniques n'ont fait que confirmer ces projets des parents pour leurs enfants en les accentuant. Il est théoriquement possible, dans la plupart des cas, d'avoir le nombre d'enfants désiré au moment désiré. L'attente des parents à l'égard de leur progéniture est d'autant plus grande que, dans l'imaginaire collectif, se fait petit à petit jour l'idée selon laquelle à chaque problème correspond une solution. La science est investie d'une puissance qu'elle n'a pas en réalité, même si des progrès fulgurants nous étonnent chaque jour. Le nouveau-né a donc le redoutable privilège de devoir le plus possible coller à l'image de l'enfant rêvé, voire fantasmé par ses parents quand ils ont décidé de le concevoir. Comme le rappelait notre dernier président, lors de son discours de réception dans notre Académie « L'enfant désiré doit être conforme à l'image que les futurs parents s'en sont fait : il doit être exempt de toute anomalie, de toute infirmité... ». L'exigence des parents de voir rêve et réalité se confondre est de plus en plus prégnante. Dans ce contexte, l'enfant handicapé, quelle que soit la nature du handicap, n'est plus accepté comme une dure réalité à laquelle il faut bien se soumettre, mais comme une injustice à laquelle il aurait fallu remédier à temps. Le professeur Jean Bernard écrivait, redoutable privilège, « la médecine du passé est inefficace et sacrée, la médecine moderne est efficace et doit assurer sa responsabilité ». Si l'on ajoute à cette notion le fait que notre société, malgré les apparences, a rarement été aussi normative, il est aisé de comprendre combien la naissance d'un enfant "autre" est vécue comme un malheur intolérable et inadmissible. A la blessure narcissique profonde que constitue la naissance de cet être « différent » des autres enfants de son âge, s'ajoute la culpabilité de n'avoir pas su mener à terme ou à bien une grossesse pourtant le plus souvent désirée. C'est à la fois profondément et durablement blessés que les parents vont s'adresser au corps médical dont ils attendent la restitution « ad integrum » d'un enfant qui soit l'image parfaite de celui dont ils ont rêvé. Il n'est pas rare que cette détresse s'exprime de façon revendicative, quelquefois même agressive, tant la douleur obscurcit un temps le

champ de leur conscience. Cette douleur est encore aggravée par l'impuissance qu'ils éprouvent à venir en aide à leur enfant. Comme le fait dire Bernhard Schlink à un professeur de philosophie, père du narrateur dans son roman *« le Liseur »* : « En tant que père, être incapable d'aider ses enfants est une expérience quasi intolérable. »

Si j'ai essayé brièvement de vous décrire quel peut être l'état d'esprit des parents qui vivent ces moments difficiles, c'est pour montrer combien le premier contact entre eux et le corps médical est fondamental. Cet instant peut être déterminant pour rendre possible l'indispensable accrochage affectif entre les parents et leur enfant. Un mot, une attitude, une phrase maladroite peuvent à tout moment compromettre la constitution de ce lien à la fois si fort et si fragile, cette vitamine d'amour nécessaire à la meilleure évolution possible de ce nouveau-né particulièrement fragile.

Je n'aborderai pas aujourd'hui le problème du diagnostic anténatal et encore moins celui du clonage, bien que ces deux aspects de la recherche et de la médecine soient extrêmement intéressants à étudier par les questions éthiques majeures qu'ils sous-tendent aujourd'hui. Cela pourrait être l'objet d'un autre travail. Je me consacrerai exclusivement aux enjeux éthiques que représente la naissance d'un nouveau-né gravement pathologique. Bien entendu, je ne m'interdirai pas de remonter quelque peu dans le temps de la grossesse lorsque cela permettra d'éclairer mon propos.

En pratique quotidienne, deux types de situations différentes peuvent se présenter :

- Soit la naissance d'un enfant présentant une anomalie est attendue. L'anomalie a été découverte en période anténatale, durant la gestation. Celle-ci a été documentée et les parents, les mieux informés possible par le centre de diagnostic prénatal auquel ils se sont adressés, ont décidé de laisser la grossesse se poursuivre jusqu'à son terme.

- Soit, deuxième cas de figure, la pathologie est découverte au moment de la naissance ou liée à elle. Il peut s'agir d'un syndrome malformatif grave non dépisté pendant la grossesse ou bien de conditions d'accouchement difficiles ayant entraîné des lésions sévères, en particulier cérébrales. Il se peut enfin que la précocité de l'accouchement au cours de la grossesse fasse de ce nouveau-né un enfant dit « prématurissime », ayant une pathologie propre qui met sa vie en grand danger et rend son devenir, en particulier neurologique, aléatoire.

Le premier cas de figure est, du moins en terme d'éthique, le plus facile à traiter. L'anomalie est connue et acceptée par les parents. Le plus souvent il s'agit de pathologies pour lesquelles il existe des possibilités importantes de guérison, mais ce n'est pas toujours le cas.

Curieusement, ce ne sont pas les malformations qui mettent le plus rapidement en jeu le pronostic vital qui sont les plus mal acceptées. Par exemple, la découverte, in utero, d'une hernie diaphragmatique importante n'est que très rarement suivie de la demande d'une interruption médicale de grossesse (IMG).

Mais qu'est-ce qu'une hernie diaphragmatique ? Il s'agit d'une anomalie, plus ou moins importante, de formation du muscle diaphragme qui sépare normalement le thorax de l'abdomen. A la naissance, les bébés ont un aspect extérieur normal. Pourtant, dès les premières minutes de la vie, ils présentent des difficultés respiratoires majeures car le contenu abdominal, anormalement présent dans le thorax pendant la vie intra-utérine, a nui gravement au développement des poumons. Dans les formes de découverte précoce, c'est-à-dire celles ayant des manifestations cliniques majeures dès les premières minutes de la vie, la correction chirurgicale n'empêche encore que rarement le décès de ces enfants par défaillance sévère de leur appareil respiratoire. Malgré la sévérité du pronostic, les difficultés de la prise en charge initiale et la lourdeur des traitements, cette anomalie n'est que rarement l'objet de demande d'IMG. Le fait qu'a priori ni l'avenir cérébral

ni l'aspect morphologique extérieur de l'enfant soient compromis est pour beaucoup dans la décision de ces parents d'accepter la poursuite de la grossesse. Tout se passe comme si leur plus grande préoccupation était la suivante : sera-t-il normal ? Entendez par là : aura-t-il une intelligence normale ? Peut-être convient-il d'entendre également par là : pourrons-nous entrer normalement en relation avec lui ? Pourrons-nous vivre avec lui l'intensité de la relation affective dont nous rêvons ? Rassurés sur ce plan, il semble que les autres difficultés ne leur paraissent pas insurmontables.

Plus délicates à considérer sont les situations dans lesquelles les anomalies découvertes en période anténatale sont vécues par les futurs parents comme compromettant très gravement leur capacité à construire une relation chaleureuse avec le bébé à naître. La véritable difficulté pour le corps médical est alors de savoir à la fois annoncer la malformation, et savoir tenir un discours de vérité sans cacher la réalité des difficultés qu'il faudra surmonter. Soutenir les parents, en les aidant et les guidant tout au long de ce parcours difficile qui les conduira, de l'acceptation de la réalité, à l'organisation de la prise en charge de l'enfant, tel est alors le difficile défi que l'équipe médicale espère relever avec succès.

Un exemple permettra d'éclairer mon propos. Un immense travail a été accompli par les services de chirurgie reconstructrice et réparatrice dans la guidance des parents de fœtus porteurs d'anomalies graves de la face ou fente labio-maxillaire connues dans le grand public sous les termes horribles de « bec de lièvre » pour les formes les moins graves, de « gueule de loup » pour les plus sévères. Ces anomalies sont découvertes le plus souvent autour de la vingtième semaine de gestation mais parfois plus tard, voire pas du tout dans encore environ un tiers des cas. Elles constituent un traumatisme grave pour la famille. Lorsque l'on connaît le rôle majeur du visage, l'utilisation que nous en faisons dans l'élaboration de nos rapports avec les autres, et la façon dont la ressemblance qu'un nouveau-né a avec son père et sa mère

l'inscrit dans leur lignée, il est aisé de comprendre combien la découverte de telles anomalies constitue une brisure. Le refus que la plupart des parents ont a priori de voir naître un tel « monstre » est donc aisément compréhensible. Si je viens d'employer ce terme à dessein, c'est bien parce qu'il revient régulièrement dans la bouche des parents au moment de l'annonce du diagnostic. Or actuellement, il existe des possibilités chirurgicales extrêmement satisfaisantes de réparation, après la naissance, de ces anomalies. Conscients du caractère insupportable de telles annonces, les services de chirurgie maxillo-faciale spécialisés dans ce type d'intervention voient en urgence les mères, et éventuellement les pères, dès la découverte du diagnostic. Au travers d'interventions conçues comme de petits psychodrames, ils les aident à faire le deuil de la normalité de leur enfant à la naissance pour les amener, petit à petit, à accepter cette réalité et surtout anticiper la réparation possible de la face de leur enfant. L'immense travail accompli a pour but de réduire au minimum les demandes d'IMG pour cette raison.

Après avoir effectué un bref survol des situations dans lesquelles la naissance du nouveau-né atteint d'un syndrome malformatif est attendue et acceptée, voyons à présent celles où la pathologie présentée est inattendue avant la naissance.

Trois groupes de cas cliniques peuvent se présenter :

- Premier groupe : découverte d'une malformation grave, incompatible avec une vie normale, non diagnostiquée avant la naissance. Cela se trouve encore dans environ un tiers des cas.
- Deuxième groupe : souffrance fœtale aiguë au moment de l'accouchement ayant entraîné des lésions cérébrales sévères, irréversibles, compromettant gravement le pronostic psycho-intellectuel du nouveau-né.
- Troisième groupe : accouchements dits prématurissimes constituant en eux-mêmes une pathologie redoutable compromettant là encore l'avenir de ces enfants.

Je vais dans un premier temps essayer de dégager ce qu'il y a de commun à ces trois situations, puis j'aborderai les caractères plus spécifiques à chacune d'entre elles.

Dès qu'un nouveau-né vient au monde, son statut se transforme radicalement. De fœtus qu'il était, il devient un patient. Comme le rappelait la commission d'éthique de la Fédération nationale des pédiatres néonatalogistes (FNPN), dans un article paru à l'occasion des XXX^{èmes} Journées nationales de Néonatalogie en 2000 : « Chaque enfant né vivant, fût-il extrêmement prématuré, se voit reconnaître un statut de patient à part entière, lui assurant le respect de la dignité humaine et un droit individuel à l'accès aux soins, au titre du principe d'équité. »
En effet, si la loi française reconnaît aux centres pluridisciplinaires de diagnostic prénatal le droit de pratiquer des IMG, quel que soit le terme de la grossesse lorsque le fœtus est atteint « d'une affection d'une particulière gravité reconnue comme incurable au moment du diagnostic, et si la femme enceinte en fait la demande », la pratique de l'euthanasie est illégale. Ce qui fait que pour des enfants atteints de la même pathologie, au même terme de grossesse, certains mourront « légalement » par fœticide lorsque l'anomalie aura été diagnostiquée in utero et d'autres devront être traités lorsque le diagnostic aura été fait après la naissance. Le cas du petit Nicolas Perruche est à ce titre très significatif. Cet enfant est porteur d'une embryopathie rubéolique sévère pour laquelle une IMG aurait été possible si le diagnostic avait été fait avant sa naissance. Cette éventualité avait été envisagée et, dans cette hypothèse, une demande d'IMG avait été clairement réclamée par sa mère. Une fois né, l'enfant devenant un patient comme les autres, il devait bénéficier des soins réalisables. Cet exemple montre bien que le statut du fœtus n'est pas le même que celui du nouveau-né. La loi entérine de fait l'idée que l'embryon et le fœtus sont des êtres en devenir, non encore parfaitement « autres » de la mère qui les « construit », et dépendant donc pour leur survie même, dans certaines circonstances, du désir de cette dernière. Une fois nés, ils sont reconnus comme des patients « autonomes »

par rapport à elle, pouvant avoir des besoins et des désirs différents de ceux qu'elle-même peut avoir pour eux.

Il est donc évident que les valeurs éthiques qui doivent guider les médecins de ces jeunes patients deviennent alors les mêmes que celles fondant l'éthique médicale générale. Elles sont, toujours selon les propres termes de la commission d'éthique précitée, « celles de la bienfaisance, à l'égard du patient mais aussi de ses parents, du respect de la vie, du respect de l'autonomie, et de l'équité de traitement ». Cependant, comme pour tout autre malade, le code de déontologie, dans son article 37, invite les praticiens à éviter « toute obstination déraisonnable dans les investigations et la thérapeutique ». Clairement, cela signifie que « l'acharnement thérapeutique », et donc le principe du respect de la vie à tout prix, n'est pas reconnu comme une valeur supérieure à toutes les autres et devant guider sans nuance la pratique des soins effectués à chaque patient. La difficulté majeure est alors de trouver la limite entre soins importants, voire agressifs mais nécessaires, et acharnement thérapeutique. Cette notion déjà complexe à évaluer l'est rendue encore davantage par le fait que, selon les lieux où ils se pratiquent, le niveau du plateau technique dont disposent les médecins et leur niveau de compétence, tels$types de soins, qui peuvent être licites dans tels services car laissant une chance « raisonnable » de survie sans séquelle aux jeunes patients, ne le sont plus dans tel autre type de service dont le plateau technique et le niveau d'expérience des médecins est moins important. En d'autres termes, il existe une inégalité dans les chances de survie sans séquelle d'un enfant selon le lieu et le moment où il naît. Les médecins doivent toujours être conscients de cette réalité. Ils doivent avoir une claire conscience de leurs propres limites, les accepter et savoir, lorsqu'ils le sentent utile aux petits malades qu'ils ont en charge, les confier à mieux équipés et plus compétents qu'eux-mêmes. Leurs décisions doivent également intégrer les risques inhérents au transport de ces patients particulièrement fragiles et vulnérables. Cette notion est tellement importante qu'un travail majeur est entrepris depuis quelques années pour les différentes maternités publiques et privées ainsi

que les services de néonatalogie médicaux et chirurgicaux apprennent à travailler en réseau afin qu'en fonction des risques néonataux attendus, chaque fois que cela est possible, les enfants naissent dans des services adaptés et capables de les prendre en charge de la façon la plus pertinente possible. Pour les médecins, il s'agit là d'une « révolution culturelle » que certains ont bien du mal à accepter. D'homme seul qu'il était face à son patient, le médecin doit apprendre à travailler en équipe et donc accepter le regard d'autres personnes et parfois leur jugement. Il s'agit pourtant de la première et de la plus grande honnêteté qu'une jeune femme doive rechercher dans l'équipe obstétricale à laquelle elle se confie au moment d'une grossesse.
Humilité, réalisme, capacité d'anticipation, telles sont les qualités premières que les parturientes sont en droit d'attendre de leurs médecins et que ceux-ci doivent développer et travailler tout au long de leur carrière médicale. L'orgueil du médecin peut tuer autant de malades que les limites de sa compétence.
Qu'ml s'agisse d'enfants malformés, d'enfants présentant une souffrance fœtale au moment de l'accouchement ou de nouveau-nés prématurissimes, ils doivent tous pouvoir bénéficier de cette même conscience médicale.

Que dire maintenant des particularités propres à chacun de ces trois groupes :

Premier cas de figure :

- nouveau-né présentant une anomalie ou une malformation grave, non curable, incompatible avec une vie « normale ». L'exemple type est celui d'un enfant présentant une trisomie 21 (anciennement appelée mongolisme).

Actuellement, grâce aux progrès de la biologie et de l'échographie obstétricale, une évaluation du risque puis un diagnostic prénatal sont possibles. Si, en 1996, seules 25% des femmes enceintes ont accepté de pratiquer le test biologique d'évaluation du risque, elles sont actuellement plus de 70% à le faire. Lorsque le diagnostic est évoqué, puis confirmé, une IMG est demandée et pratiquée dans la

quasi-totalité des cas. Il est donc possible de considérer qu'actuellement lorsqu'un enfant trisomique naît, il s'agit d'un enfant qui normalement n'aurait pas dû le faire. Toutes ces considérations sont à envisager avec la plus grande prudence, mais elles sont un reflet de la réalité. Le traumatisme que constitue la découverte d'une trisomie chez un nouveau-né touche à la fois le corps médical, qui le vit comme un échec de la surveillance de la grossesse, et la famille qui le vit d'autant plus mal qu'elle croyait ce risque totalement exclu. Lorsque ce type de situation se présente, l'état d'esprit des personnes qui en sont victimes passe par une série de phases que l'on peut grossièrement schématiser de la façon suivante :

- Dégénération : « Non ! ce n'est pas possible, cela ne nous arrive pas à nous. »
- Refus : « Non ! nous ne voulons pas, cet enfant n'est pas le nôtre. »
- Acceptation : « Aussi dur que cela soit, il en est bien ainsi. »
- Organisation : « Comment faire pour vivre cette réalité et aider notre enfant ? »

Chaque phase dure plus ou moins longtemps selon les personnes. Dans un même couple, chacun les vit à son propre rythme. Il arrive parfois que les processus psychologiques se bloquent et que des parents ne puissent atteindre le stade de l'acceptation et de l'organisation. La fréquence des abandons de ces enfants en est le corollaire.

Pour les raisons que nous venons de voir, le corps médical vit lui aussi à sa façon la même expérience. Il est, en outre, parfaitement conscient du fait que, si le diagnostic avait été porté quelques semaines plus tôt, cet enfant n'aurait probablement jamais vu le jour. Plus ou moins consciemment il prend à sa charge la responsabilité de cet échec. C'est d'autant plus mal à l'aise et culpabilisé qu'il doit annoncer aux parents leur infortune. Pour l'ensemble du personnel soignant présent, la tentation de fuite est grande. Que faire ? Que dire ?

Pourtant il s'agit là de la plus mauvaise attitude possible, car c'est celle qui stigmatise le plus la situation en excluant immédiatement ces nouveaux parents du groupe des parents « normaux ». Elle rend plus difficile encore « l'adoption » de leur enfant alors qu'il importe de faire le maximum pour qu'un accrochage affectif fort puisse se faire entre eux et lui. Il convient, tout en vivant avec eux la vérité du diagnostic, de leur montrer que ce nouveau-né ne se réduit pas à sa pathologie, qu'il est autre chose et avant tout un enfant, leur enfant et qu'à ce titre il a besoin et est digne d'être aimé d'eux. Savoir au maximum annoncer la nouvelle en présence de leur bébé, les deux parents réunis ; respecter leur incrédulité, leurs doutes, leur colère, leur rejet pour pouvoir reprendre tout cela dans un deuxième temps, calmement, une fois cette phase de violence apaisée, telle est la première nécessité. Etre à leur écoute pour répondre aux multiples questions qu'ils vont successivement se poser, puis les aider dans l'élaboration du nouveau projet qu'ils sont obligés de faire, mais avant tout ne pas les exclure par une réaction de fuite, telles sont les autres exigences. Ensuite, qu'ils décident de confier à d'autres ou d'assumer eux-mêmes l'éducation de leur enfant, respecter cette décision, quelle qu'elle soit, en évitant tout discours inutilement moralisateur car, comme le rappelait un jour notre Président, si « la morale commande, l'éthique recommande ». Nous cheminons tous à notre propre rythme, il faut savoir l'accepter. Moi-même, il m'a fallu beaucoup de temps pour regarder ces enfants autrement qu'à travers le miroir déformant de leur handicap, jusqu'à ce qu'un de mes amis me fasse découvrir tout ce qu'ils avaient à nous apprendre sur l'amour gratuit, sans calcul, sans arrière-pensée, valeur ultime de notre humanité.

Deuxième et troisième cas de figure :

- les enfants présentant une anoxie néonatale grave, c'est-à-dire ceux dont les cellules cérébrales ont manqué pendant un temps plus ou moins long d'oxygène et les nouveau-nés prématurés extrêmes. Ils posent, bien que pour des raisons différentes, le même type de problème. Dans les deux cas ils sont

susceptibles d'avoir des lésions cérébrales plus ou moins sévères mettant en jeu leur développement psychomoteur et leur pronostic intellectuel. En fonction du plateau technique des services où ils naissent, leurs chances de survie et de survie sans séquelle sont variables. A la différence des enfants trisomiques, dont je viens de parler, ils doivent leur maintien en vie à des techniques de réanimation néonatales de plus en plus sophistiquées. Les progrès de l'imagerie médicale et des connaissances en électroencéphalographie du nouveau-né permettent, mais avec une marge d'erreur qui, bien que se réduisant de façon constante, reste toujours non négligeable, de se faire une idée de leur état cérébral, donc de leur avenir neuromoteur. La difficulté pour les médecins est non seulement de leur permettre de vivre, mais aussi de s'assurer que cette vie pourra être de qualité, c'est-à-dire avec un maximum de chance d'avoir un développement psychomoteur le plus normal possible. Comme tous les autres patients, ils doivent bénéficier à la fois de la qualité des soins nécessaires à leur état, mais aussi de la compassion que peut attendre tout malade de l'équipe soignante qui le prend en charge. A ce titre, ils ne doivent être victimes ni d'une abstention thérapeutique abusive, ni d'un acharnement thérapeutique excessif. Dans ces deux cas, c'est leur humanité même qui serait niée, soit par souci d'eugénisme, soit en les réduisant à l'état de simples objets d'expérience. Il est aisé de comprendre que la marge est étroite entre ces comportements. Où finit l'eugénisme ? Où commence l'acharnement thérapeutique ? La réponse ne se trouve probablement ni dans des textes législatifs incapables de rendre compte de façon exhaustive de la diversité des situations, ni dans la conscience d'un seul homme, le médecin, qui, telles les Parques, déciderait quand il convient de couper les fils de la vie.

Progressivement, un consensus se dégage pour que quelques principes animent les médecins néonatalogistes réanimateurs. Ce consensus a été rappelé par la Commission d'éthique de la Fédération nationale des pédiatres néonatalogistes. Il peut se résumer de la façon suivante :

- La conduite auprès de chaque enfant doit être guidée par le respect de la valeur individuelle de chaque patient. Une décision d'arrêt thérapeutique, même si ce n'est pas toujours la pire des solutions, reste un geste de mort, et peut à ce titre constituer une transgression à l'égard du respect de la vie.

- Le respect à tout prix de la vie n'est pas la valeur ultime de la compassion aux malades : le souci d'éviter la survie d'enfants gravement handicapés doit toujours rester présent à l'esprit de ceux qui en ont la charge.

- Aucune décision d'arrêt thérapeutique ne doit être prise seul dans l'urgence : un médecin seul, en face d'un jeune patient, doit pratiquer dans tous les cas une réanimation d'attente, c'est ultérieurement et collectivement qu'une décision de renoncement thérapeutique pourra éventuellement être prise.

- Les parents doivent être informés loyalement, progressivement et complètement, de l'état de leur enfant, dans les limites que pose leur propre détresse.

- Le choix d'abstention ou de retrait thérapeutique doit être assumé par les professionnels dans le cadre d'une éthique de responsabilité : ce dernier point est en opposition avec ce qui se pratique dans les pays anglo-saxons où les parents sont davantage impliqués dans les décisions d'arrêt thérapeutique. En France, la plupart des médecins estiment qu'il s'agit d'une décision trop lourde à faire endosser aux parents, une sorte de « choix de Sophie » qui risque de les marquer pour la vie quelle que soit leur décision. Il importe pourtant que, par des entretiens successifs, avec l'aide éventuelle de psychologues, l'équipe médicale puisse se faire une idée précise de l'attente des parents et que ceux-ci puissent, éventuellement, s'opposer à une limitation des soins à leur enfant. En cas de décision d'arrêt de soins ou d'abstention thérapeutique, il importe que les soins de base visant à assurer le confort du patient soient maintenus, en comportant notamment des mesures d'analgésie pouvant aller jusqu'à une anesthésie générale. Il faut alors éviter toute souffrance, douloureuse ou non, toujours génératrice d'angoisse.

Si, au plan théorique, l'ensemble des professionnels de santé peut s'accorder sur ces quelques principes, il est aisé de comprendre qu'en pratique les choses sont plus complexes. Chaque situation doit être soigneusement évaluée. Il est aisé également de comprendre que les notions de respect de la vie ou d'acharnement thérapeutique dépendent étroitement de l'idée que s'en fait l'équipe qui prend en charge le petit malade. Les convictions philosophiques ou religieuses de chacun sont déterminantes dans ces choix. Le risque le plus grand est alors de vouloir imposer ses propres valeurs morales comme les valeurs ultimes, parfaites, que nul ne peut transgresser. Comme pour illustrer cette notion, dans un de ses romans, Willy Deweert a écrit : « L'illusion de la perfection engendre le chaos moral. Elle impose une doctrine totalitaire et étouffe la diversité, source de progrès. Se croire parfait, c'est renier son humanité. »

C'est bien là une des difficultées majeures que vivent au quotidien les néonatalogistes : être à la fois des hommes de convictions car elles seules nous structurent et nous permettent d'avancer, mais également des hommes de tolérance, car elle seule nous permet de vivre ensemble, tout simplement.

BIBLIOGRAPHIE

- Badinter Elisabeth : *L'amour en plus. Histoire de l'amour maternel (XII^e siècle-XX^e siècle)*, Flammarion. (1)
- Bernard Jean, de l'Académie française : *De la biologie à l'éthique*, Buchet-Chastel, 1990. (2)
- Boulot P., responsable et coordinateur : Document de travail du diplôme d'université de médecine fœtale. Faculté de Médecine de Montpellier, 2000/2001. (3)
- Couly G. : L'entretien prénatal et la préparation des parents à l'intervention pour fente labio-palatine, *Réalités pédiatriques*, numéro 56, décembre 2000. (4)

- Deweert W : *Le prix Atlantis*, Desclée de Brouwer. 2001.(5)

- Druon C : *Réflexions psychologiques à propos de l'extrême prématurité*, XXX^{es} Journées nationales de néonatalogie, 2000, Société française de néonatalogie. (Librairie Lüginbühl 75007 Paris). (6)

- Garel M, Lenoir S, Grandjean H, Kaminski M, Cuttini M : Attitudes et pratiques des soignants confrontés à des problèmes éthiques en néonatologie, *Médecine Thérapeutique Pédiatrie*, volume 3, numéro 6, novembre/décembre 2000. (7)

- Gold F, de Montgolfier I, Baudon J-J, Mathe J-C, Chevalier J-Y, Costil J : Décisions éthiques en médecine et réanimation néonatales, *Médecine Thérapeutique Pédiatrie*, volume 1, numéro 5, septembre/octobre 1998. (8)

- Gold F, Mucignat T, Grillon C, Baudoin J-J : Décisions de fin de vie en médecine et réanimation du nouveau-né ; situation française 1990/2000, *Réalités Pédiatriques*, numéro 57, janvier 2001. (9)

- Huard P, Laplane R : *Histoire illustrée de la puériculture*, Roger Dacosta, 1979. (10)

- Jallatte C.S de l'Académie de Nîmes : Discours de réception à l'Académie de Nîmes. Mai 1992. (11)

- Kahn A : *Et l'homme dans tout ça ? Plaidoyer pour un humanisme moderne*, Nil éditions, 2000. (12)

- Kellerhals J, Troutot P-Y, Lazega E : Microsociologie de la famille, *Que sais-je*, PUF, 1984. (13)

- Munnich A : *La rage d'espérer ; la génétique au quotidien*, Plon, 1999. (14)

- Meyer P : De l'enseignement de l'éthique en médecine, *Médecine et Enfance*, volume 19, numéro 8, octobre 1999. (15)

- Nau J-Y : L'eugénisme au quotidien, *Médecine et Enfance*, vol 19, numéro 6, juin 1999. (16)

- Parrié-Claude S : Aujourd'hui, mon handicap est surtout dans le regard des autres, *Médecine Thérapeutique Pédiatrie*, volume 4, numéro 4, juillet/août 2000. (17)

- Schlink B : *Le liseur*, Gallimard 1999. (18)

- Simeoni U, Dehan M, Gold F, Ropert J-C, Claris O, Morisot C, Janaud J-C, Grassin : *Bases de réflexion éthiques pour les situations d'extrême prématurité*, XXX^{es} Journées nationales de néonatalogie 2000, Société Française de néonatalogie. (Librairie Lüginbühl 75007 Paris). (19)

- Styron W : *Le choix de Sophie*, Gallimard 1981, pour la traduction française. (20)

LITTÉRATURE ORALE EN LANGUE D'OC RECUEILLIE DANS LES CÉVENNES VERS 1880

Par Marcelle VIALA
Membre résidant

Jean-Noël Pelen, spécialiste des Cévennes et de la langue d'oc, écrivait en 1981 : « La contribution à la littérature orale en langue d'oc du pasteur Pierre Fesquet de Colognac, Cévenol bien trop méconnu, est de tout premier ordre ». Cévenol, P. Fesquet l'était incontestablement. Né au hameau de Fanabrègue, commune de Cros, il a exercé son ministère pastoral à Colognac, distant de son lieu de naissance d'une vingtaine de kilomètres, pendant quarante ans, jusqu'en 1900, année de sa mort. C'était un linguiste estimé de sommités universitaires pour ses travaux sur le grec ou l'hébreu. C'était aussi un passionné de l'occitan cévenol. Il a d'ailleurs traduit dans ce dialecte aussi bien des extraits de la Bible (Livre de Ruth, les Actes des Apôtres, l'évangile de St Marc) que des vers de Virgile ou des fables de La Fontaine. Mais la langue d'oc lui semblait en péril : elle perdait du terrain, de plus en plus supplantée par le français, elle dégénérait (sa prononciation se francisait : on ne disait plus « memorio » mais « memouere », « païre » ou « maïre » mais « pero, mero », enfin elle s'appauvrissait : des expressions pittoresques, naguère en usage, étaient désormais exclues du langage courant, sinon ignorées. Il fallait donc réagir.

Pour faire connaître l'occitan et ses richesses, P. Fesquet a rédigé une monographie du sous-dialecte languedocien, plus précisément celui qui est parlé à Lasalle et Colognac, publiée en trois fois dans la *Revue des Langues romanes* à partir de 1874. Cette œuvre présente deux aspects : l'un linguistique (l'auteur y examine l'évolution du latin à l'occitan, les articles, pronoms, verbes, le vocabulaire), l'autre, littéraire : notre chercheur recueille

à Colognac chansons, contes, énigmes, proverbes qui constituent la littérature orale puisque, jamais écrits, ils sont transmis oralement d'une génération à l'autre.

Si P. Fesquet s'est d'abord intéressé aux chants, du moins à leurs paroles, c'est certainement à la suite d'une enquête lancée par deux folkloristes vers 1870 : ils demandaient à des bénévoles languedociens de leur envoyer des chansons de leur ville ou de leur village. Les réponses ont été nombreuses et ont donné lieu à un recueil, plusieurs fois réédité. Le pasteur Fesquet en a fourni une soixantaine. Certaines sont réservées aux enfants : rondes, comptines, jeux pour les enfants d'âge scolaire, chansonnettes pleines de charme et d'humour pour les plus petits : c'est parmi celles-ci que nous relèverons quelques exemples. Ces tout-petits, il fallait les endormir : des berceuses au rythme lent, « Som, Som, veni, veni », comme dans tous les pays, remplissaient cet office. Il fallait aussi secouer le paresseux qui s'arrêtait de téter avant le moment voulu ; on le prenait alors dans les bras, le berçant de plus en plus fort jusqu'à faire semblant de le laisser tomber et l'on chantait « la Carriereto » : « Dans la ruelle il y a un enfant qui tète. S'il ne veut pas téter, il nous faut le jeter. » Les jouets étaient très peu nombreux, pour ne pas dire inexistants et les chansons offraient une distraction fort appréciée. Toujours courtes, elles avaient pour sujet un animal :

- le coq : « Demain c'est dimanche, le coq chantera. Il prendra son peigne, il se peignera. »
- l'escargot : « Il y avait un escargot qui escaladait le mur. Il dansait un menuet, un passe-pied, une bourrée et très bien le faisait. »
- le chat (ces deux dernières fournies par des descendants du pasteur Fesquet, sont inédites) : « Nostre paoure cat n'o des nieiros (« puces »), nostre paoure cat n'o des nieiros un plein sac. Si gratto, si frotto, n'atrabo pages perço qu'es san detz. » (« Il n'en attrape point car il est sans doigts. »)
- le hibou : « Dimenche passat, ni dansavo, ni dansavo ; dimenche passat, dansavo un capel gansat » (« un chapeau avec une ganse »).

Jout aquel capel (« sous ce chapeau ») ni dansavo, jout aquel capel, ni dansavo un duganel (« hibou »).

Peut-être les chants accompagnés de gestes avaient-ils encore plus de succès. Ainsi le « Tournet » (« le petit tour ») : on imitait avec les doigts le mouvement du tour des fileuses. Mieux encore « La lebretto » (« le petit lièvre ») : « Sur cette plaine (la paume de l'enfant) est passé un petit lièvre. Celui-ci (l'index) l'a vu, celui-ci (le majeur) l'a attrapé, celui-là (l'annulaire) l'a mangé et le plus petit dit : Piou, piou, io pares per ieu (il n'y a rien pour moi) ; ni vole un arpiou. » (j'en veux un orteil).

Les chants pour adultes, utilisés au travail, pour la danse, surtout lors des veillées, faisaient la part belle aux femmes : on célébrait leur grâce lorsqu'elles se promenaient dans les prés de Lasalle ou on critiquait la frivolité de quelques-unes : « Les filles de Corions, pour la danse sont très bonnes mais per lou traval, valou pas la co d'un gal » (« pour le travail, elles ne valent pas la queue d'un coq »). Parfois une seule femme est en scène comme dans « la Guilhaumella » ou « Vole mi marida ». La première est calquée sur « Cadet Rousselle » : même air, même formule « La Guilhaumella es bona enfant », même principe : énumération des biens de l'héroïne pour dire qu'ils ne valent rien. La chanson occitane est parfois plus grossière, moins logique, se terminant brutalement, sans raison, mais donne des indications précises sur la vie paysanne. En voici quelques strophes : « La Guilhaumella a un pot qui ne veut ni chauffer, ni bouillir : il n'y a ni feu ni couvercle. La Guilhaumella a un porc qui, sous le groin, porte la mort (c'est la qu'on enfoncera le couteau pour le saigner), sous la queue, « la reganelo » (« la raie du cul »). Dernière strophe : « La Guilhaumella a un pré où la faux n'est jamais passée : il n'y a ni paille ni javelle ». « Vole mi marida » reprend le thème de la paysanne qui préfère son galant pauvre à un riche prétendant. Ici il y a une dispute entre une fille libre à l'égard du qu'en-dira-t-on ou des ordres paternels et le père proche de ses intérêts. « Je veux me marier, parle qui veut parler ; on veut me donner un vieux et moi

j'en veux un jeune. Je le veux à mon gré ou je n'en veux aucun. » Le père, inquiet de voir une bonne affaire s'échapper, supplie : « Ma fille, prenez-le ; c'est un homme riche ; ma fille prenez-le : il a deux mille moutons. Il a deux mille moutons, grande source de laine ; il a deux mille moutons, ma fille, prenez-le. » La réponse est sans appel : « J'aime mieux mon galant avec ses douces manières que le riche berger avec toute sa sonnaille. » Des romances figurent dans la liste du pasteur Fesquet. Même avec un sujet identique : un galant, sous les fenêtres de sa belle lui chante son amour, elles peuvent grandement différer. Dans « Marionetta », tout est calme – il n'y a même pas un souffle de vent –, paisible et la chanson se termine par « Petite Marion, je t'aime et t'aimerai toujours. » Dans une autre romance, la scène se déroule dans un milieu plus riche : la jeune femme a une chambrière et le galant, des joueurs de sérénade. Quand la sérénade commence, la belle est déjà endormie. Sa jolie servante va la réveiller ; l'atmosphère devient orageuse : « Garde tes sérénades, toi qui les fais jouer. Si j'avais une plume, j'écrirais à la lune : bonsoir et bonne nuit. » Le galant vexé menace : « Ecris si tu veux écrire mais ne me nomme pas ; si tu disais du mal de moi, tu t'en repentirais. » Ainsi se termine la chanson d'amour !

Aux veillées, après les chants, on aimait écouter des histoires. Le pasteur Fesquet a relevé trois contes « L'Ogre », comme le laisse présumer le titre et comme le confirmera la formule habituelle qui termine un conte imaginaire ; « Puis le coq chanta et la sornette prit fin », introduit les auditeurs dans le monde du surnaturel avec des monstres et fées. Un homme possède un poirier aux fruits magnifiques mais chaque année on les vole tous en une nuit. Il envoie successivement ses trois fils épier et surprendre le coupable. Les deux aînés, au seul bruit de ses pas, s'enfuient épouvantés. Le troisième se cache derrière un mur et regarde sans être vu. Soudain il aperçoit un monstre (« une bestiasse ») qui entasse les poires dans un grand sac (« un saccas »). Le lendemain, sur ordre du père, les trois frères sont chargés, attachés à une corde, d'explorer, l'un apès l'autre, la

caverne. Les plus âgés, effrayés, ne descendent pas bien bas ; le plus jeune va jusqu'au bout de la corde et, distinguant au fond une lueur, il se lance dans le vide en un grand saut (« un patassau »). Il trouve une fée qui lui explique qu'il est dans le royaume des ogres et qui, admirant son courage, lui donne une lancette en or capable de faire mourir quiconque en est touché. Le garçon, après avoir tué ainsi tous les ogres, retrouve les poires. Mais comment les transporter ? Miracle ! Devant lui apparaissent des chars et de nombreux domestiques mis à son service et, par une route miraculeusement aplanie, il retourne à sa maison où il vivra avec son père riche et heureux.

L'évasion dans le pays des fées était certainement salutaire mais ces paysans, après leur dur labeur, prenaient grand plaisir à se détendre dans un bon moment de rire. Pour cela, on contait des aventures extravagantes, burlesques, de plus en plus invraisemblables, du simplet du village comme dans « l'Enfant niais ». Il faudra souvent employer cet adjectif et le conteur use d'une douzaine de synonymes ; nous allons en relever quelques-uns : « Beligas » signifie « mouton » (« cet animal étant trop bonne pâte, explique Boissier de Sauvages, son nom s'applique aux sots ») ; « Dourdomouttes », mot à mot, « celui qui heurte les mottes de terre du talus, donc qui n'est pas bien dégourdi » ; « Tapou » : c'est le gros bouchon mis au fond d'un bassin ou d'un tonneau. « Toupinel » est dérivé de « toupi » (le pot). Il est intéressant de constater que ces deux derniers mots ont leur correspondant exact en fançais familier : nous disons d'un homme peu intelligent : « Il est bouché » (tapou) ou « qu'il est cruche ! » (toupinel). Voici l'histoire : une femme riche, veuve, n'a qu'un fils un peu demeuré. Quand il est adolescent, elle veut lui donner quelques responsabilités et l'envoie faire des achats à la foire, par exemple pour un porc, poétiquement appelé « vestid de sedo » (« vêtu de soie »). Il revient épuisé, portant sur ses épaules l'animal qui refusait d'avancer. « Beligas, dit la mère, il te fallait acheter une corde pour le tirer ». C'est pourquoi, lorsqu'il va acquérir un chaudron, il l'attache à une corde et le traîne sur le

chemin rocailleux. Une autre fois, de peur de perdre des aiguilles, il les pique dans une botte de foin que charriait son voisin. Quand il est en âge de se marier, sa mère l'envoie courtiser une jeune voisine. Les choses n'avancent guère ; elle lui conseille de sourire à la belle, de lui jeter quelques coups d'œil. Sans mot dire, il va arracher les yeux de pauvres brebis, en remplit ses poches et, lors de l'entrevue suivante, il lance à la jeune fille des coups d'œil ... de brebis. Elle avait accepté ses visites car il représentait un riche parti. Mais maintenant, excédée, elle crie : « Dis donc, espèce de cruche, tu as perdu ton peu de bon sens » et, comme il s'en défend, elle ajoute : « Grand sot, va vite voir si nous ne sommes pas dehors. Que Dieu t'accoumpagno, que sa plejo ti bagno » (« Que sa pluie te mouille » pour lui rafraîchir les idées), formule traditionnelle pour chasser un importun.

La troisième catégorie du conte dégage un comique beaucoup plus fin qui ferait songer à La Fontaine : « Le renard et le farceur ». Un renard et un grazan, vieux mot qui signifie « crapaud », ont ensemble ensemencé un grand champ de blé dont ils partageront la récolte. Comme elle s'annonce belle, le renard la voudrait toute pour lui. Il propose au crapaud de faire la course ; le gagnant aura la totalité de la moisson. Le crapaud accepte mais il a soin de demander à quelques amis de la « crapadaurié » de se placer sur le parcours et de répondre à sa place si le renard l'interpelle. Effectivement, celui-ci demande : « Crapaud, où es-tu ? » et une voix « crapaudine » lui répond : « Tiou, siei davan » (je suis devant). La scène se reproduit trois fois et le renard ébahi, perplexe, désorienté, renonce à la course. Conclusion : « Savoir-faire vaut mieux que savoir. »

Comme les chansons et les contes, les énigmes animaient les longues veillées d'hiver entre voisins et amis. Certes elles exigeaient un plus grand effort intellectuel mais constituaient un jeu bien amusant. Certaines personnifiaient, d'une manière drôle, l'objet familier à trouver : « Qu'est-ce qui court dans la chambrette et n'a qu'une jambette ? – La lampe. Qu'est-ce qui n'a qu'une

jambe, se promène dans la chambre puis se met dans un petit recoin ? – Le balai ». La devinette pouvait être tellement facile qu'on ne trouvait pas la réponse. Il aurait fallu penser qu'il y avait un jeu de mots : « Si haut soit-il, il est toujours bas. Qu'est-ce ? – Le bât ». Parfois le meneur de jeu s'amusait à orienter ses auditeurs vers une réponse peut-être indécente « Bouche sans dent, ventre sans nombril, derrière sans trou, n'allez pas penser à mal – C'est un « pot ». Quelques devinettes concernaient non des objets mais des humains. En voici une : « Frappe-chaudron, ventre en bajanade (soupe de châtaignes), mange-figues, vole-sou. Qui est-ce ? » Réponse : « Un Raïou (un royaliste), sobriquet flatteur, d'après Boissier de Sauvages, donné par les Valois au XIV^{e} siècle aux Cévenols à cause de leur zèle pour l'intérêt du roi. Certaines formules sont faciles à comprendre : « ventre en bajanade », les châtaignes étaient en effet la base de la nourriture dans les Cévennes ; « mange-figues », c'est un fruit avantageux qui ne nécessite pas de soins et qui est très nourrissant. Mais comment comprendre : « Frappe-chaudron » (« Piquo-pairau ») ? Ce serait, d'après Daniel Travier, une allusion à l'habitude qu'avaient les Cévenols de frapper sur des casseroles ou des marmites pour arrêter un essaim d'abeilles en vol et ainsi pour enrichir leurs ruches. Et « raubosou » ? ces paysans ne commettaient sans doute pas de vols importants, pas même de larcins. On évoquerait peut-être ici leur honnêteté un peu juste dans les transactions commerciales ; Jean-Louis Solier, prieur pendant trente ans à Colognac, président en 1789 du Conseil municipal et du Conseil permanent, avait remarqué que l'on trichait sur le poids dans la vente des châtaignes ou des pommes de terre et il avait pris à ce sujet des mesures énergiques qui enchantaient le pasteur Fesquet : dans la question, on utilisait un de ces vieux mots oubliés et la réponse consistait à en donner la signification : « Torto-bigorto passe sous la porte ; il dit à la voisine : « Protège-moi de ta poule, je n'ai pas peur de ton chien. Qu'est-ce ? – un ver ». Deux personnages sont côte à côte : « penjoulin qui pendait et marmoutin qui marmoutait. Si penjoulin était tombé, marmoutin l'aurait mangé. Qui sont-ils ? – Le saucisson (que l'on suspend

pour le faire sécher) et le chat ». « Peto-tintin dit à boufo-figor : « Se moun quieu peto, tus sies mort » Qui sont-ils ? – la marmite (si son fond éclate, le contenu se répand sur le feu et l'éteint) et le feu ».

Les proverbes, eux, ne sont pas réservés aux veillées. Nombreux, abordant des sujets divers, ils émaillent la conversation courante. Leur formulation attire quelques remarques. Ils sont construits de manière à comporter une rime. Un exemple parmi bien d'autres : « Quand bouffo l'Arbounes, de plejo aures » (« Quand souffle le narbonnais – vent du sud-ouest - de la pluie vous aurez ») ; l'inversion du sujet puis du complément d'objet assure la rime. Ils sont extrêmement imagés : « Quand bien même tu planterais ton père, il te faut lui couper la tête », puisque la taille des arbres est indispensable. Certains présentent une extrême concision : quand nous recevons des gens en visite, nous les accueillons poliment mais, au bout d'un moment, nous avons envie de les faire partir, d'où « A intrados capelados, A sortidos bastounades » (« A l'arrivée coups de chapeaux, au départ coups de bâton ») ; mieux encore : un homme qui va trop souvent à la foire se ruine et devient gueux ; cette idée est exprimée seulement par deux verbes tirés d'un nom : « Que fieirecho (« fieiro » - foire) pelaudecho » (pelau : gueux). Parfois ils sont rendus amusants par leurs sonorités, tel ce proverbe à monosyllabes : « Mau mi vo, be mi fo » (« il me va mal mais bien j'y suis ») réplique d'un personnage indifférent au qu'en-dira-t-on à qui on fait remarquer que son vêtement est trop grand pour lui.

Quels sujets sont évoqués dans les dictons ou proverbes, relevés par P. Fesquet ? En premier lieu, la météorologie, comme dans toutes les régions rurales où les paysans observent à loisir la nature. En voici un encore utilisé de nos jours et qui mentionne l'aspect des montagnes proches : « Quand la Fage prend son manteau, Coulègne son chapeau, le Liron son bonnet, de la pluie comme le doigt » (qui se dit « det). Le suivant est moins connu et ne concerne que Colognac : « Quand Coulegno pren soun mantel,

Coulougnagen, prens toun rastel » (« habitant de Colognac, prends ton râteau » pour amonceler le foin). L'attitude des animaux fournit aussi des indications. Tout le monde sait que, lorsque les hirondelles volent bas, elles annoncent la pluie. Un dicton l'affirme avec des mots certainement très anciens : « Quand la liroundo razo terro, digas adieu a la poulvere » « Quand l'hirondelle rase la terre, dites adieu à la poussière ». « Poussière » normalement se dit : « poussieiro » tout proche du français ; « poulvere » vient tout droit du latin « pulvis, pulveris ». Les prévisions peuvent être faites à long terme. Les anciens ont noté que le même temps revient à périodes fixes. De là viennent d'une part les « remarques » : le premier mars annonce le temps de mai, le 2 celui d'avril, le 3 le sien, d'autre part les Bacarieus : les quatre derniers jours de mars et les trois premiers d'avril, le temps est exécrable. Pourquoi ? Une légende répandue dans les Cévennes et sur le Causse, avec quelques variantes (voir Adrienne Durand-Tullou dans « *le Pays des asphodèles* ») en apporte l'explication. Il y avait une vieille femme sans cœur, arrogante, qui se targuait, parce qu'elle avait des terres en divers lieux à l'abri du grand froid comme des inondations, de ne jamais manquer de pâture pour ses animaux, malgré les intempéries, malgré les « martelades » (« coups ») de mars. Cela déplut à mars et il voulut se venger : « Mars dit à avril, prête-moi trois jours que j'en ai quatre et la vieille nous ferons battre. »

Une quinzaine de proverbes très courts indiquent ce qui se passe ou ce qui doit se faire tel ou tel jour de l'année mais la date est donnée par le nom du saint dont c'est la fête : « Quand ven San Matthieu, s'escampo l'estieu » (« Quand vient St Matthieu, s'enfuit l'été ») ; « A la Saint Crespin, la pie monte au pin » ; « A la St Laurent, plante tes raves, à la Croix de mai, tes haricots grimpants » (tes « favos escaladaïres »). Ainsi de l'observation du temps, on arrive aux conseils pour les agriculteurs ; ils sont nombreux, nous les laisserons aux spécialistes.

Les paysans autrefois ne consultaient que très rarement les médecins ; ils se soignaient avec des plantes comme la verveine qui fluidifie le sang ou la véronique « qui fait au médecin la nique ». Deux vieux proverbes sont tout à fait d'actualité. Les médecins critiquent la température trop élevée des appartements et conseillent l'usage des fruits et légumes dans l'alimentation. Ecoutons les anciens : « Que si coche jalat, si levo en santat » (« Qui se couche gelé se lève en santé ») et « Qui fait de son ventre un jardin n'a pas besoin de médecin. »

Bien des proverbes découlent de l'observation du comportement humain tantôt celui des habitants d'un village voisin et ils ne sont pas élogieux : « Qui veut mettre sa fille en peine la marie dedans Sumène » ; tantôt celui des hommes en général. Quelques constatations s'imposent, par exemple, la sincérité est souvent étouffée par les convenances, la politesse : « Il faut naître pour être beau, se marier pour être riche, mourir pour être brave » (« un brave homme »). Les sentiments s'émoussent au fil des ans ; ainsi, dans les couples, les jeunes mariés sont plaisants, enjoués puis ils deviennent revêches et grognons : « Lous jouves badinou, lous vielhs roundinou ». Il est vrai que la présence des femmes n'arrange pas toujours les choses : « Trois passereaux sur un épi ne peuvent vivre ni trois garçons autour d'une fille s'accorder. » Ou, moins aimable pour la gent féminine : « Dans la maison, trois pots font la fête et trois femmes la tempête. » Dans ce pays où les richesses n'abondent pas, on réfléchit sur l'argent. Qui n'en a guère, comme le savetier de La Fontaine, n'a pas de souci : « Qui n'a qu'un sac comme grenier n'a besoin ni de chien ni de chat. » Il ne faudrait quand même pas tomber dans le dénuement car « le besoin fait trotter la vieille et sauter le boiteux » En somme il faut apprendre à économiser : « Qui graisse ses souliers, ne graisse pas la main du cordonnier. » Ici encore, de l'observation on passe aux conseils pour proposer une ligne de conduite. L'idée dominante est qu'il faut toujours réfléchir aux conséquences d'une action avant de l'entreprendre : « Si nous ne voulons pas que sonne la cloche, ne la mettons pas en branle. » La réflexion entraîne la prudence dans

tous les domaines. Quelques exemples : « Qui donne son bien avant de mourir mérite de souffrir. » Avec ton frère, mange et bois mais fais-toi payer ce qu'il te doit. » « Si tu prêtes ta bête et envoies ta femme à la foire, au bout de l'an, tu seras cocu et sans monture. »

Peut-on parler de proverbes philosophiques ? Pourquoi pas quand ils traitent de la condition humaine. La fuite inexorable du temps a toujours préoccupé les hommes « Le temps passé n'est plus » ou « Ce n'est pas l'homme qui gagne, c'est le temps ». On pense au beau poème de Ronsard « Le temps s'en va, ma dame, le temps, non, mais nous nous en allons ». Oui, une génération en remplace une autre, ce qui est dit de manière très imagée « Un clou pousse l'autre ». L'incertitude de l'avenir fait aussi naître l'angoisse d'autant que le bonheur parfait n'est pas de ce monde. La sagesse populaire l'affirme en usant d'une comparaison empruntée à la vie paysanne : « Quand il y a la cheville, il manque le lard » qui devrait y être suspendu. Comment réagir devant ces difficultés menaçantes ? Avec la résignation des fatalistes : « Quand un malheur doit nous arriver, nous y allons tout droit » ? Avec une sorte d'espérance en pensant qu'après les jours sombres le beau temps reviendra : « Il ne pleut pas toujours au même endroit » ? ou avec le courage tranquille de ceux qui, sans s'inquiéter outre mesure de l'avenir, se donnent avec amour à leur tâche jour après jour ? D'après un dicton « L'œuvre de chaque jour est beaucoup ». Cette tâche serait-elle considérée comme trop lourde ? Sûrement pas. Ces paysans, viscéralement attachés à leur terre qu'ils modèlent, fiers de leurs efforts, veulent ainsi exalter la grandeur, la noblesse de leur labeur quotidien.

P. Fesquet a retenu un seul proverbe à caractère religieux (on ne pourra pas l'accuser de prosélytisme !) : « Où il y a la paix, habite Dieu. »

Que conclure ? Chansons, contes, énigmes, proverbes appartiennent à des genres très différents. Pourtant, ensemble, ils

constituent cette littérature populaire et ont au moins deux points communs. D'une part, transmis oralement, ils sont liés à la vie communautaire. L'enfant, dès sa naissance, est intégré dans la cellule de base, solide et durable, la famille où sont rassemblées plusieurs générations. Chacun, avec sollicitude, tient à lui apprendre ce qu'il a lui-même appris des anciens, ne serait-ce que de petites chansons traditionnelles, presque ritualisées. Puis vient la communauté de quartier avec ses réunions socioculturelles que sont les fréquentes veillées. La littérature orale, utilisée et transmise aux jeunes, y tient une grande place. D'autre part ces œuvres si différentes sont unies par la langue. L'occitan est riche en consonances très expressives. Le garçon se lance dans le vide, dans « l'Ogre » et fait un grand « patassau » plus sonore que « saut ». L'enfant, dans la « Lebretto » réclame sa part de lièvre : « Piou, piou, io pas res per ieu ; piou piou, ni vole un arpiou » : les sonorités traduisent le son aigu d'une voix enfantine, d'autant plus aigu que le petit personnage est en colère. Ce dialecte utilise très fréquemment des suffixes : -as/- asso avec un sens augmentatif. L'ogre est une bestiasse, qui porte un sacas et disparaît sous un lauzas. Son contraire -et/- etto exprime bien des nuances, difficiles à traduire. Le paysan, après le froid de l'hiver, la fraîcheur du printemps, souhaite un mois de mai « caudet », un peu chaud, juste assez chaud, « cau » signifiant « chaud ». Dans une chanson enfantine, une petite poule part dans la plaine pour y gagner sa « videto » (« vido » c'est la « vie »), une vie modeste sans honneur et sans luxe. Quant à la chambrière de la romance, fraîche et jolie, elle est ainsi décrite : « uno chambrieireto frescadetto et poulidetto » : sa grâce est mise en évidence. Enfin le langage est souvent imagé, nous l'avons dit. Les images sont inspirées des objets usuels, des activités quotidiennes ; à travers elles sont évoqués la nourriture, les travaux, les distractions, le comportement, les coutumes. On voit alors sans peine que cette littérature populaire, si elle est fort intéressante pour le linguiste, l'est tout autant pour l'ethnologue.

Un mot encore : P. Fesquet redoutait la disparition prochaine de l'occitan. Il est vrai que les mœurs ont grandement évolué, ne favorisant pas son emploi : plus de veillées communes, plus de village où jeunes et vieux parlent « patois », spontanément, sans l'avoir appris, dans la vie courante. Mais il faut noter une renaissance de ce dialecte : des jeunes le pratiquent dans quelques écoles spécialisées, les calandretas. D'autres l'étudient dans certains établissements : des écoles primaires, des collèges, des lycées (il peut devenir matière à option pour l'oral du baccalauréat). Surtout des associations très actives se sont créées pour faire connaître l'occitan (par exemple la MARPOC à Nîmes fête cette année son vingt-sixième anniversaire). Elles organisent des expositions, des conférences, des réunions publiques où interviennent des conteurs de talent, où des chanteurs interprètent des chansons occitanes dont certaines avaient été recueillies par P. Fesquet. Ainsi est maintenu ce patrimoine culturel auquel nous sommes profondément attachés.

LE DRAME DES PETITS PAYSANS DU TIERS MONDE À L'ORIGINE DE LA CRISE MONDIALE

par André COSTABEL
Membre résidant

Je dois quelques explications sur les raisons d'un tel exposé qui traite de sujets abondamment évoqués par tous les médias et sur lesquels par ailleurs nous ne disposons d'aucun moyen d'action. Deux motifs m'ont confirmé l'intérêt pour l'Académie de se pencher sur ces questions :

Le premier concerne le rôle de l'Académie. S'il existe un attrait indiscutable pour les sujets d'histoire parce qu'ils nous permettent de découvrir bien des choses ignorées, il ne faut pas oublier ce qui avait justifié, il y a plus de deux siècles, la création de l'Académie, à savoir le désir de personnes d'opinions et de croyances différentes de se rencontrer. Leur but était de mieux comprendre les positions des autres afin de faire naître un respect réciproque, fondation d'une vraie tolérance. Cette dernière est aujourd'hui autant nécessaire qu'hier.

Le deuxième est relatif à la nécessaire indépendance que chacun doit exercer face aux évènements quotidiens. Un pouvoir puissant s'est insaturé, celui des médias de l'information. Epictète, le stoïcien du II^{e} siècle, recommandait de se tenir debout face à tous les pouvoirs. Il s'agit aujourd'hui d'atteindre le plus d'intelligence possible des évènements en se haussant au-dessus des apparences souvent trompeuses. C'est pourquoi il est indispensable de chercher à mieux comprendre ce que l'on croit connaître.

La question est de savoir s'il y a réellement une crise mondiale et quelle définition on peut en donner. Je la définirais de la façon suivante : l'humanité n'est pas homogène. Une petite

proportion connaît beaucoup de satisfactions et vit dans l'espoir de voir toujours grandir le bien-être. La plus grande masse du reste du monde connaît toutes les misères et n'a pas d'espoir dans une atténuation prochaine des drames subis.

Nous, habitants de pays industriels, avons-nous conscience de l'urgence à porter remède à cet état de choses ? Ce n'est pas évident. Il a fallu le drame du 11 septembre pour qu'on entende évoquer la nécessité de se pencher sur ces problèmes. Il semble que cela tenait plus de vœux pieux que d'une volonté d'action.

Le secrétaire général de l'ONU pouvait dire, en janvier 2002 : Aucun des problèmes qui existaient au soir du 10 septembre n'est devenu moins urgent. Le nombre de gens vivant avec moins de 1 dollar par jour n'a pas décru. Le nombre de victimes du sida, de la tuberculose et du paludisme n'a pas décru. Les facteurs à l'origine de la désertification et du réchauffement de la planète n'ont pas décru.

Les problèmes demeurent. Deux types de réactions sont possibles pour nous :

Ou fermer les yeux devant des questions qui nous dépassent et pour lesquelles nous n'avons aucun moyen d'apporter des solutions.

Ou tenter de mieux comprendre les causes de cette situation afin de participer à la formation d'une opinion qui pourra influer sur les décisions des dirigeants politiques.

C'est à cette attitude que je vous convie en m'appuyant sur les réflexions d'un groupe d'agronomes. De par leurs fonctions passées ils ont acquis la conviction du rôle essentiel joué par les paysans dans l'accompagnement du progrès social et économique.

Vous allez penser que malgré leur expérience les agronomes ne peuvent apporter des solutions à des problèmes qui concernent bien autre chose que l'agriculture. Cela est vrai mais notre conviction est que l'origine de la crise mondiale réside dans l'abandon auquel a été condamnée l'immense foule des paysans des pays en développement par les dirigeants et les experts des pays industrialisés. C'est ce que je vais tenter de vous démontrer.

Il est d'abord nécessaire de faire le constat d'une situation mondiale des marchés agricoles insupportable pour une grande partie du monde. Cette situation s'est installée au cours de la deuxième moitié du XX^{e} siècle. Je voudrais citer un propos d'Edgar Pisani en 1990 : Un système international dans lequel certains s'arrogent le droit de surproduire et empêchent les autres de produire est destiné à l'éclatement. Il a eu lieu le 11 septembre à New York.

1. **Le Constat**

La crise mondiale découle de l'insolvabilité des pays en développement. L'évolution des faits économiques de la deuxième moitié du XX^{e} siècle le prouve.

De 1950 à 1973, le monde connut une croissance extraordinaire de 4,7%, le commerce international progressant de 7,2%. Ce fut l'euphorie d'un progrès dont on pensait que rien ne pouvait l'arrêter. On avait omis de mesurer que, si la croissance des pays pauvres était très élevée, elle s'appliquait à des volumes d'une telle médiocrité que le pouvoir d'achat qui en découlait restait dérisoire et sans commune mesure avec celui des pays développés.

Si bien que les capacités de production industrielle dépassèrent rapidement les potentialités d'acquisition d'une grande partie du monde. A partir de 1973, un climat de crise s'installa dont on n'est toujours pas sorti malgré quelques passages plus

favorables. De 1973 à 1999 la croissance moyenne n'a plus été que de 2,8% et le développement du commerce de 3,9% soit environ la moitié de la période précédente.

Face à cette situation, il n'y avait pas d'autre solution que de freiner la production. Ce qui fut fait et permit d'éviter un séisme économique nais n'évita pas des conséquences fâcheuses, à savoir le chômage, la spéculation financière.

Des politiques de toute nature se succédèrent pour répondre à ce climat de crise quasi permanent :

- Robotisation de la production industrielle afin de réduire les coûts
- Délocalisation des industries de main-d'œuvre vers des pays à bas salaire
- Déréglementation, dérégulation.

Si des résultats furent obtenus en matière de maîtrise de l'inflation et des dépenses publiques, la croissance n'a pas retrouvé ses performances passées, absolument nécessaires à l'évolution du monde. La crise perdure et l'insolvabilité des 2/3 de l'humanité est un facteur de développement de la misère qui devient insupportable à ceux qui y sont condamnés. De plus, l'unification mondiale du marché des principaux produits agricoles a accentué l'insolvabilité en précipitant les paysans des pays en question dans la pauvreté la plus extrême. La crise agraire qui frappe une très grande partie de la planète est au centre de la crise mondiale.

2. La crise agraire

1. Il faut avoir présent à l'esprit qu'il y a, à travers le monde, de nombreux types d'agricultures toutes fort différentes les unes des autres. Une hiérarchie s'établit en fonction des capacités de production par actif.

La base est l'agriculture manuelle dans laquelle un individu ne dispose que de ses bras comme force de travail, elle constitue la masse de un milliard et demi de petits paysans.

Au sommet se trouve l'agriculture motorisée, informatisée, robotisée de 40 000 environ entrepreneurs.

2. Des différences considérables de productivité séparent chaque type.

Fin du XIX^{e} siècle un actif produisait :

- 10 quintaux d'équivalent céréales dans l'agriculture manuelle
- 50 quintaux dans l'agriculture utilisant la traction animale, soit 5 fois plus.

Fin du XX^{e} siècle, le paysan manuel était toujours à 10 quintaux mais l'agriculteur motorisé et informatisé atteignait 5000 quintaux, soit 500 fois plus.

On mesure la différence de productivité qui s'est créée en un siècle. Cette distorsion de situation a pris toute son ampleur à partir du moment où les transports de marchandises ont connu une modernisation telle que toutes les régions du monde sont accessibles rapidement. La concurrence atteint les zones les plus lointaines. Nous sommes là au cœur des bouleversements que provoque la globalisation de l'économie.

3. **Des idées à retenir**

1. Il faut abandonner le mythe de la surproduction agricole.

La sous-consommation est le fait qui peut faire croire à la surproduction. La consommation moyenne mondiale se situe à 3 quintaux d'équivalent céréales, mais se répartissant à 6 pour les pays développés et à 1 pour nombre de pays pauvres. C'est

pourquoi on estime que 800 000 personnes souffrent de la faim et que 2 milliards ont de graves carences.

Si on tente d'examiner la situation dans une perspective de vingt-cinq ans, il apparaît l'éventualité d'une forte croissance de cette moyenne, compte tenu d'une population mondiale plus élevée et d'une amélioration de la consommation dans certains pays. Or la consommation actuelle absorbe la quasi-totalité de la production ; il est alors évident que la production doit largement augmenter, pratiquement doubler. Deux solutions existent : ou intensifier l'agriculture de type industriel, ou maintenir une paysannerie en état de produire. Nous allons examiner les opinions qu'on peut avoir sur ces deux voies.

2. Les dangers de l'agriculture intensive sont réels.

Pour beaucoup de grands esprits, l'humanité n'a plus besoin de paysans, les techniques actuelles, conséquences des formidables avancées des sciences les plus diverses, permettent d'obtenir des rendements en croissance permanente et donc de satisfaire les besoins de la planète. Je dois reconnaître avoir, vers les années 1960, profondément cru à cette possibilité. Mais bien des faits m'ont montré les risques d'une telle orientation. Cela demanderait un long développement. Je me contenterai d'énumérer les points principaux :

- Atteintes grave à la nature et à l'environnement : pollution, érosion, inondations, problème de l'eau
- Atteintes à la santé : vache folle, OGM
- Insécurité alimentaire : concentration géographique de la production
- Désertification humaine de vastes zones : entretien de la nature, exode rural.

Il n'est pas sérieux d'envisager de laisser se développer une telle agriculture sans faire intervenir des limites pour protéger la planète de désastres écologiques dès maintenant prévisibles. L'agriculture intensive doit être contenue dans sa dimension

actuelle et même peut-être réduite. L'humanité a besoin pour survivre de paysans disposant d'un certain pouvoir d'achat afin qu'ils ne viennent pas perturber l'économie mondiale en brisant la hiérarchie des salaires parce qu'ils constituent la base sur laquelle repose la pyramide des revenus.

3. Le niveau des salaires des pays développés dépend du revenu des paysans du tiers monde.

Il s'agit d'une nouvelle loi économique qui s'est instaurée du fait de la globalisation. Les salaires de misère de la main-d'œuvre des pays en développement fixent des limites aux salaires des pays industriels par le jeu des délocalisations et du chômage. Les avantages trouvés par les consommateurs dans les pris bas des objets manufacturés sont totalement annulés par une stagnation des rémunérations. On assiste à la poursuite d'une insolvabilité générale, celle des pays pauvres comme celle des pays riches. C'est pourquoi les crises se succèdent et le désarroi s'étend alors que tout est réuni pour apporter plus de bonheur à tous.

Il est urgent de donner du pouvoir d'achat aux pays en développement. Pour cela il faut relever la base et donc donner à l'agriculture paysanne une place économiquement viable grâce à des prix agricoles rémunérateurs.

Est-ce possible ?

4. Essai de définition d'une stratégie anticrise.

C'est une proposition des agronomes qui sont atterrés par la situation actuelle. Ce n'est pas un rêve, c'est peut-être une utopie, mais elle s'appuie sur une profonde connaissance de certaines réalités.

Il faut d'abord évaluer en matière de prix les évolutions nécessaires. Quels sont les degrés de revenus à travers le monde ?

- 1 milliard de gens ont 60 $ à dépenser par jour

- 1,6 milliard, 7 $

- 3 milliards, 1 $.

Cela explique la haine et la violence qui règnent en certains endroits car grâce aux médias nul n'ignore ce qui se passe ailleurs. Donner du pouvoir d'achat cela exige que ceux qui n'ont qu'un dollar accèdent à cinq dollars. Il s'agit de multiplier par cinq les revenus les plus bas. C'est très important et ne peut se faire qu'au cours d'un temps assez long, à la condition de définir un cap et de s'y maintenir.

Il existe une clé pour ouvrir les voies d'une amélioration, c'est de structurer les organisations mondiales à partir d'une régionalisation des centres de décisions.

Maurice Allais, prix Nobel de l'économie, écrivait en 1993 : « La libéralisation des échanges n'est possible que dans le cadre d'ensembles régionaux, regroupant des pays associés politiquement et de développement comparable. »

A l'intérieur d'ensembles de ce type, une protection douanière étendue et acceptée par tous peut permettre d'appliquer des dispositifs susceptibles d'obtenir des prix des denrées agricoles plus rémunérateurs que ceux du marché mondial. Il s'agit de prendre en compte, dans les données du commerce international, des distorsions de situation qui existent à travers les grandes régions du monde.

Une restructuration des organismes internationaux serait nécessaire. Mais les grandes puissances économiques n'en veulent pas, car elles craignent de perdre le bénéfice des décisions unilatérales qui constituent le fonctionnement actuel des grands organismes du monde. Elles préfèrent les organisations régionales

associant des pays développés et des pays en développement, comme cela s'est créé en Amérique du Nord. On peut être sûr que cette façon de structurer les relations internationales est à la fois dangereuse par la création de blocs, qui se concurrenceront de façon brutale, et par l'écrasement à l'intérieur de chaque groupe des pays les plus faibles.

Cette solution de la régionalisation est la seule qui répond à la complexité des problèmes posés. La communauté mondiale y viendra un jour ; en espérant que ce ne soit pas trop tard.

En attendant, on met beaucoup d'espoir dans l'augmentation des aides financières soit par un effort des états développés soit par l'institution de taxes ou de prélèvements du type de la taxe Tobin. Certes ces aides sont indispensables mais insuffisantes ; de plus elles aboutissent facilement à des abus, à du gaspillage, car des limites apparaissent très vite à toutes les méthodes de contrôle. Elles ont le grave inconvénient de démobiliser les volontés. Lorsqu'elles s'arrêtent, plus rien ne se fait et ce qui a été réalisé se dégrade rapidement. Les subventions doivent être des compléments mais jamais l'essentiel.

Deux autres problèmes méritent d'être cités à cause de leur importance dans le redressement des revenus paysans :
- La réforme du système foncier est indispensable pour donner aux paysans sans terre les moyens de travailler, l'accumulation de la terre dans les mains d'un petit nombre mettant obstacles aux politiques de maintien d'une paysannerie efficace.
- La recherche agronomique doit abandonner son objectif de création au profit d'une action d'amélioration de ce qui existe afin d'atteindre de meilleurs résultats sans bouleverser une harmonie naturelle qui s'est créée au cours des siècles.

Tels sont, brièvement énoncés, les éléments d'une nouvelle politique. Son fondement est l'abandon de tout mépris pour les civilisations paysannes antérieures dont les valeurs sont évidentes.

Les échecs rencontrés depuis une quarantaine d'années ont pour origine cette obsession des élites internationales de faire table rase du passé et de ne construire que du neuf dont l'inadaptation au réel n'a eu d'égal que l'importance des capitaux gaspillés en pure perte.

Conclusion

Il est inutile de souligner qu'une telle réflexion ne peut avoir de conclusion. Il y a seulement le constat qu'on se trouve devant un des problèmes majeurs de l'humanité. Il est seulement possible d'exprimer quelques sentiments.

Le premier est l'humilité. Se mélangent étroitement des zones d'incertitudes dans l'analyse et des appels pour intervenir d'urgence du fait de la gravité de la situation globale. Rien n'est d'une évidence absolu.

Le deuxième est la conscience du drame qui menace l'humanité. De graves dangers sont plus proches de nous que nous ne le pensons d'une façon générale.

Le troisième est la nécessité de ne pas sombrer dans le pessimisme. Garder la foi dans la poursuite de l'aventure humaine est essentiel pour se battre en faveur de solutions salvatrices. Nous sommes le résultat de prodigieuses avancées, nous devons continuer à avancer vers un achèvement qui ne peut être que la suite obligatoire de ce passé extraordinaire.

Deux dictons africains situent la bonne attitude à avoir.

Le premier, du Congo, recommande que pour grimper à un arbre il ne faut pas commencer par la cime. Or, c'est bien ce qu'on a voulu faire en créant de nouveaux états avec la seule préoccupation des structures centrales.

Le deuxième est du Sénégal. Il conseille, quand on est au fond du puits que l'on creuse, d'ajouter un bout de corde neuve à la vieille corde avec laquelle on est descendu pour pouvoir sortir. Il ne faut pas rejeter ce qui existe mais l'utiliser. C'est ce qu'on a omis de faire.

Tout cela a eu pour origine notre avidité d'hommes occidentaux. Gandhi disait qu'il y a assez de ressources sur la terre pour satisfaire l'immense avidité d'un petit nombre.

Toute espérance repose sur l'idée du partage. Teilhard appelait les hommes à bâtir, à avancer sans oublier de partager.

LES BOUCOIRAN
TROIS NIMOIS QUI ONT MARQUÉ LEUR ÉPOQUE

par Georges PINCEMAILLE
Correspondant

Je vous remercie d'avoir accepté que je présente cette modeste communication dans le programme particulièrement riche du premier trimestre 2002 de notre Académie.

Cet exposé sur trois Nîmois qui, au XIX^{e} siècle ont, marqué leur époque ne doit surtout pas être considéré comme œuvre d'historien.

Il s'agissait pour moi, à l'origine, de remplir un devoir de mémoire. A partir de documents, essentiellement de lettres de mon arrière-grand-père, Louis Boucoiran, retrouvées dans des armoires de famille et des souvenirs de récits qui m'avaient été faits dans mon enfance. J'ai souhaité rappeler l'existence de ces trois esprits éclairés que furent les frères Louis et Jules Boucoiran et leur cousin germain, Numa Boucoiran.

Mes recherches ont été facilitées par des travaux déjà réalisés, en particulier une conférence de Madame Graille, membre résidant de l'Académie, faite dans les années 60, en ces mêmes lieux, à l'aide de documents prêtés par ma tante, Mademoiselle Marthe Pincemaille.

Et, plus près de nous, un livre écrit en 1979 par Monsieur René Cambedouzou et préfacé par Monsieur Lucien Frainaud, intitulé "*A Nîmes, sur les pas de George Sand*".
M. Cambedouzou, magistrat nîmois à la retraite, ayant acheté la maison de Jules Boucoiran, rue du Four-à-Chaux, s'était persuadé que la chambre où il couchait avait été occupée par George Sand lors d'un voyage à Nîmes. En magistrat soucieux de connaître l'exacte vérité, il a mené une enquête sur cette visite nîmoise de l'illustre écrivain, ce qui l'a conduit à nous rencontrer, espérant

trouver confirmation de son hypothèse à travers les documents que nous détenions.

Hélas, il fut très déçu de découvrir que, si George Sand avait bien séjourné à Nîmes, elle avait logé à l'Hôtel du Luxembourg et non rue du Four-à-Chaux, et que le parfum qu'il pouvait retrouver dans sa chambre n'était pas celui qu'aurait pu y laisser G. Sand. Il n'en a pas moins fait paraître son étude rédigée à partir des éléments que nous avions pu lui fournir et dont il nous a remercié dans son avant-propos.

Je dois également indiquer que, récemment, Madame Micheline Mougneau, dans une conférence à Carré d'Art, a rappelé l'importance des liens amicaux qui ont uni, toute leur vie, Jules Boucoiran et George Sand.

Mon épouse et moi-même avons eu de nombreux contacts avec Madame Mougneau et je salue ici le travail remarquable qu'elle a réalisé et la justesse de ses propos en désaccord avec certaines des hypothèses émises par M. Cambedouzou.

Enfin, parmi mes sources d'information, je ne saurais passer sous silence l'étude faite par Monsieur André Bernardy sur les artistes gardois de 1820 à 1920. Ainsi que les documents fournis par ma cousine, Madame Anita Bruneton, établis par son père, Maurice Boucoiran, sur Numa Boucoiran.

Dès le début de mes recherches, trois lettres avaient attiré mon attention .

La première lettre adressée par les gouvernement français à Numa Boucoiran, en septembre 1837 :

"Monsieur,

Vous avez participé à la réalisation des travaux commandés à Monsieur Xavier Sigalon pour effectuer la copie du Jugement Dernier de Michel-Ange dans la chapelle Sixtine au Vatican.

Le décès de Monsieur Sigalon laisse inachevé le travail sur pendentif de la chapelle Sixtine qui avait été commencé avec votre

concours à la suite d'une commande d'état passée en prolongement de celle relative au tableau du "Jugement dernier".
Suivant rapport de Monsieur Ingres, directeur de l'Académie de France à Rome, il nous a été assuré que vous étiez parfaitement en mesure de terminer cet ouvrage, ce que nous vous demandons de réaliser."

Cette lettre porte la mention de l'accord du président du Conseil, Adolphe Thiers.

La seconde lettre, écrite par Mistral à Louis Boucoiran, en 1874, en langue provençale et dont la traduction est sensiblement la suivante :

"Le travail que tu as réalisé en faisant paraître ce *Dictionnaire des idiomes méridionaux* constitue un apport considérable au développement de la "lengo nostre". Nos idiomes méridionaux ont existé et ils existent encore, car ils jettent de nos jours un certain éclat littéraire et, comme une lampe au moment de s'éteindre lance de subites lueurs, il semble que nos modernes félibres veuillent ranimer nos idiomes locaux et les tirer d'une fatale menace de destruction ; ton travail nous y aidera..." et puis suit une invitation à Louis Boucoiran pour participer à la Sainte- Estelle prochaine et y recevoir la Cigale d'argent, insigne des mainteneurs du Félibrige.

La troisième lettre écrite par George Sand à Jules Boucoiran en 1831 :

"Mon enfant,

J'ai été vraiment affligée de manquer le plaisir de vous embrasser. Je vous l'ai dit, je vous aime comme vous m'aimez, sans égoïsme, et je me réjouis du bonheur de votre mère et du vôtre. Une autre fois, nous serons à même de nous voir davantage : mais nous n'en avons pas besoin pour compter l'un sur l'autre."

Mais qui étaient donc ces trois Nîmois qui se sont ainsi attiré les éloges et les amitiés des grands de cette époque ?

Ils étaient nés à Nîmes d'une famille d'origine protestante dont les ancêtres remontent à un Etienne Boucoiran, né à Moussac

en 1660, dont les descendants étaient établis faiseurs de bas à Moussac à partir de 1754. La famille avait déménagé à Nîmes en 1807 lorsque Grégoire Boucoiran, père de Louis et de Jules, avait épousé Marie Emilie Long dont la petite-nièce sera Marguerite Long, grande pianiste nîmoise.

Ayant abandonné la fabrication des bas, il s'était spécialisé dans le négoce des fils, activité lucrative en raison de très nombreux ateliers de textile établis dans la région.
Son frère aîné, Claude Boucoiran, également dans le négoce à Nîmes, avait épousé à Arles une jeune fille catholique, si bien que leur fils Numa était de confession catholique, Louis et Jules étant demeurés protestants.

Qui était donc ce Numa Boucoiran (fig. 1) qui est connu des Nîmois parce qu'une rue de Nîmes porte son nom, mais dont ils ignorent l'existence comme ils ignorent aussi celle de beaucoup d'autre célébrités dont les patronymes désignent de nombreuses rues de notre ville.
Né à Nîmes le 24 mai 1805, il travaille dans sa jeunesse comme apprenti typographe dans les ateliers de son parent, "Durand Belle". Sa journée de travail terminée, il suivait avec assiduité les cours du soir de l'école de dessin qui venait d'être fondée en 1820. Le premier directeur de cette école, M. Vignaud, ayant remarqué ses qualités artistiques, s'occupa particulièrement de lui et contribua grandement à sa formation. Il fut l'un des premiers élèves sortis de l'école de dessin de Nîmes avec un prix d'excellence.
Dès 1825, il partit pour Paris nanti des chaudes recommandations de son professeur, Vignaud, et de l'évêque de Nîmes pour lequel il avait effectué certaines restaurations de tableaux dans des églises nîmoises. A Paris, il se livra pendant plusieurs années à de durs labeurs, procédant à des restaurations de tableaux pour le compte de brocanteurs, ce qui lui permettait de subsister modestement. Il avait été recommandé dans cette activité par Xavier Sigalon,

Numa BOUCOIRAN
par Xavier SIGALON, coll. particulière (fig. 1)

peintre né à Uzès en 1788, établi à Paris depuis 1819 et dont les qualités avaient été reconnues lors du salon de 1822 où il avait présenté l'un de ses premiers tableaux, "la Jeune Courtisane", suivi d'une autre de ses œuvres, "la Locuste", qui lui avait valu les faveurs du ministre Adolphe Thiers en 1824.

Sigalon ne prenait pas d'élèves, mais il admit exceptionnellement Boucoiran dans son atelier suite à la recommandation de l'évêque de Nîmes. Une amitié sincère et durable s'établit entre eux que resserrera encore le travail exécuté en commun de la reproduction du tableau du "Jugement dernier" fait par Michel-Ange au Vatican.

En effet, alors que Sigalon, après quelques succès qui cependant ne lui avaient pas amené la fortune mais la Légion d'honneur, était revenu à Nîmes avec Numa Boucoiran, quelques amis qui s'intéressaient à lui obtinrent du ministère Thiers, en 1832, que lui soit confiée la commande d'une copie au 7/8^{e} du tableau de Michel-Ange au Vatican. Cette étrange fresque de la chapelle Sixtine, menacée de destruction par dislocation des matériaux dont toutes les peintures murales sont plus ou moins atteintes, ne demandait pas un copiste ordinaire, mais un talent affirmé qui pût reconstituer ce qui était à peine visible et donner la même gamme de coloris aux parties entièrement détruites.

Pendant quatre années, à partir de juillet 1833, Sigalon et Boucoiran fournirent un travail intense récompensé par les compliments des rares visiteurs applaudissant à la résurrection de cette fameuse fresque. Si bien que sur les rapports élogieux des directeurs successifs de l'Académie Médicis, on augmenta l'allocation ministérielle, ce qui devint une véritable fortune pour les goûts si simples de nos deux compatriotes. Lorsque la grande toile fut achevée, ils la firent exposer pendant quelques jours dans une des salles des thermes de Dioclétien. Le Pape Grégoire XVI vint un jour apporter ses compliments aux peintres français en termes flatteurs : "Nous ne savions pas apprécier l'importance du trésor que nous possédions dans la chapelle Sixtine. Votre ouvrage, Messieurs, nous apprend à l'estimer à sa juste valeur."

Durant toute cette période Boucoiran fut un précieux et constant collaborateur de Sigalon qui lui disait souvent : "Il faudra bien

qu'on sache que vous en avez fait la moitié." La postérité en a cependant attribué le mérite au seul Sigalon.

Dans le prolongement du travail accompli au Vatican, le ministère, sous l'influence de Thiers, leur commanda de poursuivre leur œuvre en réalisant la copie des pendentifs de la chapelle Sixtine.
Après avoir présenté à Paris, au commencement de 1837, et exposé au palais des Beaux-Arts leur remarquable travail, Sigalon et Boucoiran retournèrent à Rome pour entreprendre l'exécution des pendentifs. Alors qu'ils en commençaient la réalisation, le choléra s'abattit sur Rome et Sigalon en mourut le 18 août 1837, âgé de quarante-neuf ans. Il fut enterré, à l'initiative de l'Ambassade de France, dans l'église Saint-Louis-des-Français. Boucoiran assista jusqu'au dernier moment de son ami et maître. C'est alors que Ingres, directeur de l'Académie de France à Rome, certifia auprès du ministère que Boucoiran était très capable de terminer le travail commencé sur les pendentifs. Il est donc chargé de mener l'œuvre à bonne fin. Onze de ces pendentifs sont l'œuvre exclusive de Boucoiran, un seul avait été exécuté en collaboration avec Sigalon.
L'ensemble des douze reproductions est exposé à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, ainsi que la copie du "Jugement dernier", au fond de la chapelle des Petits-Augustins.
Pendant le bref séjour qu'il fit à Nîmes en 1838, pour rétablir une santé chancelante fragilisée par la mort de son ami Sigalon, Boucoiran peint un "Saint Sébastien" commandé par l'Ambassade de France à Rome, pour être placé dans l'église Saint-Louis-des-Français, près du tombeau de son ami Sigalon. C'est alors que M. Girard, maire de Nîmes, lui offre la direction de l'Ecole des Beaux-Arts de Nîmes que quitte Alexandre Colin.
Il accepte en 1839, quoique sa réputation eût pu lui valoir une situation plus prestigieuse à Paris. Mais il était très attaché à sa ville et souhaitait y demeurer. Il est donc nommé, en 1839, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts et conservateur du Musée de Nîmes. Ses nouvelles fonctions ne l'empêchent pas de peindre et d'exposer avec honneur dans les salons parisiens. C'est le 23 avril

1839 que Numa Boucoiran avait été reçu comme membre de l'Académie de Nîmes. Il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur le 15 août 1868.
La plupart de ses œuvres ont été destinées à la décoration de plusieurs monuments et s'y trouvent toujours. Citons, outre le "Saint Sébastien" à Rome, "la Vierge au Rosaire" à l'église d'Uzès, "la Vierge aux pêcheurs" à Aigues-Mortes, un "Saint Isidore" à l'église de Générac, "le Christ guérissant les malades" à Langlade. "La Justice protectrice" et "la Justice répressive" vont orner le plafond de l'une des salles du Palais de Justice, tandis que dans la grande galerie de ce palais on voyait également les portraits de Henri IV, Louis XIV et Napoléon 1er. Au musée de la rue Cité-Foulc se trouvent "Un épisode de la peste à Rome" ainsi que "la Consultation".
Comme tous ses contemporains, il a peint aussi de nombreux portraits. Désigné en 1875 pour effectuer, à Aix-en-Provence, l'estimation de tableaux légués à la ville, il y tombe malade et meurt dans sa maison de l'avenue Feuchères le 28 février 1875. Lors de ses funérailles célébrées en grande pompe à l'initiative de la mairie et du gouvernement, plusieurs discours furent prononcés, dont celui de M. Ernest Roussel au nom de l'Académie de Nîmes.
Si Numa Boucoiran n'a pas laissé la renommée de Xavier Sigalon, son nom rappelle du moins le souvenir d'un peintre élégant, d'une grande habileté ; et d'une conscience artistique peu commune. Son travail de copie des œuvres de la chapelle Sixtine a servi de référence aux nombreux artistes qui ont par la suite effectué la rénovation de ces fresques. Sous sa direction, l'Ecole des Beaux-Arts de Nîmes a connu un très grand essor.

Plus jeune de huit années que son cousin Numa, Louis Boucoiran (fig. 2) a été, dans sa jeunesse, fortement influencé par lui.
Il était né à Nîmes le 3 janvier 1813, fils de Grégoire et d'Emilie Long. Pendant ses études au lycée de Nîmes dont il sort avec le

Louis BOUCOIRAN
par Jules SALLES, coll. particulière (fig. 2)

baccalauréat de lettres (latin, grec), il suit les cours de l'école de dessin avec le professeur Vignaud. Il y retrouve un camarade de classe, Jules Salles, avec qui il fait souvent de longues randonnées à pied sur les bords du Gardon, profitant de ses journées de liberté pour exécuter de nombreux croquis. Ils avaient un an de différence. Tous deux s'étaient révélés particulièrement doués pour le dessin.

Le père du jeune Boucoiran, installé à Nîmes négociant en fils et fournitures pour les ateliers de textiles et tapis, étant décédé brutalement, Louis dut prendre très jeune sa succession dans cette activité.

Pendant ce temps, Jules Salles poursuivait sa formation artistique à Paris auprès du peintre Delaroche. A son retour à Nîmes, devenu peintre confirmé, Jules Salles acquiert une excellente réputation de portraitiste auprès des familles nîmoises aisées. Les commandes affluent. Jules Salles fait appel à Louis Boucoiran qui, tout en s'occupant activement de son négoce, vient à son aide à ses moments de liberté. Jules Salles peint les personnages, Boucoiran exécute les fonds de tableaux.

C'est ainsi que au cours de l'année 1843, deux portraits sont réalisés pour les filles de la famille Pons. L'un d'eux représente la plus jeune, Anne, accoudée à l'une des vasques semblable à celles du jardin de la Fontaine. C'est Louis Boucoiran qui peint cette vasque. La jeune Anne (fig. 3) est séduisante. Il l'épouse en mars 1846 : ils auront six enfants, parmi eux Emilie Boucoiran, ma grand-mère.

Passionné à la fois pour l'archéologie et pour la langue d'oc, curieux de toutes choses, il profite de son activité de négoce, et des nombreux voyages qui l'amènent à sillonner le midi de la France en rendant visite à sa clientèle, pour noter avec croquis à l'appui tout ce qui retient son attention, aussi bien sur les sites qu'il découvre que sur les poètes méridionaux.

Son intérêt pour les monuments antiques l'amène à effectuer des relevés et des dessins des vestiges romains de la région et des lieux les plus remarquables qui les entourent. Tout naturellement il en arrive à rassembler ses notes et croquis et fait paraître, en 1850, son

Anne PONS, épouse Louis BOUCOIRAN,
par Jules SALLES, coll. particulière (fig. 3)

premier "Guide historique et pittoresque de Nîmes et de ses environs" avec vingt gravures en couleur. Ce qui connaît un tel succès qu'il a fait l'objet, sous sa conduite, de huit éditions successives, avec mises à jour de sa part, la dernière ayant paru en 1888. Et compte tenu de son intérêt, une réédition a été faite cent ans plus tard, en 1988, par les éditions Lacour, sans qu'aient été reprises malheureusement, dans cette parution, les belles gravures de Louis Boucoiran figurant dans les éditions originales.
Parallèlement à la suite de ses voyages dans les régions pyrénéennes, il a fait paraître en 1860 un guide de l'Ariège, Andorre et Catalogne, avec gravures en couleur.
Et, compte rendu de ses recherches archéologiques à Nîmes, une monographie de la Fontaine publiée en 1859.
Ses travaux, particulièrement appréciés des Nîmois, avaient attiré l'attention du conservateur du Muséum de Nîmes, Auguste Pelet, nommé inspecteur des Monuments historiques depuis 1841, à la suite de la visite qu'avait faite à Nîmes, cinq ans plus tôt, en sa compagnie, Prosper Mérimée.

Auguste Pelet, souhaitant faire exécuter des maquettes en liège, à l'échelle d'un centimètre par mètre reproduisant les monuments de Nîmes, fait appel à Louis Boucoiran pour collaborer à l'exécution du projet. Ces maquettes, exécutées parfaitement à partir des relevés et croquis de Louis Boucoiran, sont toujours exposées au musée du boulevard Amiral-Courbet.
Si, au cours de ses voyages, Louis Boucoiran s'intéressait aux sites antiques, il mettait à profit ses longues soirées pour rencontrer les poètes et félibres provençaux, languedociens ou gascons, auprès de qui il récoltait les éléments qui lui furent nécessaires pour réaliser ce qui fut l'œuvre monumentale de sa vie, son " Dictionnaire analogique et étymologique des idiomes méridionaux" qui sont parlés depuis Nice jusqu'à Bayonne, et depuis les Pyrénées jusqu'au centre de la France.
Il s'agit d'un dictionnaire comportant deux tomes, soit en tout 1345 pages, chaque page contenant une trentaine de mots, c'est donc plus de 40 000 mots qui sont concernés. Il le décrit ainsi dans son introduction :

"Après de longues et minutieuses recherches, je me suis décidé à publier ce dictionnaire des idiomes méridionaux. Il m'avait semblé que j'avais à atteindre un but qui n'était pas sans utilité, en rassemblant par ordre alphabétique le plus de mots possible tant languedociens que provençaux et gascons... J'ai donc employé toute ma patience à classer une longue nomenclature de mots de provenances diverses qui varient inévitablement d'une région à une autre... L'entreprise commencée dans un but tout à fait personnel n'était point aisée à exécuter. Je m'étais occupé de prime abord de rassembler peu à peu de nombreux matériaux ; et je n'ai fait plus tard que vider les cases du souvenir pour coordonner les premiers linéaments de mon œuvre actuelle... Peu de personnes peuvent comprendre ce que c'est que faire un dictionnaire, c'est-à-dire un livre interminable, dont le travail s'allonge à mesure qu'on le poursuit..."
Ce fut effectivement une œuvre considérable, accomplie tout au long de sa vie, par son auteur tout seul, alors qu'en général les dictionnaires sont réalisés en groupe, chacun prenant en charge une partie seulement de l'ouvrage.

A l'examen de cet ouvrage, on peut noter qu'à chaque mot correspond sa traduction en français, qu'il est indiqué sa racine latine ou grecque, et sa signification en espagnol ou en italien.
Très fréquemment le mot est assorti de vers provençaux ou languedociens.

La parution de ce dictionnaire valut à Louis Boucoiran des compliments de toutes parts. C'est Mistral qui lui adressa le plus grand en le nommant majoral du Félibrige et en déclarant que le "Boucoiran" était le pendant parfait de son "Trésor". On ne peut qu'être impressionné par la quantité de travail fourni et par la modestie qui l'accompagnait.

Louis Boucoiran est décédé à Nîmes le 19 novembre 1895, dans sa maison rue des Babouins (actuellement rue Rabaut Saint-Etienne). Dans ses mémoires, Jules Salles raconte qu'il avait tenu avant de mourir à le remercier d'avoir coopéré à son mariage en l'associant à une compagne parfaite.

Et j'en viens au troisième Boucoiran : Jules (fig. 4), qui a été pendant quarante-cinq ans l'ami sûr et fidèle de George Sand.

Jules Boucoiran, frère de Louis, né à Nîmes le 23 mai 1808, était donc le fils de Grégoire et d'Emilie Long. Il avait fait de solides études au Lycée de Nîmes et en était sorti muni d'un baccalauréat de lettres avec mention. Après deux années de perfectionnement auprès du professeur de philosophie Dufaur, dont il devint un disciple, il fut engagé sur les recommandations de son maître comme précepteur du fils du général Bertrand, à Lalleuf, près de Châteauroux.

En 1829, Aurore Dupin, épouse du baron Casimir Dudevant, installée avec son mari dans sa propriété de Nohant, qui se préoccupait de l'éducation de son fils Maurice, écrit, sur les conseils de son ami Duris Dufrene, député de l'Indre, à Jules Boucoiran pour lui demander de devenir le professeur de son fils. Le député, beau-père du général Bertrand, a recommandé chaudement le jeune Boucoiran pour avoir apprécié ses qualités pédagogiques dans l'enseignement prodigué à son petit-fils. Un accord pour période d'essai de trois mois est vite conclu.

Aurore a alors vingt-six ans, Jules dix-neuf ans, Maurice six ans. Très vite un climat de confiance s'instaure entre l'élève et le maître. Maurice apprend facilement à lire et Jules partage la vie intime de la famille.

Mais le ménage Dudevant ne va pas très bien. Jules assiste à de violentes scènes de ménage, souffre de l'humiliation d'Aurore, car le comportement du mari à l'égard de son épouse lui paraît particulièrement déplaisant. La présence à Nohant de Jules Boucoiran rend la vie moins amère.

Les trois mois expirent. Jules Boucoiran retourne à Châteauroux dans la famille Bertrand. Le courrier abondant échangé entre Jules et Aurore laisse apparaître une amitié déjà solide. Elle appréciait

Jules BOUCOIRAN
coll. particulière (fig. 4)

ses qualités et en particulier ses dons pédagogiques... d'ailleurs elle s'inspira de sa méthode de lecture au chapitre " les idées d'un maître d'école" dans son ouvrage "Impressions et souvenirs".
Effectivement, à six ans, Maurice lisait et écrivait bien, apprenait déjà la musique, l'orthographe et la géographie.
1830. Boucoiran a suivi la famille Bertrand à Paris, le général Bertrand ayant été nommé à la tête de l'Ecole polytechnique. La Révolution éclate. Jules donne à Nohant des détails sur ces tristes journées, ses lettres sont attendues et commentées en famille. Un peu plus tard, Aurore Dudevant décida de passer quelque temps avec son fils, à Paris chez des amis. Durant ce séjour, Boucoiran vint régulièrement donner des leçons à Maurice. C'est à ce moment-là que les relations d'Aurore et de Jules prirent une tournure plus libre. Aurore âgée de vingt-sept ans, dans la plénitude de ses charmes féminins, était séduisante. Jules n'était pas mal non plus. Les assiduités de l'un et la coquetterie de l'autre n'avaient pas manqué d'être remarquées et leur entourage mondain n'avait pas fait mystère de suppositions. Il n'empêche que lesdites allusions, fausses à n'en pas douter, étaient pour Aurore et Jules Boucoiran un sujet de correspondance qui ne pouvait que les émoustiller l'un et l'autre.
Mais voilà, en décembre 1830, la rupture avec le mari. Aurore Dudevant a découvert un paquet de lettres rangé dans le secrétaire de son époux portant son adresse avec la mention "A n'ouvrir qu'après la mort". Curieuse, elle prend connaissance et elle écrit à Jules Boucoiran : "Vive Dieu ! Quel testament ! Des malédictions et c'est tout ! Il avait rassemblé là tous ses mouvements d'humeur et de colère contre moi, toutes ses réflexions sur ma "perversité", tous ses sentiments de mépris à mon égard ! Je me suis dit que vivre avec un homme qui n'a pour sa femme ni estime ni confiance, ce serait vouloir rendre la vie à un mort. Mon parti a été pris et, j'ose le dire, irrévocablement."
Aurore signifie sa décision à son mari. Elle va quitter Nohant, mais elle s'inquiète du sort de ses enfants et adresse un appel pressant à J. Boucoiran pour qu'il accepte de revenir auprès d'eux pour s'en occuper en son absence. Et Jules Boucoiran fait le sacrifice d'un

avenir brillant à Paris pour le modeste poste de précepteur à Nohant.
George Sand n'oubliera jamais ce geste magnifique. "Toute ma vie sera consacrée à vous remercier et à vous chérir comme l'être à qui je devrai le plus", lui écrit-elle, et elle a tenu parole !
Pendant trois ans, jusqu'au moment où Maurice entrera au lycée Henri IV, Jules Boucoiran sera le précepteur de l'enfant, l'intendant, l'homme de confiance. Toute une série de lettres de cette période nous révèle la profondeur des sentiments maternels de George Sand, son souci constant de l'éducation de ses enfants et son désir de son entente entre eux et leur professeur. C'est une période difficile pour elle. Elle n'est pas encore connue comme écrivain et elle demande à la littérature d'augmenter son bien-être par quelques profits. Elle écrit à Jules : "Je m'embarque sur la mer orageuse de la littérature, il faut vivre. Je ne suis pas riche maintenant, mais je me porte bien et quand de longues lettres me parleront de votre amitié et de mon fils, je serai gaie." Le soutien affectif de Jules Boucoiran lui est nécessaire. Il est le véritable ami à qui l'on peut tout dire : "Je crois que ce sont vos réflexions qui, à mon insu, m'ont donné un commencement de courage et de fermeté." Elle lui fait partager ses espoirs comme ses déceptions. Dans ses moments d'inquiétude, elle apprécie la grande bonté de Jules Boucoiran.
"Vous êtes bon, vous, c'est différent. Les amis, oh... les amis, que c'est un trésor rare et difficile à garder ; si l'on ne tient pas sa main toujours fermée, ils s'échappent comme de l'eau à travers les doigts". Ni le temps ni la séparation n'émousseront cette amitié.

La vie de George Sand est déjà très compliquée. Ses succès littéraires sont nombreux et reconnus. Plusieurs amours ont ravagé son cœur, et c'est la grande passion pour Musset, le départ pour l'Italie. Mais la passion ne lui fait pas perdre la tête. Elle fait ses recommandations à Jules Boucoiran pour qu'il s'occupe des questions matérielles à Nohant. Quelques mois après, ce sont les déceptions : Musset est parti. "Nous nous sommes quittés, peut-être pour quelques mois, peut-être pour toujours." Triste ou lasse,

elle revient vers l'ami Boucoiran. "Je vous remercie, écrit-elle en août 1834, de l'amitié constante, infatigable que vous avez pour moi ; j'aurais été heureuse si je n'eusse rencontré que des cœurs comme le vôtre."

Fin 1834, Maurice est entré au Lycée Henri IV, Boucoiran retourne dans la famille Bertrand et fait ainsi de fréquents séjours à Paris. Il connaît plus que personne les désordres, les chagrins, les brouilles, les affections de George Sand dont la vie agitée défraie la chronique mondaine des milieux parisiens.

Le 26 octobre 1839, G. Sand et ses enfants passeront à Nîmes, répondant ainsi à une invitation plusieurs fois renouvelée par Jules Boucoiran. Elle est en route pour Perpignan pour retrouver Chopin et partir pour le séjour aux Baléares (Valdemosa).

A Nîmes, elle passe trois jours. Elle est reçue par la famille Boucoiran, admire les monuments sous la conduite de Louis, déjeune avec Jules Salles et les frères Boucoiran à l'hôtel du Luxembourg, dîne en famille, chez eux, avec leur mère dans son appartement de l'hôtel Meynier-de-Salinelles, 8 rue de l'Aspic, rend visite à Jean Reboul et découvre avec Louis les beautés de la langue provençale et les poèmes gascons du coiffeur d'Agen, Jasmin.

Les années ont passé, Jules est revenu vivre à Nîmes. Il a de nombreux élèves dans diverses familles bourgeoises nîmoises, ce qui lui ouvre les portes des cercles les plus fermés, d'autant que son amitié avec George Sand lui vaut une grande considération.

Parallèlement, il se consacre au journalisme, tenant pendant vingt-cinq ans, dans "le Courrier du Gard", la partie éditoriale et diverses rubriques. De fréquents voyages à Paris ou à Nohant lui permettent de retrouver George Sand qui, après la parution d'"Indiana" et de "la Mare au diable", est en pleine gloire littéraire.

Son fils Maurice, à trente-huit ans, n'est pas marié, ce qui préoccupe vivement et elle s'en ouvre à Jules Boucoiran : "Je désire bien qu'il se décide et devienne père de famille ; si vous lui trouvez une charmante personne... (lettre du 31/7/1860). Deux ans après, Maurice épouse Lina Calamata, fille d'un graveur italien en renom. Ils auront trois enfants : deux filles, Gabrielle et Aurore, un

fils, Marc, dont George Sand et Jules seront marraine et parrain, le baptême protestant ayant lieu à Nohant. Le 15 juillet 1864, cet enfant meurt.

G. Sand en éprouve un très grand chagrin, pense à J. Boucoiran et lui demande de recevoir ses enfants à Nîmes, car elle sait que, auprès du grand ami, ils trouveront consolation et apaisement. A leur retour, elle lui écrit : "Mes enfants m'ont dit que vous les aviez accueillis, soutenus, consolés, distraits. Je savais bien qu'il en serait ainsi." Puis la guerre de 1870 éclate. George envisage de se réfugier à Nîmes, mais en définitive demeure à Nohant. La paix signée, elle songe à rappeler Boucoiran auprès d'elle pour s'occuper de ses petites-filles. Mais un télégramme lui annonce brutalement la mort, le 17 août 1875, du grand ami. Douloureuse surprise, chagrin immense !

George Sand, dans le *Journal du Midi* qui a succédé au *Courrier du Gard,* rend un magnifique hommage au modeste professeur. J'en extrais les phrases suivantes :

"La mort de Jules Boucoiran est une perte qui retentit bien au-delà de la ville qu'il habitait. Nîmes a connu et apprécié cet homme d'élite. Il avait le génie de l'enseignement. Je sais des familles où sa mort laisse un deuil profond et où son souvenir restera comme celui d'un membre dont on s'honore d'avoir reçu le bon exemple et les bienfaisantes leçons."

Quelques années plus tard, André Maurois écrivait :

"C'était un Méridional sympathique et serviable qui était devenu pour elle un ami, amoureux naturellement, mais qu'elle tenait en respect.

Jules Boucoiran tint une grande place dans la vie de l'écrivain. Il fut le témoin de toute la vie passionnée, tumultueuse, souvent difficile de cette femme de talent, si critiquée, si calomniée et pourtant, si aimée. Il en reçut les confidences, en accepta les reproches, les conseils, et à son tour, elle supporta de ce professeur toutes les remarques parfois violentes et amères qu'il lui fit sur sa conduite. Elle ne pouvait se passer de ses avis."

Ainsi se terminent quarante-cinq ans de parfaite amitié que le temps n'a jamais ternie ni diminuée. Et pourtant George Sand a été en relation avec les plus grands esprits de son époque. Amitiés orageuses, aux nombreux remous, aux brouilles retentissantes. Avec Jules Boucoiran, rien de pareil. C'est qu'il émanait de lui cette douce lumière qui calmait les esprits tourmentés et les cœurs douloureux. N'est-ce pas là un des plus beaux exemples de l'amitié ?
Pourquoi entre ces deux êtres ? Oui, pourquoi ?
Comme dirait Montaigne : "Parce que c'était lui, parce que c'était elle."

Comment qualifier et honorer la mémoire de ces trois hommes parents par le sang mais proches aussi par leurs qualités mises au service de leurs concitoyens ? Ils furent à l'image de ces bourgeois éclairés du XIX^{e} siècle qui ont assuré par leur travail et leur intelligence la transition entre le siècle des lumières et le monde moderne.
Par leurs qualités de cœur et d'esprit, ils ont été des "honnêtes hommes", accomplissant leur tâche de manière désintéressée, au service de leurs idées et de leur idéal, et c'est ainsi qu'ils ont contribué à assurer le renom de notre ville. Qu'ils en soient remerciés.

FERDINAND POISE, UN MUSICIEN NÎMOIS À PARIS[1]

par Sabine TEULON-LARDIC
Correspondant

Ma communication d'aujourd'hui se fonde sur le sujet de ma thèse, « F. Poise (1828-1892) : contribution à l'étude de l'opéra-comique », soutenue ce 15 février dernier, en Sorbonne. Je n'aurai pas l'audace de vous présenter ici un résumé de thèse, mais de vous livrer plus simplement l'itinéraire d'un compositeur enraciné dans son berceau méridional, épris de théâtre classique, qui a la vocation de se consacrer au théâtre lyrique à Paris, au milieu du XIX^{e} siècle.

Outre ses partitions et livrets conservés à la Bibliothèque nationale (département de la Musique, Bibliothèque-Musée de l'Opéra de Paris), j'ai eu la chance de consulter des fonds inexploités dans ma discipline, comme les archives de la Comédie-Française, ou inédits comme le fonds privé Laugier-Guillet, héritiers du compositeur. Quant à la seule étude biographique sur le musicien, celle de nécrologie en 1893, elle émane d'un membre de votre Académie, Paul Clauzel[2] à laquelle je suis redevable comme point de départ de mes recherches. J'y joindrai celle quasi contemporaine de Charles Liotard[3] sur la vie musicale nîmoise de 1830 à 1880. Après l'amphithéâtre de la Sorbonne, il semble donc légitime que ce soit le salon de l'Académie de Nîmes, qui accueille

---

[1] Documents sonores : CD *Les Absents*, CD *Joli Gilles*, CD *La Surprise de l'Amour*, CD joint à ma thèse. Documents iconographiques : portrait de Poise par A. Jourdan (fonds privé), photographie de Poise (Musée du Vieux-Nîmes, n° d'inventaire 923. 109. 1), planches de Gavarni (*Bonsoir Voisine ! Bonsoir Voisin !* in *Paris le soir*, 1864).

[2] P. Clauzel, *« A propos du concours Jules Duprato, Ferdinand Poise, compositeur (1828-1892) »* in *Mémoires de l'Académie de Nîmes,* 1893.

[3] Charles Liotard, *« Le culte de la musique à Nîmes, le théâtre et les concerts pendant cinquante ans »* in *Mémoires de l'Académie de Nîmes,* 1881.

cette communication sur Poise, et je vous en remercie M. le Président, M. le Secrétaire perpétuel, Mesdames et Messieurs les membres de l'Académie.

Fondée sur le genre de l'opéra-comique, ma thèse interroge les particularismes et les codes de représentation de ce genre considéré injustement comme mineur. Aussi, je voudrais situer brièvement l'opéra-comique avant le temps de Poise, afin que vous saisissiez mieux sa contribution. Genre spécifiquement français, l'opéra-comique est une alliance de texte parlé et de texte chanté avec musique instrumentale, né sur les tréteaux des deux Foires, St-Germain et St-Laurent à Paris, à la charnière des XVII^{e} et XVIII^{e} siècles. Ce lieu des origines atteste non seulement de la souche populaire des intrigues et personnages souvent contemporains, mais également du comique en adéquation avec les désirs d'un public venu sans ambiguïté se divertir. Fécondé par les Comédiens-Italiens issus de la tradition commedia dell'arte, entraîné par les facéties d'Arlequin et de ses acolytes, le genre s'épanouit par la fusion en 1762 de deux troupes jusqu'alors rivales, celle des Comédiens-Italiens et des chanteurs lors de la création du Théâtre de l'Opéra-Comique. Acclamé par les Encyclopédistes pour son « naturel », l'opéra-comique acquiert ses lettres de noblesse à la fin du XVIII^{e} siècle avec les livrets de Favart, Sedaine, les compositions de Grétry, Monsigny, Duni, etc. Il traverse la Révolution, épousant l'héroïsme du temps ou l'exotisme, pour revenir à sa dimension joyeuse et morale avec Boieldieu, Auber et Adam avant 1850. Au moment où il se transforme à nouveau, hésitant entre drame et comique, où l'opérette balbutie, un jeune compositeur d'origine nîmoise, cadet de Charles Gounod, s'y consacre quasi exclusivement.

Dans ce siècle qui voit se multiplier les révolutions bourgeoises en Europe, le paradigme musical est en France le théâtre lyrique, véritable miroir des préoccupations sociales, morales, religieuses, parfois même politiques de la société, dans une exacerbation due au pouvoir de la musique. Aussi l'opéra, l'opérette, l'opéra-comique sont des genres très courtisés par les

créateurs, les interprètes et le public. Pour les théâtres parisiens, Poise composera dix-sept opéras-comiques dont il reste la trace, échelonnés de 1853 (*Bonsoir Voisin*) à 1884, à l'exception de la création posthume de *Carmosine* en 1928 (année du centenaire de sa naissance). Parmi ceux-ci, treize sont conçus pour la scène avec chanteurs et orchestre, quatre autres sont conçus en version chant et piano pour la publication d'un périodique - nous dirions de presse féminine aujourd'hui - *le Magasin des demoiselles*. A côté de ce corpus principal, Poise s'est diverti en composant une douzaine de mélodies et des chœurs d'orphéon, mouvement populaire chantant des centres urbains.

Suite à cette présentation, j'aborderai mon étude en trois points : un musicien d'origine nîmoise ; à la conquête de Paris ; les fils d'Ariane du théâtre selon Poise et ses collaborateurs. Ce dernier point sera étayé d'écoutes d'œuvres de Poise, émanant des archives sonores de l'INA dans les années 1960, interprétées par l'Orchestre lyrique de l'ORTF.

I - Un musicien d'origine nîmoise : l'enracinement méridional

Pour sonder l'enracinement méridional, j'étudierai, en sus de la famille Poise, le rôle de la préfecture du Gard, le culte de la musique lyrique à Nîmes, enfin les amitiés méridionales contractées par Ferdinand.

A- La famille Poise

Sous la seconde Restauration (Charles X), Jean Alexandre Ferdinand Poise naît à Nîmes le 3 juin 1828, d'après l'acte de naissance conservé aux Archives municipales. Son père, Jean Poise, âgé de trente-deux ans, natif de Beaucaire, est notaire royal à Nîmes dans la Grand-Rue, de 1819 à 1850. Sa mère, Marguerite Alexandrine Perriller, a trente-trois ans. L'enfant est déclaré en mairie le 4 juin, jour de la St-Ferdinand, d'où probablement le choix du troisième prénom, derrière celui du père, celui de la mère

masculinisé. C'est ce troisième prénom - le seul différent de ses géniteurs ! - que l'artiste conservera, lorsqu'il s'opposera à la volonté parentale, en toute autonomie, pour choisir sa voie dans la musique.

La famille Poise compte déjà un fils aîné, Henri Amédée (né en 1819), futur successeur de son père à l'étude notariale jusqu'en 1854, date à laquelle il succombera au choléra ainsi que son unique enfant. Après Ferdinand suit une jeune sœur, Marie Victoire Henriette (née en 1832), future épouse d'Emile Messié, avocat à la cour de Nîmes. Ferdinand, sans descendance propre, aura deux cohéritiers : sa femme et la fille de sa sœur, dont j'ai pu fort heureusement retrouver la descendance grâce à la SACEM et entrer en relation avec le fonds privé précieux, comme nous le verrons en cours de communication. La disparition précoce de la mère des enfants Poise, en 1849 (Archives de Nîmes), intervient alors que Ferdinand vient de fêter ses vingt ans, élève au Conservatoire de Paris. Son père ne s'éteindra lui qu'en 1871, ayant donc eu la satisfaction de voir son fils compositeur réussir sur les trois scènes parisiennes jouant l'opéra-comique. S'il ne s'est pas déplacé vers la capitale, certainement a-t-il entendu, au Théâtre de Nîmes, *Bonsoir Voisin* en 1855, *les Absents* en 1868.

L'héritage maternel comme paternel, dont j'ai eu connaissance par les tables de déclaration par décès (Archives de Nîmes), font état de biens immobiliers et de valeurs mobilières, montrant l'aisance d'une famille bourgeoise nîmoise, de confession catholique, au milieu de ce XIX^{e} siècle. Lorsque Ferdinand s'obstine à refuser le notariat, que son père lui imposerait volontiers à deux reprises - l'année de l'obtention de son baccalauréat selon Clauzel, puis l'année terrible de l'épidémie de choléra provoquant la mort de son frère notaire -, il manifeste la volonté de s'affranchir d'une carrière provinciale bourgeoise.

Sa voie plus périlleuse est celle de bien des compositeurs en ce siècle, comme Berlioz, vingt-cinq ans plus tôt, bravant la

volonté paternelle, celle d'un médecin de la bourgeoisie de Grenoble. Cette origine bourgeoise n'est pas pour autant un laissez-passer pour la carrière de compositeur, puisque Jules Laurent Anacharsis Duprato[4], né à Nîmes en 1827, est le fils naturel d'une jeune femme sans profession, comme il apparaît dans son acte de naissance. Ce compatriote et pair, Poise le retrouvera sur les mêmes scènes parisiennes.

B - Nîmes, ville romaine et préfecture du Gard

Ville romaine depuis sa fondation, préfecture du Gard, Nîmes est un des centres du bas Languedoc, d'une population de 39 068 habitants l'année de la naissance de Ferdinand, comme il apparaît dans l'*Annuaire administratif et commercial du Gard*[5].

Sa prospérité commerciale, basée sur les manufactures de métiers à tisser, filatures, teintureries d'une part, sur les ventes de produits agricoles (fruitiers, vignes, oliviers) d'autre part, lui vaudront médailles d'or à l'Exposition générale de l'Industrie à Paris (1864). La présence de dix notaires royaux en 1828 en est un bon indice, même si la population est essentiellement ouvrière. Ses équipements administratifs et urbains sont croissants à partir de l'arrivée du chemin de fer en 1839 (La Grand-Combe - Nîmes - Beaucaire) et du déploiement de la ligne P.L.M. Sa vie culturelle est activée par l'Académie, dont les *Mémoires* attestent la vitalité, par les institutions culturelles telles le théâtre, l'Ecole de dessin, le Musée. Les fouilles systématiques alors entreprises sur les monuments romains ravivent leur réputation. Stendhal en 1837,

[4] Le compositeur des *Trovatelles* (1854), de *la Déesse et le berger* (1863), précède ou suit Poise tout au long de sa carrière... jusqu'à mourir le 20 mai 1892, à Paris, une semaine après F. Poise.
Voir la notice biographique que lui consacre le même Paul Clauzel, « *Jules Duprato, compositeur* » *(Nîmes 1827-Paris 1892)* in *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 1894.

[5] *Annuaire administratif et commercial du département du Gard pour l'année bissextile 1828*, Nîmes, Guibert.

Ernest Renan en 1849, viennent les admirer en connaisseurs de la civilisation antique.

Ces trois aspects que je viens de brosser sont précisément ceux qui émanent de la seule œuvre dont Poise recevra ultérieurement la commande à Nîmes : il s'agit de la cantate *Nemausa* pour chœur d'hommes, créée en 1863 dans les arènes, à l'occasion du Concours régional agricole. Le choix du compositeur s'imposa d'emblée au conseil municipal, en la personne de F. Poise, désormais célèbre. Historiographe de la ville de Nîmes, Adolphe Pieyre rapporte :

« Une commission fut nommée pour juger les compositions poétiques envoyées, et lorsqu'elle se réunit au mois d'octobre 1862 pour examiner les pièces qui lui étaient soumises, elle ne fut pas peu surprise de trouver cent six plis différents (...). Trois pièces seulement furent (...) jugées dignes de servir de libretto à la composition musicale confiée à un de nos compatriotes, Ferdinand Poise (...). M. Poise, qui avait le choix entre ces trois productions, donna la préférence à celle qui lui sembla, par le rythme et par les consonances, se prêter le mieux aux effets qu'il méditait. »[6]

A l'écoute des vers pompeux du parolier, Alfred de Montvaillant, que je vais vous lire, faute de disposer d'un chœur à quatre voix d'hommes, vous verrez émerger la politique de Napoléon III, active dans le commerce, l'industrie et la banque, se reposant sur les valeurs du travail, alors que la référence antique est une garantie de grandeur depuis Napoléon 1er.

♣ ***Nemausa***

O cité d'Antonin
Que la gloire environne !
Tes murs ont vu passer
La pourpre des Césars.

[6] A. Pieyre, *Histoire de la Ville de Nîmes*, Nîmes, Catelan, 1887, tome 2, p. 325.

L'avenir à tes vœux
Offre une autre couronne,
C'est l'ère de la paix,
Sois reine par les arts !

Du travail étonnant prodige
La Science prend son essor,
Les arts étalent leurs prestiges,
L'industrie accroît son trésor,
Le progrès comblant la distance
Sème la pensée en tout lieu
Et la fraternité commence
Entre tous les enfants de Dieu.

O cité d'Antonin (etc.)

Le travail étend ses conquêtes,
Il rêve de tout asservir.
A l'éclat pompeux de ces fêtes,
Il voit les peuples accourir,
Des rivaux quelle ardeur s'empare,
Olympie a rouvert ses jeux.
Prends ta lyre d'or, ô Pindare
Et chante les destins heureux !
Vois dans les fruits de nos veilles
Quelques reflets de ta splendeur.
Fille des Césars, ces merveilles
Présagent-elles ta grandeur ?[7]

C - Le culte de la musique lyrique à Nîmes durant la jeunesse de Ferdinand

En 1825, le Journal du Gard écrit :

[7] F. Poise, *Nemausa*, cantate à quatre voix d'hommes, paroles d'A. de Montvaillant, Paris, Gambogi, s.d.

« Le genre tragique n'est pas celui le plus goûté à Nîmes, on y préfère généralement un air de Rossini aux fureurs d'Oreste, le comique au sérieux, le genre léger du Théâtre des Variétés au larmoyant de la Porte St-Martin. »

Effectivement, le théâtre, nouvellement édifié par Meusnier face à la Maison carrée (1800), programme du théâtre parlé ou bien lyrique, le plus souvent divertissant. La programmation lyrique dévoile, selon moi, deux aspects importants pour notre histoire culturelle et pour le goût de Ferdinand : d'une part la prépondérance du répertoire de l'opéra italien et de l'opéra-comique français de Grétry à Adam, d'autre part le peu de délai entre la création parisienne et la création *in loco*, au vu des moyens de communication. Par exemple, *le Pré aux clercs* d'Hérold est créé en novembre 1832 à Paris, le 26 décembre 1833 au Théâtre de Nîmes. Il est certainement amusant, pour les membres de l'Académie, de révéler en revanche le retard endémique de l'opéra culte de cette époque, *les Huguenots* de Meyerbeer. Créé en 1836 à l'Opéra de Paris, il faut attendre la saison 1850-1851 pour que la direction du Théâtre de Nîmes ait l'audace de mettre cet opéra en répétition, tentative avortée par suite « d'interdictions administratives » selon Charles Liotard[8]. Le 22 décembre 1876, *les Huguenots* franchissent les feux de la rampe de la ville, encore marquée par les clivages entre confession catholique et protestante durant la jeunesse de Ferdinand.

Il serait trop long d'évoquer ici les lieux privés de la pratique musicale et littéraire nîmoise, d'une part dans les salons de la bourgeoisie (dont celui d'Adolphe Crémieux, des Liotard, éminences des réseaux nîmois), d'autre part chez les facteurs de piano, notamment les frères Rousselot, Pol, Maury & Dumas, à l'instar de leurs confrères parisiens. Quant aux lieux d'enseignement musical, ils sont largement postérieurs à sa jeunesse, puisque le créateur de l'Orphéon de Nîmes (1er mai 1859), l'organiste Alphonse Pellet, organise les cours d'instruments créés par la Ville (16 septembre 1862), avant leur

[8] Cf. C. Liotard, *op. cit.*, 2° édition, Nîmes, Clavel et Ballivet, 1882, p. 50.

évolution vers la structure du Conservatoire de musique (24 mai 1877).

C'est dire la richesse de l'environnement musical dans lequel baigne le jeune Ferdinand. Sachant, par Clauzel, que ses premières études musicales s'accomplissent auprès d'un instrumentiste de l'orchestre du Théâtre de Nîmes, Jean-Baptiste Bonnicard, il est aisé de comprendre que le virus du théâtre lyrique lui est précocement inoculé dans sa ville natale.

D - Les relations méridionales nouées dans sa jeunesse et ultérieurement

Grandi à Nîmes, lycéen bachelier à Paris, Ferdinand revient régulièrement au berceau natal, notamment au domaine familial de Sagnier, comme il apparaît dans la correspondance que j'ai pu sonder chez les héritiers. En particulier, Poise fréquente les poètes méridionaux : tel le Nîmois Alexandre Ducros qui versifie un panégyrique à l'audition de l'opéra *la Surprise de l'Amour*[9] ; les poètes du premier Félibrige tel Anselme Mathieu dont il met en musique le poème *la Petite Chatte*[10], tel Théodore Aubanel, avec qui il entretient le projet d'un livret d'opéra, *Magali*, hélas avorté :

« Je rêvais ces jours-ci à notre *Magali*... N'y a-t-il donc pas moyen de compléter le libretto où il y a deux choses sur lesquelles vous écriviez de la musique excellente ? »[11]

Tel Louis Roumieux, qui lui adresse à la fin de sa vie une lettre touchante sur les mérites de l'héliotropisme :

---

[9] *« Ton école, ce fut la plaine, / Où croît la vigne, le figuier, / Formant une corbeille pleine / Jadis, aux hôtes de Sagnier ! Sagnier où ton heureuse enfance / Allait à travers les sillons,/ Lorsque le soir faisait silence,/ Ecouter chanter les grillons. »* A. Ducros, *la Surprise de l'Amour* », cité par P. Clauzel, *op. cit.*, p. LXV.

[10] F. Poise, *la Petite Chatte,* poésie d'A. Mathieu, chanson provençale pour chant et piano, Paris, O'Kelly (1872).

[11] Lettre de T. Aubanel à Poise datée du 8 novembre 1877 (fonds privé Laugier-Guillet).

« Vous avez raison : venez boire du soleil... nous en avons ici à revendre, autant dans nos cœurs que dans l'espace... Nous trouverons facilement à vous loger selon votre désir (...). Nous causerons du passé (...), nous écouterons pleurer nos âmes, mais nous entendrons chanter la cigale (...).[12]

Dans la mouvance du Félibrige, il met en musique deux chansons en provençal pour l'*Armana prouvençau*, dont une de Paul Arène (*Ploù e souleio)*, l'autre d'Alphonse Daudet. S'étant probablement rencontrés chez le député du Gard, François Bravay (future figure du *Nabab*), le jeune Alphonse et son aîné de douze ans, Ferdinand, ont vécu des moments fous en compagnie des félibres réunis autour de F. Mistral. C'est ce qui transparaît d'une longue lettre très familière d'Alphonse (« Chère vieille, grande et charmante bête »), appartenant au fonds privé des héritiers, publiée par le biographe J.H. Bornecque[13]. Ensemble, ils composeront un des premiers opéras-comiques mettant en scène la Provence rurale, *les Absents*. En sus, Poise publie deux de ses poésies, l'une en provençal, *la Cabano*, pour l'*Armana prouvençau*, l'autre issue du recueil de jeunesse des *Amoureux* (1858), *la Vierge à la crèche*. Leur collaboration s'arrête là, mais deux billets plus tardifs de Daudet à Poise attestent de sa volonté, semble-t-il non partagée, de l'associer à l'intelligentsia parisienne.

Grandi dans une ville au passé romain grandiose, qui porte un culte particulier à la musique lyrique, le jeune Ferdinand, s'il se soustrait à son milieu bourgeois et à sa ville natale pour sa carrière artistique, ne demeure pas moins attaché à l'enracinement méridional. En témoignent ses retraites gardoises, ses amitiés auprès des poètes méridionaux, sa cantate *Nemausa* et même l'opéra-comique provençal des *Absents* en compagnie du compatriote Alphonse Daudet. Aussi, à l'initiative de la veuve Poise, collectant des signatures de personnalités (Massenet, Saint-

[12] Lettre de L. Roumieux datée du 25 avril 1890 (fonds privé Laugier-Guillet).
[13] J.H. Bornecque, *Histoire d'une amitié. Correspondance Daudet/Mistral*, Paris, Julliard, 1979.

Saëns, Gounod, etc.), un arrêté préfectoral du 30 juin 1893 est pris pour l'érection d'un monument à la mémoire de F. Poise dans Nîmes. Signé par Carnot et le député du Gard en place, cet arrêté n'est hélas pas suivi d'effet : aucun monument Poise n'orne notre ville... Seule, une modeste rue Poise longe la chapelle des Jésuites.

II - A la conquête de Paris

Dans la capitale, sous la Monarchie de Juillet et la II[e] République, Ferdinand poursuit ses études générales et musicales. Sa carrière sur les scènes parisiennes débute à l'orée du Second Empire et se poursuivra sous la III[e] République, comme celle de son aîné Charles Gounod, de ses benjamins Delibes, Bizet et Massenet. Je développerai cette conquête en trois points : ses études musicales au Conservatoire de Paris, ses itinéraires des théâtres parisiens à ceux de Belgique, enfin le visage secret de l'artiste.

A - Etudes générales au lycée Louis-le-Grand et musicales au Conservatoire de Paris

En 1847, il est reçu bachelier ès lettres au lycée Louis-le-Grand, première condition de son affranchissement pour sa famille. Cette formation, cette fréquentation des classiques n'est pas l'apanage de tout compositeur au XIX[e] siècle. Sa bibliothèque personnelle, dont j'ai retrouvé trace chez les héritiers par la description notariale, atteste de sa culture : Corneille, Molière, Racine, La Fontaine, Voltaire, Rousseau, Marivaux, Musset, etc. Elle lui permettra de s'orienter à la maturité vers des livrets « littéraires » d'opéra, ce dont Berlioz et Gounod sont en France les seuls détenteurs.

Entré au Conservatoire supérieur de Paris en classe de piano (Zimmermann), le jeune Ferdinand délaisse en cours de route cette voie pour se consacrer à la composition dans la classe

d'Adolphe Adam (1803 - 1856), bientôt suivi par le jeune Delibes, son ami. Cette formation l'oriente définitivement vers l'opéra-comique, dont Adam, l'auteur de l'impérissable *Chalet*, est un représentant patenté. Si les conceptions d'avenir ne brillent pas dans les opéras et ballets du maître, l'entente scénique puisée chez Gluck et Grétry, le savoir-faire puisé chez Haydn et Boieldieu en font un professeur autorisé. Aussi, la seconde admission du candidat Poise aux Grand Prix de Rome, organisés par l'Académie des Beaux-Arts, est couronnée par un Second Prix en 1852 avec la cantate *le Retour en Virginie*. Sésame incontournable pour l'accès aux scènes de théâtre, ce prix lui permet de débuter l'année suivante au Théâtre-Lyrique, avec la commande de ce qu'on appelle un « lever de rideau ».

B - Itinéraires des théâtres parisiens à ceux de province, de Belgique et d'Allemagne

Un usage culturel du théâtre de l'opéra-comique, commun au vaudeville, en dit long sur les pratiques divertissantes. C'est le fait de concevoir la soirée fragmentée en un lever de rideau (opéra en un acte), puis de le coupler soit avec un opéra en deux ou trois actes, soit avec plusieurs opéras en un seul acte. Dans ses chroniques théâtrales, A. Daudet en livre les raisons : le public viveur des boulevards peut ainsi dîner, puis se rendre au premier ou au second entracte de son théâtre favori, ou bien en ordre inverse... Dans le premier cas signalé, l'unique lever de rideau est un atout ou pâture jeté aux débutants par la direction. Comme tous ses aînés, Poise débute sa carrière par une succession de levers de rideau, de 1853 à 1864, rarement entrecoupés d'opéras en deux actes. Cela lui permet d'investir trois scènes de premier plan du genre : le Théâtre-Lyrique dès 1853 avec *Bonsoir Voisin*, les Bouffes-Parisiens pour le petit bijou du *Thé de Polichinelle* (1856) sous la direction d'Offenbach, l'Opéra-Comique à compter de 1857. Les reprises en province (Nîmes : *Bonsoir Voisin, les Absents*) témoignent de l'engouement, autant que la diffusion par

les partitions en réduction, chant et piano, de tous ses opéras, à l'exception de deux œuvres non gravées.

Le relatif désaveu que lui adresse le public pour ses opéras développés en deux ou trois actes - *Don Pèdre* en 1857, *le Corricolo,* non gravé, en 1868 - se solde par une raréfaction des commandes, puisque les théâtres subventionnés au XIX^{e} siècle programment une œuvre *ad libitum*, selon la dure loi de la recette au guichet (« l'audimat » de l'époque).

Cependant, les contrats avec les éditeurs de musique, que j'ai découverts chez les héritiers, dévoilent sans ambiguïté son ascension dès la première décennie : des 50 F de *Bonsoir Voisin* aux 3000 F pour *les Absents*, la somme atteste la cote de l'artiste !

Maturité, reconnaissance par les honneurs et diffusion à l'étranger sont abordées après 1870, alors que le compositeur quadragénaire se spécialise dans l'adaptation du théâtre classique, avec son librettiste Charles Monselet. Ce créneau est résolument abordé à compter de ce que je nomme la trilogie des Arlequins : *les Deux Billets, la Surprise de l'Amour, Joli Gilles*, à laquelle il faut joindre *l'Amour médecin* d'après Molière et *Carmosine* d'après Musset. Au cours de cet accomplissement, les contrats auprès des éditeurs poursuivent leur progression : des 8 000 francs pour la partition de *la Surprise de l'Amour* (1877) aux 12 000 de *Carmosine* (1888).

Ces contrats nous dévoilent deux autres indices dissimulés. Le premier proclame la confiance des éditeurs envers l'artiste : le contrat de *la Surprise* est pour la première fois signé un mois avant la création sur scène, alors que l'usage est de signer après quelques représentations, de bon augure pour la recette. Seul Massenet, pour sa *Manon,* ou Gounod, à ma connaissance, obtiennent alors de pareilles faveurs. Aussi, la lettre de Poise à sa sœur atteste du soulagement d'un créateur désormais libre de ses choix artistiques, alors qu'il est hélas atteint par la maladie :

« J'ai vendu ma partition à un des meilleurs éditeurs de Paris. Elle est presque gravée et paraîtra le jour de la première représentation. C'est très avantageux pour moi, et je commence à avoir de la réputation. C'est long. Maintenant que je suis à moitié fichu, on va vouloir de moi. C'était bien temps, ma foi. Carvalho et ses artistes sont très contents et l'on ne m'a pas changé une note de ma musique, de sorte que, pour la première fois de ma vie, j'arriverai devant le public comme j'avais pensé. Si je ne réussis pas, tant pis ; mais au moins, j'ai fait ce que je voulais. »

Le second indice est celui qui m'est apparu dans la signature des contrats pour l'édition du livret. A compter de *la Surprise de l'Amour et de l'Amour médecin*, le librettiste et ami C. Monselet, homme de lettres spécialiste du XVIII[e] siècle, cosigne avec... Poise, partageant les droits d'auteur de moitié. Poise dissimule donc aux yeux du public sa participation effective à l'écriture du livret...

Concomitante, la notoriété publique se mesure d'une part aux prix qu'on lui décerne : le prix Trémont (1872) et le prix Monbinne (1882) par l'Académie des Beaux-Arts en 1872, d'autre part au taux ascensionnel de représentations, en particulier de *l'Amour médecin* atteignant la 100[e] lors de la saison 1882. C'est précisément cette année que Poise est décoré de la Légion d'honneur, recevant des lettres de félicitations de personnalités telles A. Daudet, les compositeurs Pessart, Reyer... Cette popularité lui accorde enfin une diffusion à l'étranger, principalement au Théâtre de la Monnaie à Bruxelles, scène qui œuvre activement pour la culture française en général, mais également en Allemagne où *Bonsoir Voisin* est traduit.

C - Un homme discret, non ambitieux, mais conscient de sa mission d'artiste

Je ne peux achever cette partie consacrée aux itinéraires de l'artiste, sans vous livrer quelque aperçu sur l'homme. Au

physique, le portrait de Poise en photographie[14], en peinture[15], dévoile un type méridional, au regard d'une douceur mélancolique, à l'expression de générosité me semble-t-il. Au moral, les témoignages de journalistes ou de proches sont unanimes pour stigmatiser sa réserve, sa modestie, son souci professionnel. Le directeur de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, l'évoque lors de la cérémonie funéraire au Père-Lachaise :

« Poise était digne d'affection : bon, doux, modeste, serviable aux inquiets de la vie, souriant aux heureux sous des apparences quelque peu lugubres, imprégné de poésie, faisant bien les vers, laissant à ses collaborateurs le soin de les écrire, mais se réservant de les passer au crible de sa musique, qui était une musique de poète et de lettré.[16] »

Sa vie privée avec sa compagne Antonietta Pessina, ex-danseuse italienne, qu'il épouse un an avant de mourir, se déroule dans le modeste intérieur de la rue Fontaine, quartier de Notre-Dame-des-Lorette où vivent quantité d'artistes. Dans le domaine social, ses comportements peu ambitieux émergent dès le début de sa carrière, depuis la consultation de lettres : en 1858, il décline l'invitation à se rendre au banquet offert à Offenbach à Paris, préférant pour Noël rallier la demeure nîmoise. Alors qu'il côtoie Alexandre Dumas fils, Paul de Musset, Maurice Sand, ses comportements frôlent peu à peu la misanthropie : il décline l'offre alléchante de composer une opérette pour la Gaîté, il décline également des invitations aux cénacles littéraires à la mode, tel celui des naturalistes auquel le convie Alphonse Daudet en 1882.

[14] Photographie, Musée du Vieux-Nîmes, n° d'inventaire 923.109.1.
[15] Fonds privé des héritiers Laugier-Guillet.
[16] Jules Barbier, « Poise. Discours prononcé sur sa tombe au nom de la S.A.C.D. », *Annuaire de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques*, Paris, 1893, p. 730.

D'avril à mai 1892 disparaissent successivement Lalo, Guiraud, Duprato et Poise. Leur confrère E. Chabrier, toujours humoristiquement désenchanté, n'oublie pas les deux Nîmois :

« C'est égal, il en dégringole depuis quelque temps de la croquenoterie ; jusqu'à Poise, à Duprato, tous les plus chics ! La musique française est bien malade ![17] »

III - Les fils d'Ariane du théâtre selon Poise et ses collaborateurs

Dernier point de ma communication, je tente ici de vous présenter trois orientations récurrentes dans ses œuvres, sortes de fils d'Ariane puisqu'ils se faufilent en émergeant de manière sporadique au sein de la chronologie. En ménageant évidemment la part due aux collaborateurs que sont les librettistes, nous appréhenderons mieux, grâce aux écoutes, l'influence du vaudeville, de la couleur locale ou de la couleur temporelle, enfin les charmes du théâtre classique et des Italiens.

A - L'influence du vaudeville

Parmi les genres de théâtre particulièrement populaires au XIX^{e} siècle, figurent le mélodrame et le vaudeville. Tous deux admettent l'inclusion de la musique, souvent musique de scène pour le premier, couplets chantés pour le second. En sondant l'œuvre de Poise, j'ai découvert que certains vaudevillistes réputés étaient également librettistes d'opéra-comique, travaillant comme d'usage en tandem convivial. C'est ainsi que Brunswick et Beauplan, vaudevillistes célèbres, sont les librettistes de *Bonsoir Voisin* (1853, Théâtre-Lyrique), premier opéra de Poise. C'est ainsi qu'E. Labiche et Delacour, au faîte de leur gloire au Palais Royal, sont les librettistes du *Corricolo* (1868, salle Favart). Plutôt que de faire l'inventaire d'autres vaudevillistes moins

[17] E. Chabrier, « lettre du 25 mai 1892 », *Correspondance*, édition Klincksieck, 1994, p. 1073.

connus, je préférerais m'attarder ici sur le cas particulier et anecdotique du scénario de *Bonsoir Voisin*, lever de rideau. En sondant les articles de presse pour évaluer la réception de l'œuvre, j'ai relevé une mention dans la *Revue et gazette musicale de Paris* qui m'a intriguée :

« Bonsoir, voisine. - Bonjour, voisin. (...) Tel est le texte des plus jolis dessins de Gavarni. C'est ce petit sujet si spirituellement traité qui a inspiré MM. Brunswick et Arthur de Beauplan. »[18]

Explorant l'œuvre gravée de Gavarni, observateur perspicace des mœurs du second Empire, j'ai finalement trouvé dans la série *Paris le soir* la gravure en question, source de l'intrigue du lever de rideau[19]. La mettant en parallèle de la série *les Lorettes* du même Gavarni, j'y ai trouvé tous les épisodes de l'intrigue prosaïque : la rencontre d'un ouvrier et d'une brodeuse sous les mansardes mitoyennes du Paris du baron Haussmann, leurs approches furtives. Il est amusant d'y déceler quel parti ironique le novice compositeur en tire, en composant le fameux duo dit *de l'omelette*, chanté de part et d'autre de la cloison qui partage la scène en deux. Souvenons-nous des origines populaires de l'opéra-comique sur les tréteaux que cette pochade ne désavoue pas. Dépassant la 100e représentation du vivant de Poise à Paris, *Bonsoir Voisin* est repris sur les scènes de province (dont celles de Néris, de Nîmes). Il sera ensuite diffusé au Théâtre de la Monnaie en Belgique, ainsi que traduit en allemand pour des représentations outre-Rhin.

[18] Léon Kreutzer, « Théâtre-Lyrique. *Bonsoir Voisin* » in *Revue et gazette musicale de Paris*, 25 septembre 1853.
[19] Voir les gravures de Gavarni.

B - La couleur locale, la couleur temporelle, apanages de l'opéra-comique dix-neuviémiste

Pour le public européen du XIX[e] siècle, qui vit l'expansion coloniale vers l'Afrique et l'Asie, les explorations scientifiques de contrées encore inconnues, qui peut lire la *Revue des Deux-Mondes* ou bien se rendre aux Expositions universelles, exotisme et couleur locale sont des séductions supplémentaires sur scène. L'orientalisme en particulier, venu de la peinture (Delacroix), de la poésie et du roman (V. Hugo, T. Gautier), envahit l'opéra-comique, spectacle à l'horizon d'attente du public, depuis les Foires. Dans ce courant qui traverse l'opéra de Poise, l'Italie d'un podestat ubuesque du *Corricolo* l'Espagne mauresque de *Don Pèdre*, ne rencontrent pas le succès escompté, ressassant des schémas dramatiques trop galvaudés depuis *le Barbier de Séville.*

Dans cette orientation, néanmoins, se glisse une couleur locale bien particulière, à savoir le régionalisme provençal des *Absents* (26 octobre 1864) avec le jeune Alphonse Daudet, sur lequel je désirerais m'attarder. La même année que *Mireille*, opéra-comique de Gounod d'après le poème de F. Mistral, le jeune Alphonse Daudet porte sur la scène de l'Opéra-Comique l'univers rural provençal, avant la parution des *Lettres de mon moulin.* Dans l'intérieur d'un riche mas, Dame Brigitte et sa fille accueillent le jeune prétendant Léonard, timide et serviable, puis le jeune neveu d'Aix, venu fêter son diplôme de docteur en droit avec forfanterie. Destructeur de faïences anciennes, de plates-bandes du potager, moqueur à l'égard de sa jeune cousine poétesse, ce hâbleur citadin est le faire-valoir des mœurs ancestrales de la Provence rurale. Nourri de souvenirs autobiographiques au mas de la veuve Ambroy, près de Fontvieille, mélangés aux souvenirs de son mentor, le félibre Mistral, lors de sa jeunesse au Mas des Juges, *les Absents* démontrent un paradoxe : les absents ont toujours raison ! Avant tout propos musical, écoutons un fragment de l'ouverture de ce lever de rideau.

Le rapprochement avec certains mouvements de la musique de scène de *l'Arlésienne*, que Georges Bizet compose huit ans plus tard, pour évoquer la Provence selon Alphonse Daudet précisément, vous a certainement surpris. Poise aurait donc la paternité d'une musique aux couleurs provençales, par son traitement idiomatique des flûtes et hautbois mariés au tambourin, par les rythmes caractéristiques de farandole. Quant aux rythmes de ronde dansés qui campent le fanfaron étudiant aixois (ténor), ils sont à rapprocher de ceux que le collecteur Damase Arbaud vient récemment de publier[20]. Ecoutons ces rythmes dans l'air *Vive le roi René* ! N'oublions pas que l'opéra-comique de Poise demeure comique ou souriant, en une décennie où pointe le drame lyrique (*Les Pêcheurs de perles,* de Bizet, 1863) qui bientôt le supplantera. Ce comique a pour corollaire une esthétique de la conversation bien particulière pour les personnages bouffes, ici le jardinier Brèchemin (baryton), qui se plaint de ses plates-bandes piétinées. Ecoutons-le, dans l'air *Ce que j'ai.*

Reliée à la couleur locale, évasion dans l'espace, la couleur temporelle, sorte d'évasion dans le temps, est aussi l'apanage de l'opéra-comique qui se targue de visiter les époques révolues dans la foulée des romans d'A. Dumas, de G. Sand. Frôlant le pastiche avec *les Charmeurs* d'après Sedaine, *les Trois Souhaits* d'après Charles Perrault, *le Jardinier galant,* campant la Régence, du chansonnier Collé, Poise semble avoir une démarche plus originale et ambitieuse avec *Carmosine*. Lorsque les librettistes et le musicien obtiennent l'autorisation d'adapter *Carmosine* d'Alfred de Musset, leur propos est d'offrir une évocation poétique d'un Moyen-Age déjà rêvé par Musset. Miné par la maladie et par le combat acharné contre les directeurs du théâtre de l'Opéra-Comique qui ajournent sans cesse sa programmation, Poise n'entendra pas sa *Carmosine*. C'est à la politique audacieuse de l'Opéra de Monte-Carlo, que nous devons sa création posthume en décembre 1928, pour commémorer le centenaire de sa naissance.

---

[20] Damase Arbaud, *Chants populaires de la Provence*, Aix-en-Provence, Makaire, 1862, 1864, vol. 1 et 2 ; reprint Spérecèdes, 1999.

C - Adaptation du théâtre classique et de la Comédie-Italienne.

Sous la III[e] République, nous avons vu Poise entamer un itinéraire de *cursus honorum*. A l'école laïque du ministère Jules Ferry, la fréquentation des classiques, l'interprétation du passé en cours d'histoire participent de l'exaltation du sentiment national, qui tente de réconcilier toutes les classes après la défaite de Sedan. Salle Favart, sous la direction de L. Carvalho, ces préoccupations percent. Le musicien à la bibliothèque si classique est tout naturellement requis pour ces tentatives de réactualiser le théâtre fançais après 1870. Ses contributions lyriques lorgneront du côté de Molière pour *l'Amour médecin* et du côté de la Comédie-Italienne pour ce que je nomme la trilogie des Arlequins, restauration d'un répertoire alors délaissé par la Comédie-Française.

Dans une nostalgie de la fête galante selon Watteau[21], activée par le recueil *Fêtes galantes* de Paul Verlaine, cette trilogie voit le jour de 1877 à 1884. Chaque opéra-comique met en scène une occurrence d'Arlequin, zanni bergamasque acclimaté sur les tréteaux de Foire - souvenez-vous - lors des débuts de l'opéra-comique. Des temps féconds de cette Comédie-Italienne réimplantée sous le Régent à Paris, Poise et Charles Monselet, son librettiste privilégié, élisent trois comédies pour les adapter aux canons de l'opéra-comique.

Les Deux Billets d'après J.P. Claris de Florian forment le premier état du naïf Arlequin (tenorino), plus intéressé par l'amour d'Argentine que par le billet de loterie gagnant. Dans l'adaptation de *la Surprise de l'Amour*, celle de Marivaux pour les Italiens, la fonction du zanni balourd (baryton) se creuse d'appétits plus sensuels, face à une Colombine (mezzo-soprano), meneuse du jeu amoureux. Ecoutons-les en duo, *Eh lon la, cueillons la mûre.*

[21] Voir les maquettes des costumes de scène de *Joli Gilles*, empruntés à des toiles de Watteau.

Métamorphosé en *Joli Gilles*, d'après la comédie *l'Embarras des richesses* de l'abbé d'Allainval, l'ex - Arlequin (baryton) redevient ingénu face au riche propriétaire (basse bouffe) qui tente de le corrompre. Ces relectures chantantes et parlées de la Comédie-Italienne renouent avec la gestuelle, la pantomime parfois, dont les Italiens avaient le secret. C'est ce qui m'est apparu dans les nombreuses musiques de scène, ou bien certains ensembles de cette trilogie, qui distillent plus de musique connotée au ballet que de chant, comme vous pourrez l'apprécier dans ce quatuor de *la Surprise de l'Amour (Il est charmant)*. Les futurs amants y vivent l'instant fulgurant de la surprise.

Quant à la comédie-ballet du Grand Siècle, que Molière et Lully inventaient pour le plaisir du plus grand roi, il faut bien constater que la Comédie-Française n'ose alors plus programmer ce genre avec les « agréments » (danses et chœurs). C'est encore une fois grâce à la politique patrimoniale du Théâtre de l'Opéra-Comique sous Carvalho (lequel avait déjà commandé à Gounod le délicieux opéra-comique *le Médecin malgré lui*), que ce genre jugé obsolète est restauré par Poise et son librettiste attitré, Charles Monselet. Créé en 1880, leur opéra *l'Amour médecin* est monté avec l'entraide collégiale des acteurs du Français et la bénédiction de la revue autorisée le Moliériste, ce que j'ai pu sonder dans les archives de la Comédie-Française. Quel meilleur exemple de réciprocité peut-on trouver que l'aide du doyen du Français, Edmond Got, au grand baryton Lucien Fugère, jouant et chantant Sganarelle salle Favart, plus tard suivie de la représentation, salle Richelieu, de cet opéra-comique de Poise, pour la soirée de retraite dudit doyen ?

Un modeste musicien à visée patrimoniale, tel apparaît Poise *in fine* : de sa région par la couleur locale en particulier des *Absents*, des traditions franco-italiennes du théâtre par la trilogie des Arlequins et *l'Amour médecin*. Compositeur plus lettré que la moyenne, capable d'adapter lui-même une comédie classique en livret, il trace son sillon singulier, si ce n'est novateur, par ces

orientations. Dans un siècle où naît l'historicisme, où l'éclectisme est de mise dans les arts décoratifs et l'architecture, ce sillon apparaît davantage comme précurseur du néoclassicisme, que comme un retard stylistique. D'autant que son attrait pour la petite forme, l'artisanat instrumental, la clarté des rythmes de danse, la caractérisation musicale de types, tel celui d'Arlequin, se révéleront des atouts au temps de Cocteau, Poulenc et Milhaud.

Il y a donc bien nécessité de reprogrammer Poise à Nîmes, et ce avec des professionnels du spectacle, afin de lui offrir toutes ses chances. Dans la mode commémorative qui envahit notre espace culturel, si nous ne pouvons attendre le centenaire Poise... en 2028, pouvons-nous du moins fêter ensemble les 150 ans de *Bonsoir Voisin*, lever de rideau fétiche de ses débuts, en 2003 ! Je suggérerais de le coupler avec *les Absents* sur le livret d'A. Daudet, que Nîmes a récemment honoré lors du centenaire de sa mort (1997). Si je peux suggérer une date, celle du 13 mai (naissance de Daudet, mort de Poise) serait symbolique...

MADAME DU NOYER : UNE HUGUENOTE LIBERTINE ?

par Christian LIGER
Membre résidant

Mes chers confrères, quelques-uns d'entre vous m'ont dit, il y a quelques semaines, qu'ils n'avaient jamais entendu parler de Madame du Noyer. Qu'ils se rassurent : quelques bibliophiles mis à part, bien peu connaissent cette femme étrange et cependant parfois fort ordinaire. Cependant les marchands de livres anciens savent vendre très cher ses œuvres publiées huit fois dans des versions différentes entre 1704 et 1790. Pour achever de piquer votre curiosité, je dirai que les seuls de nos contemporains qui paraissent avoir quelque idée de cette destinée sont les spécialistes du camisard Jean Cavalier, et du coquin François-Marie Arouet qui ne s'appelait pas encore Voltaire. Cependant, dès le XVIII[e] siècle, notre historien nîmois quasi officiel, Léon Ménard, lui a consacré sept pages plutôt élogieuses dans le tome VI de son *Histoire civile ecclésiastique et littéraire.de la Ville de Nismes.* Et dans une œuvre en sept volumes, qui couvre mille sept cents ans de l'histoire de notre ville, plus ses aspects mythiques, sept pages écrites par un presque contemporain de la dame, voilà qui compte. Quant à Michel Nicolas, dans son *Histoire littéraire de Nîmes*, en 1851, il lui consacre neuf pages dans le tome II, empruntées à Ménard et à une lecture fragmentaire des Mémoires de Madame du Noyer elle-même. Et pourtant, si j'en crois les index des *Mémoires de l'Académie de Nîmes* parus il y a quelques années - index il est vrai parfois approximatif -, depuis 1719, date de la mort de notre célèbre inconnue, aucune communication sur cette dame n'a été proposée à notre Compagnie.

Madame du Noyer est pourtant Nîmoise ; sa vie a été aventureuse ; et son œuvre, constituée essentiellement de sept volumes de *Lettres historiques et galantes* et de ses *Mémoires*, - pour ne citer que la seconde édition parue à Cologne entre 1712 et 1718 -, n'est

nullement négligeable. Certes ce ne sont pas les *Mémoires* du Cardinal de Retz, ni les *Confessions* de Rousseau. Mais elles participent de cette mode, si fréquente au XVIII[e] siècle, de relater sa propre vie à travers l'histoire du siècle, à laquelle, bien sûr, on est convaincu d'avoir participé. Et, quels que soient ses délires, il se trouve que Madame du Noyer raconte bien, souvent avec vivacité, presque toujours avec une sorte d'énergie qui fait qu'on n'en abandonne pas la lecture. Je vais donc vous parler d'elle ; ou traverser sa vie plutôt que de vous la conter. Et faire ce voyage avec elle, c'est-à-dire la citant le plus souvent possible. Car le principal témoignage que nous ayons sur Madame du Noyer, il est de Madame du Noyer elle-même. Et si je crois pour avérés les événements et les sentiments personnels qu'elle relate, les interprétations en sont pour le moins discutables ; les mensonges, les calomnies n'y manquent pas. Dans l'autre sens, Madame du Noyer embellit, grandit ses amis et se glorifie elle-même de relations non pas imaginaires, mais beaucoup moins intimes qu'elle ne l'affiche. Ce n'est donc pas un travail d'historien que je fais ici, Je ne vois d'ailleurs pas au nom de quoi je me le permettrais. Mais une promenade mouvementée avec une femme dont les souvenirs évoluent entre le réel et un imaginaire fertile mais nullement naïf.

Anne Marguerite Petit est née à Nîmes le 12 juin 1663. Son père, Jacques Petit, est déclaré « écuyer » ; sa mère, Catherine Cotton, originaire de Montpellier, est liée à la famille de médecins Saporta. Ces noms permettront à la chroniqueuse future de se doter, par des allusions subtiles, de relations familiales avec les Petit qui illustrèrent à la fin du XVI[e] siècle la culture protestante, et la culture tout court, à Nîmes. Du côté maternel, elle se glorifiera aussi d'avoir quelque lien du sang avec le fameux abbé Cotton, confesseur d'Henri IV. Et bien sûr avec les médecins célèbres de la famille Saporta. Malgré ces filiations virtuelles, Anne Marguerite ne naît pas sous des auspices favorables : sa mère meurt à sa naissance. Sa tante Saporta qui n'a pas d'enfant l'adopte

> *(Elle) était, écrit* Madame du Noyer, *la personne la plus accomplie de son temps. Elle joignait à une grande beauté, à un esprit et à un génie supérieur, un cœur et des sentiments héroïques, en un mot une vertu et une piété exemplaires.*

Auspices défavorables aussi quant à la situation politique et religieuse des huguenots : à sa naissance, les humiliations, les interdits et les violences qui préparent la Révocation de 1685, et en feront une sorte de formalité, ont commencé. L'enfant, puis la jeune fille, Anne Marguerite, vivra donc ses apprentissages au milieu de conversations adultes méfiantes, de tractations politiques et économiques, et d'alarmes physiques réelles. Comment une fillette, puis une adolescente n'en serait-elle pas à la fois troublée, mais aussi formée très tôt à une sorte de maturité quelque peu enragée ? D'autant que, outre les faits les plus graves, les mesures royales entraînent sournoisement des tractations financières secrètes dans les familles protestantes : transferts de fonds, donations des exilés à des parents soi-disant convertis. Ces tractations, si elles sont la plupart du temps loyales, entraînent parfois dans les familles quelques tromperies et spoliations. Cela aussi, la jeune Anne Marguerite l'observe et l'apprend. Elle est encore très jeune lorsque les Saporta décident de se retirer dans l'Etat d'Orange dont on sait qu'il appartient aux Pays-Bas protestants. Le père d'Anne Marguerite, qui ne paraît guère jusque-là s'être occupé d'elle, refuse que l'on emmène sa fille. Il ne cède que lorsque les Saporta consentent à renoncer à une dette qu'il avait envers eux et s'engagent à nourrir et à entretenir l'enfant sa vie durant. La future Madame du Noyer qui est encore une fillette, a donc été négociée comme une marchandise.

Ce séjour à Orange, que Madame du Noyer relatera plus de vingt ans plus tard dans ses *Mémoires*, est l'occasion de mesurer son goût pour l'embellissement littéraire : le château d'Orange est en effet pris d'assaut, sur ordre du roi, par le comte de Grignan. La bataille ne fut guère violente ni longue, mais précisément Anne Marguerite était alors dans le château, au moins l'écrit-elle ; et bien sûr, un boulet tomba aux pieds de la petite fille. Quant au

passage de la grande-duchesse de Toscane par la principauté, il est l'occasion pour elle, raconte-t-elle, de pénétrer en cachette dans son logis, de connaître les filles d'honneur de la duchesse avec lesquelles elle mange du beurre d'Avignon ; et de rencontrer la duchesse elle-même qui, charmée par la conversation de la fillette, lui offre une corbeille de confitures. Ah, comme il doit être agréable de cliver et de maquiller sa vie par l'écriture ! Sans pour cela en altérer les faits historiques réels. Les Saporta resteront six ans dans la principauté d'Orange. Puis Madame Saporta, devenue veuve, revient à Nîmes et à Montpellier pour y régler les successions.

Nous somme encore dans les décennies 1670-80, avant la Révocation ; on ne parle pas encore que de dragons et confiscations ; et certains rapports humains subsistent. Une scène me paraît traduire par sa simplicité, et la dureté qu'elle cache, le fait que Madame du Noyer ne pare pas toujours les faits. Jacques Petit, son père, meurt en 1677, à soixante-trois ans. Elle en a quatorze. Dans sa chambre nîmoise, elle assiste à la scène suivante qu'elle paraît bien raconter toute crue :

> *Cependant le mal de mon père empirait tous les jours, et comme dans ces temps-là on était obligé de déclarer devant un commissaire de quelle religion on voulait mourir, M. Séguier, évêque de Nîmes, et M. de la Beaume, conseiller, vinrent chez mon père pour recevoir sa déclaration. Mon père la fit d'une manière fort édifiante, et Monsieur de la Beaume, qui était de ses amis, lui dit en s'en allant : « Eh bien ! puisque vous ne voulez pas vous faire bon catholique, dépêchez-vous de guérir afin que nous puissions boire ensemble. »*

La jeune fille constitue dès lors un parti assez considérable : outre les biens de son père, elle est l'héritière de sa tutrice, Mme Saporta, laquelle doit elle-même hériter des biens de ce mystérieux oncle parisien Cotton. D'ailleurs, dès l'âge de quatorze ans - ce qui n'est pas extraordinaire à la fin du XVII^{e} siècle - avant même la

mort de son père, elle est courtisée ; sa famille songe à lui trouver des prétendants ; et elle-même sait fort bien remarquer un joli visage masculin. Il est évident qu'elle a une préférence :

> *On abattait tous les jours quelque temple,* écrit-elle, *par arrêt du Parlement. Nîmes tremblait pour le sien, après avoir vu tomber tous ceux de ses voisins. Ainsi l'on ne songeait qu'à prendre le sac et la cendre et à célébrer des jeûnes pour désarmer la colère du Ciel. Ce fut dans l'un de ces jours de solennité qu'on vit entrer dans notre église un étranger bien mis et de bonne mine. Il se plaça vis-à-vis de moi, et lorsque je fus de retour au logis, on me dit que cet étranger si bien fait était le fils de mon oncle Petit de Paris. Je courus d'abord chez mon père pour en savoir la vérité. J'y trouvais l'étranger qui, au lieu d'être le fils de mon oncle comme on me l'avait dit, était le fils de sa femme.*

Ce beau jeune homme, qui est capitaine de galiote et qui s'en ira quelques mois plus tard bombarder Gênes, ne cessera pendant plusieurs années de croiser la jeune fille. Le mariage fut deux fois en négociations, et deux fois échoua pour des raisons d'argent sordides. Nous y reviendrons.

Parallèlement, les *Mémoires* de Madame du Noyer reviennent plusieurs fois sur les persécutions, mais aussi les conflits internes qui bouleversaient l'Eglise protestante de Nîmes et, en particulier, ceux de 1685. Elle raconte la fuite des ministres rebelles Peirol et Icard, et celle, plus nauséabonde, de Brousson par les fossés de la ville.

> *Ce qu'il y a de sûr,* écrit-elle, *c'est que j'ai vu griller cet égout quelques jours après.*

Elle relate aussi ces journées noires pour la communauté huguenote : conversions obligées, milliers de personnes contraintes au parjure, rappelant l'attitude ambiguë des pasteurs Cheiron et Paulhan, dont elle ne voit bien sûr, - elle est encore très

jeune - qu'il vaut mieux quelquefois ruser avec l'ennemi que de se faire abattre. Mais ces récits sont si connus à travers Léon Ménard que je ne répèterai pas ici. Je dois dire, tout de même, que la relation de Ménard, écrite presque cinquante ans après les *Mémoires* de Mme du Noyer, est si proche de celles-ci qu'elles sont sans doute l'une de ses sources.

Anne Marguerite n'est plus une enfant : en 1685, elle a vingt-deux ans et elle a vu et entendu bien des choses. Il reste que certaines aventures personnelles paraissent bien dangereuses. Telle celle-ci pour soulager des amis de la famille.

> *Un des moyens dont ils se servaient le plus utilement,* raconte-t-elle, *c'était d'empêcher les gens de dormir. Monsieur de La Cassagne, qui avait résisté aux menaces et aux caresses, en eut cinquante chez lui, qui commencèrent par poser des sentinelles aux avenues de sa chambre pour l'empêcher de sortir et de parler à qui que ce fût... Sa femme, qui s'était trouvée chez nous ce jour-là et qu'on vint avertir de se cacher, me pria d'aller voir ce que faisait son mari. J'y courus et après avoir eu de la peine à entrer je trouvais la maison sens dessus dessous, et M. de La Cassagne, qui tâchait de composer avec eux pour une heure de sommeil. Enfin, ils traitèrent : moyennant dix écus qu'il fallut compter d'avance, on le laissa se mettre au lit et le grand bruit diminua un peu ; mais à peine l'heure fut-elle écoulée que l'on commença à battre du tambour au chevet de son lit, d'une si grande force que le bonhomme, qui ne faisait que s'endormir, se réveilla en sursaut, et quelque prière qu'il pût faire, on ne voulut plus, à quelque prix que ce fût, le laisser dormir...*

La jeune fille ne doit pas avoir froid aux yeux pour pénétrer parmi ces soudards. Mais la tante et tutrice d'Anne Marguerite, Mme Saporta, a été épouvantée par ce qu'elle a vu dans Nîmes. Elle a beau être protégée de loin par son oncle parisien Cotton, qui est intervenu auprès de l'Intendant de province pour protéger sa nièce,

elle veut fuir. Il est très difficile de passer à l'étranger, et Mme Saporta n'a plus l'âge des aventures. Ayant obtenu un laissez-passer pour Paris, les deux femmes quittent donc Nîmes par Uzès, Bagnols, Vienne et Lyon. Mais, à Lyon, il fallait des passeports pour quitter la route de Paris et prendre celle de Genève. Ou bien trouver des passeurs plus ou moins honnêtes. Et ici commence une nouvelle vie pour Mlle Anne Marguerite Petit, car elle va tenter - et réussir - l'aventure : elle va partir toute seule, clandestinement, pour Genève :

> *Notre séjour à Lyon devenait suspect à nos hôtes,* écrit-elle, *et nous craignions qu'ils ne nous jouassent quelque mauvais tour, lorsqu'on vint nous avertir qu'il y avait une occasion de passer, la plus sûre du monde. C'était un cabaretier de Seissel, ville frontière de Savoie, qui avait un passeport de M. de Villeroi, archevêque de Lyon, pour s'en aller chez lui avec un petit apprenti cuisinier. Comme il ne pouvait donner que la place de cet apprenti, il ne pouvait mener qu'une seule personne, encore fallait-il qu'elle fût bien jeune pour pouvoir être travestie en garçon. J'étais dans le cas, et d'une taille fort différente que j'ai présentement ; ainsi cela me convenait parfaitement bien.*

Bien sûr, la tante d'Anne Marguerite est pleine d'appréhension pour sa nièce ; mais celle-ci sait la convaincre :

> *Toutes choses étant ainsi réglées et ce marché ayant été conclu chez un honnête homme qui en avait été l'entremetteur, on fut à la friperie acheter un habit de garçon, chemise, cravate, souliers, chapeau et tout l'équipage. Mes cheveux étaient déjà coupés jusqu'autour de mes oreilles, et comme ils frisaient naturellement, cela avait l'air d'une tête de garçon. Mme Saporta fondait en larmes pendant ce déguisement. Dès que je fus achevée d'habiller, je lui demandai sa bénédiction et la quittai dans une désolation qu'on ne saurait exprimer. Elle ne m'avait*

jamais perdue de vue depuis la mort de ma mère, et quoiqu'elle espérât me rejoindre bientôt à Genève, car mon conducteur promettait de venir la prendre dès qu'il m'y aurait mené, elle ne pouvait se consoler de me voir partir sans elle. C'était le premier janvier 1686, après-midi. On me fit aller à pied jusque devant la porte qu'on appelle la Croix Rousse. J'eus beaucoup de peine à m'y rendre, car cet habit de garçon, auquel je n'étais pas habituée, me gênait extrêmement. Je trouvais là mon guide sur mon cheval... Il me mena coucher à deux lieues de Lyon et m'avertit de lui parler fort respectueusement devant le monde si je ne voulais pas gâter tout le mystère

Maître et apprenti, ou plutôt pasteur et fuyarde, vont souper. Mme du Noyer continue :

Comme je craignais les longs discours, dès que j'eus mangé un morceau, je demandai à m'aller coucher et une petite servante fort éveillée vint m'accommoder un méchant lit... Ce qui m'embarrassait, c'est que je n'osais me déshabiller devant cette petite fille, et qu'elle restait là pour emporter la lumière. Enfin, croyant que pour paraître garçon, il fallait être hardi, je m'avisai de lui conter mes raisons tout de mon mieux, et pour donner plus d'efficacité à ce que je lui disais, je lui tirai un écu de ma poche que je lui offris et qu'elle refusa d'abord. Comme je n'avais pas envie d'être prise au mot, je ne la pressais pas beaucoup. Elle sortit, je quittai vite mes souliers et mon justaucorps et me mis au lit avec tout le reste. Un moment après, la petite fille rentra doucement, ce qui me fit beaucoup de peine. Je m'étais embarquée dans une affaire dont je ne savais par où me tirer. Enfin, je ne trouvais rien de mieux que de feindre d'être endormie et de me réveiller en sursaut. Et comme je fis un grand cri dès qu'elle approcha du lit, elle me dit : « N'ayez pas peur, Monsieur, c'est moi. - Ha ! lui dis-je, il n'est plus temps, laissez-moi dormir en repos. »

> *Cette fille, offensée de mon refus, se plaignit à sa maîtresse des propositions que je lui avais faites et la désabusa par là des soupçons que ma pâleur et le son de ma voix lui avaient donnés sur mon sexe. Voilà comment je me tirai d'affaire cette première couchée.*

Le voyage jusqu'à Genève sera moralement et physiquement une épreuve terrible pour la jeune fille : menaces du guide, exploitation financière forcenée, logis sordides, nourriture restreinte, et à tout instant la crainte que son identité féminine, et du coup son appartenance huguenote, ne soit reconnue. À Genève, enfin reposée et réconfortée, Mlle Petit retrouve une partie de la famille de son père, M et Mme Noguier, qui s'apprêtent à partir pour la Hollande avec leurs enfants. Par ailleurs, l'oncle Cotton, qui sait sa nièce à Genève, insiste pour qu'elle le rejoigne à Paris. La voici une fois encore tiraillée entre protestantisme et catholicisme, et familles paternelle et maternelle. Elle part avec ses cousins, à travers l'Europe germanique : de Lausanne à Berne, à Francfort, à Mayence, à Zurich. Plusieurs détails de ce que la mémorialiste a retenu de ce voyage de jeunesse permettent, sous prétexte de description quasi touristique, de mesurer ses capacités critiques : sa description de Zurich, cité protestante emblématique, en cette fin de XVII^{e} siècle, est exemplaire.

> *Les filles laissent pendre leurs cheveux nattés par grosses tresses,* écrit-elle, *et les femmes les cachent sous la cape, qui est une coiffure de peau, faite à peu près comme les perruques d'abbé ; ainsi d'un premier coup d'œil on démêle une fille d'avec une femme sans s'y méprendre. Mais l'habillement des dames de Zurich est quelque chose de terrible ; il est d'un gros drap noir plissé et ample comme des frocs de religieux bénédictins avec des manches pendantes sur les côtés. Elles croisent leurs bras dans de grandes manches ; elles ont sur leur tête un bandeau qui descend jusqu'aux yeux et un grand linge épais par-dessus et sous le menton un autre linge plissé comme un essuie-*

> *mains, qui leur couvre jusqu'à la lèvre de dessus, si bien qu'on ne leur voit que le bout du nez. Elles vont à l'église et en reviennent toutes en bande, deux à deux, la vue baissée, et on dirait, les voir marcher dans cet ordre, que c'est une procession de moines noirs. Après cela, elles se renferment chez elles. Les ménages sont fort unis dans ce pays-ci ; on y marie les gens fort jeunes et la sévérité des lois fait que chacun s'en tient à sa chacune, et quand on n'a pas ce qu'on aime, il faut aimer ce qu'on a, car l'adultère est puni de mort et on n'y entend pas de raillerie. Ainsi une femme peut compter sur la fidélité de son époux et, par là, elle est à l'abri de la jalousie, maladie si cruelle chez les autres nations.*

J'ai cité aussi longuement ce passage pour montrer comment une jeune fille de vingt ans découvre les extrêmes excès de sa propre religion, et comment, devenue femme, elle sait dans un style allusif, et une sorte d'ironie voilée, confronter la société française à celle qu'ont créée ailleurs ses coreligionnaires. Mlle Petit a le goût inné de la liberté de l'esprit.

Par Mayence, puis Cologne et Rotterdam, le petit groupe de réfugiés arrive à La Haye. Mais la jeune fille est soumise à beaucoup de pressions : depuis Paris, où sa tante Saporta s'est finalement installée chez l'oncle Cotton, et sur place où l'on souhaite la mettre dans une institution pour demoiselles protestantes pauvres, au moins aussi redoutable que les institutions de redressement catholiques de la Révocation. Si bien qu'elle repart presque aussitôt. Entre La Haye et Paris, elle choisit Paris. D'autant qu'elle sait que Monsieur du Quesne l'y espère et pense encore à elle. Mais l'oncle Cotton, si affable soit-il, est un militant catholique actif. Il a promis de lui laisser sa liberté de conscience, mais il arrive à lui imposer une instruction « romaine ». Elle accepte la pédagogie, mais refuse la conversion. Après bien des tractations et des complots, elle est arrêtée et incarcérée dans une sorte de pensionnat-prison. Sa réaction donne une idée de son état d'esprit :

Je roulais dans ma tête quelque moyen de pouvoir m'échapper et m'avisai enfin que les fenêtres de notre chambre donnaient dans la rue, qu'elles étaient assez basses et qu'il y avait un auvent qui pouvait faciliter mon dessein. Ainsi, sans en rien communiquer à personne, je me résolus à l'exécuter la nuit suivante.

Mais elle ignore que, la nuit, on cadenasse les fenêtres. L'appel de Paris a été un piège plus qu'une délivrance. L'oncle Cotton n'a qu'un objectif, sa conversion. M. du Quesne ne songe qu'à l'épouser, mais en y regardant de près on s'aperçoit qu'il en espère aussi quelque bénéfice et que les familles négocient cette union comme la vente de quelque revenu. Le tout s'achève dans une brouille générale où le mariage est rompu. Mlle Petit est toujours incarcérée dans son couvent des nouvelles catholiques, et ni ses sentiments, ni ses projets n'ont été pris en compte. Grève de la faim, puis tentative de se trancher les veines : c'est elle qui le racontera. Faut-il y croire ? C'est pourtant la même jeune femme qui a franchi la frontière suisse déguisée en garçon ; c'est elle qui a négocié avec les dragons du roi la paix pour ses amis nîmois tourmentés. L'héroïne romanesque est, ici, tout près de la réalité.

Il me paraît temps de faire quelque bilan sur cette jeune femme qui va entamer une vie, et même deux, tout à fait différentes. Elle a traversé la violence. Jusqu'alors, elle a été manipulée plutôt qu'elle n'a choisi. Mais elle s'est initiée aussi aux dédales infinis du monde des notaires et des lois de successions et de placements. Et surtout, elle a appris à voir et à comparer - et c'est pour cela que je citais sa description des gens et des mœurs de Zurich.
À ces exercices, cette fille, puis cette femme surveillée, a acquis un instinct de liberté aigu. Et il est donc temps d'en venir au libertinage. Lorsque l'on écrit le mot libertin, on pense aussitôt bien sûr à quelque coquinerie amoureuse si l'on est indulgent, à quelque acte criminel mais aussi profanateur, si l'on songe au *Don Juan* de Molière, ou à l'éloge d'une amoralité affichée, efficace et meurtrière si on relit les *Liaisons dangereuses*. On oublie en

général deux aspects : le premier dans le temps, c'est-à-dire au XVII[e] siècle, qu'on appelle le « Libertinage érudit » est un travail de l'esprit sur la raison, sur la nature et ses forces, sur les avancées de la science pour élucider le monde. Un désir de vérité débarrassé des idéologies et des illusions de la perception. Les nuances en sont multiples, et plus encore les fausses interprétations. Mais c'est le grand mouvement intellectuel souterrain, qui prépare la pensée du XVIII[e] siècle : La Mothe Le Vayer, Naudé et, le plus connu, Cyrano de Bergerac, en sont les noms emblématiques. Mais ils sont des centaines.

Et puis le second mouvement méconnu, c'est tout simplement le mouvement populaire qui, dès le début du XVIII[e] siècle jusqu'à 1789, proclame la liberté de ses mœurs, de ses sens et de ses plaisirs, et les met en œuvre : la fameuse cour de la Régence, celle de Louis XV en sont l'illustration. Mais c'est toute la société française, noble et bourgeoise, qui en est infuse. Elle a sa littérature vendue par des colporteurs ô combien nombreuse.

Sans doute vous demandez-vous pourquoi je mêle tant de penseurs remarquables à un exposé sur une femme qui est un très bon écrivain, mais dont le sujet qui la préoccupe relève de sa propre personne plutôt que de l'ordre de l'Univers. C'est que Mme du Noyer, même si la culture nîmoise ne devait pas, surtout pour les jeunes filles, aborder les auteurs les plus avancés, ne peut pas avoir ignoré, dans cette fin de XVII[e] siècle, quelques idées neuves et quelques auteurs. Molière meurt lorsqu'elle a dix ans, Spinoza publie son *Ethique* alors qu'elle en a quinze, et Locke, sa *Lettre sur la Tolérance* à l'année de ses vingt-cinq ans. J'ai cité au hasard. Il y en a des centaines d'autres. Comment ces hommes et femmes, ces textes, même à peine cités, n'auraient-ils pas nourri la curiosité de cette fille, de cette femme. D'ailleurs comment Mme du Noyer aurait-elle su, dès le tout début du XVIII[e] siècle et de son exil définitif en Hollande, créer deux gazettes de potins européens, commencer d'écrire puis de publier ces très jolies *Lettres historiques et galantes* qui ont à peu près la même fonction, et enfin faire paraître ses *Mémoires*, si elle n'avait pas lu, et sans doute beaucoup lu ; et pas seulement la *Bible* ou les *Sermons*. Par

ailleurs, il y a ce regard. Se réclamant toujours de l'idéologie protestante, il sait cependant être impitoyable envers celui ou celle qui l'a trompée ou volée ; ou envers tel ou tel groupe humain, fût-il huguenot ; celui des réfugiés à Londres en particulier.
Quant à l'aspect plus équivoque du libertinage, nous y reviendrons après avoir franchi une autre étape, sans doute ni plus riche, ni la plus intéressante de cette existence : son mariage avec M. du Noyer. Elle le rencontre chez une amie :

> *C'est un grand homme de bonne mine, bien fait, qui a des yeux très vifs, la physionomie et la bouche et les dents d'une beauté enchantée ; la petite vérole a un peu travaillé sur son teint que quelques boutons ont achevé de gâter et c'est là tout ce qu'il a de laid. Il a un tour d'esprit fort agréable et me demanda le sujet de ma mélancolie.*

Et voici Anne Marguerite à nouveau amoureuse de celui que Ménard appelle un gentilhomme parisien, capitaine au régiment de Toulouse et en garnison à Maintenon. Elle a vingt-cinq ans. Le roi vient d'ordonner aux protestants soit de se convertir soit de quitter la France. Et voici les deux soupirants, l'ancien Du Quesne, qui a un peu trop négocié la dot, et le nouveau, Du Noyer, tous deux catholiques, s'efforçant tous deux de la sauver, et tous deux de la séduire ; se dénigrant mutuellement, sinon se calomniant. Mais à la lire, on dirait que le mariage lui tombe dessus comme un hasard :

> *Enfin,* raconte Anne Marguerite, *un mardi, dix-huitième du mois de mai, l'an 1688, pendant que j'étais à la récréation dans un jardin - car elle est toujours surveillée -, on vint m'avertir qu'on me demandait au parloir. J'y trouvais M. du Noyer avec deux jésuites, la supérieure de notre maison et la sous-prieure. Ces deux dames me firent monter en carrosse avec elles, sans me donner le temps de me reconnaître, et M. du Noyer se mit dans un autre avec les jésuites. Je ne savais à quoi devait aboutir cette promenade, lorsqu'on nous débarqua à la porte de l'église*

> *Saint-Laurent. Le curé vint nous recevoir et nous conduisit dans une salle fort propre ; c'était un bien honnête homme et fort mitigé sur la religion. Ce fut là où M. du Noyer me proposa de nous marier... Les religieuses m'embrassaient et me disaient : « Courage mon enfant, c'est le plus beau jour de votre vie. » Le curé ne demandait qu'un oui pour nos deux affaires - c'est-à-dire pour la conversion de la jeune femme et pour le mariage. On ne me faisait voir ni messe, ni autel, j'étais jeune, j'avais envie de me venger de M. du Quesne, M. du Noyer avait assez de mérite pour qu'on pût imaginer beaucoup de douceur dans cette espèce de vengeance.*

Je ne peux m'empêcher de m'arrêter sur cette dernière phrase, d'une part parce qu'elle est fort belle, d'une autre parce qu'elle paraît terrible pour son premier amour, M. du Quesne, et enfin parce qu'elle suggère, avec la subtilité ineffable du XVIII[e] siècle, tous les plaisirs. Quant à Dieu, le sien comme celui des catholiques, comme il paraît loin de ses préoccupations !

> *On me fit dire tout ce que l'Eglise catholique et romaine croyait, et comme je disais que l'Eglise romaine était une église particulière, on en rit beaucoup sans s'y arrêter et, après quelques mots latins, je me trouvais mariée.*

Cette phrase écrite dix ans après l'événement, et alors que Mme du Noyer est redevenue protestante, est le type même de ce style admirablement perfide qui a l'air de rire de tout, et démolit sans l'exprimer, ce dont il traite. Et d'abord les méthodes fort légères avec lesquelles jésuites et religieuses officialisaient apparemment les conversions.

Etant donné que le couple se séparera une douzaine d'années plus tard, que Guillaume du Noyer eut vis-à-vis de sa femme une attitude odieuse dans le privé, et publia sur elle des mémoires infamants, on a supposé que ce ne fut pas un mariage d'amour. Mais n'avoue-t-elle pas elle-même qu'il était séduisant et qu'elle

avait été séduite. Séduite, elle l'est. Quelques mois à Paris, le temps de récupérer les valeurs et propriétés issues de l'héritage de son père qu'on avait confisqué à la protestante, et qu'on rend à la catholique, elle entraîne leur couple vers Nîmes pour pouvoir jouir des biens immobiliers qu'elle a récupérés. Elle est déjà enceinte de leur première fille ; en 1692, année de la naissance de leur seconde fille, Olympe, que chacun appellera « Pimpette », Guillaume du Noyer, qui a quitté le service, est nommé premier consul de Nîmes. Cette année encore, l'oncle parisien, Cotton, meurt. Il est riche, et il a fait de Mme du Noyer son unique héritière. Voici donc le couple aisé et honoré dans la province : en 1693, Guillaume du Noyer est aux Etats du Languedoc, donnés à Narbonne. Il y est désigné pour porter au roi les cahiers du Tiers État. Toute la famille galope vers Paris. Et c'est là, nous dit Léon Ménard, en qui on peut faire confiance :

> *Que la dame du Noyer engagea son mari à acheter la charge de grand maître des Eaux et Forêts de Languedoc qui se trouva vacante. Elle en fit elle-même toute la négociation ; en paya le prix qui se monta à quatre-vingt-dix mille livres avec les provisions ; et deux mille livres de pots de vin.*

Je ne vous aurais peut-être pas infligé ces détails s'ils n'expliquaient le règne provincial et quelque peu ostentatoire de Mme du Noyer pendant cette période méridionale. Ses mémoires nous disent ses voluptés à être reçue comme l'était la femme d'un (excusez le néologisme) haut fonctionnaire. Parlant de la situation de son mari, elle la commente ainsi :

> *(elle) le mettait à même de rendre service à tout ce qu'il y avait de gens de qualité. Il souhaitait que je l'accompagnasse dans ses tournées, et je puis dire que c'était là le temps le plus agréable, car nous voyagions en grands seigneurs* - Rappelons-nous, le voyage du faux mitron vers Genève ! Madame du Noyer continue *: Deux*

> *gardes des forêts avec la bandoulière étaient à cheval à côté de notre carrosse ; le secrétaire, le cuisinier, et une partie des domestiques allaient d'avance au gîte où nous trouvions tout prêt en arrivant, et partout la noblesse du pays venait au-devant de nous et nous accompagnait, si bien que nous avions quelquefois trente personnes à manger chez nous.*

On n'en finirait plus de citer les plaisirs de notre héroïne à travers les forêts pyrénéennes et les garrigues languedociennes. Mais ces plaisirs ne sont pas ceux de Monsieur du Noyer, qui paraît, par ailleurs, avoir été un administrateur assez médiocre. Si médiocre et si peu diplomate envers le tout-puissant Intendant du Languedoc, M. de Bâville, qu'il entre en conflit, perdu d'avance, avec celui-ci ; et qu'on lui conseille de vendre très vite sa charge s'il ne veut pas courir le risque de disgrâces majeures. C'est que Monsieur du Noyer est avant tout un Parisien qui méprise une province où il ne trouve ni assez de jeux, ni assez de femmes. Anne-Marguerite n'aura tenu son rôle de petite reine que quatre années. Il faut revenir vers la capitale. Mais Madame du Noyer est une combattante : Ménard résume fort bien cela :

> *La dissipation du sieur du Noyer, le dérangement qu'il mit dans ses affaires, la jalousie extrême que sa femme conçut de lui, furent la source de leurs dissensions. La brouillerie fut enfin portée à l'excès.*

De ces excès, je voudrais vous citer un exemple rapporté par Mme du Noyer elle-même, et un témoignage de sa virulence et, disons… de sa nature intimement féminine. Ayant eu la certitude que son mari, qui, sous divers prétextes, découchait trois ou quatre fois par semaine, la trompait avec une demoiselle Boutrave, elle reconnaît celle-ci un soir à l'Opéra :

> *Elle vint se placer vis-à-vis de notre loge d'un air triomphant, menée par un chevalier d'industrie qu'on*

nommait Dubuisson. Cet objet me mit de très mauvaise humeur, et sans consulter que mon premier mouvement, je sortis de ma loge sous prétexte de quelque besoin, et j'allai dans la sienne. Elle me sourit d'abord et il me semblait que je voyais le diable qui se radoucissait, tant tout ce qu'elle faisait était désagréable. Cependant, comme je voulais avoir un prétexte pour l'insulter, je fus à son oreille pour lui dire des injures un peu fortes, comptant qu'elle me répondrait tout haut, ce qui ne manqua pas d'arriver ; je ne manquai pas non plus de prendre la balle au bond. Je lui arrachai sa coiffure, si bien qu'elle resta tête nue et échevelée, au milieu de la plus nombreuse assemblée qu'ont pût trouver. Ce spectacle attira les yeux de toutes les personnes qui étaient à l'Opéra...

Ce dont ne se doute pas Monsieur du Noyer, c'est que, en même temps que sa femme fait scandale à l'Opéra, elle prépare un nouveau départ, définitif celui-ci, pour la Hollande, en emmenant ses deux filles ; et une rupture définitive avec la religion catholique qui ne fut jamais véritablement la sienne. « Préparer » est bien le mot, car Anne Marguerite, qui connaît toutes les ruses et tous les moyens de dissimuler son bien aux forces ennemies, a su transformer une grande partie de sa fortune personnelle en bijoux ou valeurs exportables. Et quand M. du Noyer, qui avait si souvent trompé son épouse, la croit en voyage avec ses filles du côté d'Aix et de Nîmes, il apprend qu'elles viennent d'arriver à La Haye. Nous sommes en avril 1701 ; Madame du Noyer a trente-huit ans, Marguerite, sa fille aînée, en a douze, et Olympe, la cadette, que tout le monde appelle Pimpette, neuf.

De ces dix-huit années aux Pays-Bas - Madame du Noyer y mourut le 28 mai 1719 -, je ne retiendrai que trois faits. Le premier est essentiel puisque d'ordre littéraire. Dès son arrivée en Hollande, Madame du Noyer commence à écrire ses *Mémoires* que nous n'avons cessé de fréquenter et où passent certes les ambitions et la vanité, mais aussi le désir d'écoute comme l'écoute du désir.

Et surtout peut-être le plaisir d'écrire : non pas seulement pour justifier une vie agitée, des volte-face qui ne sont parfois que la face de sa vérité ; mais aussi par une nécessité intérieure. Menteuse, cette écriture ? Mais où est le mensonge ? Les *Mémoires* de Mme du Noyer sont créatives ; les *Lettres historiques et galantes* sont plus créatives encore puisque constituées de la correspondance imaginaire entre une dame de province et une dame de Paris. Elles y échangent des nouvelles sur les amours, querelles et pouvoirs de quelques personnages nobles et cependant équivoques tels qu'on en vit fleurir tout au long du XVIII[e] siècle. Enfin, en liaison avec un libraire de La Haye, Mme du Noyer fait paraître deux gazettes : la Quintessence des nouvelles, et le Lardon : documents introuvables de nos jours, sorte de suite de libelles sur les mœurs de ses contemporains qu'ils fussent catholiques ou huguenots. De cette liberté de regard - rappelons-nous : libertin, à l'origine, c'est liberté - naissent de solides inimitiés, et dans certains milieux hollandais, anglais ou même français, des calomnies souvent infiniment vulgaires. Si bien que, si l'on songe à la liberté et à l'indocilité d'expression de Mme du Noyer, et au nombre d'ennemis que celles-ci lui suscitèrent, on comprend qu'on ait pu l'affubler d'une réputation de libertine, cette fois de mauvaise cuvée. Voici, dans les *Mémoires*, une anecdote significative :

> *La femme chez qui je logeais étant entrée un matin dans ma chambre, pendant que mes filles étaient au lit, leur reprocha en riant leur paresse et les menaça de leur donner le fouet. Elles se levèrent en badinant et sautèrent dans la chambre comme deux personnes de cet âge qui n'aiment qu'à folâtrer... je ne sais si elle conta cela, devant des gens malintentionnés, mais il fut dit que, dès le bon matin, mes deux filles et moi, nous nous mettions toutes nues, mais nues au pied de la lettre, sans chemise et que, dans cet état de pure nature, nous dansions au milieu de la chambre et commencions toujours la journée par cet exercice indécent.*

Seule en Hollande, avec deux jeunes filles et en butte aux calomnies de certains milieux exilés, Madame du Noyer défend ses intérêts, ses biens et ses enfants. C'est en 1708 qu'elle rencontre, à La Haye, un réfugié protestant, celui-là célèbre, qui va occuper une bonne partie de sa vie, de la vie de sa fille Olympe (Pimpette), et dilapider une partie de sa fortune. Ayant raconté une triste histoire d'enlèvement et de mort survenue à La Haye, notre mémorialiste change brusquement de sujet :

> *Tout cela m'avait donné un fond de mélancolie qui n'aurait pas été aisé à dissiper si la visite de Cavalier ne m'avait donné d'autres idées. Il vint ce jour-là l'après-midi. Il était de la meilleure humeur du monde et quoiqu'il n'ait ni éducation, ni savoir-vivre, il a pourtant une hardiesse et une vivacité qui réjouit et dont on doit lui tenir compte parce qu'il n'est pas obligé de savoir mieux.*

Madame du Noyer compte alors l'histoire du chef camisard, non seulement celle advenue en Languedoc, mais aussi celle qui suivit la négociation avec Villard, et les campagnes étrangères parfois douteuses dans lesquelles il se jeta dans les années qui suivirent un traité finalement tenu ni par Versailles ni par les révoltés.

> *Nous bûmes le thé*, continue Madame du Noyer, *et la conversation roula sur des choses indifférentes. Mais Cavalier cessa d'être indifférent. Il regarda ma petite Olympe avec des yeux qui marquaient que les siens avaient fait impression sur son cœur et* (voici une phrase très libertine) *quoiqu'elle n'eût que quinze ans et que Madame Constantin* (Mme Constantin est la sœur aînée, déjà mariée, qui avait alors dix-huit ans) *fût plus belle et de beaucoup plus faite, pour le corps et pour l'esprit, il se déclara pour la cadette... On s'aperçut de son attachement, et un de mes amis qui était là m'en félicita et me fit comprendre qu'il ne fallait pas rebuter un homme qui, étant colonel, pouvait*

> *donner un rang et du pain à coup sûr à sa femme. Aussi, lorsque Cavalier me pria de trouver bon qu'il vînt quelquefois chez moi, je ne fis nulle difficulté et lorsqu'il me parla des sentiments qu'il avait pour ma fille, je lui répondis aussi honnêtement que s'il avait été de la meilleure maison du monde. Sa recherche fut vive, il devint amoureux de ma fille et par une sympathie étonnante, ma fille prit les mêmes sentiments pour lui.*

Reste à négocier, comme Mme du Noyer sait le faire, les conditions de l'alliance. Cavalier explique que ni en Espagne ni au Portugal il n'a été payé pour ses services. Qu'il lui faut donc attendre quelque temps pour se refaire. Il signe pour Olympe, dite Pimpette, une promesse de mariage dès que ses affaires le lui permettront.

> *Ma fille,* nous dit Mme du Noyer, *lui donna son portrait, une miniature d'un des plus habiles peintres* (et elle n'oublie pas d'ajouter), *qui me coûta bien de l'argent.*

De l'argent, Cavalier va lui coûter beaucoup plus : sous prétexte de former un régiment, il passe en Angleterre :

> *J'eus la complaisance,* écrit Mme du Noyer, *de lui donner une lettre de crédit sur M. Couvreur, banquier de Londres qui avait quelques effets à moi. Cavalier fut surpris de ma générosité et voulut d'abord refuser ce secours. Il ne l'accepta que pour me faire plaisir.*

On se demande parfois si la mère, autant que la fille, n'est pas amoureuse du héros languedocien ; et même le célèbre biographe de Cavalier, Marcel Pin, prête à Mme du Noyer beaucoup plus que de l'affection pour son guerrier. Pendant deux mois, Cavalier use du crédit que lui a ouvert Mme du Noyer, « pour se divertir » dit-elle. Ouvre-t-elle enfin les yeux ? Que non ! Elle vient d'acheter une maison accompagnée de cinq dépendances sur un canal, à une

demi-lieue de La Haye. Que lui conseille Cavalier, revenu de Londres sans régiment et sans argent ?

> *Il me dit que, cette affaire étant sous mon nom, Monsieur du Noyer comme maître des biens de sa femme, pouvait réclamer ceux-là. Je lui dis... que je prétendais que la cadette eût seule droit à mes dépouilles. Cavalier me fit voir qu'elle ne pouvait pas se prévaloir seule de l'achat que je venais de faire, à cause des droits que les pères ont sur ce qui appartient aux enfants. De sorte qu'après s'être tourné de tous côtés, Cavalier ne trouva pas de meilleur moyen que de faire mettre ces maisons sous son nom.*

De ces maisons, Cavalier fera parfois des casernements pour ses anciens compagnons camisards restés fidèles. Rêves d'anciens combattants. Je passe sur les loyers qu'il va percevoir, les réparations que paie Mme du Noyer, les deux mille francs de dette qu'il va soutirer à la mère de sa bien-aimée sous peine d'aller en prison, le diamant qu'il lui soutire pour payer d'autres dettes...

> *Enfin c'était un gouffre,* écrit-elle, *quand j'aurais eu des millions il me les aurait escroqués de même et, pendant près de deux ans, il vécut à mes dépens jusqu'au jour où il partit pour Bruxelles.*

Il faut dire que l'homme a une intermédiaire efficace : c'est la petite Pimpette elle-même. C'est elle qui, à chaque manquement de son amoureux, vient plaider pour lui auprès de sa mère. Il est à peu près certain qu'elle était la maîtresse de l'ancien héros. Elle allait et venait à sa guise ; et son attachement a quelque chose de plus qu'un amour idéalisé. Je passe sur d'autres épisodes qui ne sont glorieux pour aucun des protagonistes. Cavalier va jusqu'à envoyer à Mme du Noyer un escroc anglais destiné à capter encore, pour son compte, argent et biens. Mais elle n'est plus dupe. Exit Jean Cavalier de la vie de Pimpette du Noyer, vers 1709.

C'est à peu près dans ces années que, à Paris, un jeune homme de seize ans commence à se faire remarquer par sa mauvaise conduite : galanterie, maîtresses et, vers ses dix-neuf ans, lecture de poésies libertines dans les salons grands bourgeois. Excédé de ses attitudes, de ses désobéissances et du parfum de scandale qui l'entoure, son père l'exile aux Pays Bas, à La Haye, comme attaché - mais très peu attaché - à l'Ambassade de France. Il s'appelle François Marie Arouet, mais pas encore Voltaire. À La Haye, ce garçon qui n'a pas encore vingt ans se jette dans les milieux français : huguenots exilés, bien sûr, mais aussi réfugiés politiques et même trafiquants européens de tous poils, aux commerces parfois inavouables. Il fréquente donc ces salons où l'on joue, où l'on entend de la poésie, où l'on commente la politique française sans indulgence. Madame du Noyer est une sorte de journaliste et chroniqueuse. Ses livres commencent à être connus. Comment François-Marie Arouet ne l'aurait-il pas croisée ? Et également sa fille Pimpette, dont la vivacité, le charme et l'aspect innocent - l'est-elle vraiment, innocente ? - le fascinent. Le « coureur » impénitent est pris. Et en peu de temps toute la ville de La Haye est au courant des relations d'Olympe du Noyer avec un jeune attaché de l'Ambassade de France. Bizarrement, Mme du Noyer ne parle pas de cette liaison dans ses *Mémoires*, mais la décrit comme une histoire arrivée à une autre, dans ses *Lettres historiques et galantes.*

> *La qualité de poète convient très bien avec celle d'amant, dans laquelle M. Arouet a brillé en Hollande,* écrit-elle, *et qui a causé son départ. Il s'était avisé d'en conter à une jeune personne de condition qui avait une mère difficile à tromper et ce fut sur les plaintes de cette mère incommode, et pour rompre un commerce qui ne convenait ni aux uns ni aux autres, qu'on jugea à propos de renvoyer notre amoureux d'où il était venu et que, par providence, on prit des mesures pour lui ôter les moyens de continuer de voir sa belle. Mesures qu'il sut rendre vaines, ainsi qu'on va le voir par quatorze de ses lettres que je reproduis.*

Dans ce travesti langagier apparaît tout le tempérament de cette femme qui a, à présent, cinquante-quatre ans. D'une part le jeune Arouet, retourné à Paris, commence à être un peu connu dans les milieux littéraires : il a écrit un *Œdipe* qui sera joué en 1718, une *Henriade*, des poèmes ; il est donc permis, indirectement, de se flatter de lettres d'amour adressées à sa fille. Mais par ailleurs, il sort de la Bastille pour les querelles graves que l'on sait. Il s'agit donc de souligner que, si on connaît l'auteur, on se démarque du mauvais garçon. Quant à « Voltaire », Mme du Noyer ne le connaîtra jamais : François-Marie Arouet adopte ce nom en 1719, l'année même où notre héroïne - car c'en est une, n'est-ce-pas ? - meurt à cinquante-six ans.

Alors, Mme du Noyer, huguenote ambiguë, libertine d'esprit ou de mœurs ? Restons-en là, si vous le voulez bien ; ne répondons pas à ce point d'interrogation : un mystère est beaucoup plus beau, lorsqu'il reste irrésolu.

PARLONS D'HUMOUR

par Charly-Sam JALLATTE

En cet instant, je n'ai guère le cœur à rire.
Le sujet que j'avais cru pouvoir aborder avec alacrité hante mes jours et mes nuits depuis plusieurs semaines.
Pourtant : « La tristesse est le plus grand vice du monde moderne » nous a enseigné Bernanos et rien ne serait plus consternant qu'une étude sur l'humour présentée par un conférencier morose.

Je dois en premier lieu vous demander d'accepter de très sincères excuses de ma part. Cela vous permettra d'ailleurs en les recevant de vous sentir profondément respectés et en les accordant de vous montrer ouverts à la tolérance, tels qu'en vous-mêmes assurément.
J'avais souhaité, en effet, vous présenter une communication digne de vous et de la valeur de notre Compagnie. Le titre en était : « Etude historique, philosophique, sociologique, psychologique, psychanalytique, linguistique et phénoménologique de l'aptitude de certains sujets à traduire, dans leur langage, leur attitude ou leur expression artistique, un mode de pensée satirique envers les choses, les évènements ou les êtres. »
La formulation parut lourde aux membres de la Commission du Programme. Moi-même, j'ai gardé le souvenir d'avoir rencontré, dans les sociétés dites savantes, de nombreux rapporteurs assurés de détenir ***la*** vérité et ne sachant l'exprimer qu'avec si grande austérité, raideur et gravité, qu'ils étaient inévitablement voués à la cuistrerie.

« Allez bélître de pédant
Allez cuistre fieffé. »

J'ai donc (pour cette essentielle raison) sabré mon sabir et (pour cette raison essentielle) vous devrez vous contenter de quelques

réflexions à bâtons rompus (quelquefois sur le dos d'autrui) autour du thème :

« Parlons d'humour »

Vous percevez déjà, en rhétoriciens avisés, que l'usage d'une telle litote (figure fréquemment utilisée dans l'expression humoristique) me permet d'aborder le sujet en respectant mon atavisme d'Ardéchois protestant, économe de tout : « Dire le moins pour faire entendre le plus. »

Il ne me faut pourtant pas tomber dans l'avarice et je serai contraint pour structurer et éclairer mon propos de disposer quelques titres dans ce que nous appellerons des « *cartouches de lumière* » pour reprendre une expression voltairienne.

Pour commencer, il conviendrait que nous nous entendions bien sur le sens du mot *humour*.

Je crois me souvenir qu'il fut dit un jour, ici même, que la meilleure façon de saisir la signification d'un mot était d'en chercher la définition dans un dictionnaire.

Mon indéfectible compagnon, Paul Robert, dont les volumes du Grand Dictionnaire de la Langue Française servent accessoirement à relever l'assise de mon petit-fils devant son bureau d'écolier, en lui donnant ainsi de solides bases de sémantique, définit l'humour comme une forme d'esprit « *qui consiste à présenter ou à déformer la réalité de manière à en dégager les aspects plaisants ou insolites* ».

Je passe sous silence, ce que chacun sait, que le mot est anglais et dérive de notre *humeur* française, de préférence bonne !

Voilà donc une première définition qui, en fait, reprend celle que, depuis plusieurs siècles, philosophes, psychologues et autres écrivains cherchent à donner à cet étranger venu des brumes londoniennes.

Et dans les brumes nous allons y demeurer !

Joseph Addison, le célèbre poète et publiciste anglais, publia dans sa revue « The Spectator » (qui sera imitée plus tard jusque dans son titre par Marivaux) des articles d'un style remarquable, empreints d'une exquise délicatesse humoristique. Dans cette

revue, il établissait plaisamment, en 1711, la généalogie de l'humour et précisait que ce dernier était fils de l'*Esprit* et de la *Gaité*, son demi-frère, fils du *Rire*, n'étant qu'un « *faux humour* » Pour lui, le vrai humour est fondé sur un rapprochement d'idées et le faux humour sur un rapprochement de mots.
Quelques années avant lui, un autre Anglais, le philosophe Locke, à qui entre 1675 et 1677 la bonne ville de Montpellier redonna la santé, ne connaissait pas encore le mot humour mais utilisait le vocable « esprit », disant de celui-ci qu'il « consiste dans l'assemblage des idées, dans leur rapprochement rapide et varié qui permet de découvrir, entre elles, ressemblance et congruence afin d'évoquer des tableaux agréables et de plaisantes visions de l'imagination ».

Plus près de nous dans le temps et dans l'espace, le maître de Ferney, la lumière faite Homme (si ce n'est l'inverse), s'était distingué par sa verve spirituelle malheureusement entachée parfois d'une fantaisie de mauvais aloi.
Pour avoir vécu trois ans auprès des maîtres de la littérature anglaise, Voltaire pensait savoir ce qu'était l'humour.
Trente et quelques années plus tard, en 1762, dans une lettre adressée à l'abbé d'Olivet[1] il écrivait : « (Les Anglais)... ont un terme pour signifier cette plaisanterie, ce vrai comique, cette gaîté, cette urbanité, ces saillies qui échappent à un homme sans qu'il s'en doute, et ils rendent cette idée par le mot « **humour** » qu'ils prononcent « **youmor** » et ils croient qu'ils ont seuls cette humeur et que les autres nations n'ont point de terme pour exprimer ce caractère d'esprit. »
En 1764, Voltaire, dans son Dictionnaire philosophique revient sur le mot et écrit : « Les Anglais ont pris leur **humour**, qui signifie chez eux plaisanterie naturelle, de notre mot humeur employé en ce sens dans les premières comédies de Corneille. »
C'est là une définition qui pourrait paraître bien abstruse.
Que dire, en effet, de ce qualificatif « *naturelle* » ?

[1] Secrétaire Perpétuel de l'Académie Française.

Se rapporte-t-il à un principe inné, constituant fondamental de l'activité cérébrale de l'homme, et sans rapport avec l'aspect volitif de la pensée ?
Pour Voltaire, on l'a vu, cette plaisanterie échappe à un homme *sans qu'il s'en doute* et ne serait donc pas le fruit d'un dessein mental mais un acte involontaire (oserai-je dire comme une éructation incongrue ?).
Voltaire semblait oublier que le signe caractéristique de l'humour anglais était le ton sérieux dissimulant la plaisanterie, (« a jest with a sad brow » ainsi que le faisait dire *Shakespeare* à son personnage Falstaff dans *Henri IV*) ce qui traduit bien la volonté du sujet à s'exprimer de cette façon.
Pour ma part, j'aurais envie de dire : « L'humour est une humeur badine parfaitement élaborée et maîtrisée. »

Mais arrêtons-nous là car il me semble entendre notre président déclamer *Molière* dans *« la Jalousie du Barbouillé » :*

« En peu de mots, sans façon, tranchez-moi d'un apophtegme, vite, vite, Monsieur Gorgibus, dépêchons, évitons la prolixité. »
Vous avez raison , cher Président, aussi dirai-je à nouveau, comme Shakespeare :

« Puisque la brièveté est l'âme de l'esprit,

« Et la prolixité ses membres et ses atours », je me dois d'être bref.

Paul Valéry m'y aidera, qui dit un jour : « Le mot humour est intraduisible, s'il ne l'était pas les Français ne l'emploieraient pas. »

Il faut revenir à Locke et à la notion d' « esprit » pour nous dégager de l'impasse dans laquelle la recherche d'une définition du mot humour nous a enfermés. Plus qu'une impasse c'est une coque qui nous enserre et c'est en la brisant que nous libèrerons l'âme du mot.

En 1960, Robert Escarpit, dans son étude sur l'humour, cherchait à définir dans ce vocable le *mot* et la *chose* : le **mot** se référant à la définition historique et la **chose** aux mécanismes de la pensée.
Je préfère personnellement parler de **l'âme du mot,** un peu semblable à l'âme du violon qui donne à ce dernier une résonance unique.
La fonction essentielle de l'humour est de faire rire, ou sourire, aussi bien par des jeux de mots (ou, plus exactement, des jeux *avec* les mots) que par des subtilités ou des pièges de la langue ou, encore, par une histoire courte avec une « chute », histoire quelquefois sans parole mais alors racontée par le dessin
Prenons quelques exemples.
Sigmund Freud cite dans son ouvrage « *Le mot d'esprit en relation avec l'inconscient* », cette anecdote :

Deux juifs se rencontrent aux abords d'un établissement de bains.
- « As-tu pris un bain ? demande le premier.
- Pourquoi ? demande l'autre en retour. Est-ce qu'il en manque un ? »

La technique de ce mot d'esprit consiste à utiliser le mot *prendre* dans un double sens. D'une part comme un terme auxiliaire qui a perdu sa valeur et, pour l'autre, un verbe ayant conservé toute sa signification.
Une technique analogue du mot à double sens est celle qu'utilise tout Anglais de Windsor qui, en vous accueillant en sa bonne ville, vous demande :

« Avez-vous déjà **viou** le château, avez-vous ? »

Ignorant que vous êtes de l'humour « so bristish », vous allez penser que votre interlocuteur vous demande si vous avez déjà **visité le château**. Et là, ce fils de Wellington vous attend pour rire de vous si vous dites non. Ne pas avoir **vu** le royal château qui domine la ville de sa masse imposante révèle une cécité affligeante que l'Anglais est heureux de vous attribuer.

Voici par ailleurs une histoire courte, avec une « chute », qui plaît volontiers à Woody Allen.

Au jardin d'Eden, une belle nuit sereine,
Eve prend la main d'Adam et la serre tendrement :
« Est-ce que tu m'aimes ? »
Adam la regardant surpris : « Est-ce que j'ai le choix ? »

Mille exemples vous prouveraient, et nous allons en voir quelques-uns, que ce qui fait rire a été de tout temps, en tous lieux, le mot, le trait, à la fois absurde et familier. Vous ne pourrez plus alors succomber à la tentation de dire : « Puisque le mot « humour » a été inventé par les Anglais, seuls les Britanniques possèdent le « sense of humour ». Ce serait dénier à certains hommes ou peuples cette inclination et cette aptitude pour n'en faire qu'une qualité germée sur le sol d'Angleterre avec les premières graines des pelouses de golf et réservée de ce fait aux sujets de Sa Gracieuse Majesté.

« Je cherche un homme » disait Diogène, errant en plein jour une lanterne à la main. N'était-ce pas déjà posséder un sérieux sens de l'humour ? L'absurde et le familier n'étaient-ils pas au cœur de cette litote ?

Remontons encore plus loin dans le temps.

Dans un essai de paléosociologie, Louis-René Nougier décrit des représentations masculines tracées sur les parois des cavernes où des stalactites, qui consentent une miction régulière les jours d'humidité, tiennent lieu malicieusement de sexe.

L'humour, né avec l'homme, est donc bien universel et nous en apportent la preuve toutes ces fantaisies, ces clins-d'œil que nous adressent les auteurs anciens : araméens, grecs ou latins.
Ma magnanimité vous épargnera les mille exemples que je viens d'évoquer et je me contenterai (pour votre plus grande satisfaction) de quelques extraits que vous pourrez compléter à votre aise dans la quiétude de vos cabinets de travail.

En premier lieu, ouvrons le « best seller » de tous les temps, source intarissable d'une communication universelle, je veux dire *la bible.*

C'est là l'œuvre la plus respectable qui se puisse imaginer, dans les pages de laquelle on ne s'attendrait pas à trouver la moindre facétie, la plus petite fantaisie.

Mais à y réfléchir, pourquoi l'histoire de l'humanité, puis celle de tout un peuple descendant d'un joyeux ivrogne du nom de Noah, n'aurait-elle connu aucun de ces sursauts d'indiscipline contre la morosité qui font la force principale des armées… d'opprimés ?

Le récit manie tous les genres avec maîtrise.

Dès le premier chapitre de la création (Genèse 1,1 à 1,31), le rédacteur utilise une figure de rhétorique très particulière, *l'anaphore*, qui, ici, amène la répétition en fin de chaque journée des travaux du créateur d'une petite phrase d'autosatisfaction : **Dieu vit que c'était bien**, formule qui va atteindre l'enthousiasme (dans sa plus pure étymologie de *transport divin*) au soir du sixième jour : Dieu vit que **tout ce qu'il avait fait était très bien.**

Cette forme d'humour consiste à établir entre les hommes et le Créateur une identité de comportement et de regard devant les choses et notamment devant le résultat d'une journée de travail. Qui de nous, après avoir réparé l'installation électrique d'une pièce de son logement, ne s'est-il pas exclamé : « Aujourd'hui j'ai bien travaillé ! »

Reconnaissons que c'est là un brin d'ironie qui n'altère en rien le sérieux de l'œuvre d'Elohim mais permet à ses créatures de n'avoir pas à douter de la perfection du résultat, en dépit des vicissitudes qui ne tarderont pas à venir.

Je ne veux pas faire le relevé de tous les signes d'humour contenus dans le *livre* mais, avant de le refermer, souvenez-vous de la scène de marchandage d'*Abraham* auprès de *Yahve* pour éviter la destruction de *Sodome.*

Parti de cinquante justes pour arriver à dix, le marchandage est d'un réalisme qui évoque irrésistiblement les bazars et souks du Moyen-Orient, sans pour cela perdre son caractère sublime.

Un peu plus près de nous, les auteurs anciens, qu'ils fussent Grecs ou Romains (mais surtout ces derniers), pourraient donner quelques leçons d'humour à nos contemporains.
Cicéron, dans ses très nombreuses lettres, ses harangues politiques ou ses plaidoiries se révèle un rhéteur souvent piquant et vif.
Assurant un jour la défense de son ami Caelius dans un procès qui opposait celui-ci à son ancienne maîtresse, la légère Clodia, il commença son discours en déclarant : « Je ne suis point l'ennemi des femmes et encore moins d'une femme qui est l'amie de tous les hommes. »[2]
Dans une des lettres écrites à son ami Paetus, il reconnaît son goût pour les plaisanteries.

« Mon cher Paetus,

« Que tu sois aimable, si doux et si agréable à tous les « points de vue, cela tu ne le partages avec personne. S'y ajoutent « ces plaisanteries romaines dont nos anciens appréciaient la « finesse, non pas des plaisanteries attiques mais plus plaisantes « que celles des Attiques. On pensera ce qu'on voudra mais quant « à moi j'y suis merveilleusement sensible. Elles sont vraiment de « chez nous, surtout parce que je les croyais désormais tombées « dans l'oubli à notre époque où le goût étranger a envahi notre « ville... Que je meure si, à part toi, il me reste quiconque en qui je « puisse reconnaître l'image de l'antique gaieté nationale. » (Fin de citation)

Les Grecs, en effet, ont été moins légers dans leur goût de la plaisanterie.
J'oublierai donc Platon, Aristophane ; Aristophane dont la bouffonnerie des satires sociales et politiques tombe facilement dans l'outrance. J'évoquerai Ménippe, qui composa de vifs et spirituels pamphlets contre les savants, et citerai Lucien à qui notre éminent confrère Jacques Bompaire consacra d'importants travaux, nous faisant connaître des œuvres animées d'un esprit et d'une verve tout attiques.

---

[2] Cité par Gaston BOISSIER in *Cicéron et ses amis*, p. 184.

L'humour est en effet un facteur important dans l'œuvre de Lucien car « l'homme cultivé (écrivait-il dans l'avant-propos de *Histoire Vraie*) doit détendre son esprit et le retremper par le rire. » Malheureusement, ainsi que le note notre confrère : « On est tenté de dire aussi que chez lui la parodie est plus systématique que l'humour. » Et ce sera également mon regret personnel car l'humour de Lucien sait être savoureux, tel qu'en ce récit de la visite de Ménippe aux Enfers : « Dans la plaine de l'Achéron nous trouvons toute la foule des morts... Les uns anciens, moisis, les autres encore récents, solides, notamment les morts égyptiens, à cause des momies. » Pourtant ces traits ne permettent pas toujours d'oublier le peu de finesse du burlesque dont il charge des œuvres telles que *Le Jugement des Voyelles, Le Banquet ou Le Pseudosophiste.*
Trop d'épices dans les mets en gâtent la saveur.

Et puisque cette remarque venant après *Le Banquet* nous fait aborder le domaine gastronomique, je vous propose de nous détendre encore un peu avant d'explorer, avec Freud, les profondeurs de notre inconscient.
Vous connaissez tous l'auteur du *Nom de la Rose*, Umberto Eco, universitaire international, spécialiste de sémiotique et de philosophie du langage, romancier érudit et puissant. C'est à lui que j'emprunterai cette brève photographie ironique de la folie ordinaire de notre temps.
La scène se passe dans un pays imaginaire.
« Je décidai (écrit Umberto Eco) d'aller dîner dans un restaurant « français célèbre pour sa nouvelle cuisine. Le garçon posa devant «moi, dans une immense assiette, trois feuilles de salade. Il «m'annonça avec un ton grave : « Voici la farandole du jardinier, «un méli- mélo de mesclun niçois, agrémenté de feuilles de «roquette de Provence, coupé très très fin, assaisonné au sel de «Guérande, aromatisé au vinaigre balsamique de Modène avec une «tombée d'huile d'olive vierge de Sommières, en Languedoc. »[3]

[3] Umberto ECO in *Comment voyager avec un saumon.*

Une telle saynète ne manque pas de sel (si j'ose dire) et nous fait poser la question : Comment un universitaire, spécialiste de travaux rébarbatifs pour l'homme de la rue, essayiste, auteur de *La Recherche de la langue parfaite dans la culture européenne* ou de *Art et Beauté dans l'esthétique médiéval* peut, en un tour de main, en un tour de mots, écrire sur un mode humoristique les aventures ou mésaventures d'hommes ou de femmes qui nous ressemblent tant.

Fernand Raynaud en eût été jaloux, lui qui décrivit si bien tant de scènes absurdes de notre vie quotidienne.

Rechercher les mobiles d'une expression humoristique pourrait paraître totalement inutile si l'on considérait, comme raison unique à la création du mot d'esprit, la recherche par l'humoriste d'une satisfaction personnelle. On pourrait également penser que ce désir ludique se retrouve chez certains individus en raison d'une organisation cérébrale ou psychique particulière et prédisposante qui favoriserait chez eux cette aptitude à l'humour.

N'existe-t-il pas chez d'autres sujets une aptitude particulière à se délecter dans la recherche de la solution d'une équation du quatrième degré ?

Mais nous engager sur une telle voie ne nous ferait pas parvenir à la connaissance des conditions subjectives qui s'inscrivent dans la pensée de celui qui lance le trait d'humour (Le **witz** ou le **wit** selon que l'on adopte la terminologie allemande ou anglaise).

Autre chose qu'une organisation cérébrale spécifique, autre chose qu'un simple plaisir personnel doit donc être recherché.

En fait, il convient de se dégager de ces explications partielles pour ouvrir la voie à une synthèse digne de ce nom du phénomène psychique. « Faire de l'humour, c'est réactiver un domaine de l'inconscient et c'est pour parvenir à la connaissance de cette réactivation que la psychanalyse s'avère utile. »

SIGMUND FREUD a énoncé la théorie selon laquelle les processus de la genèse du **witz**, et notamment celui de la contraction des idées parfois accompagnée de la formation d'un substitut, ou celui de la figuration par un non-sens, étaient en très large concordance avec les processus d'élaboration des rêves. Le

witz, comme le rêve, résulterait donc d'un assemblage très compliqué de pensées qui n'ont pas été amenées à bonne fin, le rêve dans un passé souvent proche, le **witz** dans les premières années de la formation de la personnalité, c'est-à-dire dans l'enfance.

Dans les deux premières années de la vie, le bébé n'est pas capable de percevoir spontanément la discordance qui peut exister entre certains mouvements de la pensée à l'origine du rire ou du sourire. Mais peu à peu sa perception de l'humour va s'éveiller, et déjà vers trois ans l'enfant est capable d'intention de dérision.

J'ai le souvenir d'une facétie de mon petit-fils lorsqu'il eut cet âge-là.

Interrogeant sa grand-mère sur les noms des différentes parties du corps d'une statue représentant un éléphant, il dit en les montrant successivement :

« Qu'est-ce que c'est ça, Mamouche ?
- La patte,
« Et ça ? - L'oreille,
« Et ça ? - La queue, mon chéri,
« Et ça ? - La trompe, c'est son nez.

Alors l'enfant regardant sa grand-mère : « C'est bien, Mamouche ! Je vois que tu le sais ! »

Si on analyse le mécanisme de ce trait d'humour, on remarque qu'il est basé sur l'inversion des rôles de l'élève et du maître. L'élève est maintenant celui qui interroge et donne un satisfecit.

Ce n'est pas encore l'affirmation d'une révolte victorieuse du ***moi***, mais déjà celui-ci se refuse à se laisser imposer des contraintes. Ce refus, qui n'apparaissait auparavant qu'à travers une réaction de violence (un caprice de bébé), s'exprime maintenant d'une façon totalement différente. L'enfant est capable de se dominer et, en se refusant à admettre la mise sous tutelle de son ***moi,*** montre qu'il est capable de substituer une occasion de plaisir à l'humiliation de la contrainte. Il utilisera cette occasion de plaisir pour sa protection et sa libération.

Selon Freud, le secret de l'attitude humoristique reposerait sur la possibilité pour certains êtres de retirer à leur ***moi*** les réponses psychiques aux agressions pour les reporter à leur ***surmoi.***

Ce dernier serait, en effet, l'image de l'instance parentale, Freud posant pour principe que le ***surmoi*** tient le ***moi*** sous une sévère tutelle, continuant à le traiter comme autrefois les parents traitaient l'enfant.

L'humour serait donc bien une libération du ***moi***

- Rien de plus sérieux, on le voit, que l'humour !

Celui-ci révèle l'impératif d'un ***surmoi*** qui s'exprime alors, pour un temps, par une attitude ludique dissimulant un certain sentiment douloureux, ou parfois même tragique, de la vie.

De nombreux auteurs ayant étudié l'humour ont vu un lien étroit unissant celui-ci à une certaine angoisse de la mort. L'humour apparaîtrait comme un antidote à la mélancolie, le ***surmoi*** intervenant alors comme « pacifiant ». Le ***surmoi*** ne serait plus le persécuteur du ***moi,*** la dérision humoristique parvenant à maintenir à distance l'angoisse de la persécution.

On comprend alors la genèse de l'exclamation du condamné à mort montant sur l'échafaud dans la clarté blême d'un matin : « Voilà une journée qui commence bien ! ». Le condamné est à l'évidence habité par un intense sentiment de la mort, mais il en déjoue l'angoisse par le seul moyen de défense qui ne lui soit pas encore retiré : l'humour.

Mais peut-on véritablement conjurer la mort ? Quelle apotropée y parviendrait ? L'humour ne serait-il pas plutôt une audace suprême, un plaisir immodeste de se mesurer à ce qu'on ne pourra jamais vaincre ?

C'est bien cette attitude qui est adoptée par les êtres ou les peuples persécutés afin de maîtriser la tragique menace du réel. Les puissants n'ont pas besoin de se défendre, mais ceux qui n'ont rien, les opprimés, les enchaînés, disposent encore de l'humour.

« L'humour-riposte, l'humour au secours du faible pour se moquer du fort, est né dans ces moments-là » ainsi que l'a analysé Marc Hillel dans un de ses ouvrages.[4]

---

[4] Marc HILLEL in *L'erreur de Dieu*, Perrin 1997.

Les plus beaux exemples de cette attitude, ou peut-être de cette ***apt***itude, se retrouvent dans les anecdotes traditionnelles juives.
Il convient, à ce sujet, de bien différencier l'humour juif, né dans les ghettos ou sous les bottes allemandes ou polonaises, des prétendues histoires juives qui, à l'image des histoires dites belges ou écossaises, ne représentent que ce que Freud a appelé « l'humour tendancieux » toujours à la recherche d'une tête de Turc.
Voici, en exemple, deux histoires nées à Varsovie en 1940.

(1) - Hitler, avec l'intention de l'annexer, visite le paradis. Il y croise Jésus et s'exclame : « Gemach ! Que fait ce juif sans son étoile jaune ? »
« Laisse-le, intervient saint Pierre, c'est le fils du patron. »

(2) - Dans le ghetto, à Varsovie, trois juifs condamnés à mort sont conduits devant le peloton d'exécution. L'officier qui commande celui-ci s'approche du premier condamné : « Veux-tu un bandeau sur les yeux ? » - « Oui monsieur l'officier. » -. S'approchant du second, il répète sa question.« Oui monsieur l'officier. » Même question au troisième : « Ah non ! je ne veux rien vous devoir ! » Alors le deuxième juif de dire : « Ecoute Yankel, tu crois que c'est le moment de nous faire avoir des ennuis ? »
Rien de blessant dans de telles plaisanteries qui permettaient d'alléger toutes les difficultés du petit peuple juif en les passant au travers du filtre du rire.
ElieWiesel a dit de ce rire : « C'est l'erreur de Dieu. En créant l'homme afin de le soumettre à ses desseins, il lui octroya par mégarde la faculté de rire. Il ignorait que, plus tard, ce ver de terre s'en servirait comme moyen de vengeance. »
Le florilège de l'humour juif est d'une telle richesse que des dizaines d'ouvrages lui ont été consacrés. Il n'est bien sûr pas dans mon intention (et je n'ai d'ailleurs aucune qualité pour cela) de vous en faire une étude approfondie. Notre confrère Jacques Levy l'a déjà faite par ailleurs, grâce à sa parfaite connaissance de l'âme juive.

Je vous citerai seulement les grands thèmes de ces anecdotes en me gardant bien de vous entraîner sur les chemins explorés (à moins que ce ne soit imaginés) par le regard de Freud puis celui de Lacan pour tenter de déchiffrer en termes de « *signifiants* » la formation psychique inconsciente de ces thèmes et pour en faire parfois un déni de perte de virilité, un exorcisme contre la castration.

Certes, on pourrait admettre qu'il existe une part de vérité dans cette interprétation de l'humour à la lecture de nombreuses histoires juives citées dans les ouvrages dont je parlais et se rapportant aux relations mère-fils. De nombreux humoristes juifs ont utilisé largement le rire né du portrait qu'ils brossaient de leur mère. Pourtant, le répertoire traditionnel n'avait jamais imaginé autre chose que respect et vénération de la part du fils envers sa mère qui était le pilier essentiel de la famille juive.

C'est plus tard, dans la communauté juive américaine, que l'on a vu apparaître ces histoires dans lesquelles la critique, parfois acerbe, de la mère ne peut qu'évoquer ce déni de la castration morale imaginée par des « psy » de toutes sortes. Affection pesante et intolérable, gémissements perpétuels firent alors partie des critiques adressées, mais toujours avec beaucoup d'humour, à la « *mama* » juive.

Deux exemples très bref illustreront cette dérision de la mère.

(1) - Quelle différence y a-t-il entre une mère juive et un terroriste ?

- Avec un terroriste, on peut parfois négocier.

(2) - David téléphone à sa mère : « Comment vas-tu maman ?

- Très bien, mon fils, vraiment très bien.

- Oh ! excusez-moi, Madame, j'ai dû me tromper de numéro. »

Nous en sommes arrivés ici à l'ultime avatar d'un humour qui, au cours des décennies, avait confié au *onzième juif* (celui que créa Yahvé pour en faire rire dix autres qui se lamentent) les rôles du

rabbin, du mendiant, quand ce n'était pas celui du petit tailleur ou du paysan.
L'humour juif viendrait-il à se perdre au sein de notre civilisation occidentale ?

Nous ne retrouvons nulle part ailleurs un tel humour fait d'un art difficile à imiter : l'art de la dérision.
Peur-être voit-on poindre aujourd'hui un humour aux motivations semblables qui transcende le désespoir du peuple palestinien ainsi que le montre le réalisateur Suleiman dans son film « l'Intervention divine » ? Mais cet humour n'a pas la longue tradition culturelle qui m'a fait arrêter, sans doute trop longtemps pour votre patience, sur l'analyse d'une attitude si particulière au peuple juif.
Autant de peuples différents, autant de formes d'humour, et l'on pense en premier lieu à celui de ces insulaires de la romaine Albion, à la fois Celtes et Vikings, inventeurs du « five o'clock » et du « cosy-corner ».
Je ne voulais pas vous en parler de cet humour anglais, tant de gens compétents l'ayant fait brillamment, mais vous eussiez pu croire à quelque prévention de ma part contre le **wit,** alors qu'il me faut l'avouer, Wodehouse et Jérome.K.Jérome me rendirent autrefois des joies perdues dans les pages du « de viris illustribus ». Mes hommes illustres étaient alors George et Harris luttant contre la malice de tout l'accastillage et des accessoires, théière incluse, de leur embarcation voguant sur la Tamise.
Ils retrouvaient là toutes les terreurs de l'homme primitif devant les menaces d'entités mystérieuses et malveillantes.
Les Anglais ont l'art de dissimuler, sous leur maintien de dandies aristocrates, le caractère archaïque de leurs mœurs et pourtant, qui, eux mis à part, peut aujourd'hui encore redouter les fantômes qu'ils hébergent dans tous leurs châteaux et vieilles demeures victoriennes ?
Sous la plume de P.G. Wodehouse, Bertie, célibataire oisif et fortuné, forma également avec son maître d'hôtel Jeeves un duo irrésistible.

Nous étions là en plein dandysme et les fantômes ne montraient pas le moindre pan de leurs suaires dans la très bourgeoise demeure de Bertie, encore que celui-ci, « confronté aux œufs au bacon à l'heure du petit déjeuner, craignait toujours qu'ils ne lui sautent au visage après avoir jailli de l'assiette. »[5]

Un critique anglais affirmait : « Il n'y a que deux sortes de lecteurs de Wodehouse, ceux qui l'adorent et ceux qui ne l'ont pas lu. »

Mea culpa. Adolescent, je l'ai lu et relu mais, lors d'un enseignement reçu dans le très select Christ Church Collège d'Oxford, il y a plus d'un demi-siècle, mes condisciples britanniques ne parvinrent pas à me faire retrouver les joies que j'avais éprouvées au cours de mes premières lectures de leur idole.

Ne brûlons pas pour autant ce que nous avons adoré.

Ces « Trois Hommes dans un bateau », que fit vivre J.K.J et l'inimitable Jeeves de Wodehouse, se portant toujours au secours de son maître, s'ils participent moins aujourd'hui à mes motifs d'hilarité, demeurent pour moi comme pour des millions de lecteurs le paradigme de l'humour anglais.

Heureux ce peuple capable de rire de ces longues descriptions de situations dont on devine le dénouement dès la deuxième ligne. Heureux ce peuple dont la reine anoblit ses plus brillants humoristes, comme chez un autre le roi du pneumatique attribue des étoiles aux meilleurs cuisiniers. Noblesse de l'humour pour le peuple dont la cuisine en manque, nobles de la cuisine pour celui dont l'humour est nourri de trop de farces grasses.

Souvenez-vous. J'ai cité, au début de mon exposé, la distinction faite par Joseph Addison entre l'humour et le *faux-humour*. Nombreux sont les Français friands de ce dernier, né d'un esprit commun et d'un rire béotien. Nos émissions télévisées, aux heures de grande écoute, sont pleines de ces présentateurs et autres diseurs d'inepties.

Ces gens voient dans le rire un moyen d'exprimer leur imaginaire supériorité. Le moteur essentiel de leurs plaisanteries n'est que l'unique désir de se mettre en valeur en rabaissant par l'ironie la victime qu'ils ont choisie.

---

[5] P.G. Wodehouse in *Gardez le sourire Jeeves.*

On ne voit pas en Angleterre de telles prestations. L'ironie s'y exerce vis-à-vis de soi-même en une autodérision plaisante au spectateur. Ce dernier se sent alors différent du narrateur et supérieur à lui. La critique ironique a changé de camp et personne n'est blessé.

Heureusement, en France, nous avons eu et il nous reste encore des gens d'esprit qui ont su conserver le sens social de l'humour en diverses expressions littéraires, artistiques ou de variétés afin de mieux combattre, le temps d'une lecture ou d'un spectacle, les soucis de l'homme moderne.

A la réflexion, nous sommes riches de tant de formes d'humour qu'il ne me sera jamais possible d'être exhaustif en cherchant à les définir. Une fois encore, il me faudra laisser vagabonder mes souvenirs, ma réflexion, et sans chronologie, sans hiérarchie, évoquer quelques noms du **wit** à la française.

Je citerai en premier lieu cette merveilleuse parodie que fit Racine d'un vers célèbre de Corneille.

Souvenez-vous.

Dans *le Cid*, Corneille, parlant du père de Chimène, écrit dans un style emphatique :

« Ses rides sur son front ont gravé ses exploits. »

Racine, dans *les Plaideurs,* fait dire à l'Intimé qui parle de son père :

« Il gagnait en un jour plus qu'un autre en six mois,
Ses rides sur son front gravaient tous ses exploits. »

Ici, on le comprend, les exploits ne sont plus des actes de courage mais des actes ou procédures d'huissier.

Il s'agit d'une parodie stricte qui peut se définir comme un détournement de texte, *une transformation ludique d'un texte singulier*, ainsi que l'a définie Genette dans son ouvrage *Palimpsestes. La littérature au second degré.*

Pour Baudelaire, l'humour était indissociable du dandysme qui représentait à ses yeux (je cite) « une quintessence du caractère et une intelligence subtile de tout le mécanisme moral de ce monde ». Pour lui, Voltaire était le roi des badauds, l'anti-artiste, le prédicateur des concierges et il plaçait Molière en tête des

« religions modernes ridicules », regrettant la gaieté triviale dans laquelle trop souvent se complaît l'esprit français. Et pourtant, la télévision n'existait pas !

L'alacrité d'Alphonse Allais pourrait paraître le démenti le plus parfait de la théorie freudienne identifiant l'humour à un refus du **moi** à se laisser imposer la férule parentale ou les souffrances du monde extérieur.

Ce que fut son enfance dans la pharmacie paternelle à Honfleur, dont Boudin, Courbet et Monnet étaient les familiers, ne révèle, en effet, aucune souffrance morale, ne trahit aucune angoisse existentielle. Pourtant, l'œuvre d'A. Allais est l'exemple de l'humour souvent mystificateur et toujours à l'affût de la bêtise et de l'égoïsme petit-bourgeois.

Alors ? que s'était-il passé chez l'apothicaire, son père ?

Par le côté mystificateur, son humour se rapproche du dandysme de Baudelaire qui écrivait lui-même : « L'esprit de mystification, qui chez certaines personnes n'est pas le résultat d'un travail ou d'une combinaison mais d'une inspiration fortuite, participe de cette humeur (hystérique selon les médecins ou satanique selon ceux qui pensent un peu mieux que les médecins) qui nous pousse sans résistance vers une foule d'actions dangereuses ou inconvenantes. »

N'oublions pas que le souvenir de Baudelaire est au fond de la pensée d'Alphonse Allais. Les visites du poète à la famille Allais étaient fréquentes, et ne nous étonnons donc pas de trouver une étrange similitude d'humour féroce entre le conte du « Mauvais Vitrier », de Baudelaire, et celui intitulé « Plaisir d'Eté » d'Alphonse Allais.

A l'opposé de cet esprit de mystification et de ces actions inconvenantes, le poète humoriste que fut Jacques Prévert a apporté à nos lettres française des pages d'une sensibilité rayonnante pareille à celle de l'enfance, toujours prête à l'humour mais prête également à la révolte vis-à-vis d'un chef, d'un maître. Prévert sait, comme son petit train rencontré en sortant de l'école, quitter les rails de la contrainte pour courir dans les prés fleuris. Mais il sait aussi mordre :

« Ceux qui pieusement
Ceux qui copieusement
Ceux qui tricolorent
Ceux qui inaugurent
Ceux qui croient
Ceux qui croient croire
Ceux qui croa-croa… »

Il a dit lui-même quelque chose qui ressemble fort à l' « escambarla » nîmois mais en le complétant avec humour : « Un pied sur la rive droite, un pied sur la rive gauche et le troisième au derrière des imbéciles. »
Freud aurait traduit : « Un pied sur le **soi,** un pied sur le **moi,** et le troisième sur le fondement du **surmoi.** »

Edmond Rostand reste pour moi l'auteur de la plus belle page de l'anthologie de l'humour français, avec une épanorthose sublime que nous connaissons tous.

« C'est un roc ! c'est un pic ! c'est un cap !
… Que dis-je c'est un cap ? C'est une péninsule ! »

Rien ne manque pour atteindre l'effet humoristique le plus complet. Apport de la nuance : un roc…un pic…un cap, puis la rétractation : Que dis-je c'est un cap ? pour terminer par un renforcement hyperbolique : **c'est une péninsule !**
L'hyperbole est une figure de rhétorique difficile à utiliser et qui mène souvent celui qui s'en sert à des outrances déplacées.
Marcel Pagnol, par son immense talent, a déjoué l'embûche et su, dans son œuvre, utiliser l'hyperbole avec le même bonheur qu'Alphonse Daudet dans le récit des hauts faits de Tartarin.
Mais Tartarin et Daudet, César et Pagnol ont dans les veines le même humour méridional et l'on sait bien que, du côté de Marseille, « *tout le monde il* ***ézagère*** *!* ».
J'ai évoqué, il y a un instant, l' « escambarla » nîmois et je voudrais, avant de mettre un terme à mon soliloque, dire l'émotion que j'ai à me remémorer « l'Olivier escambarla » et autres nouvelles que publia notre éminent Secrétaire Perpétuel Honoraire, Jean-Charles Lheureux.

Je ne crois pas qu'il y ait, pour refermer les pages de cette anthologie, plus bel hommage que celui que Laurence Durrell, rendait à notre Confrère, en préface au *Maset de cinq sous,* dont la galerie de portraits nîmois, écrivait-il, était animée avec le piquant d'un Dickens ou d'un Pagnol. Ces nouvelles avaient entre elles un dénominateur commun, l'humour, se glissant entre truculence et tendresse.

Nous retrouvons chez J.-C. Lheureux un refus d'accepter la noirceur de notre monde, un besoin de révolte dissimulé sous le parti pris humoristique. Pourrait-il en être autrement, même soixante ans après avoir connu les camps de la mort lente ?

Ainsi l'humour ne se résume pas à quelques grands noms de la littérature qui jalonnent les sentiers battus de la production humoristique. Il tient à une façon d'être, à un état d'esprit et, comme Gérald Cahen l'a écrit, « On le rencontre partout, au coin de la rue, au bureau, au lycée... Il ressemble à l'air qu'on respire ou plutôt il évoque un air de chanson (un air de Trenet) qu'on fredonne et qui vous échappe. » (Fin de citation)

Oui, l'humour est bien « l'unique remède qui dénoue les nerfs de l'homme sans l'endormir, lui donne sa liberté d'esprit sans le rendre fou, et met dans ses mains, sans l'écraser, le poids de son propre destin », ainsi que Robert Escarpit en complète l'analyse.

Car l'humour va avec l'intelligence, cette faculté que nous avons de connaître et de comprendre, de nous adapter, d'établir des relations entre les choses, les êtres et les évènements.

« L'homme sans humour vit de la vie des larves sous leur enveloppe de soie. L'humour fait éclater le cocon. Le plus souvent il n'en sort qu'une mite vulgaire, mais parfois jaillit un papillon multicolore. »[6]

[6] Robert ESCARPIT in *l'Humour* P.U.F. 1987.

Chères Consœurs,

Chers Confrères,

Nous voici arrivés au terme d'un long chemin où l'humour nous est apparu tantôt léger, tantôt chargé d'angoisse et de révolte. Je vous quitte donc en vous laissant devant une triple interrogation : « Notre confrère est-il intelligent ? angoissé ? ou castré ? »

Merci de vouloir bien m'adresser vos réponses sous pli confidentiel et, surtout, de ne pas manquer, après cette année de graves et sérieuses communications académiques, d'aller à la chasse aux papillons.[7]

[7] Georges BRASSENS, air connu.

LES « COUFLAÏRES » DE LA VAUNAGE : IDENTITE ET RACINES

par Jean Marc ROGER
Membre résidant

Lorsque l'armateur anglais Edward Long Fox reçut, le 1er avril 1785, une lettre intitulée « Les quakers de Congénies, Calvisson... au vertueux Fox »[1], il fut fort surpris d'apprendre l'existence, dans le midi de la France, d'une communauté forte d'une centaine de personnes[2] partageant la doctrine non violente prônée par les disciples de son homonyme, Georges Fox[3], qualifiés de Quakers.

Comment se développa, de manière quasi autonome, ce groupe de Vaunageols qui revendiquait soudain une identité confessionnelle si proche d'une doctrine étrangère et que, par dérision, on surnommait alors « les Couflaïres »[4]?

---

1 Cette lettre constitue une réponse inattendue à l'annonce faite dans la *Gazette de France,* du vendredi 24 février 1785, de la restitution des biens acquis sur les mers par l'armateur quaker E. L. Fox (Edmond Jaulmes, *les Quakers français*, 1898, p. 29-30). La lettre du 1er avril est signalée par H. Van Etten, *Chronique de la vie quaker française, 1745-1945,* Société religieuse des Amis, Paris, 1747, p. 44. Curieusement l'auteur ne donne pas le texte de ce document essentiel. Une traduction a été publiée dans la revue quaker The Friend (1845, p. 76-77).

2 P. Poivre, « Notes pour servir à l'histoire des Quakers de Congénies », *Congénies-en-Vaunage,* 3, 1976, p. 58. L'étude la plus récente et la plus élaborée, parue en deux livraisons : *Congénies-en-Vaunage*, 2, 1975, p. 43-51 et 1976, p. 55-72.

3. Sur le quakerisme et Georges Fox (1624-1691) : H. Van Etten, *Georges Fox et les Quakers*, ed. Seuil, Paris, 1956.

4 La première mention connue du terme « couflaïre » remonte à 1770 (voir annexe complémentaire n°1 et l'explication proposée). Le groupe des inspirés de la Vaunage est connu sous plusieurs appellations : Les Couflaïres, les Amis (Quakers), les Couacres, les Gonfleurs, les Fanatiques... L'administration préfectorale les a confondus avec les anabaptistes dans la Statistique générale de 1807 ; mais les maires précisent qu'il s'agit bien de Quakers (A. D. G. 6M. 659). L'expression « se gonfler » est attestée dans un rapport du subdélégué à l'intendant, dès septembre 1745 (A. D. H. C. 218, f° 264). Elle a pu servir de racine à « gonfleur » dont l'équivalent, en parler vaunageol, serait « couflaïre ».

La Vaunage n'étant pas un isolat, des courants spirituels franchirent les frontières européennes et marquèrent cette micro-région à partir de 1685 et tout au long du XVIII[e] siècle.

I[e] partie. ***Le cadre historique : prophètes et inspirés, au temps du Désert.***

Dans son étude sur les Quakers de Congénies, Pierre Poivre situe très tôt la période de gestation du groupe des « couflaïres » entre 1685 et 1723[5].

Le prophétisme qui s'inscrit dans un vaste mouvement millénariste[6] participa au réveil spirituel des Cévennes et de ses marges.

Section 1. Le premier Désert : de 1685 (révocation de l'édit de Nantes) à 1715 (fin du règne de Louis XIV)[7].

La répression féroce destinée à soumettre les protestants (abjuration, exil des pasteurs, obligation de fréquenter les offices catholiques...) conduisit cette communauté au désespoir.

1° - Les expressions du désespoir

Dès les premières années qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes, des jeunes, privés du soutien spirituel des pasteurs, se mirent à prophétiser. Leur message, annonçant la fin des temps, est nourri de citations de l'Ancien Testament et du dernier livre de la Bible, l'Apocalypse. Le foyer originel de ce sursaut de la spiritualité se situe dans le Dauphiné, gagne ensuite le Vivarais, puis l'Uzège. On connaît par ailleurs le rôle de Daniel Raoux, de Vagnas, près de Barjac, et celui de son « suivant », Jean Flottier, d'Arpaillargues[8] que la mémoire vaunageole[9] considère comme les fondateurs du mouvement des couflaïres[10].

---

[5] P. Poivre, « Notes pour servir à l'histoire des quakers de Congénies », *Congénies-en-Vaunage*, 2, 1975, p. 45.

[6] Jean-Paul Chabrol, *Elie Marion, le vagabond de Dieu, prophétisme et millénarisme protestant en Europe à l'aube des Lumières*. Edisud, 1999.

[7] Ph. Chareyre (in *Itinéraires protestants...* , 2, p. 306-309) distingue trois périodes : le premier Désert (1685-1715), le second (1715-1763) et le troisième, la clandestinité légale (1763-1787). On observera que ce premier Désert s'inscrit dans ce que Paul Hasard (1935) appelle « *la crise de conscience européenne* ».

[8] Sur Daniel Raoux : Charles Bost, *les Prédicants protestants des Cévennes et du bas Languedoc, 1684-1700...*,1912, réed Presses du Languedoc,2001, t. 2, p. 305 ; Franck

Durant les premières années de cette période (1685-1693), Pierre Faucher, fils du chantre du temple de Sommières, maintient en Vaunage une certaine présence pastorale. Mais, traqué, il doit s'expatrier en 1688[11], tandis que Claude Brousson prend son relais. En juin 1693, il prêchait encore à Congénies[12]. Pourchassé, il est contraint, lui aussi, à l'exil une seconde fois. L'engagement non violent de Brousson[13], connu de tous, succédait à des attitudes plus ambiguës puisqu'on l'avait vu auparavant accompagné d'hommes armés.

Par ailleurs, l'action de harcèlement menée durant deux années, les armes à la main, par François Vivent et les irréductibles (septembre 1689-août 1691) devint plus offensive au cours du premier semestre 1691 où ils exécutèrent trois catholiques engagés[14].

Puaux, *Histoire de la réformation française*, t. 6, 1863, p. 204-205 ; Antoine Court, *Histoire des troubles des Cévennes...*,.réed Presses du Languedoc, 2002, p. 72.

Sur Jean Flottier : Louis Atger, *Uzège, terre d'assemblées*, éd. du Musée du Désert, 1961; P. Cabanel, *Itinéraires protestants en Languedoc*, 2, Presses du Languedoc, 2000, p. 187-188.

[9] Elle prend source dans une série de textes que nous soumettons à la critique dans la deuxième partie de notre exposé.

[10] Voir annexe : « *Précis des notes sur les amis de Congénies et de Saint Gilles, appellès par le monde Quakers ou Fanatiques* ».

[11] Sur Pierre Faucher : « Extrait des mémoires de M. Fauché qui est à Zurich et qui a prêché en France », *B. S. H. F.*, 1881, p. 501-509 et 550 et s. Le Nîmois Fulcran Rey, jeune proposant de 1680 au 6 juillet 1686, date à laquelle il a été exécuté à Beaucaire, puis François Vivent, de Valleraugue, à partir de juillet 1689, rentrant de Suisse avec Claude Brousson, conduisirent leur ministère en Cévennes.

[12] « *Itinéraires protestants...* », 2, 2000, p. 310-311. Claude Brousson (1667-1698), avocat nîmois (Ch. Bost, 1912, réimpression Presses du Languedoc, 2001 ; M. Lelièvre, *De la Révocation à la Révolution*, p. 439 et s.) prêcha notamment en Vaunage, à Calvisson puis à Congénies en juin 1793, comme le rappelle Ph. Chareyre (*Itinéraires protestants en Languedoc*, t. 2, Presse du Languedoc, 2000, p. 396) à partir des écrits de Ch. Bost. Traqué, Brousson fut contraint une seconde fois à l'exil, vers le refuge (p. 371). Ses sermons, imprimés à Amsterdam en 1695 (« *La mâne mystique du Désert* »), furent largement diffusés dès leur impression. G. de Félice, (*Histoire des protestants de France*, 1850, p. 430) souligne le caractère exemplaire de sa mort.

[13] 25 septembre 1689. Charles Bost, 1912, 1, p. 332-335, réed 2001.

[14] Les mécontents exécutèrent : Gauthier, un traitre, Vernède, le vicaire de Saint-Marcel-de-Fonfouillouse, semble-t-il par erreur, et enfin l'apostat, Louis de Bagard, consul de Lassalle et persécuteur des protestants (Ch. Bost, *les Prédicants protestants...*, 1, p. 418-431. ; sur les poussées de fièvre en Cévennes, voir aussi p. 324-348 et 366-377).

L'assassinat de F. Vivent et l'exil forcé de C. Brousson favorisèrent l'expansion du prophétisme, expression d'un peuple désormais totalement livré à lui-même

2°- *Le prophétisme non violent (1693-1702)*

Dès lors s'ouvre une période de prophétisme non violent (1693-1702). Mais la population demeure dans une révolte contenue (voir l'affaire Guillaume Gruvel, à Aubais, en février 1698 ou encore la libération armée du prédicant Jean Roman à Boucoiran, le 10 août 1699, à laquelle participèrent deux Vaunageols).[15]

Le nombre des « inspirés » rapidement qualifiés de « fanatiques » se multiplie à une vitesse telle que les autorités s'en émeuvent. Ces derniers font appel à la médecine pour trouver une explication à ce comportement étrange et subversif qui servira bientôt de ferment à la révolte camisarde.

La Vaunage, ouverte sur les Cévennes, fut atteinte par le mouvement prophétique, dans sa phase tardive, « d'édification pacifique »[16], qui traduisait aussi un phénomène de désaffiliation[17].

---

[15] Sur l'affaire Gruvel, voir Robert Pic, *les Protestants d'Aubais de la Révocation à la Révolution*, *B.S.H.P.F.*,1980, p. 62-65. Cette violence éclate lors de l'arrestation de Jean Roman (août 1699). A l'assemblée de Camperos, près de Nozières (9 et 10 août 1699), le prédicant est capturé avec le concours de nouveaux convertis. La nouvelle se répand à la faveur de la foire de Lédignan. Un groupe de révoltés, d'une cinquantaine de personnes en armes, se dirige dans la nuit vers l'hôtellerie de la Croix Blanche, à Boucoiran où, blessé, Roman est retenu pour interrogatoire. L'opération rapidement menée ne dura qu'une demi-heure. La porte fut enfoncée, un soldat tué, Roman libéré. Soigné, il parviendra à sortir du royaume. Une fois de plus la répression s'abattit avec férocité. La première victime fut le lieutenant du prévôt, Jean Dumas, destitué pour incompétence ; pour les autres, la question ordinaire et extraordinaire, le supplice de la roue, la potence. Sur la liste des insurgés figurent Adam Mérignargues, de Solorgues, cordonnier, et Louis Penchinat, son beau-frère, de Calvisson, travailleur de la terre, qui s'étaient rendus à la foire afin d'acheter des moutons. Nous remercions M. et M. Méric pour le dossier de 46 pages qu'ils ont établi sur ce sujet et aimablement à nous communiqué. Dans l'avertissement, ils rappellent l'observation de Marcel Pin (*Un chef camisard, Nicolas Jouany*, 1930, p. 10) : « Avec une remarquable perspicacité, sœur de Merez fait commencer la guerre des camisards à l'arrestation de Roman, le dernier prédicant consacré qui, à la suite de cette aventure, émigra en 1699. »

[16] Aimé Daniel Rabinel, *les Caractères particuliers, revêtus par la guerre des camisards en Vaunage et dans le bas-pays* », *B. S. H. P. F.*, avril-juin 1973, p. 209-247.

[17] Antoine Court connut le prophétisme durant sa jeunesse à l'occasion d'assemblées au Désert. Il vécut même en compagnie de prophétesses au cours des années 1713-1714 (*Mémoires pour servir à l'histoire et à la vie d'Antoine Court*, présentés par P. Cabanel, éditions de Paris, 1995 ; *Entre Désert et Europe, le pasteur Antoine Court*

Fin 1701 ou août 1702, Gras dit, « cheveux rouges »[18], est le premier prophète signalé en Vaunage.

La répression qui s'intensifie en Cévennes, conduite par l'abbé du Chaila, est menée en Vaunage par le baron de Saint-Côme. Emerge alors un prophétisme de combat, d'appel à la guerre sainte. Le discours de Rose Audemar, de Nages, rapporté par L'Ouvreleul paraît amorcer le prophétisme des camisards[19].

3°- *Le prophétisme de combat : la guerre des camisards (1702-1705...)*

Le 27 juillet 1702, l'assassinat de l'abbé du Chaila, au Pont-de-Montvert et, le 13 août 1702, celui de Gaspard de

---

(1695-1760), *Actes du colloque de Nîmes*, H. Bost et C. Lauriol, Paris, Champion, 1998).

[18] Fin 1701, selon M. Aliger (1993) et Ph. Chareyre (2000), août 1702, selon L'Ouvreleul, « un maçon de la paroisse de Clarensac, appelé Gras de son nom, et Cheveux rouges par sobriquet, s'étant laissé aller aux rêveries du fanatisme, les répandit dans la Vaunage, qui est un petit pays au voisinage de Nîmes. Il avait dressé deux enfants de dix à douze ans aux exercices des faux prophètes de cette secte maniaque... Il fit les premiers essais de sa mission diabolique au lieu de Nages. Mais ses deux disciples n'ayant pas rempli ses espérances, ni ému les esprits des habitants par leurs agitations, ni par leurs paroles, il les (deux garçons) laissa entre les mains de la nommée Rose, veuve d'Audemar... ». Celle-ci organisa des assemblées un peu partout en Vaunage, puis dans sa propre maison. « Sa fille, qui était bien faite et nubile, y conduisit d'autres filles de son âge et celles-ci attiraient des jeunes gens »... Ainsi le phénomène s'amplifia. Gras revint chez Rose et convoqua une assemblée dans « la maison de Jean Farinière, située au bout du village sur le pied d'une montagne (l'oppidum) où l'on pouvait se sauver en cas de surprise par une porte de derrière »... « Il invectiva contre le sieur Fauville, curé du lieu, qu'il traita d'apostat »... Ce dernier prévint le sieur Bonafoux, capitaine de la milice bourgeoise de Calvisson, qui se rendit à Nages et fit quelques prisonniers. Rose Audemar parvint à se sauver tout comme Gras qui se réfugia à Langlade puis gagna Calvisson et « tous les lieux de la Vaunage successivement » avant de sortir du royaume.

Cette longue relation de L'Ouvreleul, précèdant l'assassinat du baron de Saint-Côme, fut ajoutée lors d'une édition de 1704 afin de « brosser le tableau le plus large et le plus convaincant possible de l'extension de la révolte à la Vaunage. Il le fait en recourant à l'explication de la « fabrique des prophètes » tirée de l'abbé Brueys dans *l'Histoire du fanatisme de notre temps*, publié en 1792 (*Le Fanatisme renouvelé*, éd 2001, présenté par P. Cabanel, p. 73-75 et 132, note 65).

[19] Durand Fage, d'Aubais, relate qu'en juillet 1702 il assiste à la première assemblée réunie à Saint-Laurent-d'Aigouze, où une fille de onze ans, originaire de Monoblet, prophétisa (M. Mission, *le Théâtre sacré des Cévennes*, Londres, 1707, rééd. 1978, Presses du Languedoc). Lui-même dut attendre février 1703 pour recevoir le don de prophétie d'une cousine, Margueritte Bolle, de Gallargues-le-Montueux. Ces deux manifestations relèvent encore du prophétisme missionnaire.

Calvière, baron de Saint-Côme[20], constituèrent les facteurs déclenchants de la révolte.

Dans une étude de référence, A.D. Rabinel fait débuter la guerre des camisards en Vaunage, le 6 novembre 1702. Ce jour-là, lors d'une assemblée réunie à Saint-Côme, à la métairie de Gilly, Bonafoux, capitaine de la milice bourgeoise de Calvisson, fut contraint de se replier face à des nouveaux convertis. armés et résolus[21]. Moins de quinze jours plus tard, c'est à Aigues-Vives que se tint une nouvelle assemblée[22]. L'auteur anonyme du *Manuscrit de Calvisson sur la guerre des Cévennes* signale la férocité de la répression[23].

Il s'agissait pour le pouvoir de marquer l'opinion, d'exercer un traumatisme destiné à ramener à l'obéissance les élites et les criminels passibles de la peine de mort[24]. Bâville parvint à ébranler l'unité protestante déjà mise à mal par l'édit de Fontainebleau et l'exode des pasteurs.

L'auteur anonyme lui-même, probablement un notable, se réclame du protestantisme, mais craint les représailles du pouvoir. Dans son manuscrit, il condamne implicitement les actions des « ozards »[25] et aspire à la paix. Cette attitude pourrait initier le mouvement pacifiste des « couflaïres » à compter que l'on retienne l'authenticité de la « lettre écrite le 7 janvier 1703 par les

---

[20] Maurice Aliger, *la Vaunage au XVII^e siècle,* Lacour, 1991, p. 77-79 et *La Vaunage au XVIII^e siècle*, Lacour, 1993 p. 9.

[21] Rabinel, 1973, p. 210.

[22] Archives de la Guerre, A1, 1614-105, 21 novembre 1702 et 248-250, 17-21 novembre 1702.

[23] Papiers Court, Bibliothèque de Genève, copie n° 63 à la Bibliothèque de la Société d'histoire du protestantisme français, rue des Saints-Pères, Paris. Ce texte a été recopié par le Pasteur Emile Gaidan. Une publication du document de Genève, par Pierre Rolland, est attendue.

[24] Dans un passé plus récent le pouvoir et ses collaborateurs ont appliqué systématiquement ces méthodes qui conduisent à une fracture entre les « opiniâtres », qui refusèrent de plier le genoux, et les tièdes choisissant l'obéissance passive, « les moutons ».

[25] « Ils se faisaient nommer Enfants de Dieu ou autrement ozards » (p. 7)... Les officiers appelaient les ozards « des camisards, et les prophètes ... des fanatiques » (p. 26 du *Manuscrit de Calvisson*). Patrick Cabanel (2000, t. 2, p. 41) confirme l'usage du terme « Auzards », figurant dans les registres paroissiaux de Sumène (5 mars 1703). Didier Poton a, lors du colloque du Pont-de-Montvert, fait le point sur la terminologie utilisée pour qualifier les révoltés (*les Camisards et leur mémoire*, Presses du Languedoc, 2002, p. 61-68).

fanatiques du Languedoc surnommés quakers aux protestants révoltés ou camisards des Cévennes »[26].

Les exactions de certains camisards[27] contribuèrent sans doute à conforter ceux qui se marginalisaient par leur parti pris de non violence, dans une Vaunage tout acquise, par ailleurs, à la cause camisarde[28]. Ce ne fut pas le cas du notaire Pétras de Calvisson, nouveau converti, dont le manuscrit, ostensiblement inséré dans un registre de son étude, proclame sa fidélité à l'Eglise catholique.

En mars 1703, moins d'un mois après qu'il ait reçu le don de prophétie, Durand-Fage, originaire d'Aubais, rencontra un inspiré de Calvisson, chez une veuve de Langlade, lequel prophétise : « *Il se donnera une bataille dans la plaine de Calvisson où les femmes combattront avec nous.* »[29]

La « folle décade » de Calvisson (18-28 mai 1704), période de négociation avec Bâville et Villars décrite dans le « Journal de Berlié »[30] donne l'occasion à de nombreux inspirés de prophétiser en Vaunage. M. de Wincierl, agent du pouvoir, présent sur les lieux, dénonce à Chamillart l'attitude « des nouveaux convertis (qui) viennent tous en foule. Il y a des assemblées de six, sept et

---

[26] Ce texte condamne sans équivoque l'action violente : « Souvenez vous - lit-on - que les crimes et les violences de vos ennemis ne vous autorisent pas à en commettre de semblables, et qu'en les imitant vous êtes plus coupables qu'eux... » (Le texte - présenté en annexe - nous conduit à penser qu'il s'agit d'un document apocryphe. Il existe plusieurs copies plus ou moins partielles de cette lettre signalée par Pierre Fanguin dans *Textes et documents sur l'histoire du protestantisme dans le Gard*, CRDP, Montpellier, 1978, doc. 29).

[27] Voir Marcel Pin, *Jean Cavalier*, Nîmes, 1936, Chastanier et Alméras, pour les massacres de Saint-Géniès et de Saturargues, le 20 septembre 1703, et surtout l'assassinat de la fillette du notaire Pierre Chrestien, d'Aubais. Evénements de nature à ternir une certaine imagerie de la cause camisarde qu'a souligné une fois encore Henri Bosc dans l'avant-propos de *la Guerre des Cévennes*, t. 1, 1985.

[28] Lettre du brigadier Julien à Chamillart du 9 juillet 1703 (Arch. Guerre, A. 1, 1708-12) ou encore lettre de Bâville du 1er avril 1704 (Arch. Guerre, A1, 1799-103).

[29] Durand-Fage, in *le Théâtre sacré des Cévennes*, Londres, 1707, rééd. Presses du Languedoc, 1978, p. 164-165.

[30] Les Camisards à Calvisson, 18 mai-28 mai 1704, M. Germain, *Mémoires de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*, t. 6, 1875, p. 71-86. Ce document constitue le manuscrit 126 du fonds d'Aubais. La copie conservée par le marquis Charles de Baschi porte la date du 2 juillet 1726. L'auteur serait Bestie selon Germain, Berlié selon A. Court (*Histoire des troubles des Cévennes ou de la guerre des camisards*, t. 2, Villefranche, 176, p. 393).

huit mille personnes avec une fureur qui surpasse celle des gens de Cavalier. » (B.S.H.P.F, 1896, p. 466). Ph. Chareyre voit un lien entre ces « grandes séances de prophétisme, à Calvisson, en mai 1704 » et les « couflaïres, prédécesseurs des quakers de Congénies »[31].

Face à l'échec des négociations la répression en Vaunage sera dure[32].

L'année suivante (1705), la conjuration des « Enfants de Dieu » compte plusieurs Vaunageols condamnés à la potence à Nîmes. C'est la fin des espoirs militaires et politiques. Les années de détresse commencent ; il n'y a plus d'espoir possible. La tradition locale rapportée par Edmond Jaulmes dans sa thèse (p. 24) veut que ce soit à ce moment que Jean Benezet, originaire de Calvisson, se réfugie en Hollande[33].

Section II. Le second Désert : de la fin du règne de Louis XIV jusqu'en 1763.

Le second Désert (1715-1763) débute avec la fin du règne de Louis XIV. Il est marqué par la non-violence, une répression moins féroce du pouvoir, malgré les ordonnances de 1724. Parallèlement, la reprise en main par A. Court d'une communauté trop longtemps livrée à elle-même régule le mouvement réformé. Cependant la population qui s'est sentie abandonnée par ses prédicants depuis la révocation peut douter, comme les « couflaïres », de l'utilité des pasteurs.

Les rescapés du prophétisme se retrouvent chez les Multipliants qui fondent leur propre Eglise en 1722 à

---

[31] Ph. Chareyre, « Les grands traits de l'histoire du protestantisme dans le bas-pays », in *Itinéraires protestants en Languedoc XVI^e^-XX^e^ siècles*, 2, Presses du Languedoc, 2000, p. 27. L'hypothèse paraît fondée par l'espace de liberté de culte et l'importance des manifestations spirituelles. Cependant, les couflaïres affirmeront qu'ils ne participent pas aux assemblées et condamnent les camisards. Des arguments qui méritent d'être étudiés dans le contexte du moment.

[32] Ph . Chareyre, « La Vaunage », in *Itinéraires protestants...*, 2, 2000, p. 398.

[33] Jean Etienne Benezet, fils de Jean, et sa famille s'établirent en 1731, en Angleterre. Antoine Benezet (1713-1784), fils de Jean Etienne, quaker, milita pour l'abolition de l'esclavage en Amérique (Roberts Vaux, *Mémoirs of the life of Anthony Benezet*, Philadelphie, 1817, p. 1-4 ; George S. Brookes, *Friend Anthony Benezet*, University of Pensylvania Press, Philadelphie, 1937). Les travaux en cours de B. Douzil pourraient renouveler l'état de la recherche (étude à paraître dans *la Vaunage au XVIII^ème^ siècle)*.

Montpellier[34], en réaction à la réorganisation de l'Eglise sous la Croix menée par A. Court. Ainsi Jean Vesson, le prédicant, ancien proposant du Cros (près Saint-Hippolyte-du-Fort), a été chassé par Court et Corteiz, lors des synodes de 1716-1717[35].

Durant les années 1722-1723, cette secte tenta de gagner la Vaunage. Le « mage », Jean Bonicel, adressa une lettre à « ceux de Congénies », le 14 janvier 1723[36]. Par ailleurs, il envoyait une série de lettres semblables en vue de nouer des contacts avec les inspirés de Calvisson, de Sommières ou de Vauvert[37] ; sans succès semble-t-il. Cette démarche constitue un indice en faveur de l'existence d'un groupe d'inspirés ou d'une série de communautés déjà implantés dans le bassin moyen du Vidourle, la Vaunage et la Costière.

La secte des Multipliants a-t-elle disparu avec la sentence du 22 avril 1723, ou restait-il, quinze ans après, quelques isolats ? A la lecture du manuscrit de Prion (1744-1759), greffier à Aubais[38], la question mérite d'être posée.

Cependant, dans la région, le prophétisme perdure, opposant à l'orthodoxie doctrinale protestante un langage spontané issu de l'émotion. Ainsi le nommé Auzière ou Elzière est signalé dès 1736 dans le Salavès[39] où il fonde une secte, La Nouvelle Sion[40].

Pierre Poivre, n'écartant pas l'hypothèse d'un rapprochement entre les Multipliants et les Couflaïres, pose la question : « Simple coïncidence ou filiation ? »[41]. Il est trop tôt pour y répondre.

Le sieur Comte, curé de Quissac, dans sa lettre au cardinal Fleury, fournit un élément essentiel à la connaissance du culte des

---

[34] On consultera A. Germain, *les Multipliants, épisode de l'histoire de Montpellier*, Bordeaux, 1845 et la thèse de Daniel Vidal, *le Malheur et son Prophète*, Payot, Paris, 1983.

[35] Ed. Hugues, *les Synodes du Désert*, 1885-1886, t. 1, p. 1- 9.

[36] A. D. H. C 139, 264, registre original.

[37] A. Germain, *Nouvelles recherches sur la secte des Multipliants*, Montpellier, 1857.

[38] *La Chronologiette de Prion*, E. Le Roy Ladurie et J. M. Roger, à paraître, éd. Fayard.

[39] Lettres du curé de Quissac au cardinal Fleury, 4 mai 1736, A. D. H. C 509, f° 186, puis au subdélégué Novy du 26 juillet 1736.

[40] A. D. H. C 509, f° 170 et 171, 15 juillet 1736.

[41] P. Poivre, 1975, p. 50.

« couflaïres » : « Se tenir prosterné dans la contemplation, attendant les révélations du Saint-Esprit »[42].

Pierre Poivre estime qu' « (Elzière) est le véritable fondateur du Quakerisme en France »[43]. L'article du pasteur Samuel Ribard, consacré aux manuscrits inédits d'Isaac Elzière, fait état d'une seule date, celle du 24 août 1742 où il prononça un de ses discours prophétiques. Bien que peu instruit, il s'inspire de la Bible et entend écrire un ouvrage fondamental : *le Flambeau de justice*. Le fondateur de la Nouvelle Sion (Elzière) déclare : « Je ne suis ni de la loi papiste, ni de la loi luthérienne, ni de la loi calviniste, ni d'aucune autre de ces différentes sectes... Mais je suis de la religion de Jésus-Christ et de ses prophètes et apôtres et de tous ceux qui ont été revêtus du Saint-Esprit, par foi ou par prophétie. »[44]

On ne saurait ignorer la reprise des persécutions, au cours de l'année 1745, marquées par un nouveau contexte politique.

Les agitations des « fanatiques de Nages », en Vaunage, inquiètent les autorités qui craignent que la guerre de Succession d'Autriche soit l'occasion d'un nouveau soulèvement. Une correspondance du subdélégué Tempié à l'intendant Le Nain d'Asfeld nous livre une information précieuse puisqu'elle indique que « quelques-uns se gonflaient et débitaient leurs rêveries »[45]. « Gonfleurs et couflaïres » servaient indifféremment pour identifier le groupe des *Inspirés de la Vaunage* écrit P. Poivre (1975, p. 48).

La réaction des autorités fut cependant mesurée : Maroger, de Nages, considéré comme le prophète, sera enfermé dans la tour des Masques, à Aigues-Mortes (18 décembre 1745). Marie Roux, veuve Chassefière, de Générac, restera douze ans emprisonnée à la tour de Constance[46]. Les autres ne seront pas poursuivis.

Cependant, les investigations relatives aux inspirés et en particulier l'interrogatoire de Joseph Dupin, second consul de Générac, où se sont déroulées les assemblées, conduisent à penser

---

[42] A. D. H. C 509, f° 186.

[43] P. Poivre, 1975, p. 50.

[44] Samuel Ribard, *Un inspiré, Isaac Elzière, de Saint-Ambroix, d'après des manuscrits inédits*, *B. S. H. P. F.*, 1891, p. 365-372.

[45] A. D. H. C 218, f°264, 6 septembre 1745.

[46] Maroger se tua en tentant de s'évader le 16 mars 1745, Marie Roux fut libérée, le 26 décembre 1768 ; A. D. H. C 218, f°325-326, f°329, 336-337, 348-352

qu'Elzière, guide spirituel à Congénies[47] et en Vaunage, est bien l'individualité marquante de la région.

Restait aux couflaïres à affirmer leur identité en se distinguant des communautés protestantes orthodoxes. Ce qu'ils firent, selon la tradition, quelques années plus tard[48].

Deux textes confirment le schisme :

Le premier est issu de la tradition orale recueillie à Congénies par le quaker américain William Savery, le 15 mars 1797, auprès d'un habitant du lieu lequel déclare : « D'après ce que dit Rabinel, vieillard de près de 70 ans, il y a plus de 60 ans, un certain nombre de gens religieux dans le voisinage ... se sont séparés des cultes traditionnels et on (leur) a donné le nom d'inspirés. »[49]

Le second émanant d'un rapport du subdélégué, déjà cité, indique clairement que les couflaïres ne fréquentent pas les assemblées des nouveaux convertis et qu'ils n'aiment pas plus les protestants que les catholiques (rapport du 10 mars 1772).

Cette période du second Désert est marquée par une répression moins forte, malgré les exécutions de Jacques Roger, originaire de Boissières, et de Mathieu Majal dit Désubas. On connaît la campagne de rebaptisation et les « dragonnades » de 1752 qui sévirent en Vaunage et à Congénies en particulier, à laquelle échappèrent seulement ceux qui choisirent la clandestinité et l'exil[50]. Les couflaïres durent se soumettre à l'obligation

---

[47] Joseph Dupin a « ouie dire qu'il y a, au lieu de Congénies, un homme appelé Auzière (Elzière) qui est au moins autant fanatique que le dit Maroger et qu'il a infesté plusieurs personnes de Saint-Gilles » (A. D. H. C 218, P. V. de l'interrogatoire de J. Dupin, 28 octobre 1745).

[48] « Vers 1750 (affirme-t-on), des protestants du voisinage s'étant réunis pour célébrer la cène dans un lieu situé entre Junas, Aujargues et Sommières, cette assemblée fut dénoncée à l'autorité civile et les protestants de Junas, Aubais et Congénies furent condamnés à une amende de 1500 (livres), mais trois ou quatre chefs de famille de Congénies réclamèrent devant le subdélégué de Nîmes, en déclarant qu'ils n'allaient point aux assemblées ; dès lors s'opéra leur séparation et ils furent désignés sous le nom de Couflaïres. » (Edmond Jaulmes, *Les Quakers français*, Nîmes 1898, p. 7. Il convient de noter que l'existence de cette assemblée, quoique probable, n'est corroborée par aucun document officiel disponible à ce jour.)

[49] *Journal of William Savery*, Ed London, 1844, p. 196. Ce témoignage fort imprécis revêt cependant un caractère indicatif à prendre en compte.

[50] La campagne de rebaptisation de 1752 fut vécue douloureusement par la communauté protestante. Paul Rabaut s'en plaignit dans un mémoire remi à M. Paulmy d'Argenson « Les protestants du Languedoc et leurs persécuteurs en 1752 » (*B. S. H. P. F.*, 1985, t.

commune. Les textes fondateurs du mouvement quaker français n'en disent rien[51]. La seule description d'origine populaire extraite de la *Chronologiette de Prion* (1744-1759) ironise sur le cortège des jeunes baptisés à Aubais, village voisin[52]. Ce texte évoque une communauté protestante structurée autour des anciens et des pasteurs itinérants. Il fait état du schisme de Boyer auquel une partie de la population a adhéré. Deux informations peuvent éclairer notre propos : la première concerne la présence d'inspirés qui ont reçu le baptême selon un rite qui rappelle la secte des Multipliants[53]; la seconde fait état d'une recommandation de l'évêque de Nîmes, Mgr de Becdelièvre, en 1753. Au cours d'une visite paroissiale à Aubais, le prélat prévient son église contre les sorciers et sorcières. En ce milieu du XVIII[e] siècle, nous sommes loin des procès en sorcellerie qui s'abattirent sur la Vaunage[54] et bien d'autres lieux. L'hystérie était alors un phénomène contagieux et partagé par toutes les classes de la société européenne. Pourquoi l'évêque met-il en garde son troupeau lors de sa visite pastorale ? Il est possible qu'il évoque, sans les nommer, les inspirés dont la présence est souvent un sujet de plainte des curés. Mais Prion ne fait aucun commentaire.

44, p. 126-152. E. G. Léonard, dans *Un village d' « opiniâtres »* (Musée du Désert, 1938, p. 54-59), donne de ce moment pénible une description qui peut être transposable à la Vaunage. La dernière étude approfondie, inscrite dans le contexte sociopolitique du moment, a été menée par Jean-Claude Gaussent (*B. S. H. P. F.*, t. 145, 1999, p. 729-749).

[51] La généalogie des familles de la communauté quaker de Vaunage nous permettra peut-être d'apporter des éléments de réponse à cette question.

[52] « Le mois dernier dans Aubais il y eut vingt-deux parrains et autant de marraines qui dans moins de deux jours tinrent vingt-deux enfants de ceux de la R. P. R. en baptême. Mrs les cavaliers de la maréchaussée de par le roi accompagnèrent tous ces innocents néophites jusques sur les fonts baptismaux. » (*la Chronologiette de Prion*, f° 169 du manuscrit en cours d'étude)

[53] La *Chronologiette*, f° 244-245.

[54] Les sorcières de Clarensac, Marguerite Andrigue (Andrieu) et Paulette Julian (Julien), font l'objet d'une brève étude dans *la Réforme en Vaunage* (M. Aliger, 1986, p. 15-19). Avec la découverte récente d'un manuscrit du procès inquisitorial mené à l'encontre de ces deux malheureuses, les informations se trouvent considérablement enrichies ; avant la publication exhaustive du document, on se reportera à deux études dans les *Monographies vaunageoles* : Saint-Côme-et-Maruéjols (R. Verdier, *« Remembrances »* 2002) et Caveirac (E. Dubost- Vedel, à paraître), publiées par l'Association Maurice Aliger.

L'épiscopat profitant de la paix d'Aix-la-Chapelle exigea le retour à la discipline des nouveaux convertis. Malgré cela, à partir de 1755, on observe, grâce à l'encadrement spirituel des pasteurs, un effondrement du nombre des baptêmes catholiques des enfants de nouveaux convertis, et un abandon de la pratique de l'autodéfense. Les persécutions systématiques vont s'affaiblir. L'adversaire de la religion officielle n'est plus le protestantisme, mais le jansénisme et bientôt la Compagnie de Jésus. Vers 1760, les assemblées protestantes ne sont plus systématiquement persécutées.

C'est à cette époque que doivent remonter les événements évoqués dans la correspondance entretenue par Simon Lombard, originaire de Vauvert, et son ami Perrier : « la vieille tante (inspirée) de Perrier, le prophète bagnolais qui nous disait chez M. Fourmaud qu'il savait toutes les langues sans les avoir apprises ». Pour S. Lombard, « les quakers (lire : inspirés) de Nages, de Langlade et de Calvisson ne sont pas plus attachés à leur secte que ceux de Vauvert et de Saint-Gilles » (lettre du 20 juillet 1759[55]).

Section III. Le 3éme Désert : celui de la clandestinité légale (1763-1787).

Les humiliations militaires et diplomatiques vont conduire le pouvoir à plus de modération pour des raisons politiques et économiques. Dans ce contexte, le mouvement des Couflaïres émerge de façon plus évidente et s'ouvre sur le monde : après le décès d'Isaac Elzière, tout d'abord, puis quinze ans plus tard avec la venue en Vaunage de Jean de Marsillac, celui qui deviendra leur chef spirituel.

Isaac Elzière, dont la ligne religieuse s'inscrit semble-t-il dans celle des Couflaïres, ayant rédigé des notes et des sermons, la

---

[55] Ed. Jaulmes, après l'analyse de la lettre de S. Lombard, publiée par Charles Dardier (*la Vie des étudiants au Désert : Simon Lombard, 1756-1763,* Genève, 1893, p. 34 et s.), estime que l'auteur de la correspondance a repris lui-même son texte (en vue d'une publication éventuelle), un demi-siècle plus tard, et remplacé probablement un de ces noms patois qu'on donnait aux gonfleurs par le terme quakers adopté au tournant du siècle. Il conclue : « En 1810, le vieux pasteur du Désert savait certainement ce qu'étaient devenus les derniers prophètes de la Vaunage ; il les appelle quakers... Nous aurions là l'indication que Simon Lombard, un des derniers témoins de cette évolution, partageait l'avis de son illustre ami Rabaut-Saint-Etienne » (Ed. Jaulmes, 1898, p. 35).
Le correspondant de Simon Lombard est à rapprocher du pasteur Antoine Per(r)ier, cité comme desservant les paroisses de Lézan et Lédignan lors du synode de 1770 (information : J. C. Gaussent).

communauté de Congénies souhaita les faire imprimer[56], afin de préciser son identité et de la pérenniser. A cet effet, en 1769, un certain Paul Coudougnan entreprit un long voyage, à pied, qui le conduisit en Hollande. Nous savons peu de chose de ce périple rapporté par Christine Majolier-Alsop[57] qui décrit Coudougnan comme un « pauvre illettré de Congénies, envoyé en Angleterre pour faire imprimer les écrits d'Auzière (Elzière). Mais dont l'ignorance de l'anglais et je puis dire du français, car il ne parlait que le patois de la région, rendit (la) visite fort peu utile ». Par ailleurs, H. Van Etten relève dans les propos du pasteur Frossard que « Paul Coudougnan conçut le projet de formuler les croyances et les coutumes de sa petite communauté. Il rédigea sur ce sujet un ouvrage qui se ressentait dit-on du manque d'éducation et de l'isolement dans lequel avait vécu l'auteur. Comme l'impression des ouvrages religieux éprouvait encore quelque gêne en France, Paul Coudougnan partit à pied en Hollande ». C'est là qu'il connut l'existence des quakers anglais. D'Angleterre il rapporta deux ouvrages de William Penn traduits en français : *Point de croix, point de couronne* et *Origine et développement de la société des quakers*. Mais il ne parvint pas à faire imprimer les textes d'Elzière, probablement *le Flambeau de justice*, jugés à l'évidence plus proches des « French Prophets » (ex-camisards réfugiés à Londres) que de la philosophie du quaker américain, Anthony Benezet (dont la famille était originaire de Calvisson).

Il y a donc un doute quant à l'auteur du texte. Elzière ou Coudougnan lui-même ? Mais pas quant au voyage et à l'introduction des ouvrages quakers au sein de la communauté vaunageole. Le témoignage de Christine Majolier-Alsop, bien qu'indirect - elle est née trente-six ans après les faits -, a pour avantage d'émaner de la communauté de Congénies, elle-même, un groupe souvent réservé à l'égard d'Elzière.

Après le retour de Paul Coudougnan, muni de ses deux livres de piété, la décennie 70 et les premières années de la suivante ne nous ont laissé que peu d'archives.

Le groupe vaunageol devait avoir beaucoup de mal à se retrouver dans les principes complexes et structurés du mouvement spirituel britannique énoncés dans ces ouvrages.

---

[56] Samuel Ribard, 1891, p. 366-367.

[57] *Mémorials of Christine Majolier-Alsop*, 1882, p. 5.

Cependant nous savons, par les documents administratifs et judiciaires, que les couflaïres étaient bien présents et reconnus comme dotés d'une identité religieuse spécifique.

L'affaire Mazauric en est un exemple. Gabrielle Dalbosc, catholique de Lunel, conteste le testament de sa tante Mazauric, couflaïre, rédigé le 21 septembre 1770, en la faveur de la nommée Clavel, épouse de Jean Roussel d'Aubais, couflaïre elle aussi. La plaignante, après avoir tracé un portrait démoniaque de la secte[58], affirme que sa tante la déshérite parce qu'elle voulait demeurer dans la religion catholique. Le curé de Villetelle et les consuls témoignent en sa faveur.

D'autre part la lettre datée du 10 mars 1772 du subdélégué Tempié[59], adressée à l'intendant, précise que les couflaïres ne sont pas dangereux pour trois raisons essentielles, d'abord parce qu'ils n'ont pas de chef, ensuite parce qu'ils se déclarent bons et fidèles serviteurs du roi et enfin parce qu'ils ne fréquentent pas les assemblées. L'informateur tient ces renseignements d'un « curé qui a dans sa paroisse plusieurs de ces fanatiques ».

Mais, si le groupe existe incontestablement au cours de cette période, il a perdu sa dynamique spirituelle, de son propre aveu (Lettre du 4 octobre 1785 « A nos frères et bons Amis de Londres », H. Van Etten, p. 47-54).

Il convient toutefois de ne pas trop noircir le tableau d'une communauté déjà victime du regard condescendant de Jean de Marsillac, auteur probable de cette dernière lettre signée par une quarantaine de personnes. Pierre Poivre remarque « qu'elle insiste beaucoup - lourdement peut-on dire - sur le rôle de Jean de Marsillac dans la consolidation de la communauté » (1975, p. 58).

En effet le groupe, antérieurement à la venue de Jean de Marsillac, a quelques difficultés à trouver sa place entre un catholicisme encore autoritaire et un protestantisme à nouveau conquérant. L'enquête sur les quakers du printemps 1807, diligentée par le préfet à la demande du ministre de l'Intérieur, nous informe qu'à Congénies, par exemple : « Anciennement, pour donner de l'authenticité à leur état civil, ils faisaient constater leurs

[58] Voir annexe complémentaire, n° 1, en fin d'article.

[59] A. D. H. C. 4716, voir annexe complémentaire, n° 2.

naissances et célébrer leurs mariages par des prêtres de l'église catholique. » (Lettre du 8 juin 1807).[60]

Ce n'est que plus tard, probablement à partir de 1787 ou 1789, que la communauté enregistre elle-même ses baptêmes-mariages-sépultures. Une lettre de Jean de Marsillac à James Phillips datée du 25 novembre 1789, précise que « le 21, après l'école, nous avons eu notre assemblée d'affaires à laquelle les amis appointés se sont rendus. Les mariages, baptêmes et sépultures, faits suivant nos principes, y sont enregistrés par ordre de date dans le même registre. J'ai pensé qu'il serait peut-être plus convenable de les séparer dans trois livres différents. » (H. Van Etten, 1947, p. 66)

La lettre de Tempié du 10 mars 1772, déjà évoquée, précise que « les Couflaïres... n'ont point de chefs ». C'était avant que n'émerge la personnalité de Louis Majolier.

Louis Antoine Majolier (1764-1842)[61], fils unique d'un paysan pauvre de Calvisson, est employé, après des études de droit, auprès du notaire de Saint-Ambroix. Il abandonne cette activité pour rejoindre le groupe des inspirés de la Vaunage et s'établit dans son village d'origine comme tisserand. Il épouse Marie Brun, issue d'une famille de Fontanès engagée dans le renouveau de la spiritualité.

Il devient rapidement, sous l'impulsion de Jean de Marsillac, le responsable de la communauté quaker de la Vaunage. Il assure la fonction d'instituteur de l'école des amis, ouverte en 1788-89 (H. Van Etten, 1947, p. 62-63), et de secrétaire de la communauté, ayant à ce titre la responsabilité de l'état civil de cette dernière. Il sera confronté, au cours de la Révolution et de l'Empire, à des difficultés de tous ordres telles que la fermeture de l'école ou le refus de prêter serment ou de porter les armes (R. Grossi, in *la Vaunage au XIX*^{ème}, 1996, p. 529-542). Son niveau d'instruction fera de Louis Majolier un auxiliaire précieux pour la gestion des affaires locales, tour à tour chargé de la vente des biens nationaux (H. Van Etten, 1947, p. 94) et agent voyer (ingénieur du service vicinal). Enfin il acceptera le poste de greffier (secrétaire

[60] Voir annexe complémentaire n° 3, point 3.

[61] Louis Antoine Majolier (Calvisson, 1764- Congénies, 1842) s'installa à Congénies afin d'ouvrir une école financée conjointement par les quakers anglais et Jean de Marsillac (Van Etten, 1947, p. 92-103). Il fut aussi chargé d'enregistrer les naissances, mariages et décès de la communauté. Mais ce document ne nous est pas parvenu.

de mairie) qui, se surajoutant à la conduite d'une exploitation agricole, lui fera, dans une lettre du 10 novembre 1826, « regretter la dispersion de ses activités ».

Mais le fédérateur de la communauté, « l'instrument dont Dieu daigna se servir pour opérer (son) œuvre céleste » (Lettre du 4 octobre 1785), le porte-parole du groupe des quakers du Midi, est incontestablement Jean Lecointe de Marsillac.

Sa famille, semble-t-il, était originaire de Massillac près de Nîmes, paroisse de Bouillargues. Mais les propriétés et la demeure de Jean de Marsillac sont situées aux Vignes, près d'Alençon (H. Van Etten, p. 62). Jeune capitaine de cavalerie, dans le régiment de Conti où son père était commandant[62], il démissionne en 1777 pour des raisons spirituelles. Il entreprend alors un voyage en Prusse, puis s'inscrit à la faculté de médecine de Montpellier.

Il se prévaudra d'un titre de docteur en médecine et déclara en 1789 vouloir faire éditer sa thèse, *la Goutte radicalement guérie*, forte de 29 chapitres et 220 pages (H. Van Etten, p. 69). Or les travaux universitaires d'Hélène Berland[63], ont permis d'identifier un Lecointe de Marsillac, originaire du diocèse de Nîmes, prénommé Jean Baptiste et non Jean. S'agit-il de la même personne ? Cela est probable, mais un doute subsiste. Jean Baptiste obtiendra en décembre 1789 le baccalauréat, après trois ans de cours préalables reçus à Orange (1780-1783) et le doctorat le 2

---

[62] M. Nicolas donne une notice biographique sur Jean-Louis Lecointe de Marsillac, né à Nîmes en 1729, écrivain militaire et membre de l'Académie du Gard, dans son *Histoire littéraire de Nîmes et des localités voisines qui forment actuellement le département du Gard* (t. 3, 1854, p. 156-161*)*. E.G. Léonard signale que (Jean Louis) Lecointe de Marsillac était « un des commensaux les plus intimes (de Charles de Baschi) qui lui servait parfois d'homme de confiance ». J-L. Lecointe de Marsillac, « représentant officieux des Eglises protestantes à Paris », gentilhomme du prince de Conti, comme le marquis d'Aubais, « fit la liaison entre Paul Rabaut et le prince, qui se montrait décidé à agir en faveur des protestants »...(E.G. Léonard, *Un village d'opiniâtres*..., 1938, p. 29). Jean-Louis devait être un proche parent de Jean Lecointe de Marsillac peut-être son père. On comprendrait ainsi que Jean de Marsillac se soit intéressé à la Vaunage, traversée par la route de Nîmes à Sommières, permettant d'accéder à Aubais ou à Montpellier.

N.B. Il ne nous appartient pas de contester une particule qui figure sur la liste des membres de l'Académie de Nîmes. Précisons cependant que M. Nicolas signale un autre académicien nîmois : Pierre Lecointe, membre du tribunal de cassation, vers la fin de sa vie (Nicolas, 1854, t. 3, p. 143).

[63] *Faire sa médecine au XVIII*ème *siècle, recrutement et devenir professionnel des étudiants montpellierains (1707-1789)*, thèse, Montpellier, 2000.

avril 1791. Les dates pourraient être compatibles avec ce que nous savons des activités multiples de Jean Lecointe de Marsillac et de ses déplacements. Il s'affirme par ailleurs un leader écouté par les ministres de l'Ancien Régime (à l'occasion de l'édit de tolérance) comme par les membres de l'Assemblée nationale (10 février 1791, « Pétition respectueuse... des Quakers »).

Cet emploi du temps chargé permet néanmoins quelques semaines de présence à l'université de Montpellier. Mais l'affirmation qui fait de Jean de Marsillac un médecin n'est pas exempte de contradictions relatives :

- au sujet précis de la thèse de Jean Baptiste, *Specimen medicum de cancro mammarum* (B.I.M.M, F.M. 275 005, 1788-1789) ;

- au projet de publication d'une thèse consacrée à *la Goutte radicalement guérie* énoncé par Jean, dès décembre 1789 (H. Van Etten, 1947, p. 69[64]). A cette époque, Jean Baptiste passait le baccalauréat ;

- et à la date, sa soutenance par Jean Baptiste (1791).

Plus surprenant encore, Jean de Marsillac déclare dans une lettre à James Phillips, alors qu'il était à Londres (octobre 1792), avoir été rappelé à Paris par le ministre pour être nommé « premier médecin des hôpitaux de France » (H. Van Etten, p. 69). Poste à importante responsabilité pour un néophyte.

En décembre de la même année, avec l'Irlandais Robert Grubb, il initie un projet philanthropique d'école d'industrie, d'agriculture et de commerce dans le château de Chambord. Malgré les appuis de Rolland, ministre de l'intérieur, et de l'abbé Grégoire, évêque de Blois, député de la Convention, l'entreprise fut jugée une manœuvre opportuniste par le district qui la qualifia de « perte évidente pour la Nation ».

A cette époque, fort de soutiens influents, on peut imaginer un Jean de Marsillac en pleine phase d'ascension sociale.[65]

---

[64] Le doyen Jean Cadier, dans *les Quakers de Congénies* retient l'hypothèse d'une soutenance de thèse sur *la Goutte radicalement guérie,* par Jean de Marsillac, devant l'université de Montpellier en 1789 (communication du 12 juin 1970 à l'Académie des sciences et lettres de Montpellier).

[65] Lui qui faisait écrire (ou seulement signer ?) par les Amis de Congénies : « Ce bon frère né dans un état des plus élevés, suivant les maximes du monde, doué des plus grandes qualités de la nature et d'une fortune de plus de deux cent mille livres. » (Lettre du 4 octobre 1785)

Or, il est en réalité dans une situation économique difficile. Il a dû affronter la tourmente révolutionnaire, ses pillages et ses destructions (Lettre du 25 novembre 1789, H. Van Etten, p. 65) ; des problèmes domestiques liés à une épouse qui « vit dans le luxe en compagnie mondaine, et dépense beaucoup d'argent pour satisfaire son orgueil et sa vanité. » (Lettre à Adey Bellamy du 25 mars 1786, citée par H. Van Etten, p. 56-57).

Une correspondance nous le montre aux abois dès l'automne 1792 (Lettre du 17 septembre 1815, H. Van Etten, p. 89-91).

Nous perdons sa trace durant deux ans et demi pour le retrouver en Amérique, à Philadelphie où, quelques mois après, un accident, survenu le 4 mai 1797, semble avoir remis en cause ses capacités intellectuelles et ses convictions religieuses (Van Etten, p. 88). Il embarque pour la France début juin 1798 en proférant des propos accompagnés d'un comportement totalement incompatible avec les principes quakers.

Après sept ans de silence, sa lettre du 17 septembre 1815, montrant un homme blessé, est le dernier témoignage connu du fédérateur de la communauté quaker de Vaunage.[66]

---

[66] Dans un contexte social particulier, les archives municipales de Congénies donnent la structure religieuse pour l'an XII : 800 habitants sont recensés dont 550 protestants, 150 catholiques et 100 quakers ; les relations entre couflaïres, ensuite Quakers de Congénies, et la population protestante sont bonnes au XVIII[e] siècle finissant, ainsi qu'au XIX[e] siècle, comme en témoignent notamment deux documents récemment découverts :

· Une lettre écrite par P. Marignan, de Congénies, datée du 13 décembre 1791, au libraire Desenne, éditeur de *la Feuille villageoise*, rue royale, butte Saint Roch, n° 25, à Paris (A. D. H. L. 5992) reproche aux journalistes de cette gazette leur intolérance, « une fausseté », à l'égard des protestants (ceux « de la secte protestante »). Il cite l'exemple de deux pasteurs de Lunel qui offrirent leur vie pour défendre celle d'un insurgé catholique et termine son courrier en déclarant que « le venin de l'intolérance peut avoir touché quelques âmes mais toujours j'ai reconnu dans le plus grand nombre l'esprit de fraternité »... Il n'y a pas (ou plus) dans ces propos ce jugement négatif à l'égard des protestants qui imprègne les documents fondateurs.

· Une autre lettre de la famille Majolier - Louis Antoine et l'une de ses filles, Lydie - à l'Anglais Edouard Brady, datée du 19 novembre (ou décembre) 1826, signale des rapports amicaux avec celle de Charles Cook, pasteur méthodiste : « Charles Cook s'est marié avec une jeune personne de Montauban (Julie Marzials), je vais les visiter quelques fois et je trouve sa femme très aimable. Elle prend beaucoup de peine pour instruire les jeunes filles du village, son mari en fait autant pour les garçons... » (Lettre manuscrite inédite, acquise et aimablement offerte par Drummond Boyce, Cantorbery,

Un examen critique des textes fondateurs paraît indispensable pour compléter notre étude et tenter de mieux cerner la personnalité de Jean de Marsillac.

II° partie. ***Critique des textes fondateurs***

1°. *« Copie d'une lettre écritte le 7 janvier 1703 par les fanatiques du Languedoc surnômés quakers aux protestants révoltés ou Camisars des Cevennes ».*

Ce texte, attribué par les « quakers » à Daniel Raoul, de Vagnas, aurait été dicté à son disciple Flotier au cours de sa dernière captivité. A l'évidence, Daniel Raoul (ou Raoux) ne peut être à l'origine de cet appel car il a été exécuté le 9 septembre 1701, c'est-à-dire bien avant la guerre des camisards[67].

Par ailleurs, les inspirés ne connaissaient pas les quakers. Cette exhortation à la non-violence voulant marquer la distance entre les couflaïres et les protestants locaux n'est qu'une copie tardive, revisitée, d'un texte déjà publié dès 1704, par L'Ouvreleul dans son *Histoire du fanatisme renouvelé*[68]. Antoine Court l'a repris dans *Histoire des troubles des Cévennes*, parue en 1760)[69].

En effet la comparaison du texte fondateur avec « la lettre pastorale qui courut par toutes les Cévennes », publiée par J.B. L'Ouvreleul (*Histoire du fanatisme renouvelé*), montre que le document quaker ne constitue que de courts extraits de l'original reprenant mot pour mot des phrases entières, expurgées parfois de termes ou de références inopportuns et enrichis de quelques lignes dont un appel à l'Etre suprême. L'auteur a-t-il été interpellé par la philosophie des Lumières ? L'origine du texte publié par L'Ouvreleul n'est plus contestable aujourd'hui : Ph. Joutard, qui a bien étudié « la Lettre pastorale aux fidèles des Sévennes » datée de 1702 ou 1703 et les interrogations qu'elle a suscitées, retient l'hypothèse d'un texte provenant du milieu réformé de Genève

G. B. Michel Wienin en a assuré la traduction. Nous les remercions vivement tous deux. En attendant une publication collective.

[67] J. C. Lacroix, *Itinéraires protestants...*, t. 2, p. 125 ; P. Cabanel, *Itinéraires protestants...*, t. 2, p. 188.

[68] Réédition 2001, p. 124-129

[69] Réédition 2002, p. 156-157 et note 2.

(Ph. Joutard, *la Légende des Camisards, une sensibilité au passé,* Gallimard, 1977, p. 92-93).[70]

2°. *« Fragment d'une prédication de Daniel Raoul, le laboureur ».*

La tradition attribue ce texte à Daniel Raoul ou Raoux, de Vagnas, dans la basse Ardèche. Il aurait été transcrit par Jean Flotier, son suivant. Ce deuxième texte fondateur se veut plus explicite que le précédent. Il prétend affirmer une séparation nette entre l'identité des inspirés (couflaïres) et les autres religions « souillées dans une idolâtrie abominable », en forçant quelque peu la prédication de Raoux dont le manuscrit a été rapporté par Antoine Court. « Ainsi que la colombe est un oiseau pur et net, il en est de même de notre Eglise qui doit être pure, vraie et exempte de toutes souillures mais ce n'est pas ce qu'on peut dire de l'Eglise romaine »... La copie retrouvée à Londres par H.Van Etten en 1945 dans les archives quakers[71] poursuit « n'y de celle de Calvin »[72].

Cette prédication sur la colombe entend marquer l'attachement de Raoul à la non-violence. Le thème avait été déjà abordé par Claude Brousson. Il traduit bien les souffrances du peuple opprimé et invite à les supporter, comme une épreuve voulue par Dieu, à l'image de la passion du Christ. Les passages qui posent problème se situent à la troisième ligne du premier paragraphe et à la première ligne du septième paragraphe avec la note marginale. Le pasteur Ponsoye avait déjà signalé ces rajouts, rappelle H.Van Etten (1947, p.32, note 1). Nous faisons part ici d'une réflexion de Edmond Jaulmes dans sa thèse (1898) : « On pourrait croire que les quakers anglais, désireux de trouver la plupart de leurs principes chez ceux qu'ils devaient former à leurs

---

[70] Pour mémoire on rappellera que H. Bosc dans sa thèse « *la Guerre des Cévennes* » (1985, t. 1, p. 740-745) considère que l'origine du document reste fort douteuse. Il envisage, sans réellement y croire, une provocation politico-religieuse émanant des autorités mais nullement des quakers. Michael Royston, dans un document aimablement signalé par J.H. Louis, estime que la « *Copie d'une lettre...* » a été écrite par « les autorités françaises », « le gouvernement ». Nous renvoyons le lecteur à la *Lettre des Amis, Bulletin des quakers en France,* 76, à paraître mars 2003.

[71] « *Fragment d'une prédication de Daniel Raoul, le laboureur* » reproduite par H. Van Etten (1947, p. 32-33), dont nous disposons d'une photocopie conservée dans les archives de M. et J. Sutton. Nous remercions la famille Sutton et Mme M. Stalh qui nous ont permis d'accéder à ces documents.

[72] Voir la ligne 3 du texte publié en annexe, n°2.

idées, ont exagéré encore cet accord de vue et de tendances pour rendre conforme à leur doctrine le passé même de ceux qu'ils allaient adopter. De leur côté, les descendants des prophètes auraient pu contribuer à leur laisser l'illusion qu'ils pensaient comme les quakers avant de les connaître. Nous reconnaîtrons volontiers que les uns et les autres n'ont été que trop enclins à trouver entre eux un accord parfait. ». Cet esprit critique admet cependant que « cette épître de Raoul nous est un témoignage que les idées pacifiques avaient eu déjà leurs défenseurs dans la Vaunage... » (p. 23-24).

L'écriture du manuscrit que nous avons consulté est identique à celle du copiste du document attribué aussi à Raoul. Elle n'est pas celle de Jean de Marsillac. Une fois de plus une manipulation n'est pas à exclure. C'est d'ailleurs ce qu'a déjà suggéré le pasteur Ponsoye.

3°. *« Fragments recueillis des prédications de Daniel Raoul ».*

Ce document manuscrit conservé à la bibliothèque des Amis de Londres a été retranscrit - nous l'avons déjà signalé - par le même copiste que le précédent. Nous disposons, grâce à Madeleine Sutton, d'une photocopie de ce texte. On y trouve une illustration du principe de l'interdiction de rémunérer les ministres ou prédicateurs, ainsi que d'autres thèses théologiques énoncées par R. Barclay. Edmond Jaulmes a-t-il connu ce second texte dont il ne fait pas état ? On peut s'interroger sur sa réaction face à un document qui rappelle à bien des égards un autre passage de L'Ouvreleul (p. 73-74 de l'édition 2001). Ces « fragments » ne sont eux aussi qu'une partie d'un texte publié par L'Ouvreleul relatant le conflit verbal du curé Fauville, de Nages-et-Solorgues, l'opposant à Gras, le prophète de Caveirac. Le témoignage du curé Fauville, réfugié à Avignon comme L'Ouvreleul auquel il servira d'informateur, ne paraît guère contestable. D'autant que les baptêmes, mariages, sépultures de Nages-et-Solorgues confirment l'absence répétée du prêtre au cours de la période de troubles (registres en cours d'exploitation par J. Lart)

Les Fragments recueillis des prédications de Daniel Raoul (voir annexes) entendent exprimer tout à la fois une condamnation

des ministères rétribués et une exhortation à une discipline que l'on sent très proche de celle des quakers.[73]

4° *« Précis des nottes sur les Amis de Congénies et de Saint- Gilles... appellès par le monde Quakers ou fanatiques »*[74].

Ce document, probablement rédigé par Jean de Marsillac, est à la fois un historique de la communauté et une déclaration de ses « principes religieux », les deux se mêlant parfois. On retrouve dans ses dix principes une adaptation simplifiée de l'ouvrage de R. Barclay (*An Apology for the true christian divinity being an explanation and indication of the principles and doctrines of the people called quakers*, rééd. 1841, Harveey et Darton, London).

On peut dater de 1786-87 l'ultime mouture de ce texte, c'est-à-dire après le retour de J. de Marsillac de Londres et avant l'édit de tolérance. L'historique, souvent imprécis, fait référence à des personnages inconnus, (imaginaires ?) ou encore à des dates incertaines. Daniel Raoul apparaît ici à l'instar des autres textes comme l'un des fondateurs de la communauté. Le nom d'Elzière n'y figure pas, pas plus que la mission de P. Coudougnan dont on se contente de rappeler qu'il ramena les deux ouvrages fondamentaux de W.Penn : No Cross no crown et Rise and Progress, traduits en français[75]. Ce texte voudrait montrer que le groupe vaunageol des Amis est par nature identique à celui d'Angleterre. On constaterait ainsi une polygénèse de la communauté des Amis. Le passage le plus surprenant est certainement l'introduction « aux principes religieux ». Il affirme

---

[73] Cette revendication répétée d'une filiation dans le prophétisme de Daniel Raoux traduit une certaine méconnaissance de la vie du prophète de Vagnas puisqu'il fut condamné, notamment pour « attemptat faict sur les troupes du roy pour enlever une prisonnière qui estait entre leurs mains (...), avait crié à haute voix tüe, tüe, et excité les sujets à la révolte. » (cité par D. Vidal, « De l'insurrection camisarde : une prophétie entrée en révolte », in *les Camisards et leur mémoire*, 1702-2002, Presses du Languedoc, 2002, p. 38-39). Reconnaissons toutefois que les méthodes d'investigation judiciaire en pratique au XVIII[ème] privent les aveux de toute crédibilité.

[74] H. Van Etten donne de larges extraits de ce document, consulté à Londres, p. 290-293. Un manuscrit de ce texte se trouvait autrefois dans les archives de la villa quaker à Congénies. Les deux documents permettent de restituer le texte curieusement censuré par H. Van Etten ; voir annexe, n°4.

[75] *Point de Croix, point de couronne* écrit par W. Penn vers 1669 et *Origine et développement de la société quaker*. On trouve aussi, dans certaines bibliothèques de Congénies, une « *Histoire abrégée de l'origine et de la formation de la société dite des quakers où sont exposés clairement leur doctrine, leur culte, leur ministère et leur discipline* », par Guillaume Penn, Londres, rééd. 1839.

l'évidence de l'existence du groupe des Amis antérieurement à 1698 et déclare que « dans ce même temps leurs principes religieux étaient... ». Cela signifierait donc que ceux de Vaunage auraient adopté les principes de l'Apology de Barclay avant même sa publication en français (1703).

Les rédacteurs reconnaissent cependant que toutes les règles ne sont pas appliquées à la lettre tel le principe du tutoiement (principe 7) envers les personnes d'un rang social élevé ou encore le rôle insuffisant des réunions d'affaires (principe 10). Ils illustrent le principe du ministère et de l'autorisation aux femmes de prêcher avec un exemple local et bien daté de la fin du XVIII° siècle (F. Marignan et Marie Benezet) (principe 9).

Le « Précis des nottes... » peut constituer, avec ses dix principes largement inspirés de ceux de Robert Barclay, la base de ce qui deviendra le « Précis des règles de discipline chrétienne... des Quakers de Congénies... ».[76]

Dans le « Précis des nottes... » (3° principe) comme dans celui des « Règles » (chapitre 7), la référence à l' « Être suprême » nous incline à voir un signe de la présence de Jean de Marsillac. Nous ne reviendrons pas sur ce terme que l'on ne retrouve ni dans la théologie de R. Barclay, ni dans le langage des couflaïres, mais qui est présent dans trois textes fondateurs.

Il semble d'autre part que la légende des quakers français ait été modelée par Jean de Marsillac entre avril 1783, époque de son arrivée à Congénies, et avril 1785[77], réponse des couflaïres de Congénies à E.L. Fox : « Les quakers de Congénies, Calvisson... au vertueux Fox ». Dans ces différents textes, il donne une logique aux souvenirs diffus, articule des faits qui lui furent rapportés par les inspirés de Vaunage et transmet les fondements théologiques des futurs quakers français. Il faut évoquer enfin une précision troublante, la référence aux ouvrages de W. Penn, rapportés d'Angleterre par Coudougnan dans leur version française et cité sous leur titre anglais.

Ce texte fondateur traduit la volonté de l'auteur de valoriser l'héritage en le rapprochant au plus près des principes des Amis

---

[76] Il est évident que les « dix principes » sont très largement inspirés de la doctrine britannique et notamment de l' « *Apologie* » de Robert Barclay qui propose en 1678 quinze principes théologiques.

[77] Jean de Marsillac indique dans le texte que, d'avril 1783 à septembre 1785, « il continuera à se réunir avec (ceux de Congénies) tous les dimanches ».

britanniques, mais en prenant garde de ne pas heurter le vécu des fidèles. Une démarche difficile que J. de Marsillac a menée à bien.

5° Nous évoquerons enfin le *« Précis des règles de discipline chrétienne adoptée par la Société des Amis, connus sous le nom de Quakers, de Congénies, et autres lieux environnans, dans les années 1785, 1801 et 1807 ».*

Cette brochure de 38 pages, petit format, sans date, ni lieu d'impression, est reliée à une autre brochure de même format datée de 1820 par l'imprimeur Gaude, Grand-rue, à Nîmes. L'ouvrage a appartenu à Samuel Brun, de Fontanès, et fut offert par les dernières descendantes de la famille à Henry Van Etten qui reproduisit la première page dans sa *Chronique de la vie quaker française* (p. 170).

Georges Liens, qui a réédité récemment le « *Précis des règles..* » accompagné d'une introduction et de notes (juillet 1988), estime que le texte initial, celui de 1785, a pu être inspiré par Jean de Marsillac (p. 3). Comme le titre l'indique, il a subi ensuite plusieurs remaniements. En Vaunage, circulait au début du XIX^{e} siècle un autre ouvrage de 34 pages : le *Précis de l'histoire, de la doctrine et de la discipline de la Société des Amis dite des Quakers.* L'un d'eux, ayant appartenu à Léa Jeanjean épouse Dufès, de Langlade, est relié à cinq autres textes imprimés en français entre 1764 et 1822, soit à Londres, soit à Nîmes chez Gaude. Il est évident que le « *Précis des règles... des Quakers de Congénies...* », plusieurs fois remanié, a été imprégné par cette littérature et par la venue de nombreux visiteurs britanniques ou américains.

Conclusion

Il ressort de l'examen de ces documents que le mouvement « couflaïre » trouve ses racines dans le prophétisme consécutif à la révocation de l'édit de Nantes. Il apparaît que, au moment où l'action de Court tend à canaliser les débordements prophétiques, le mouvement couflaïre, en ce qui le concerne, se particularise par un refus des obédiences catholiques, mais aussi protestantes. La référence à « l'Esprit », l'indépendance vis-à-vis de toute autorité religieuse, l'attente du message divin à travers ceux de ses membres qui prophétisent lui donnent une spécificité qui s'encre à

Congénies, en Vaunage, et plus largement du Salavès jusqu'à Saint-Gilles.

Cependant, tous les efforts doctrinaires menés par Elzière et relayés par Coudougnan ne parviennent pas à l'édification d'une doctrine cohérente. Ainsi la communauté végète, ce qui permet à Jean de Marsillac de s'affirmer immédiatement comme leader et refondateur. On observe alors que le mouvement se rapproche du quakerisme pour finir par y adhérer.

Pourtant, il m'apparaît que Jean de Marsillac n'a, peut-être, pas été le missionnaire philanthropique dont il a voulu laisser l'image. Certains épisodes de sa vie donnent à penser que, en aventurier, il n'a pas craint de manipuler les esprits pour rallier le mouvement à une doctrine qui s'épanouissait, dans les milieux intellectuels et au Nouveau Monde, par sa nouveauté religieuse, sociale, économique et politique.

Jean de Marsillac ne revenant pas à Congénies à son retour d'Amérique reste, en Vaunage, la spécificité d'un mouvement original en France qui, parti du prophétisme protestant (pré-camisard), débouche sur une authentique spiritualité, profondément non-violente, à l'écoute de l'ensemble des religions du Livre.

Jean de Marsillac engagea aussi son destin personnel. Le soldat-médecin est devenu diplomate-missionnaire, plaidant la cause des Droits de l'Homme et des quakers en particulier (auprès de la Cour, probablement en 1787)[78], celle des enfants de Vaunage pour la création d'une école quaker à Congénies, en 1788[79], celle des esclaves, semble-t-il aussi, en septembre et octobre 1789[80]. Enfin, il a présenté lui-même la « *Pétition respectueuse des Amis*

---

[78] Lettre de J. de Marsillac à John Eliot datée d'Alençon, le 18 février 1788, reproduite par H. Van Etten, 1947, p. 58-61. Un autre défenseur de la cause « quaker » (« sa petite secte ») auprès du gouvernement fut, selon Judith de Saussure - nièce de Necker -, le comte de Périgord, commandant de la province de Languedoc, depuis 1771 *(Eloge historique de M. de Périgord, adressé à Madame... par Mlle de S*(aussure), an VIII, 83 p.).

Nous renvoyons le lecteur à la publication de Georges Liens avec introduction et notes : *Les premiers quakers du Languedoc (fin XVIII^e^- début XIX^e^) d'après leur Précis des Règles de discipline chrétienne.*(Comité consultatif mondial des Amis (Quakers), 1 rue Bernard Haal, L-1711 Luxembourg, Juillet 1988).

[79] Lettre de J. de Marsillac à John Eliot datée de Paris du 15 août 1788, reproduite par H. Van Etten, 1947, p. 62-65.

[80] Correspondance évoquée par H. Van Etten, 1947, p. 65, sans autre indication.

de la société chrétienne appelés Quakers » à l'Assemblée nationale, le jeudi 10 février 1791[81].

A partir de cette période, les événements révolutionnaires et l'incompréhension de la Convention face à la « pétition respectueuse » et à son projet d'achat du château de Chambord, entaché d'un souci de spéculation immobilière, ont affecté l'équilibre psychologique de celui qui s'intitulait, en 1791, « député extraordinaire des Amis de France à l'Assemblée nationale »[82] et l'année suivante « médecin en chef des hôpitaux français ». L'état de santé de J. de Marsillac se dégrada à la suite d'un accident de la circulation à Philadelphie en mai 1797[83] et son comportement changea totalement. Il rentra cependant muni d'un certificat destiné « A l'Assemblée mensuelle de Congénies en Languedoc, à nos Amis et Frères répandus en France ».

Mais on ne revit plus Jean de Marsillac en Vaunage.

Ainsi n'a pas été affecté le mythe « du Bon Quaker »[84] à la construction duquel il avait voué quinze années de sa vie. La légende des quakers est toujours bien vivante aujourd'hui[85].

La Vaunage sera, au XIX^{eme} siècle encore, une terre de mission, mais où cohabitent en bonne harmonie diverses communautés religieuses, affirme Goirand de La Baume dans son « Mémoire sur l'agriculture de Congénies... » présenté devant l'Académie de Nîmes[86].

---

[81] Imprimé à Paris, chez Baudouin, imprimeur de l'Assemblée nationale, rue du Foin Saint-Jacques, n°31.

[82] « *La Vie de Guillaume Penn, fondateur de la Pennsylvanie,* »... « tome premier, par J. de Marsillac, docteur en médecine, député extraordinaire des Amis de France à l'Assemblée nationale, etc. » A Paris, Imprimerie du cercle social, rue du Théâtre François, n°4, 1791.

[83] Lettre de J. de Marsillac à James Phillips, datée de Paris le 7 septembre 1815, signée Marsillac le Cointe, ex-méd. en chef. Il indique « adresse ta réponse à Marsillac le Cointe, ex-médecin en chef des hospitaux français, rue des Mauvaises Paroles, n°12, à Paris ». Dans le texte il précise qu'il a dû quitter l'Angleterre « rappelé à Paris par le ministre et nominé premier médecin des hopitaux de France »...

[84] Edith Philips, *The Good Quaker in French Legend*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, London/Humphrey Milford, Oxford University Press, 1932.

[85] En Vaunage et particulièrement à Congénies, - « *regardée dans la contrée comme la métropole de la secte* », selon le rapport de Maurin, maire de Vauvert, en 1807 (A. D. G. 6 M 659) - qui compte un cimetière quaker, une maison d'assemblées, transformée en habitation, mais dont la façade est respectée, et une « avenue des Quakers ».

[86] « Heureux le village où l'honnête homme, quelle que soit sa couleur, peut venir à la table hospitalière de l'adjoint catholique, trinquer de bonne amitié avec le maire

ANNEXES

1° *« Copie d'une lettre écrite le 7 janvier 1703 par les fanatiques du Languedoc surnommés Quakers aux protestants révoltés ou camisards des Cévennes »*

« Un bruit public et certain nous apprend qu'il y a parmi vous des incendiaires et des meurtriers tels qu'on n'en voit pas parmi les idolâtres et les infidèles ; on nous confirme de toutes parts que vous tolérez parmi vous des filles libertines travesties en garçons, mais encore des troupes de blasphémateurs furieux qui osent se vanter d'être inspirés du Saint-Esprit et de professer notre sainte religion qui nous prescrit la patience, la paix et le pardon des injures, que vous courez toutes les nuits le fer et le feu à la main pour vous venger vous-mêmes de vos ennemis, que vous les égorgez dans les bras du sommeil et brûlez leurs maisons, de sorte qu'au lever du soleil on ne voit sur leurs traces qu'édifices embrasés et sang humain impitoyablement répandu.

Nous savons toutes les violences qu'on vous fait pour vous forcer d'aller à la messe et d'envoyer vos enfants à l'école de l'erreur, que les soldats qui vous environnent fondent sur vous comme des loups et qu'on exerce enfin contre vous les cruautés les plus inouïes, et que les chaînes, les prisons, les gibets ont enfin lassé votre patience et vous ont inspiré des sentiments de rage et de désespoir.

Nous vous plaignons de vous trouver dans une si cruelle épreuve, mais vous tous qui vous dites vous-mêmes chrétiens, et chrétiens réformés, si vous n'avez pas oublié entièrement ce que les Apôtres et les disciples de J.-C. nous ont enseigné, souvenez-vous qu'ils ont prêché sans cesse que l'hypocrisie et le mensonge ne conviennent pas aux vrais enfants du Dieu de la Vérité et que vous blasphémez la vérité en vous déclarant de nos frères, nous qui souffrons avec patience toute persécution sans jamais user de vengeance, nous confiant entièrement en la Providence pour nous soutenir.

---

protestant, le greffier quaker, le ministre de l'église réformée et un missionnaire méthodiste. » (Gaston Goirand de La baume, substitut général, à Nîmes. Mémoire sur l'agriculture de Congénies, arrondissement de Nîmes, Gard, extrait des *Mémoires de l'Académie royale du Gard*, 1832, Nîmes Durand-Belle, Imprimeur de l'Académie Royale, p. 117-133).

Souvenez-vous que les crimes et les violences de vos ennemis ne vous autorisent pas à en commettre de semblables, et qu'en les imitant vous êtes plus coupables qu'eux, puisqu'ils exécutent les ordres de notre roi, tandis que vous violez la loi du souverain et la volonté du Roi des rois de la terre.

Peut-être vous flattez-vous que vos désordres feront cesser les maux qui vous accablent ; peut-être imaginez-vous que ceux de vos frères qui égorgent les prêtres détruisent la superstition et l'idolâtrie...

Aveugles que vous êtes, avez-vous oublié qu'il n'est jamais permis au vrai chrétien de rendre le mal pour le mal... que vous n'êtes plus sous l'ancienne Loi qui exterminait les idolâtres, mais que vous êtes sous la Loi nouvelle de J.- Christ qui ne veut pas la mort du pêcheur mais qu'il (veut) sa repentance, sa conversion et sa vie.

Sachez donc que c'est du bras puissant de la divinité et non pas de vos armes criminelles que vous devez attendre la fin de vos souffrances, que c'est violer toutes les lois civiles et morales que d'employer les armes contre vos ennemis, et que c'est un crime énorme, et un blasphème inconcevable, d'oser vous dire inspirés du Saint-Esprit en toutes vos œuvres en vous disant du nombre de nos frères amis.

Nous vous désavouons hautement dans toutes vos actions criminelles et déclarons ne vous avoir jamais connus pour être de nos frères, mais par l'influence intérieure du Saint-Esprit nous sommes excités à blâmer vos violences et vos crimes, et à vous solliciter à y renoncer, à souffrir avec patience et à vous rappeler que l'Etre suprême nous a envoyé ce fléau pour éprouver notre foi et manifester sa puissance et sa gloire au sein de l'idolâtrie : tachez donc d'obtenir votre liberté de conscience par une vie sainte, exempte de meurtres et de crimes, et non par les œuvres de ténèbres que vous faites. »

2°« *Fragments d'une prédication de Daniel Raoul, le laboureur* »

Ainsi que la Colombe est un oiseau pur et net, il en est de même de notre Eglise qui doit être pure, vraie et exempte de toutes souillures, mais ce n'est pas ce qu'on peut dire de l'Eglise romaine n'y de celle de Calvin qui se plongent sans cesse dans toutes sortes de vices, d'impuretés et d'homicides, elles ont le miel dans la bouche et le fiel dans le cœur et leurs mains féroces sont toujours promptes à répandre le sang innocent

Comme la Colombe est un oiseau doux et paisible, il doit en être de même de l'Eglise de Jésus-Christ qui, étant animée de l'Esprit de Dieu, n'a que la douceur et la débonnaireté en partage.

Suivons, mes amis, l'exemple de son divin époux qui nous dit : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur » et « bienheureux sont les pacifiques ».

Mais il n'en est pas de même de l'Eglise romaine. Elle est dure et sans pitié, pleine de gens cruels qui oppriment leurs frères et les tyrannisent par toutes sortes de persécutions et de tourments, qui dépouillent les vrais et fidèles disciples de J.-Christ de leurs biens temporels, les chassent de leurs domaines, les traînent dans des cachots pour les conduire ensuite aux galères ou à la potence ou à l'échafaud ; plaignons leur tyrannie cruelle, mes tendres amis, l'Eternel découvrira le bandeau de leurs âmes, et mettra leurs œuvres à néant et, tandis qu'ils seront dévorés de remords jusque dans leur tombeau, nos cœurs doux et pacifiques jouiront d'une paix et d'une félicité sans fin.

Ainsi dans nos dures afflictions nous devons lever nos yeux vers le Ciel, pour nous confier en Dieu et non pas aux hommes, armons-nous avec courage de l'épée de la parole, du casque de la vérité et du bouclier de la foi, en considérant la gloire et la félicité réservée à ceux qui souffrent pour l'évangile ; mais ne prenons jamais ces armes sanguinaires qui détruisent l'ouvrage du Créateur et arrosent la terre de sang humain

La voix que Jésus veut entendre c'est celle de notre douleur en repentance de nos péchés, le cri du sentiment de nos misères, nos gémissements, nos prières et nos larmes continuelles, enfin nos actions de grâces pour tous les bienfaits dont nous comble chaque jour le Père Céleste

Sont-ils la Colombe de Jésus-Christ eux[87] (1) qui, depuis deux années, se sont souillés, dans une idolâtrie abominable et d'une infinité de meurtres et de persécutions horribles contre l'exhortation et le commandement de Jésus (?) : « Aimez vos ennemis et faites du bien à ceux qui vous font du mal. » Ne sont-ils pas sortis de la sainte communion de Jésus en persévérant dans leur révolte et leur apostasie... (?) Imitons donc la piété des apôtres qui aimèrent mieux être affligés avec le peuple de Dieu que de jouir des fruits du péché.

Oui, mes tendres amis, imitons notre divin Sauveur qui nous a annoncé que nous souffririons beaucoup d'afflictions à cause de son nom, de pardonner sans cesse à nos ennemis, de les aimer, de prier pour eux, de faire toutes sortes de biens à ceux qui nous persécutent et leur prouver par notre résignation, notre patience et nos bonnes œuvres que nous sommes les vrais enfants de J.-Christ et non des persécuteurs homicides. Bénissons la main qui nous frappe et supplions le Dieu de miséricorde d'ouvrir les yeux de leurs entendements en purifiant leurs âmes de tant de meurtres et d'iniquités.

[87] « (1) Les romains et les protestants ».

3°« Fragments recueillis des prédications de Daniel Raoul »

« Daniel ayant rencontré Fauville, curé de Filages (Nages), en 1701, se sentit révolté des persécutions qu'il exerçait sur tous ceux qui n'allaient pas à sa messe, lui cria : « Apostat, n'as-tu pas honte de vouloir vendre la parole du Seigneur parce que tu l'as étudiée dans ta jeunesse pour être ministre ? » Puis se tournant vers quelques amis qui étaient avec lui, il dit : « Défions-nous toujours de ceux qui font trafic de la parole céleste et qui refusent d'ajouter foi aux prophéties des personnes inspirées par le Saint-Esprit, qui ne suivent que leurs convoitises et opinions mondaines et qui nous annoncent une fausse doctrine achetée et vendue à prix d'argent, remplissant la terre de désordres, de persécutions et versent le sang humain sur la terre. Malheur à tous ceux qui agissent de la sorte car le Seigneur s'est réservé la vengeance à lui seul et a laissé à tous les enfants son amour et sa connaissance pour faire de bonnes œuvres. Il nous a prescrit de quitter les œuvres ténébreuses et l'idolâtrie pour l'adorer dans le pur esprit de la vérité et, bien loin d'autoriser leurs meurtres, les incendies et les persécutions, il nous a ordonné par son fils de souffrir toute violence sans aucune vengeance et de nous réjouir d'être maudits injustement. Tressaillez donc de joie, mes tendres amis, car votre récompense est grande dans les cieux. Ne savons-nous pas que nous devons être haïs et méprisés des hommes à cause du nom de Christ. Ce sont donc les méprisés qui sont les vrais disciples et non pas les persécuteurs. Réjouissons-nous de ne pas faire de telles œuvres de ténèbres mais soyons soumis au Seigneur. »

4° « Précis des Nottes sur les Amis de Congénies et de Saint-Gilles appellés par le monde Quakers ou fanatiques ».

La révocation de l'édit de Nantes sur la fin du siècle dernier et les déclarations royales, qui ordonnaient d'arrêter et de mettre à mort tous les prédicateurs qui n'étaient pas de l'Eglise romaine, furent exécutées avec tant de barbarie et d'atrocités qu'il en résultats une révolte presque générale dans les Cévennes en Languedoc :

Les hommes étaient condamnés aux galères, les femmes à la confiscation de leurs biens, les prédicateurs et ministres à être pendus et traînés sur la claie ; les prisons regorgeaient et tous les moyens de rigueur furent épuisés sans succès.

Les protestants persécutés se révoltèrent, élirent pour général un homme violent nommé Cavalier et prirent les armes contre leur souverain et contre leurs frères.

Les amis, également persécutés, souffrirent avec patience les mêmes violences sans les repousser par les armes.

(*Note en marge* :1er des Amis persécutés dont nos actes fassent mention : Craistan, le 15 décembre 1698. Kamaini, 27 décembre 1698. Daniel et Flottier, 3 mars 1702.)

Le plus ancien des amis doués du don de la parole évangélique fut Claude Craistan, ayant parlé environ un quart d'heure dans une assemblée d'amis réunis dans un champ, il fut arrêté, se laissant prendre comme un agneau et condamné à être pendu pour avoir parlé (suivant son arrêt, par l'inspiration du fanatisme, le 15 décembre 1698). Les juges adoucirent sa sentence ajoutant qu'il avait été éloigné de tout esprit de révolte, qu'il avait déclaré publiquement que les amis ne devaient pas se laisser aller aux mouvements du désespoir, mais souffrir avec patience toute sorte de persécutions. Il fut cependant exécuté.

Le second des amis fut Kamaini, arrêté la même année et condamné à être pendu, mais sa foi, sa patience et sa modération furent si reconnues que, dans le même temps que les juges avaient ordonné de dresser la potence, on le fit évader de prison.

Daniel Raoul, laboureur ignorant, qui ne savait ni lire, ni écrire, fut emprisonné avec Flottier parce qu'ils étaient doués de la parole évangélique. Il fut arrêté en 1702 et, lorsqu'on lui demanda ce qu'il était, il répondit : « Je suis un messager que la Providence vous envoie pour vous exhorter à la repentance et à renoncer à votre vaine sapience, fruit corrompu de vos imaginations dépravées ; je suis un de ces ignorants qui n'ont d'autres connaissances et d'autre lumière que celle que Dieu répand dans leur esprit. Vous en voyez un en moi, qui ne sais pas lire. Je suis une de ces pierres qui vous crient de vous réveiller de votre assoupissement et de reconnaître la volonté du Roi des rois qui parle au fond de vos cœurs. »

Etant en prison il adressa une lettre aux protestants révoltés pour leur reprocher leur crime d'avoir pris les armes contre leur souverain : c'est la première pièce authentique que nous possédions.

(*Note en marge* : Janvier I703. L'ami B. a copie de cette lettre, écrite par le jeune Flottier qui fut mis en prison avec lui pour le même sujet d'assemblée.)

Il fut condamné a être rompu, marcha au supplice, confessant J.-C. son Sauveur, décriant les pratiques idolâtres de l'Eglise romaine, comme des impostures dont ils devaient rendre compte devant l'Eternel ; dans les plus fortes douleurs du supplice, il n'ouvrit la bouche que pour bénir le Seigneur et le prier de pardonner à ses persécuteurs : ce qui étonna beaucoup tous les spectateurs et les juges.

La sentence de mort portait qu'il avait instruit plusieurs jeunes gens dans l'art de fanatiser et qu'il s'était vanté que Dieu avait répandu dans lui son Esprit.

Les persécutions continuèrent avec rigueur et beaucoup d'amis furent emprisonnés ou envoyés aux galères, confondus avec les protestants révoltés quoiqu'ils eussent renoncés à prendre les armes et n'eussent jamais fait la moindre défense.

Le plus hardi des amis fut un berger qui, étant excité à faire sa prière au milieu d'une prairie, fut arrêté par le curé qui le traîna par les cheveux dans l'église ; ce jeune homme, ayant refusé de s'y mettre à genoux parce que c'était une idolâtrie d'adorer un morceau de pain, taxa le curé de faux prophète, renversa le tabernacle et jeta tous les ornements dans un puits, et fut ensuite se vanter publiquement d'avoir noyé les idoles. Il fut arrêté et rompu vif après avoir eu le poing coupé ; il mourut avec résignation.(*note en marge* : juillet 1704)

Une fille appelée Richard fut condamnée la même année à être pendue pour avoir reproché au protestant qui avait communié à l'église, avec du pain consacré, qu'il avait avalé le venin du Basilic et fléchi les genoux devant l'idole de Baal. (*note en marge* :Fille de Richard, 1704)

Les persécutions les plus inouïes continuèrent contre les protestants et les amis appelés fanatiques Quakers jusqu'à l'époque où le maréchal de Montrevel fut obligé de capituler avec Cavalier, chef des protestants révoltés, et depuis lors les amis ont joui d'une tolérance assez paisible avec modération et simplicité de cœur.

La première origine des amis est absolument ignorée ; il est évident qu'ils existaient et étaient connus sous le même nom avant

l'époque de 1698 que commença la persécution des Cévennes, et dans ce même temps leurs Principes religieux étaient :

I° Un Dieu unique, créateur et conservateur de tout l'univers, qui avait donné à tout homme une lumière suffisante pour l'adorer et faire sa félicité sans le secours des temples ni des prêtres ;

2° J.- Christ, né de la chair et sauveur de tous les hommes corrompus qu'il appela à la repentance et à la régénération en écoutant sans cesse la voix de la lumière intérieure qui illumine tout homme venant au monde ;

3° Un culte silencieux à l'Etre Suprême pour se pénétrer de sa grandeur et écouter en silence son influence pour purifier nos âmes ;

4° Nulle autre prédication que celle à laquelle l'un d'entre eux se sentait vivement excité par la surabondance de l'Esprit divin ;

5° Aucun temple bâti par les hommes, tous les lieux étant également agréables au Seigneur ;

6° Une lumière spirituelle et intérieure, voix émanée de la divinité comme le juge unique et infaillible de toutes leurs actions ;

7° Enfin, d'après le principe intérieur de la lumière, ils ont refusé de jurer ni de prendre les armes quoiqu'on ait voulu les y forcer ; ils ont payé exactement les impôts et les dîmes, ont annoncé la modération de leurs âmes par le langage de la vérité et sans flatterie. La plus grande simplicité sur leurs vêtements, la plupart ont souvent négligé de tutoyer les personnes éminentes en fortune ou en dignités mondaines, mais ils ont conservé l'usage de se tutoyer entre eux et de ne se saluer jamais, en s'appelant toujours amis ;

8° Ils pensent que tous les hommes sont égaux par la nature, que les plus grands comme les plus petits sont tous leurs frères et que personne n'a le droit d'être appelé seigneur ou maître ; ils ne considèrent comme recommandable que celui qui contribue le plus au bonheur de l'humanité souffrante et que la destination de l'homme sur la terre est d'y consacrer tout son temps à suivre en paix les lois du

Créateur et concourir de toutes ses forces et ses talents à la bienfaisance universelle ;

9° Il y a peu d'amis doués du don de la parole. Marignan et Marie Benezette sont les plus estimés, cette dernière est une femme dont les paroles excellentes ont souvent édifié et attendri tous les amis ;

10°Ils sont humains, doux, charitables et débonnaires, amis de la paix de l'âme, et très laborieux, cherchant à s'obliger mutuellement et à rendre service à ceux mêmes qui ne sont pas de leur société. Mais la plupart croient pouvoir diriger leurs affaires temporelles par leur raison humaine sans le secours de la lumière. Ils ont une assemblée d'affaires le 1er dimanche de chaque mois, une maison d'assemblée à Congénies et une à Saint-Gilles ; ils sont en tout environ 300 amis.

Le nommé Coudougnan fut excité à venir à Londres ; il s'y rendit en effet ; mais, ignorant la langue anglaise, étant fort timide, il ne put se faire connaître et y fut quelque temps ignoré quoiqu'il eût été aux maisons d'assemblées.

Il rapporta en France *No Cros no Cron* et *Rise and progres* traduits en français. (*note en marge* :en 1769)

Jean Marsillac fut les visiter à Congénies et assez satisfait de leurs principes religieux (*note en marge* : avril 1783). Il continua à se réunir avec eux tous les dimanches jusqu'au 14 7^{bre} (*note en marge* : septembre 1785), qu'il se sendit en son âme vivement excité à venir visiter les amis d'Angleterre à Londres (appelés quakers). Sa petite société ayant généralement approuvé son désir, lui remit une lettre au mois appelé de 9^{bre} pour les amis de Londres. Jean Marsillac partit de France le 7 Nov^{bre}. arriva à Londres —le 30 Nov^{bre}— fut à l'assemblée des amis—remit à l'ami John Eliot la lettre des amis de France —El(iot) la traduisit en anglais —la lut en comité particulier de quelques amis qui témoignèrent avoir senti de la sympathie pour les amis de France et parurent disposés à leur faire une réponse— Marsillac continua à fréquenter les assemblées—visita les amis les plus estimés, eut conversation avec eux s'instruisit dans l'histoire des amis d'Angleterre et après avoir accompli sa visite religieuse à Londres, bien satisfait de l'accueil fraternel qu'il avait reçu et de l'approbation intérieure de son obéissance, il repartit de Londres le

... du mois appelé janvier 1786 pour retourner dans sa famille et parmi les amis de France.(*note en marge* : 1786)

ANNEXES COMPLEMENTAIRES

1) Contestation d'un testament

Monseigneur,

Gabrielle Dalbos, femme de Jacques Farisien, habitant de Lunel, diocèse de Montpellier, avait une tante bretonne, nommée Mazauric, qui s'était jetée dans la secte de ceux qu'on appelle en langue vulgaire couflaïres, fanatiques qui se prétendent inspirés ; elle méprisa sa nièce qui n'avait pas voulu renoncer à la religion catholique qu'elle avait reçue de ses aïeux.

Les couflaïres tirent leur nom d'espèces d'orgies qu'ils célèbrent avec une fureur pareille à celle des Bac(c)hantes : celui ou celle qui préside, après diverses folies, paraît s'enfler prodigieusement, feint de tomber dans un sommeil extatique, se démène avec art, comme par impulsions surnaturelles ; feint d'arriver d'une région supérieure et d'en apporter des ordres, qu'il rend en forme d'oracles et qui souvent à ce qu'on assure, outragent les lois divines et humaines et jusqu'aux droits de la nature et des genres.

La Mazauric, tout ent(h)ousiaste qu'elle était, si elle avait négligé de secourir sa nièce, n'avait pas moins étouffé les sentiments naturels en faisant sortir ses biens de famille ; elle était résolue à mourir intestat. Mais ne fréquentant que des fanatiques qui feignaient de l'être pour se conformer à ses idées et gagner sa confiance dans l'espoir d'envahir sa succession ; la nommée Clavel, femme de Jean Roussel, habitante d'Aubais, usant de plus d'adresse que les autres, marqua plus d'ardeur pour la secte chérie par la Mazauric, et abusant de son grand âge, de son ent(h)ousiasme, et de la faiblesse où la jetait une maladie violente dont elle mourut peu de jours après, elle lui fit faire, dans cet état de détresse, un testament, le 21 septembre 1770, par lequel elle, Clavel, est instituée héritière pure et simple.

Les lois qui défendent aux protestants la vente et donations de leurs biens sans la permission du roi se réunissent ici avec l'incapacité notoire de l'héritière et avec la captation plus que présumée d'une étrangère au mépris de la nièce de la prétendue testatrice. Le certificat du curé et des consuls de Villetelle, qui

attestent que tant la testatrice que l'héritière sont d'une secte scandaleuse et qu'on ne saurait trop réprimer, suffit pour annuler ce testament.

C'est à l'équité et à la bienfaisance de S.M. et aux lumières de votre grandeur que la suppliante a recour(s) pour se faire restituer une hérédité, que la nature et les lois lui ont destinée ; et l'on peut ajouter , la volonté constante de la testatrice qu'on n'a pu surprendre qu'aux approches de sa mort, et dans un temps où la force d'une maladie mortelle lui ôtait toute liberté. » [88]

2) Lettre à l'intendant datée du 10 mars 1772 émanant de Tempié.

A Nismes le 10 mars 1772.

Monseigneur, (Mr F.... à ce que je crois ou Mr D...(?) 12 mars)

La secte de fanatiques qui existe encore aujourd'hui sous le nom vulgaire de couflaïres, qui peut être rendue par le mot gonfleurs, était connue vers la fin du siècle dernier sous le nom d'illuminés, mais depuis plus de cinquante ans ces gens-là ne paraissent pas dangereux soit parce qu'ils n'ont point de chef, soit parce qu'ils se piquent d'être bons et fidèles serviteurs du Roy, soit enfin parce qu'ils fréquentent encore moins les assemblées des nouveaux convertis que nos Eglises et qu'ils n'aiment pas plus les protestants que les catholiques ; je tiens ces faits d'un curé qui, dans sa paroisse, a plusieurs de ces fanatiques. Tant lui qu'une autre personne de confiance m'ont promis de prendre et de me fournir des renseignements plus détaillés capables de satisfaire aux questions contenues dans la lettre dont vous m'avez honoré le 11 février dernier, mais ni l'un ni l'autre n'ose m'écrire et il faut attendre que le hasard les amène à la ville ou les affaires, afin que, dans une conversation, ils m'apprennent ce que leur plume n'ose me tracer par écrit, en sorte que je les attends de pied ferme. Dès

[88] Le testament d'une « couflaïre » de Villetelle au profit d'une autre d'Aubais donne lieu à une procédure pour captation d'héritage par une nièce de Lunel, bonne catholique. L'acte est daté du 21 septembre 1770. Le contentieux nous donne des indications sur la secte des « couflaïres » qui, si elles sont exactes, l'unissent étroitement aux inspirés du Désert et à la secte des multipliants. Mais il ne s'agit, semble-t-il, que d'une description destinée à s'assurer les bonnes grâces de l'intendant ou du gouverneur. Néanmoins, nous détenons là un jalon important pour la compréhension du phénomène étudié. (A. D. H., sans référence, photocopie, archives Maurice Aliger.)

que je les aurai entendus je serai exact à vous informer des notions qu'ils m'auront données, en attendant vous pouvez croire que Codognan et Congénies ne sont pas les seuls lieux infestés de ces sortes d'imbéciles (?), et que bien d'autres lieux, comme Aujargues, Saint-Gilles, Vauvert et Vergèze n'en sont pas exempts.

Je suis avec un profond respect

Monseigneur Votre très humble et très obéissant serviteur

Tempié[89]

3) Lettre du maire de Congénies au préfet du Gard (1807)

Congénies le 8 juin 1807

Le maire de Congénies

A monsieur le Préfet du département du Gard...

Monsieur,

Les renseignements que vous me demandez par votre lettre du 1er courant, relativement aux quakers ou anaba(p)tistes qui existent dans cette commune, sont un peu embarrassants et exigeraient des réponses plus longues que celles que permettent les bornes d'une lettre : cependant voici ceux que je puis vous donner.

1° Il n'existe ici que des quakers et point des anaba(p)tistes. Ils prennent entre eux le titre d'Amis et frères en Jésus-Christ ; cette dénomination de Quakers, mot anglais qui signifie trembleurs dans notre langue, leur ayant été donnée anciennement par dérision.

2° Leurs dogmes principaux se rapportent à ceux des protestants en ce qu'ils croient également en Jésus-Christ, le médiateur de la nouvelle alliance, venu en chair, mort et ressuscité pour la rédemption du genre humain, et ils croient que, en se

---

[89] Cette lettre, conservée aux archives de l'Hérault (A. D. H. C. 4716), vraisemblablement écrite par le subdélégué Tempié à destination de l'intendant, datée du 10 mars et reçue le 12 par un secrétaire qui, peu informé des attributions de chacun, ne sait trop à qui l'adresser. Il griffonne maladroitement deux noms illisibles. L'écriture est nettement différente de celle de Tempié.

Avec ce document nous avons la confirmation du terme de « *Couflaïre* », associé à celui de « *Gonfleur* », la distinction du groupe par rapport aux communautés protestantes et catholiques, leur non-participation aux assemblées, leur fidélité au roi, l'absence de chef. Enfin l'aire de diffusion de la secte et une tentative de situation dans le temps « *depuis plus de cinquante ans* ». Ce qui nous ramène à 1720. Tempié, indiquant que la secte « *était connue vers la fin du siècle dernier sous le nom d'illuminés* », propose donc une origine pré-camisarde aux « Couflaïres » de la Vaunage.

conformant à sa doctrine et à ses préceptes, ils hériteront de la vie éternelle.

3° Leur foi et leurs usages, quant au culte, diffèrent de ceux des protestants, en ce que, croyant que Jésus-Christ n'a institué aucune forme de culte, mais qu'il a recommandé l'adoration en esprit et en vérité expliquée à la femme samaritaine ; dans leurs assemblées religieuses, ils ne se livrent à aucun acte extérieur d'adoration, de prière ou de prédication que lorsqu'ils croient y être excités par l'Esprit Saint attendant préalablement en silence, et dans un recueillement profond, la capacité nécessaire pour accomplir ces actes solennels, d'une manière qui puisse être agréable au Tout-Puissant. Ils n'ont aucune liturgie formelle ; ils ne récitent en aucun temps des prières écrites, préparées d'avance ou apprises par cœur, les considérant comme des vaines redites condamnées par le Sauveur. Ils ne prêchent jamais que spontanément et d'abondance de cœur. Cependant ils croient que Jésus-Christ a établi un sacerdoce pour la conduite de son Eglise, mais que ce ministère ne tirant son origine, sa force et son autorité que de l'Esprit Saint, sans le secours des études théologiques, ni d'aucune ordination humaine, leurs ministres se croient obligés d'administrer gratuitement et conséquemment : ils ne reçoivent aucune espèce de salaire.

4° Ils ont une grande répugnance pour les serments et pour la guerre.

5° Ils s'abstiennent des jeux, de la danse et de la fréquentation sans nécessité des cabarets et autres lieux publics de divertissements ou de débauches, et ils censurent et désavouent ceux de leurs membres qui se laissent aller à ces pratiques pernicieuses.

6° Leurs naissances, mariages et décès sont constatés conformément aux lois de l'Empire, et comme le sont ceux de tous les autres citoyens. Anciennement pour donner de l'authenticité à leur état civil, ils faisaient constater leurs naissances et célébrer leurs mariages par des prêtres de l'Eglise catholique ; à l'égard de leur inhumation, ils les font sans cérémonie, mais avec révérence et une espèce de solennité quelques fois dans un terrain clos leur appartenant et quelques fois dans leurs propres maisons.

7° Ils sont tous originaires de cette commune ou d'autres environnantes, de ce département.

8° La plupart d'entre eux sont cultivateurs, quelques-uns s'occupent du commerce et plusieurs des arts et métiers. Ils sont au surplus de bonne vie et mœurs, et bien soumis au gouvernement.

Croyant que ces réponses pourront remplir l'objet de votre lettre, Monsieur, je vous prie de recevoir l'assurance de mes sentiments respectueux.

Nourrit, maire.[90]

[90] Cette lettre, conservée aux archives du Gard (6 M. 659), a été inspirée, sinon écrite, par Louis Majolier (qui figure comme greffier dans le texte de G. de La Baume, voir note 86). On trouve dans ce document les principes connus par ailleurs mais elle nous éclaire sur les cérémonies du moment et sur celles du passé (point 6). L'auteur sous-entend que les quakers ont, très tôt, considéré que les cérémonies imposées par le roi et célébrées par les prêtres n'ont qu'un caractère formel, auquel on se plie par sagesse. Est-ce à dire que, avant l'édit de 1787, les « Couflaïres » s'en remettaient aux curés pour leurs mariages ? A l'évidence non, car les rapports officieux, comme celui de Tempié, en auraient fait état.

En ce qui concerne les activités économiques (point 8), cette communauté est le reflet de la population vaunageole.

VACHE FOLLE ET PRINCIPE DE PRECAUTION

par Paul MAUBON
Membre résidant

« Un mal qui répand la terreur, mal que le ciel en sa fureur inventa pour punir les crimes de la terre », faisait aux vaches la guerre : ***l'encéphalite spongiforme bovine ou maladie de la vache folle.***
Nous somme en 1986. De nombreux bovins sont frappés en Angleterre.
Mais ce n'est que dix ans plus tard, en 1996, que la crise éclate, avec l'annonce tonitruante, par le gouvernement britannique, d'une possible liaison entre la maladie de la vache folle et une nouvelle variante de la maladie humaine de Creutzfeldt-Jakob.
Aussitôt le principe de précaution est appelé au secours.
Ce principe, au sens de base, fondement, règle générale de conduite, fut officiellement énoncé pour la première fois en 1992, à la conférence internationale de Rio sur l'alimentation.
On l'aurait déjà évoqué en 1981 dans l'affaire du sang contaminé, repris en 1987 à propos de la pollution de la mer du Nord, puis des poulets à la dioxine en Belgique.
Il fut codifié, officialisé à l'adresse des décideurs par l'article 2000-1 du Code Rural (loi Barnier du 02 février 1995) qui en donne la définition suivante :

> « L'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées, visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles, à un coût économiquement acceptable. »

Déjà, cent ans avant Jésus-Christ, Varron l'appliquait, qui fut le premier à préconiser l'isolement des malades ; et à sa suite, tous les savants qui, au cours des âges, se sont préoccupés de prévention et de prophylaxie médicale (de *pro* : en avance et *phylactein*, prendre des précautions) se référaient à ce principe, comme Monsieur Jourdain, sans le savoir.

Mais jadis, la société étais moins sensibilisée à la connaissance et à la prévention des risques, la cyndinique dont Monsieur Aventurier nous a appris le nom, moins prompte à la recherche forcenée des responsabilités et, ne percevant pas la sécurité comme un droit, moins prête à engager procès sur procès.

A ce propos, je ne résiste pas au plaisir, de vous rapporter cette caricature de Voutch, montrant une vieille dame en deuil, dans le cabinet de son avocat, à qui elle dit :

« Maître, mon mari est mort dans son lit ; je voudrais que vous intentiez un procès à Dunlopillo ! »

Bref, le climat social actuel a favorisé le succès du principe de précaution, et nous allons voir que la maladie de la vache folle illustre parfaitement sa définition.

Quel est l'état actuel des connaissances scientifiques ?

Les encéphalites spongiformes, ainsi nommées à cause de l'apparence des lésions qu'elles créent dans les organes atteints, sont un ensemble de maladies dégénératives, atteignant le système nerveux central, et inexorablement mortelles.

Connues depuis longtemps, elles sont principalement représentées par la maladie de Creutzfeldt-Jakob chez l'homme, décrite en 1921, par la tremblante du mouton connue depuis environ 200 ans, par l'encéphalite spongiforme féline, par le kuru, encéphalite affectant les populations cannibales, etc.

L'encéphalite spongiforme bovine, E.S.B., apparaît en 1980 en Angleterre, alors que les fabricants anglais d'aliments du bétail changent, pour des raisons de rentabilité, le mode de fabrication des farines animales, à partir des carcasses de moutons.

La reconnaissance officielle de l'E.S.B. par le secrétariat d'Etat britannique à l'agriculture n'intervient qu'en novembre 1986 ; alors un débat s'installe quant à l'origine de la maladie bovine.

1/ Selon la *première hypothèse*, elle n'existait pas auparavant. Son apparition serait due à une adaptation à l'espèce bovine du *prion*, agent infectieux de la tremblante du mouton, présent dans les farines animales mal stérilisées. L'usage de celles-ci sera d'ailleurs interdit en Angleterre dès juillet 1988 et, en France, le 3 août 1989.

2/ Dans la *deuxième hypothèse*, l'E.S.B. préexistait ; mais à l'état sporadique, sous forme de cas non diagnostiqués et isolés, comme dans le cas de la maladie humaine dont la fréquence est de un cas par million d'habitants.
Hypothèse renforcée par les différences, ce jour bien connues, entre prion de l'E.S.B. et prion de la Tremblante et qui remettait en cause le statut de tous les pays se déclarant indemnes de l'E.S.B.
L'accord semble se faire cependant sur la nature de l'agent causal, ce prion, ni bactérie, ni virus, mais simple protéine, présente à l'état normal dans les cellules nerveuses, qui aurait mal tourné et deviendrait ainsi pathogène.
Oui, la protéine aurait mal tourné, comme on le disait autrefois de certaines jeunes filles légères. Effectivement, son rôle pathogène serait dû à une modification dans la conformation de sa structure interne, dont les brins constitutifs seraient comme vrillés.
N'étant pas chercheur, ne m'en demandez pas plus sur l'agencement dans l'espace des acides aminés constituants de la protéine.
Pour plus de détails, je vous conseille de vous adresser à notre confrère, le Docteur Goujet. Cette structure du prion, en effet, aux yeux des scientifiques, est d'importance, puisqu'elle permettrait d'éclairer le rôle de la génétique dans le développement des encéphalites spongiformes, rôle déjà démontré chez l'homme.
Enfin, certains chercheurs, tel Mark Purdey, venu faire une conférence sur le sujet à Montpellier, contestent même l'origine prionique de l'affection bovine. Ils mettent en cause l'utilisation, dans les troupeaux de vaches laitières les plus touchées, d'un insecticide organo-phosphoré, le « Phosmet », retiré du marché par son fabricant, la société Imperial Chimical Company.
Ce produit, très utilisé dans les élevages britanniques, contient l'ingrédient actif de la sinistre thalidomide, la phtalamide. Il a été interdit dans de nombreux pays européens, mais non en Angleterre, Irlande, Suisse, les trois pays où, précisément, les taux d'E.S.B. dépassent de loin la moyenne européenne. Troublant non ?

Alors, s'agit-il d'une maladie multi-factorielle, dans lequel le prion, la génétique, les produits chimiques, certaines carences du sol interviendraient ?

Beaucoup d'incertitudes demeurent ! du moins quant à l'étiologie de la maladie.

Le diagnostic est, en revanche, plus facilement posé par l'examen clinique, notant chez les bovins :

- des troubles du comportement, avec une exacerbation des réflexes de peur, des réactions exagérées aux bruits ;
- des troubles de la locomotion intéressant surtout l'arrière-train ;
- des troubles de la sensibilité, particulièrement au niveau de la tête et du cou.

L'examen clinique est confirmé grâce aux tests qui, malheureusement, ne sont encore praticables que post mortem.

Durant la décennie 90, le nombre de ces bovins infectés, recensés, ne cesse de s'accroître, en Angleterre et en France, où le premier cas est diagnostiqué en Bretagne, en mars 1991.

Aujourd'hui, en 2002, on compte en France 251 cas pour un cheptel de 21 millions de têtes. Le dernier cas a été décelé ce mois-ci, près du Puy-en-Velay.

Puis peu à peu la majorité des pays européens se déclare infectés. Selon le constat de Pirandello, « on ne trouve que ce que l'on cherche ».

C'est alors qu'éclate, en 1996, près de dix ans après la reconnaissance officielle des premiers cas de la maladie bovine, une deuxième bombe.

Le gouvernement britannique annonce l'apparition, chez l'homme, de dix cas d'une nouvelle variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, lesquels pourraient être liés à l'encéphalite spongiforme bovine, du fait de la possibilité de franchissement de la barrière d'espèce (bovin-humain).

Considérant les 177 857 cas d'E.S.B. recensés dans 35 000 fermes anglaises en dix ans, les scientifiques craignent que les viandes de milliers de bovins, dont la maladie était restée inapparente, du fait

de la longue durée d'incubation, soient entrées dans la chaîne alimentaire.

Des milliers de tonnes de viandes infectées consommées exposent une grande partie de la population à cette nouvelle variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob.

Alors résonne dans le monde entier, la prophétie lancée par le microbiologiste Richard Lacey : « Il y aura des millions de morts. »

Holà ! Heureusement ces chiffres proviennent de modèles mathématiques ou de statistiques, deuxième forme du mensonge.

Dès son apparition, la nouvelle variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob fait l'objet de nombreuses recherches, mais aussi d'une controverse portant sur son existence même.

Le fameux article de la très sérieuse revue médicale Lancet, qui a été à l'origine de l'Association Encéphalite Bovine - maladie de Creutzfeldt-Jakob - note qu'il n'existe aucune preuve de ce lien.

Dans l'interview, accordée ce 3 décembre 2002 à Midi-Libre, le chercheur montpelliérain, R. Lehman, spécialiste du prion, n'est pas plus affirmatif. Cependant, on sait que la nouvelle variante de Creutzfeldt-Jakob présente des caractéristiques propres : elle frapperait des sujets jeunes (25 ans environ), tandis que la maladie classique apparaît surtout chez les patients âgés. La plupart des cas de nouvelle variante sont recensés dans des zones rurales.

Les études menées dans les îles Britanniques, sur les 111 cas répertoriés, remarquent que l'incidence de la maladie est double en Ecosse, par rapport aux autres régions d'Angleterre, alors que les conditions de vie y sont sensiblement identiques.

En France, heureusement, la fréquence de la nouvelle variante de Creutzfeldt-Jakob est très faible : selon les données communiquées par le réseau national de surveillance des maladies de Creutzfeldt-Jakob, sur les 105 cas apparus en 1999, aucun n'est dû à la nouvelle variante ; 8 sont dus à l'injection d'hormone de croissance, ce qui fait aujourd'hui l'objet de procès ; les autres sont classés sous la rubrique des cas sporadiques ou d'origine génétique.

Aujourd'hui, en France, on déplore 5 cas attribués à la nouvelle variante de Creutzfeldt-Jakob ; un sixième tarde à être confirmé.
En vertu du principe de précaution, la gravité du risque, malgré les nombreuses incertitudes, implique que des mesures effectives soient adoptées. C'est un véritable arsenal de mesures qui se met alors en place et dans de nombreux domaines :

D'abord celui de la recherche :

- Création du réseau national d'épidémio-surveillance de l'E.S.B.
- Elaboration en 1990 d'un programme de recherche sur les prions avec, comme principaux axes, d'étude :
  - le mode de liaison aux neurones,
  - les tentatives de concentration des prions afin qu'ils deviennent décelables dans le sang ce qui faciliterait les tests,
  - les recherches d'indicateurs métaboliques du prion afin de faciliter les diagnostics précoces,
  - la recherche d'un vaccin, etc.
- Etudes sur la Flupirtine qui donne un espoir de traitement.
- Construction du nouveau laboratoire de haute sécurité biologique de niveau 3 (laboratoire L 3)
- Construction d'une animalerie à Tours pour l'étude des prions. Jusqu'alors, les recherches portaient sur les animaux de laboratoire. Mais on découvre que le macaque est un bon modèle d'étude pour la nouvelle variante de Creutzfeldt-Jakob.
- Lancement en 2001 d'un nouveau programme de recherches, communautaire cette fois, d'épidémio-surveillance de l'E.S.B.
- Déploiement dans dix départements français d'un réseau de surveillance, composé de vétérinaires-sentinelles, comme à la guerre ; d'ailleurs le Comité interministériel d'experts sur les encéphalites, Comité Dormont, est présidé par le Chef de Service de Santé des Armées.
- Recherche sur la contamination des sols.

Enfin, préconisées par l'AFSF, Agence française de sécurité des aliments, **des mesures de prophylaxie animale** sont imposées par le gouvernement :

- Dès 1990, suppression des farines animales dans l'alimentation des bovins, puis extension de l'interdiction aux ovins, caprins, porcins et même volailles.
- Abattage de la totalité du troupeau, dans lequel un seul cas est décelé, et incinération des cadavres. Abattage des 76 000 veaux d'origine britannique introduits en France. L'Angleterre s'engage à abattre dans les 5 ans tous les animaux âgés de plus de 30 mois.
- Renforcement des contrôles ante mortem, dans les abattoirs, où certaines pratiques d'abattage sont interdites. Notamment la destruction des centres nerveux à l'aide d'une tige métallique qui permettait d'éviter les réflexes dangereux de l'animal sacrifié.
- Tests sur les carcasses et lancement d'une campagne européenne de tests systématiques, sur tous les bovins de plus de 30 mois supposés avoir consommé des farines animales avant leur interdiction. Dix-neuf cas ont été ainsi décelés en 2001.
- Incinération sans autre forme de procès de tous les animaux accidentés, avec cependant une dérogation pour les taureaux de corrida.
- Création d'un service public d'équarrissage.
- Déclaration obligatoire des cas de tremblante des moutons.

Le consommateur, nouveau roi dans notre société, qui pour certains ne serait qu'une clientèle, n'est bien sûr pas oublié par nos décideurs. On retire de son assiette les organes dits « matériaux à risques spécifiés » : moelles épinières, cervelle, yeux, amygdales, rates, intestins, thymus qui nous donnaient ces excellents ris, ainsi que les têtes d'ovins et de caprins et la gélatine, principal constituant des bonbons.

On ferme les frontières à l'importation des bovins vivants, des viandes bovines anglaises et des matériaux à risques spécifiés provenant des pays tiers.

Cet embargo sera la cause d'une véritable crise politique au sein de la C.E.E. En réaction au refus de lever l'embargo, la Grande-

Bretagne décide de s'opposer à certaines prises de décisions communautaires concernant les hauts fonctionnaires (et en particulier leur traitement). Devant une telle obstruction, la Commission européenne cède et accorde, en octobre 1999, la suppression, sous conditions, de l'embargo. Mais la France refuse d'appliquer cette décision, en vertu de son attachement au principe de précaution. L'Angleterre réclame alors à Bruxelles des sanctions contre la France qui est citée devant la Cour européenne de justice.

A ce stade, les arguments politiques et économiques sous-jacents l'emportent, à l'évidence, sur les considérations scientifiques, d'ailleurs contradictoires.

En France, la viande de bœuf sera interdite dans les cantines scolaires et l'on invente et impose, pour la plupart des produits d'origine animale, le concept de **traçabilité**.

Pour minimiser le risque de transmission inter-humaine des encéphalites spongiformes, les services de santé avaient pris, eux aussi, des mesures :

- remplacement de l'hormone de croissance par des hormones de synthèse (1988)
- contre-indication au don de sang par les personnes ayant séjourné en Angleterre
- conditions de stérilisation renforcées en milieu hospitalier et généralisation de l'utilisation de matériel à usage unique
- suppression du catgut, provenant d'intestins ovins.

Pour couronner le tout, à Honfleur, des disciples d'Alphonse Allais se constituent en association canularesque dont l'objet est la création d'un hôpital psychiatrique pour vaches folles !

Donc, à l'évidence, des mesures effectives ont été prises et se sont avérées efficaces. Car l'année 2002 est l'année de la **décrue**. La nouvelle variante de Creutzfeldt-Jakob concerne au maximum 6 cas en France et 131 dans le monde entier, dont 111 cas en Angleterre. Les pronostics alarmistes semblent aujourd'hui s'avérer faux et la situation sanitaire contredire les propos de notre ancien secrétaire d'Etat à la santé, Madame Gillot, selon laquelle, je cite : « Il faut s'attendre à une augmentation des cas. »

Or aucun cas dû à la nouvelle variante de Creutzfeldt-Jakob n'est déploré en 2002.
Dieu soit loué !
En conséquence, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments, confirmant la décrue, propose qu'en cas de vache folle dans un troupeau on ne procède plus à l'abattage total de celui-ci.
La France accepte la levée de l'embargo sur les viandes anglaises et, avant même la parution du décret, par dérogation, lors du dernier Salon de l'alimentation à Paris en octobre dernier, les personnalités politiques françaises et anglaises dégustaient, lors d'un banquet officiel, des viandes anglaises.
Un journal (République des Pyrénées) titre : « C'est le grand retour du rosbif. »
Aujourd'hui, au vu de l'évolution de la maladie, on peut se poser deux questions inscrites dans la définition même du principe de précaution :
1/ Est-ce que les mesures ont été proportionnées ? pesées à l'aune de la gravité du risque ? On peut l'admettre. Mais
2/Deuxième question : le coût de ces mesures est-il économiquement acceptables ?
Il est difficile à chiffrer car les lignes comptables sont nombreuses et les chiffres astronomiques :

- financement des recherches par l'Europe : de l'ordre de 50 milliards d'euros
- budget annuel attribué par la France pour l'E.S.B. : 850 millions d'euros
- plan de soutien aux éleveurs français de bovins : 450 millions d'euros (dont la moitié financée par Bruxelles)
- perte de valorisation des carcasses : 300 millions d'euros
- destruction du stock de 700 000 tonnes de farines animales qui seront remplacées par des farines de soja importées. Ajoutons à cela le coût du stockage de 300 000 tonnes de ces farines et la construction des 4 usines décidée le 4 décembre 2002 par le gouvernement.

Mais le coût élevé, en dépit des indemnisations intervenues, concerne les éleveurs et toute la filière viande. Le tribut payé à

cette politique de la « vache brûlée », selon le mot du journal Libération, c'est deux millions de têtes de bétail. Et comment chiffrer le choc psychologique subi par les éleveurs, la quasi-disparition des tripiers.

En fait cette affaire de la vache folle se révèle être un marché de dupes où tout le monde est perdant.

Entrons dans le domaine du roman policier :

Enigme :

Pourquoi les Anglais ont-ils attendu dix ans pour faire leurs fracassantes déclarations urbi et orbi ?

D'abord parce qu'ils exportaient leurs viandes et leurs farines animales sur de nombreux pays européens. Autre version sous toute réserve : parce que les services secrets israéliens, au courant de la situation sanitaire en Angleterre et irrités par la position pro-palestinienne des Anglais dans la crise du Proche-Orient, s'apprêtaient à lancer eux-mêmes la nouvelle. Il fallait donc les devancer.

Une autre raison est que les Anglais, dans leur malheur, entendaient obtenir de Bruxelles, et pour eux seuls, la manne des subventions, indemnisations et autres aides ; et cela en parfaite conformité avec la politique tachtérienne selon laquelle la Communauté européenne ne doit rien coûter à l'Angleterre.

Sur-le-champ, les milieux agricoles français n'ont pas bougé et se frottaient même les mains. Plus d'importation de viandes britanniques, donc les cours du bœuf en France allaient flamber.

Las ! C'était sans compter sur les réactions du consommateur. Celui-ci, soumis à un matraquage médiatique, s'applique aussitôt le principe de précaution ; il boude la viande de bœuf, entraînant chute de la consommation et chute des cours

A ce jour, les cours de la viande de bœuf sont encore largement inférieurs à ceux de 1996, et la consommation annuelle per capita est très en dessous des 35 kg de jadis. Porcs, poulets, autruches, bisons ont profité de l'aubaine.

Résultat :
* Israéliens dupés
*Anglais ayant perdu la moitié de leur cheptel
* Eleveurs français ruinés et découragés

*Bouchers ne pouvant se rattraper qu'en augmentant leurs marges

* Consommateurs condamnés à payer.

Ce triste bilan et ce coût exorbitant ont cependant contribué à modifier la politique des décideurs, devenue plus nuancée et même très prudente. En matière de tremblante par exemple, on ne gesticule plus, et en l'absence de certitude c'est l'abstention, certes vigilante, qui semble l'emporter. Car, si le principe de précaution peut se prévaloir des résultats sanitaires obtenus, il devrait en revanche savoir se prémunir de ses excès :

- Abattage indu de milliers de bovins
- Gaspillage des animaux accidentés, quelle que soit la cause de l'accident
- Publications intempestives, de nature à créer une psychose dans la population, et gesticulations de quelques scientifiques ravis d'accéder au-devant de la scène ; pour d'autres, ce fut moins brillant : un des plus grands laboratoires écossais, après quatre ans de recherche sur les ovins, a avoué avoir travaillé par erreur sur des cerveaux bovins. Autre anecdote rapportée dans la presse : dans un collège de l'Est, auquel était joint un élevage de porcs, par précaution, les reliefs des repas des élèves ont été interdits pour l'alimentation des porcs. D'où l'indignation des parents, furieux d'apprendre que leurs enfants étaient moins bien traités que les cochons.
- Utilisation politique de la crise par les hommes politiques, voir le désaveu public, donné par le président de la République aux préconisations de l'Agence AFSSA, en matière de tremblante du mouton.
- Risque d'appauvrissement du patrimoine génétique.
  Les éleveurs de taureaux braves espagnols n'ont pas voulu le courir. Ils ont refusé de soumettre leurs animaux aux tests et ont opté pour l'incinération immédiate de leurs animaux, pour se soustraire à la menace d'abattage total de leur bétail, en cas de réaction positive, et préserver ainsi les efforts de sélection de plusieurs générations. Et ce au prix

de la perte de la valeur bouchère des taureaux combattus. Et c'est en partie la disparition du patrimoine génétique qui a justifié la colère des éleveurs laitiers, organisateurs des manifestations devant les préfectures et des échauffourées en Bretagne.

Les excès du principe de précaution, nous les connaissons déjà :
Lors de l'épidémie du West-Nile, qui a sévi sur les chevaux en basse Camargue, tous les équins du département ont été consignés et soumis à des mesures sanitaires strictes. Pourtant, il était prouvé que les chevaux n'étaient pas contaminants pour leurs congénères, ni pour l'homme, ni pour le moustique, vecteur du virus.
Et n'a-t-on pas soumis le couvent des clarisses à des mesures de sécurité, indiquant nettement les issues de sortie, à l'intention de religieuses qui avaient fait vœu de clôture ? Les adeptes du principe de précaution sont allés jusqu'à recommander de ne pas placer les téléphones portables au contact du bas-ventre des jeunes garçons ou bien du sein des femmes enceintes, des ondes maléfiques pouvant porter atteinte à la virilité des utilisateurs, à l'intégrité des embryons.
Durant l'été 2003, les bergers du Cantal ne pourront plus fabriquer ce fromage traditionnel dans leurs burons, durant l'estive.
Jusqu'où ira-t-on dans la recherche du risque zéro, dans la voie de la fuite devant les responsabilités ?
Le Conseil d'Etat, statuant sur les valeurs et les limites du principe de précaution, à **l'adresse de la profession médicale,** expose que le médecin, je cite, « doit apporter la preuve, compte tenu de l'état actuel de la science, de l'absence des risques ».
Cette exigence pourrait conduire à une attitude d'abstention, qui constituerait une faute au regard du code de déontologie, qui est bien lui-même un code de précaution à l'égard du médecin et des patients.
Appliqué sans nuance, le principe de précaution conduirait à exiger une connaissance absolue et une maîtrise parfaite des conséquences de tout acte médical. Or le risque nul et l'innocuité totale sont rares en médecine.

Le refus du risque paralyserait les professionnels de santé, par peur, en cas d'aléas, d'une responsabilité juridique brutalement appliquée. Les procès actuels concernant l'administration d'hormones de croissance illustrent ce cas de figure.
Allant plus loin encore, le professeur Bismuth, pionnier des greffes du foie, accuse en ces propres termes : « Le gouvernement bloque l'utilisation chez l'homme de cellules animales, au nom du principe de précaution ; on entraîne des morts certaines, pour éviter des risques dont certains sont hypothétiques. »

En conclusion :
Dans tous les cas où la science n'a pas donné une conclusion définitive, il existe un grand espace pour l'application d'un principe de précaution raisonné, dégagé des pressions politiques et économiques. Et pour éviter que le principe de précaution ne devienne un principe de précaution-parapluie, je suggère qu'il soit soumis à un autre vieux principe datant du XIII^{e} siècle, énoncé par le philosophe anglais Occam :

Le rasoir d'OCCAM, selon lequel « les entités, les mesures ne doivent pas être multipliées au-delà du nécessaire ».
Le « ne quid nimis » de notre académie, en quelque sorte. C'est pour cela que je m'autorise à vous dire : « Mangez du bœuf ! »

Prix FORADO - Année 2001

LA SUBDÉLÉGATION DU VIGAN OU LA MONARCHIE ADMINISTRATIVE À L'ŒUVRE

par David CHAMBOREDON

*****

La genèse de la fonction de subdélégué est aléatoire, puisque aucun édit ne l'a instituée comme telle, avec des prérogatives définies : son invention relève plutôt de l'empirisme ou plutôt de l'opportunité. Il a été possible de dater la création de la subdélégation du Vigan à partir des plus anciens documents retrouvés, concomitants du début des guerres des Cévennes. Même si la première commission proprement dite ne fut attribuée qu'une vingtaine d'années plus tard, la réalité de la tâche était déjà assumée dès 1685. Plusieurs subdélégués de l'intendant sont repérables dans la région jusqu'en 1700, porteurs de commissions limitées ou provisoires : ce sont les hommes de confiance dont le gouvernement a besoin sur le terrain.

C'est ainsi qu'un siècle durant, de 1686 à 1786, les Daudé d'Alzon œuvrèrent à la tête de la subdélégation du Vigan, créée au lendemain de la naissance du diocèse d'Alès qui vit le jour au moment de la révocation de l'édit de Nantes par celui de Fontainebleau. Qu'il s'agît du nombre des communautés d'habitants qu'elle abritait, de l'étendue de ses productions, ou même du prix d'achat de l'office qui plaçait le subdélégué de cette partie des Cévennes au même rang que ceux de Nîmes et Montpellier, force est de reconnaître que la subdélégation du Vigan était parmi les plus importantes de la province de Languedoc.

Les références aux subdélégués du commandement, et surtout de l'intendance, sont légion dans de nombreuses recherches historiques. Les années passant, le champ d'action de ces agents du

pouvoir royal est devenu si polyvalent que leur œuvre n'a pas manqué d'intéresser de très nombreux chercheurs dans des domaines extrêmement variés. Ainsi, chacun a puisé dans leurs travaux pour ses propres recherches, tant et si bien qu'on les voit figurer dans de nombreux mémoires spécialisés, mais que les recherches à leur sujet propre font quelque peu défaut. Lorsqu'elles existent, elles se limitent soit à envisager juridiquement leur statut, soit à se contenter de sources incomplètes. Plusieurs facteurs ont pu décourager une approche globale de leur travail : les études étaient souvent à moyenne ou grande échelle, mais les différences de situations locales entre subdélégués sont trop importantes pour qu'on puisse rechercher une organisation rationnelle dans une telle masse de documents. Ces études étaient aussi trop souvent limitées dans le temps, selon l'opportunité des sources disponibles ; or, dans le cas qui nous occupe, depuis une origine qui, à bien des égards, reste obscure, les sources disponibles autorisaient d'entreprendre une étude suivie sur une longue période, sans pour autant prétendre à l'exhaustivité, tant les documents réunis présentent parfois un côté fragmentaire susceptible de dissuader une approche globale.

L'existence des minutes complètes de la correspondance du subdélégué Aguze de Lavalette, couvrant la période 1786 - 1789, à l'apogée de la monarchie administrative, sur une durée suffisamment longue pour être fiable, permettait de rendre compte de l'intégralité des tâches qui lui étaient confiées, d'autant plus que la rigueur du travail de leur auteur sur le plan du traitement de l'information facilitait les choses. Restait à répartir ces centaines de lettres selon un mode rationnel en séparant les différentes sphères d'action et en reconstituant la genèse de toutes les affaires abordées. Il fallait ensuite en trouver le complément dans les archives de l'intendance, autrement dit la série C, dégager les priorités qui furent les siennes et s'efforcer de reconstituer l'environnement socioprofessionnel du subdélégué à partir de l'identification des personnages nommés au fil des lettres. De la nature des terroirs aux modes d'exploitation des ressources

agricoles et industrielles, les renseignements collectés témoignent de la richesse de la documentation recensée.

La suite coulait de source : il suffisait de remonter le temps à partir des années précédant la Révolution, alors que le statut de subdélégué était bien défini, pour retrouver les origines de cette fonction, les conditions de sa création et de son évolution, la manière dont ses attributions s'étaient étoffées au gré des ans. Cette recherche devait s'appuyer sur la généalogie des Daudé d'Alzon, dont le nom resta attaché à cette fonction de subdélégué du Vigan à partir de la révocation, un siècle durant, soit trois générations. La praticité qu'offre au chercheur le recueil de minutes ne se retrouve pas, hélas, chez les Daudé ; il a fallu en réassembler les éléments, à partir des originaux envoyés à la hiérarchie, avec cet inconvénient majeur de ne pouvoir savoir à l'avance où les trouver dans les diverses séries d'archives, une fois les ressources offertes par les fonds de l'intendance épuisées. Une fois réunis, les documents utilisables furent analysés de manière thématique, en fonction des centres d'intérêt qui se manifestèrent au fur et à mesure du déroulement du siècle (1685 - 1785).

Ces informations sont le plus souvent d'un intérêt polyvalent. Ainsi, les affaires religieuses nous renseignent, dans le cadre de l'étude de la subdélégation, sur la fonction de juge d'instruction qui était initialement celle du commissionnaire, et sur la manière selon laquelle son rôle policier est progressivement devenu administratif à la faveur des multiples tâches de surveillance qui en découlaient. Mais ces mêmes sources se révélèrent également utiles quant à l'étude des conflits religieux dans les Cévennes et des rapports entre les détenteurs de l'autorité, les camisards et « nouveaux convertis »... De même, l'essor de la monarchie administrative perce à travers l'action quotidienne du subdélégué, trait d'union entre l'échelon local et l'intendance, à travers les enquêtes qu'il réalisa. Pour ce qui est des ressources humaines et économiques, elles offrent les premières tentatives

d'appréciation statistique des productions agricoles et de la population, des recensements d'industries et de mines, des indications sur la densité et le lieu de passage des échanges... La tutelle des communautés, les affaires pénales et militaires offrent une vue en « *prise directe* » sur les mentalités des populations et les rapports de forces ; elles ne sont également pas sans intérêt sociologique. Enfin l'importance croissante des subdélégués est indissociable de celle de la famille d'Alzon, dont on peut suivre l'ascension sociale corrélativement à la complexification du poste. Ainsi, il convenait de ne négliger aucun des différents angles de vue que les documents révélaient, autorisant parfois d'élargir le champ d'investigation bien au-delà des limites d'une simple généralité.

*****

Jacques Daudé, en tant que juge doté de pouvoirs sur les **affaires religieuses**, rédigea, semble-t-il, ses premières instructions en 1686. Il secondait les dragons et assumait la part judiciaire de la lutte contre les réfractaires. Pour réduire les « *opiniâtres* », il se trouva rapidement amené à dresser des états de nouveaux convertis, des listes d'amendes infligées à des particuliers ou des communautés. Il assurait de manière suivie la conversion des « *mal sentants de la foi* », tout en poursuivant la chasse aux « *fanatiques* », tant et si bien qu'il fut assassiné par quelques-uns d'entre eux en 1704. Le premier des Daudé avait rapidement pris le pas sur les autres notables du canton en tant qu'homme de l'intendant Basville. Progressivement, c'est le suivi des religionnaires qui lui fournit ses premiers travaux d'ordre administratif, ouvrant ainsi la voie à l'évolution future de cette fonction. Si la part de ce poste religieux se fit notablement plus discret au long du XVIII^{e} siècle, il méritait d'être souligné que ce fut à la faveur d'une guerre de religion que le subdélégué du Vigan prit son essor.

La « **tutelle des communautés** », expression générique qui recouvrait plusieurs attributions fort différentes, participait directement de cette volonté croissante de contrôle sur les populations locales. L'avis du subdélégué jouait à plein dans les décisions de l'intendant, ensuite envoyées aux bureaux du roi pour y être entérinées. La plus remarquable de ces compétences concernait le choix des personnes qui devaient détenir des charges officielles, et dont il fallait s'assurer de la moralité, de la religion et des capacités. C'était notamment le cas des consuls élus, des détenteurs d'offices royaux et seigneuriaux, des adjudications de travaux publics. Le subdélégué devait aussi vérifier régulièrement les comptes des communautés de son territoire et contrôler la nécessité de leurs dépenses afin de leur éviter, dans l'esprit de l'intendance, une faillite préjudiciable à la levée des impositions. Rentrait aussi dans leurs compétences la surveillance des comptes de diverses institutions ou administrations. Des tâches supplémentaires vinrent par la suite : il s'agissait surtout de l'assiette des impôts royaux directs : capitation, dixième puis vingtième.

Les grandes innovations, celles qui sont peut-être les plus remarquables dans l'évolution de la charge de subdélégué, concernent **la statistique**, au développement de laquelle leur travail quotidien participa largement. On peut suivre à travers leur production, hésitante et incomplète à partir de 1730 environ, puis de plus en plus aboutie, la construction de la monarchie administrative vers une connaissance accrue des ressources du pays en population et en production. Les états du dernier subdélégué, à partir de 1785, donnent une vue précise des productions agricoles estimées puis effectives, classées en denrées différentes, offrant une large base à l'analyse économique. Les états réguliers de baptêmes, mariages et sépultures permettent les mêmes recherches et ont été largement utilisés. Dans le rôle de subdélégué, qui était de plus en plus celui d'un gestionnaire, était

aussi compris le suivi des affaires courantes, fort variées et instructives sur le développement des industries et manufactures.

Les **affaires pénales** relèvent davantage de **l'aspect policier** du subdélégué du commandement. Il intervient surtout contre des personnes ingérables ou dans des cas requérant un règlement rapide, lorsque la justice ordinaire est trop lente ou impuissante. Le subdélégué était dépourvu de pouvoirs judiciaires, il assurait seulement le lien avec le commandant de la province, qu'il informait après enquête, et dont il transmettait les ordres. Ces affaires, très vivantes, sont aussi une fenêtre ouverte sur les mentalités et les modes de sociabilité de différents groupes sociaux de l'époque. Le subdélégué assurait également diverses **tâches administratives liées aux troupes**, au sein d'une hiérarchie militaire complexe. C'était par ailleurs à lui qu'incombaient les impopulaires levées de miliciens, tant décriées dans les cahiers de doléances.

Comme on peut le voir à travers ces propos succincts, les attributions du subdélégué se distinguaient par leur diversité : quelquefois gestionnaire et quelquefois policier, tantôt porte-parole des notables locaux, tantôt représentant du pouvoir supérieur, son rôle est impossible à définir de manière concise. Et ce d'autant plus que les textes officiels étaient volontiers évasifs quant à l'étendue de sa mission, et que en tant qu' « *homme à tout faire* » de l'intendant, il était souvent chargé des besognes les plus variées qui dépassaient le cadre d'un emploi fixe. Tant d'attributions sont venues se greffer à sa tâche initiale qu'on conçoit l'utilité de sources aussi complètes qu'il est possible pour pouvoir cerner plus précisément ses activités. Dans le cadre d'un mémoire de maîtrise[1], puis d'un diplôme d'étude approfondie[2], la priorité a été donnée à une recherche chronologique qui essayait de remonter aux sources de ses attributions, de manière à établir ce que l'on sait (ou pas) sur les conditions de la naissance de cet acteur de l'Etat, plutôt qu'à un

travail plus large géographiquement, mais dont les données auraient été répétitives et moins utiles du point de vue historique. Reste bien sûr à entreprendre une recherche qui soit complète dans le temps et dans l'espace, qui viendrait infirmer ou confirmer les conclusions avancées ici.

*****

Au terme de ces recherches, plusieurs conclusions peuvent être dégagées. La première est liée à l'appréciation du rôle joué par les subdélégués. Faute d'avoir évalué la globalité de leur travail, on les a souvent présentés comme les tâcherons de diverses administrations. Or, il apparaît qu'ils constituaient à l'évidence un rouage important de l'Etat, et l'analyse des affaires qui leur étaient confiées met suffisamment en lumière l'influence qu'avaient leurs opinions sur les décisions de leurs supérieurs. Si le côté discret de leur travail - ils apparaissent effectivement toujours comme des subalternes privés de pouvoirs décisionnels - les a maintenus dans l'ombre, on voit à quel point ils pouvaient être indispensables à la bonne marche des bureaux de l'intendance et, par ricochet, du Contrôle général. A bien des égards, ils furent des « *soutiers* » de la monarchie.

Ce premier point établi, une autre constatation s'impose : c'est la manière opportune et souvent improvisée suivant laquelle le subdélégué a vu des fonctions nouvelles se greffer sur les missions qui lui était imparties pour en arriver à un total conséquent en comparaison de la tâche qui était, elle, de Jacques Daudé au début de son mandat. Sa position privilégiée de relais entre les populations locales et les intendants, et autres commandants de la province qui se succédèrent, en faisait bien sûr le destinataire tout désigné pour de nouvelles tâches de gestion. La tendance allant vers le développement de l'administration et de la tutelle, la nature de son travail a subi les mêmes changements. Qu'il soit policier, gestionnaire ou tuteur, son rôle s'est vu modifié dans son essence entre 1685 et 1789 : c'est le champ de ses

compétences qui s'est élargi de manière exponentielle jusqu'à la Révolution.

La place fait ici défaut pour aborder l'aspect pratique de son travail, d'autant plus qu'il n'est souvent qu'indirectement évoqué dans les lettres et les minutes. On y devine l'existence de commis aux écritures, de franchises postales ou de techniques de calcul spécifiques, sans que tout ceci soit jamais décrit clairement. Par contre, grâce aux destinataires de nombreuses lettres, on peut reconstituer le réseau des « *informateurs* » dont chaque subdélégué disposait dans son canton : amis, relations ou personnes de confiance qui lui fournissaient les renseignements nécessaires à l'élaboration des enquêtes et des états. L'agent de l'intendant était aussi un homme influent dans sa région, que ce fût une cause ou une conséquence de la charge qu'il exerçait. Il n'est que d'observer la fortune croissante de Daudé pour s'en convaincre.

C'est ainsi qu'un juge campagnard et sa postérité accumulèrent charges et honneurs un siècle durant : subdélégation de l'intendance et du commandement, inspection des chemins royaux, jusqu'à une croix de Saint-Michel, des mariages avantageux et un patrimoine foncier appréciable, le tout acquis au service de trois rois.

---

[1] David CHAMBOREDON, *Aguze de Lavalette et la subdélégation du Vigan. Le travail d'un commissaire de l'intendance et du commandement dans les Cévennes à la fin de l'Ancien Régime*, Mémoire de maîtrise d'histoire moderne sous la direction du professeur Dominique Biloghi, Montpellier, juin 2000.

[2] David CHAMBOREDON, *Les Daudé d'Alzon : un siècle à la tête de la subdélégation du Vigan (1686-1786), La lente élaboration de la fonction de subdélégué, des dragonnades à l'avènement de la monarchie administrative*, Mémoire de D.E.A. d'histoire moderne, sous la direction du professeur Henri Michel, Montpellier, juin 2001

HOMAGE A CHRISTIAN LIGER

par Yvon PRADEL
Président

Christian Liger vient de mourir. Nous l'avions vu encore, à la première séance de l'Académie, le 4 octobre, pour la réception de Mme Kuntz. Nous l'avions vu, toujours droit, souriant, avec un visage terriblement labouré par sa maladie. Nous pouvions craindre le pire. Ce qui ne l'empêche pas, quelques semaines après, de faire deux conférences sur la correspondance qu'il avait rassemblée, entre Jean Paulhan et Marc Bernard : la première au Lycée Daudet - où je l'ai vu pour la dernière fois -, la deuxième, toujours pour les Bibliophiles nîmois, à la Médiathèque, Carré d'Art. C'était aussi à la Médiathèque qu'il devait, le mercredi 4 décembre, présenter son dernier ouvrage, illustré de sept sérigraphies originales d'Odile Liger, sa fille, intitulé, d'une façon tragique : *Déconstruction*. Sa femme Cathy m'avait donné les invitations à distribuer à l'Académie - en me confiant « j'espère que nous tiendrons jusque-là ». Christian n'a pu tenir. Mais il a désiré que sa mort soit discrète, sans fleurs ni couronnes, sans discours (ce qui n'a pas empêché la presse, et Midi Libre en particulier, de lui consacrer deux pages entières pour évoquer sa personne et son œuvre ; ce qui n'empêche pas, aujourd'hui, pour ouvrir cette séance, de lui consacrer ces quelques mots). Nous remettrons à plus tard, en accord avec sa famille et les autorités politiques de notre ville, de lui rendre l'hommage qu'il mérite. Mais aujourd'hui, il ne m'était pas possible de passer sous silence sa disparition et de vous rappeler un instant, Mesdames et Messieurs, ce qu'il fut pour notre Académie, qu'il présida pendant deux ans ; ce qu'il fut pour notre Académie, qu'il présida pendant deux ans ; ce qu'il fut pour notre ville dont il assuma, pendant le second mandat de Jean Bousquet, le brillant et redoutable mandat d'adjoint délégué à la Culture ; ce qu'il donna enfin de son talent aux Lettres françaises, par ses romans et par ses pièces de théâtre,

qu'il me serait trop long de vous énumérer - je compte le faire, bien sûr, en temps voulu ! - et qui fait de Christian Liger un homme exceptionnel.

Je sais qu'il n'avait pas un esprit religieux. Il n'a voulu pour l'accompagner dans la mort ni prêtre ni pasteur. Cependant, je lui dédie avec toute mon amitié ces quelques mots d'une méditation de saint Augustin : « Pourquoi serais-je hors de votre pensée, simplement parce que je suis hors de votre vue ? Je vous attends, je ne suis pas loin, juste de l'autre côté du chemin. Vous voyez, tout est bien. »

MEMBRES HONORAIRES

1964 Hans Guenther WEBER (Dr), Margarethenhöhe, D-3300 Braunschweig (Allemagne)

1971 M. De MORI, professeur au lycée Scipion Maffei de Vérone, adjoint au maire de Vérone, via Arsenal, Vérone (Italie).

1981 M. le Maire de Nîmes, membre d'honneur ès qualités, Hôtel de Ville, 30000 Nîmes.

1982 Frédérique HÉBRARD (Mme Louis VELLE, née CHAMSON), Chev. de la L.H., Coin Perdu, Hameau des Bures, 78630 Orgeval (Seine-et-Oise)

1987 M. le Président du Conseil général du Gard, membre d'honneur ès qualités, Hôtel du Département, rue Guillemette, 30000 Nîmes.

1987 Jean d'ORMESSON, de l'Académie française, 10, avenue du Parc Saint-James, 92200 Neuilly.

1988 Odyle RIO, majoral du Félibrige, Cité Blanc Clair, Trinquetaille, 13200 Arles.

1990 André VERNET, membre de l'Institut, « Les Hespérides », 16, rue des Bénédictins, 30000 Nîmes.

1991 Jean-Charles LHEUREUX, Chev. de la L.H., Médaille de la Déportation et de l'Internement, Off. Palmes Acad., 461, avenue Canale, 30230 Rodilhan.

1991 Jean-Marie GRANIER, membre de l'Institut, directeur du musée Marmottan-Monet, Château de Caveirac, 30820 Caveirac.

1993 André BONNET, 201, impasse du Pissadou, route de Sauve, 30900 Nîmes.

1994 Claude ESCHOLIER, directeur honoraire de l'Ecole des Beaux-Arts de Nîmes, Croix de Guerre 39-45, 731, chemin Mas de Roulan, 30000 Nîmes.

1996 Victor LASSALLE, conservateur (honoraire) des Musées d'Art et d'Histoire de Nîmes, Off. Palmes Acad., Chev. des

Arts et Lettres, Chev. Ordre national du Mérite, 66, impasse de la Vaunage, 30900 Nîmes.

1997 jacques LARMAT, professeur agrégé de Sciences naturelles (honoraire), Off. Palmes Acad., 33, rue Rouget de Lisle, 30000 Nîmes.

1999 Charles FAYOLLE, chanoine, maison de retraite Saint-Joseph, 124, rue de Tunis, 30000 Nîmes.

1999 André GALY, avocat honoraire, 18, rue Cart, 30900 Nîmes.

2001 Lucien SIMON, docteur en médecine, 224, impasse Cance, 30900 Nîmes.

2002 Aimé VIELZEUF, Croix de guerre 39-45, Médaille du Combattant, Croix du Combattant volontaire de la Résistance, Off. des Palmes Acad., professeur de collège (honoraire), 80, avenue Jean-Jaurès, 30900 Nîmes.

CLASSE DES MEMBRES RESIDANTS

Comprenant 32 académiciens résidant à Nîmes

N°	Date de l'élection	Nom des Académiciens	Prédécesseurs
1	30-01-1981	Robert DEBANT, Chev. Ordre national du Mérite, Off. des Arts et Lettres, Chev. des Palmes Acad. Archiviste-paléographe, directeur honoraire des Archives du Gard, château d'Espeyran, 30800 Saint-Gilles.	Jules Davé
2	8-10-1981	Aimé BONIFAS, Off. de la L.H. Comm. Ordre Nat. du Mérite, Médaille militaire, Croix de guerre 39-45, Croix du combattant volontaire de la Résistance, Médaille de la Déportation, Médaille des Évadés, Médaille de la France libérée, pasteur de l'Eglise réformée, 36bis, rue Florian, 30900 Nîmes.	Henri Chabrol
3	2-12-1983	Christiane LASSALLE-GUICHARD, conservateur (honoraire) au Musée d'Art et d'Histoire de Nîmes, 66, impasse de la Vaunage, 30900 Nîmes.	André Modeste
4	22-12-1984	Marc CHAUSSE, architecte DPLG, 1, boulevard Alphonse Daudet, 30000 Nîmes.	Pierre Abauzit
5	7-02-1986	Georges SAPÈDE, ingénieur (honoraire), 13, rue Fernand Pelloutier, 30900 Nîmes.	Docteur Jean Paradis
6	6-02-1987	Jean MÉNARD, Chev. des Palmes Acad., avocat à la Cour, ancien bâtonnier, 10, rue Sainte-Anne, 30900 Nîmes.	Edgar Tailhades

7	23-10-1987	Louis DURTESTE, Chev. de la L.H., anc. Officier de marine et ingénieur, DEA d'Histoire, 41, rue Roussy, 30000 Nîmes.	Jean Thérond
8	4-12-1987	Mgr Robert DALVERNY, 27, rue Vaissète, 30000 Nîmes.	Pierre Hugues
9	18-03-1988	Jean GOUJON, Off. de la L.H., avocat à la cour, ancien bâtonnier, 24A, rue d'Aquitaine, 30000 Nîmes.	Michel Grollemund
10	17-02-1989	Paul MAUBON, médecin vétérinaire, 155, chemin du Perdigal, 30900 Nîmes.	Abbé René André
11	23-01-1991	Paul TEMPIER, docteur en médecine, 61, rue de la Lampèze, 30000 Nîmes.	Henry de Régis
12	20-12-1991	Marcelle VIALA, professeur honoraire, 6, rue Deyron, 30000 Nîmes.	Jean Brunel
13	7-02-1992	Charly-Sam JALLATTE, Chev. de la L.H., Médaille des Évadés, Médaille de la France libérée, docteur en médecine, 13, boulevard Gambetta, 30000 Nîmes.	Jean-Charles Lheureux
14	6-11-1992	Daniel-J. VALADE, Chev. de la L.H., Chev. de l'Ordre National du Mérite, Chev. des Palmes Acad., Chev. Des Arts et Lettres, enseignant, Le Vulcain, 17, place Bir-Hakeim, 30000 Nîmes.	André Nadal
15	18-06-1993	Hélène DERONNE, 9, rue Aristide-Dumont, 30000 Nîmes.	Jean Roger
16	18-06-1993	Yvon PRADEL, Chev. de l'Ordre National du Mérite, Off. des Palmes Acad., 12, rue Saint-Laurent, 30900 Nîmes.	Joachim Durand
17	10-06-1994	Roger GROSSI, pasteur, Chev. de la L.H., Off. Ordre Nat. du Mérite, 6, rue Rouget de Lisle, 30000 Nîmes.	Maurice Aliger
18	2-12-1994	Gilles DERVIEUX, Chev. des Palmes Acad., Chev. des Arts et	Félix Villeneuve

		Lettres, Puech-Chaud, 30620 BERNIS.	Villeneuve
19	28-04-1995	André COSTABEL, Chev. de L.H., Off. Ordre Nat. du Mérite, Com. Mérite agricole, 3, rue du Moulin à vent, 30540 Milhaud.	Edouard Drouot
20	28-04-1995	Noël CANNAT, sociologue, 6, place Questel, 30900 Nîmes.	Marcel Fontaine
21	16-02-1996	Pascal GOUGET, docteur en médecine, biologiste, 3, rue de la Station, 30820 Caveirac.	Claude Escholier
22	16-02-1996	Charles PUECH, Chev. de la L.H., président de Chambre à la cour d'appel, 11bis, rue Notre-Dame, 30000 Nîmes.	René Panet
23	18-04-1997	Guilhem FABRE, directeur de recherches au C.N.R.S., 5, avenue J. Peladan, 30000 Nîmes.	Victor Lassalle
24	18-04-1997	Jean-Marc ROGER, professeur, 2, rue de l'Aiguillon, 30111 Congénies.	Pierre Clavel
25	3-04-1998	Catherine MARÈS, professeur agrégé de Lettres, mas des Bressades, 30129 Manduel.	Pierre Fabre
26	17-06-1998	Gabriel AUDISIO, professeur d'Histoire moderne, Université de Provence, L'Hermitage, 243, chemin de la Cigale, 30900 Nîmes.	Jacques Larmat
27	5-11-1999	Christian SALENÇON, vicaire général, 6, rue Pierre-Sémard, 30000 Nîmes.	Chanoine Fayolle
28	7-01-2000	Bernard CAVALIER, docteur en médecine, 11, rue Marc Sangnier, 30900 Nîmes.	René Bosc
29	2-03-2001	Henri HUGUES, 2, quai Clémenceau, 30900 Nîmes.	Jean Lauret
30	15-06-2001	Jacques GALTIER, 4, rue Ruffi, 30000 Nîmes.	René Château
31	5-10-2001	Jacques LÉVY, 23, rue Aimé Longuet, 30000 Nîmes.	Lucien Simon
32	15-03-2002	Monique KUNTZ, Les Eygalades B, 116, rue Edmond Carrière, 30900 Nîmes.	Janine Reinaud

CLASSE DES MEMBRES NON RESIDANTS

Comprenant 24 académiciens ne résidant pas à Nîmes.

N°	Date de l'élection	Noms des Académiciens
1	4-03-1956	Jacques BOMPAIRE, Chev. de la L.H., professeur émérite à la Sorbonne, 36, Descente de l'Olm, 30380 Saint-Christol-lès-Alès.
2	8-12-1972	André GOURON, Chev. des Palmes Acad., professeur à la Faculté de Droit, Université de Montpellier I, 42, rue de l'Université, 34000 Montpellier.
3	10-07-1976	Jean SABLOU, Chev. de la L.H., Off. des Arts et Lettres, directeur honoraire des Archives départementales de l'Hérault, 702, avenue Maréchal-Leclerc, 34000 Montpellier.
4	13-05-1977	Constantin VAGO, membre de l'Académie des Sciences, Chev. de la L.H., Off. Ordre National du Mérite, Off. Mérite Agricole, professeur à l'Université des Sciences de Montpellier, directeur du Centre de Recherches de Pathologie comparée, C.N.R.S., I.N.R.A., U.S.T.L., 30380 Saint-Christol-lès-Alès.
5	22-12-1978	Jean CARRIÈRE, homme de lettres, Domessargues, 30250 Lédignan.
6	2-03-1984	Emmanuel LE ROY-LADURIE, de l'Académie française, 2, avenue de Versailles, 75005 Paris.
7	2-03-1984	Philippe JOUTARD, recteur d'Académie, 10, rue Edgar-Faure, 75015 Paris.
8	6-02-1987	Robert POUJOL, préfet honoraire, Chev. de la L.H., Off. Ordre Nat. du Mérite, Croix de la Valeur Militaire, Croix du combattant volontaire de la Résistance, 16, rue Jacques-

		Cœur, 34000 Montpellier.
9	18-12-1987	Edmond REBOUL, médecin général (C.R.), Off. de la L.H., Off. Ordre Nat. du Mérite, Croix de guerre 39-45, Médaille du Combattant Volontaire, Off. des Palmes Acad., Chev. des Arts et Lettres, La Porte d'Azur, 1, rue Jenner, 83150 Bandol.
10	27-06-1988	Jean Charles BALTY, Conservateur aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire de Bruxelles, 1, avenue de la Résistance, 82600 Aucamville.
11	24-06-1988	Pierre CLÉMENT, docteur en droit, ancien élève de H.E.C., 603, chemin Chaudebois, 30700 Alès.
12	24-06-1988	Mgr THOMAS, rue de l'Église, 30160 Gagnières.
13	15-12-1989	Alain GIRARD, conservateur départemental des musées, 65, rue du 8 mai 1945, 30130 Pont-Saint-Esprit.
14	24-05-1991	Louis PICARD, 23, avenue de la République, 30320 Marguerittes.
15	1-10-1993	Henry de SEGUINS-COHORN, Off. de la L.H., Off. de cavalerie en retraite, La Valentine, 9, rue des Carmélites, 30700 Uzès.
16	10-06-1994	Robert SAUZET, docteur ès lettres, professeur à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 78, rue Avisseau, 37000 Tours.
17	5-12-1997	Jean-Michel GAILLARD, agrégé d'Histoire, ancien élève de l'E.N.A., conseiller référendaire à la Cour des Comptes, 195, rue de l'Université, 75007 Paris.
18	5-12-1997	Maurice CONTESTIN, professeur, 35, boulevard Maréchal-Joffre, 30300 Beaucaire.
19	9-04-1999	Bartolomé BENNASSAR, professeur émérite Univ. de Toulouse, 2bis, rue du Grand-Couvent, 30000 Nîmes.
20	4-06-1999	Daniel TRAVIER, Chev. de la L.H., 30270 Saint-Jean-du-Gard.
21	15-12-2000	Guy POULON, (Philippe Sénart), Off. de la L.H., 1, rue de l'Église, 30210 Le Vigan.

22	15-12-2000	Maurice AGULHON, professeur honoraire au Collège de France, 6, rue Victor Hugo, 30400 Villeneuve-lès-Avignon.
23	15-12-2000	Jacqueline LEROY, La Croix du Sauveur, chemin de Servières, 13210 Saint-Rémy-de-Provence.
24	15-05-2002	René REMOND